

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15489 – 7 F — DIMANCHE 13 - LUNDI 14 NOVEMBRE 1994 — FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Après la décision américaine de ne plus contrôler l'embargo sur les armes

La France demande aux Etats-Unis de clarifier leur politique en Bosnie

La Maison Blanche a annoncé, vendredi 11 novembre, que les Etats-Unis ne participeraient plus au contrôle de l'embargo sur les armes à destination du gouvernement bosniaque. Cette décision unilatérale, significative des incertitudes de la politique américaine, a poussé la France à demander une réunion rapide du « groupe de contact », au sein duquel les grandes puissances tentent de définir une politique commune face au conflit yougoslave.



Lire nos informations page 3

Une dangereuse demi-mesure

LA guerre dans l'ex-Yougoslavie n'aura pas seulement été une malédiction pour les peuples de l'ancienne fédération ; elle l'aura également été pour la diplomatie occidentale, qui, dès le début du conflit, a accumulé les erreurs de jugement, les atermoiements, les complicités à peine voilées par des déclarations de bonnes intentions.

Washington vient de donner un nouvel exemple de cette déroute diplomatique internationale. En annonçant, de but en blanc, leur défection d'un système qu'ils avaient contribué à mettre en place, les Etats-Unis participent à la confusion générale qu'a générée la bataille de Yougoslavie, sans pour autant bénéficier aux victimes de la puissance serbe.

EN premier lieu, les Américains foulent allègrement aux pieds une « cohésion » présentée dans les chancelleries occidentales comme le seul atout restant à ce qu'il est convenu d'appeler la « communauté internationale ». En effet, la seule justification de la création du « groupe de contact » international sur l'ex-Yougoslavie – dont les Etats-Unis font partie aux côtés de la Russie, de l'Allemagne, de la France et de la Grande-Bretagne – était de réunir au sein d'un même « forum » des pays dont les amitiés allaient aux différents belligérants. Ce montage laborieusement réalisé était censé représenter une « force de frappe » diplomatique propre à convaincre les parties en conflit de mettre fin au bain de sang. Il vient d'éclater, après que Washington a décidé de faire « cavalier seul ».

LES préoccupations de politique intérieure de Bill Clinton l'ont amené à ce geste qui ressemble fort à une rupture de la solidarité avec ses alliés européens de l'OTAN, résolument hostiles à la levée de l'embargo sur les armes. Et ce, pour une demi-mesure dont les conséquences risquent d'être désastreuses. Car la décision de la Maison Blanche, qui risque de ne pas satisfaire un Congrès réclamant davantage, n'a, sur le terrain, qu'une portée symbolique. Il ne s'agit pas pour M. Clinton de fournir des armes aux forces de Sarajevo, mais seulement de se retirer d'un système de contrôle auquel l'armée américaine ne participait que de façon marginale.

Les Musulmans, en effet, ne bénéficieront pas concrètement, au moins dans l'immédiat, du changement d'attitude du président américain et risquent même d'en faire les frais. Car les Serbes pourraient voir là le signal indiquant qu'il est temps pour eux de passer à l'offensive finale... avant que les partisans du président Izetbegovic n'aient le temps de rassembler l'armement nécessaire à une défense efficace.

M 0146 - 1113 - 7,00 F

Devant être remplacé par Bernard Debré au ministère de la coopération

Michel Roussin est le troisième ministre contraint à la démission par les affaires

M. Roussin, ministre de la coopération, devait donner sa démission samedi 12 novembre, alors qu'il pourrait être mis en examen dans l'affaire de fausses factures des sociétés d'HLM de la région parisienne. Mis en cause dans ce dossier en tant qu'ancien directeur du cabinet de M. Chirac, maire de Paris, M. Roussin devait être remplacé au poste de ministre de la coopération par un autre membre du RPR, Bernard Debré, député d'Indre-et-Loire, partisan déclaré de M. Balladur. M. Roussin est, après M. Carignon en juillet et M. Longuet en octobre, le troisième ministre contraint de quitter le gouvernement sous le coup d'une mise en examen.

Le doute s'installe

Une rumeur alarmait les cabinets ministériels au milieu de la semaine : bientôt saisi de la demande du premier ministre de mettre fin, sur présentation de sa démission, aux fonctions de Michel Roussin, ministre de la coopération, François Mitterrand se préparerait à exiger le départ du gouvernement tout entier. Faute de l'obtenir, il dissoudrait l'Assemblée nationale !

Interrogé, le porte-parole de l'Elysée, Jean Musitelli, faisait connaître que le président de la République tirerait *« ni plus ni moins de conséquences »* de la démission de M. Roussin que de celles d'Alain Carignon en juillet et de Gérard Longuet en octobre. Les collaborateurs de M. Mitterrand s'amusaient, en privé, de l'affolement qui paraissait saisir les ministres et leurs conseillers, notamment parmi les plus proches d'Edouard Balladur. Pourquoi le président de la République provoquerait-il une crise, sur le terrain parlementaire, qui plus est, à cinq mois d'une élection présidentielle pour laquelle les sondages font apparaître Jacques Delors comme de mieux en mieux placé ?

Absurde, la rumeur était révélatrice d'un état d'esprit. Si M. Balladur affecte la sérénité, en passant tranquillement la fin de semaine en Haute-Savoie, et si ses partisans ont tout lieu de se réjouir de la tournure prise par le lancement de la campagne présidentielle de Jacques Chirac, privé du soutien de Charles Pasqua et de Philippe Séguin, la troisième démission d'un ministre sous le coup d'une mise en examen dans une affaire de financement politique illicite – ministre balladurien, comme ses deux prédécesseurs dans les cabinets des juges d'instruction – entame fortement le crédit du gouvernement et installe le doute sur la capacité de résistance du premier ministre.

Certes, M. Balladur avait prévenu dès le début que tout ministre mis en examen devrait quitter le gouvernement. Il peut se prévaloir du fait que cette règle – sur laquelle M. Chirac fait d'ailleurs, en privé, des réserves au nom de la présomption d'innocence – est rigoureusement appliquée.

PATRICK JARREAU

Lire la suite page 6 et nos informations pages 6 et 7

Mourir dignement en Oregon

Pour la première fois dans le monde anglo-saxon, une loi va autoriser le suicide médicalement assisté pour les malades incurables

WASHINGTON
de notre correspondante

Sereinement, loin du tumulte de Washington, les électeurs de l'Etat d'Oregon ont adopté, mardi 8 novembre, une mesure qui va probablement marquer plus profondément la société américaine que le changement de majorité au Congrès : le suicide médicalement assisté pour les patients atteints de maladies incurables.

Dans un mois, lorsque la loi « Mourir dignement » (*Death with dignity act*) sera entrée en vigueur, les habitants de l'Oregon seront les premiers du monde anglo-saxon (1) à pouvoir se faire prescrire légalement par des médecins, dans des conditions strictement définies, des médicaments leur permettant de mettre fin à leurs jours sans souffrances. L'adoption, par 52 % des suffrages exprimés, de la « mesure 16 », sur laquelle les électeurs de l'Oregon étaient appelés à se prononcer par référendum le jour du scrutin fédéral, représente une étape fondamentale dans un débat qui divise presque autant l'opinion américaine que celui sur l'avortement, et auquel plusieurs Etats doivent actuellement faire face sur le plan juridique.

Pour pouvoir bénéficier de la « mesure 16 », le patient doit se trouver à un stade de la maladie où son médecin estime qu'il ne lui reste pas plus de six mois à vivre ; ce diagnostic doit être confirmé par un autre médecin. Si l'un des deux médecins estime que le patient souffre de troubles dépressifs ou psychiatriques de nature à altérer son jugement, il doit l'adresser à un psychiatre. Le patient doit avoir expressément formulé à trois reprises la volonté de mettre fin à ses jours, la troisième fois par écrit, devant deux témoins (dont au moins un ne peut être ni un héritier ni même un membre de sa famille) ; un délai minimum de quinze jours doit s'écouler entre la première et la seconde requête, et quarante-huit heures doivent séparer la troisième de la deuxième. Jusqu'au dernier moment, le médecin doit informer le patient de la possibilité de revenir sur sa décision.

Enfin, pour éviter que l'Oregon ne devienne l'Etat où l'on vient mourir, le patient doit être résident de l'Oregon et les médecins doivent y exercer. Une fois ces conditions remplies, le médecin et le personnel paramédical impliqué dans le suicide du patient (le pharmacien ayant fourni les pilules, par exemple) sont à l'abri de toute poursuite judiciaire.

Par deux fois déjà, une mesure comparable avait été rejetée par les électeurs, dans l'Etat voisin de Washington en 1991, puis en Californie l'année suivante (*le Monde* du 22 avril 1992). *« La différence fondamentale,* nous a expliqué Barbara Cooms Lee, l'un des auteurs de la « mesure 16 » et responsable de l'association Oregon Right to Die, *c'est que dans notre proposition, le patient prend le médicament lui-même, alors que, jusqu'ici, il s'agissait de le faire administrer par un médecin. »* D'autre part, les garde-fous prévus *« incitent à respecter la loi à la lettre »*.

On est loin, effectivement, du « suicide à la demande, très artisanal, du docteur Jack Kevorkian, celui par lequel le scandale est arrivé. A Detroit, où il vit, et dans le Michigan, le docteur Kevorkian, âgé de soixante-cinq ans, a aidé depuis 1990 vingt personnes à mourir, généralement dans sa camionnette spécialement aménagée, où il leur pose un masque relié par un tuyau à une réserve de monoxyde de carbone ; c'est le malade lui-même qui actionne l'ouverture du tuyau.

SYLVIE KAUFFMANN

Lire la suite page 9

(1) Le 14 avril, les députés néerlandais avaient adopté un dispositif législatif sur l'euthanasie. Ce texte de loi comporte en particulier le questionnaire que les médecins ayant administré la « mort douce » sont tenus de remplir afin de permettre un contrôle *a posteriori* de leur intervention. Le principe de cette loi est que l'euthanasie reste interdite mais que sa pratique, reconnue comme faisant partie de la réalité médicale, peut être admise, au cas par cas, par la justice (*le Monde* du 16 avril).

Alcatel, la déchirure

L'affaire des surfacturations provoque un divorce entre France-Télécom et le groupe industriel

Rien ne va plus entre France-Télécom, l'exploitant public du réseau de télécommunications, et le premier groupe industriel français Alcatel, son principal fournisseur. L'affaire des « surfacturations », ou des manipulations d'éléments de prix constatées sur du matériel livré par Alcatel, vient briser une relation déjà détériorée ces derniers temps par des divergences stratégiques et des affrontements d'intérêts. Une page de l'histoire industrielle française est en train de se tourner.

La connivence multidécennale entre l'administration et Alcatel, le « champion national », avait permis d'équiper la France d'un réseau téléphonique parmi les plus modernes du monde et, sur la lancée, de faire d'Alcatel le numéro deux mondial du secteur et un très gros exportateur. Avec le divorce en cours, c'est toute l'organisation des télécommunications françaises qui pourrait être affectée, mais aussi la relation particulière qu'entretient le premier groupe industriel français avec sa base arrière nationale. La mondialisation pousse les géants industriels vers le grand large. Ces affaires de surfacturation viennent ajouter une touche malsaine.

Le malaise est encore contenu, étouffé. Ni France-Télécom ni Alcatel n'aiment s'épancher, ce monde d'ingénieurs préférant le silence. Mais lorsque l'opérateur public a décidé, jeudi 10 novembre, de se porter partie civile dans l'affaire de surfacturations effectuées à son détriment, les signes du divorce apparurent au grand jour. Les relations du couple étaient tendues depuis quelques mois déjà. A l'occasion du projet d'ouverture du capital de l'opérateur public, durant l'été 1993, les deux groupes sont entrés réellement en conflit pour la première fois.

Voulant constituer *« un ATT à la française »*, c'est-à-dire un groupe intégré « verticalement » couvrant tous les métiers des télécommunications, de la fabrication du matériel à la gestion du réseau et à la vente d'abonnements, Pierre Suard, le président d'Alcatel, avait alors souhaité entrer au capital de France-Télécom, à la faveur de son changement de statut. Il estimait – et estime toujours – que, pour exporter, il doit avoir en main l'ensemble des compétences.

CAROLINE MONNOT

Lire la suite page 19

Russie : la Douma veut soumettre les étrangers au dépistage du sida

La Douma russe a adopté, vendredi 11 novembre, une loi rendant obligatoire le dépistage du sida pour les étrangers et pour les citoyens russes exerçant certaines professions. Cette loi, qui doit être encore signée par Boris Eltsine et complétée par le gouvernement, apparaît, d'ores et déjà, comme inapplicable.

page 4

L'attentat-suicide de Gaza

Israël a demandé une nouvelle fois à Yasser Arafat de sévir contre les islamistes palestiniens, après l'attentat-suicide commis à Gaza, vendredi 11 novembre, par un militant du Djihad islamique. Outre l'auteur de l'attentat, commis contre une position israélienne commandant l'entrée de la route des colonies juives, trois soldats israéliens ont été tués.

page 24

Jean Gandois favori pour la présidence du CNPF

Le conseil exécutif du CNPF doit se prononcer, lundi 14 novembre, sur le nom du successeur de François Perigot à la présidence de l'organisation patronale. Deux candidats sont en lice : Jean Gandois, ancien président de Pechiney, président de la firme sidérurgique belge Cockerill-Sambre, part favori face à Jean-Louis Giral, PDG de l'entreprise familiale Desquenne et Giral.

page 19

Pierre Mauroy au « Grand Jury RTL-le Monde »

Pierre Mauroy, ancien ministre, sénateur et maire socialiste de Lille, est l'invité du « Grand Jury RTL-le Monde », dimanche 13 novembre, à partir de 18 h 30. L'émission est aussi diffusée en direct sur RTL-TV.

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 700 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p. ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 700 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

Il y a dix ans

Léo Scheer « invente » Canal Plus

par Yves Mamou

IL y a désormais controverse sur les origines de Canal Plus. Par qui et quand la chaîne a-t-elle été créée ? Jusqu'à aujourd'hui, tous les lecteurs de *la Télé, dix ans d'histoire secrète* (1), le livre de Philippe Kieffer et Marie-Eve Chamard, connaissaient le rôle fondateur joué, entre 1982 et 1984, par Léo Scheer, patron de la direction du développement d'Havas. Mais le 3 novembre dernier, Pierre Lescure, PDG de Canal Plus, a estimé que la « *prétendue géniale* » direction du développement d'Havas, « *à qui il est de bon ton d'attribuer la création de Canal Plus* » n'était qu'une imposture. Et pour faire bonne mesure, il a traité Léo Scheer d'« *abominable* » (*Le Nouvel Observateur* du 3 novembre).

Si le talent de Pierre Lescure dans la programmation de Canal Plus ne peut être nié, il est impossible de passer sous silence, pour autant, le rôle joué par Léo Scheer. En juillet 1981, Pierre Nicolaï, président d'Havas, demande à Léo Scheer, simple chargé de mission, de définir la politique audiovisuelle d'Havas et de rechercher une synergie avec la Compagnie luxembourgeoise de télédiffusion (CLT). Et, pour montrer tout le poids qu'il accorde à cette mission, Pierre Nicolaï bombarde Léo Scheer, trente-deux ans, directeur du développement et directeur de son cabinet.

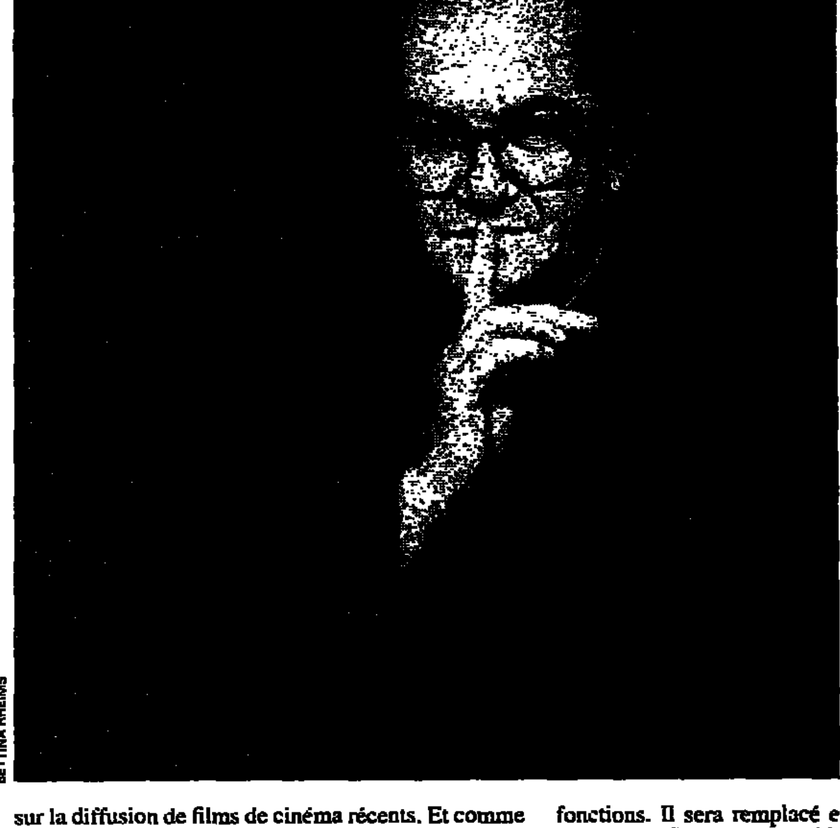
La mission et les pouvoirs nouveaux de M. Scheer pétrifient les barons du groupe. Alors qu'Havas réalise au début des années 80 l'essentiel de son chiffre d'affaires (3 milliards de francs) avec la presse de province, étudier un rapprochement avec la CLT revient à parier sur le développement du groupe dans la télévision. Le 1er septembre 1981, Léo Scheer recommande dans un rapport à Pierre Nicolaï de s'associer à la politique satellitaire que compte développer la CLT.

Parallèlement, à partir d'août 1981, Léo Scheer participe aux travaux de la commission Moinot chargée de préparer la future loi de 1982 sur l'audiovisuel. De ces réunions, il sort très vite convaincu que des bouleversements se préparent : tôt ou tard, le gouvernement socialiste sera amené à casser le monopole de la diffusion télévisée. C'est au cours de cette même période que Léo Scheer découvre qu'un quatrième réseau hertzien est actuellement disponible au sein de Télédiffusion de France (TDF).

Deux fiascos consécutifs

Le projet Canal Plus – qui porte le nom de code : « Canal 4 » – est désormais sur les rails. Il va émerger de deux fiascos consécutifs. Le premier vient du blocage par l'Elysée de tout mouvement d'Havas en direction de la CLT. Pour mieux donner ses chances au satellite franco-français TDF1 – lequel sera une catastrophe financière –, la présidence de la République s'oppose à tout rapprochement d'Havas avec un projet concurrent. Simultanément, une fuite dans la presse fait capoter la tentative de TDF d'utiliser le quatrième réseau hertzien pour une chaîne cinéma. Havas est donc disponible pour de nouvelles aventures et un réseau hertzien devient libre. Ou, du moins, le sera dès que la loi sur l'audiovisuel aura « libéré » la communication.

En novembre 1981, Léo Scheer propose à Pierre Nicolaï de travailler sur un projet de chaîne centrée sur la diffusion de films de cinéma récents. Et comme Havas ne peut se permettre de déstabiliser le marché publicitaire de la presse écrite, la chaîne est conçue cryptée. Elle ne sera pas financée par la publicité mais par ses téléspectateurs. Deux stations hertziennes de télévision américaines émettant en crypté sur Los Angeles, On TVet Select TV serviront de modèle à ce qui deviendra Canal Plus. Ces deux stations sont la preuve qu'il n'est pas besoin d'un réseau câblé pour lancer une chaîne à péage. Un réseau hertzien fait tout aussi bien l'affaire.



BETTINA RHEIMS

Le rôle joué dans la création de la chaîne cryptée par le patron de la direction du développement de Havas est aujourd'hui sujet à controverse.

Pour mieux consolider son développement du côté de la filière image, Havas s'apprête à monter en puissance dans le capital de Pathé. Jack Lang, ministre de la culture, vient de briser le groupement d'intérêt économique (GIE) Pathé-Gaumont. Et Havas, qui détient déjà 10 % du capital de Pathé, n'a rien de mieux à faire que d'en prendre le contrôle.

L'idée de base est la suivante : le réseau de salles Pathé permettra de financer la production de films, lesquels seront conçus pour le grand écran mais seront diffusés ensuite directement sur le petit écran. « Canal 4 » aura ainsi d'emblée une position de force vis-à-vis des milieux cinématographiques très hostiles à l'époque à la télévision en général. Pierre Nicolaï soutient l'idée d'une prise de contrôle de Pathé devant le conseil d'administration d'Havas et donne le feu vert à une étude de faisabilité.

Au printemps 1982, coup de théâtre : la direction d'Havas est démantelée par une série de décès brutaux et, surtout, Pierre Nicolaï la quitte pour d'autres fonctions. Il sera remplacé en août 1982 par André Rousselet, directeur du cabinet de François Mitterrand. Ce dernier arrive bien décidé à réorganiser le groupe publicitaire. Pour commencer, il stoppe la prise de contrôle de Pathé. Et pour rabattre le caquet de la toute-puissante direction du développement, il lui intime en séance plénière du comité de direction de présenter ses projets. « *C'est pour moi et pour l'équipe que je dirige un véritable quitte ou double,* indique Léo Scheer. *J'avais gardé le projet* « Canal 4 » totalement secret. Seuls mes collaborateurs directs, Jacques Driencourt et Frédéric Chapu, *étaient au courant ainsi que le président.* »

Le 10 novembre 1982, le dossier « Canal 4 » est présenté à l'ensemble de la direction du groupe Havas. C'est Jacques Driencourt qui présente le projet. « *Ce jeune homme de vingt-cinq ans en train d'expliquer à cet aréopage qu'Havas va partir sur un projet de chaîne de télévision à péage centrée sur le cinéma, avec multidiffusion, et que le tout est capable de creuser un abîme de trésorerie d'environ 800 millions, est une vision qu'aucune des personnes présentes n'est près d'oublier* », raconte Léo Scheer. « *Personne n'oubliera non plus le tir de barrage auquel se sont livrés les barons du groupe* », se souvient-il. A commencer par Bernard Brochand, patron d'Eurocom, la plus grosse filiale d'Havas, qui voit là le moyen de se débarrasser de ces encombrants gêneurs. Reste au tout nouveau président d'Havas à trancher. « *Il y a eu un silence très lourd.* » *La logique, le bon sens, auraient voulu qu'André Rousselet se joigne à l'hallali.* « *C'est d'ailleurs ce que j'ai cru lorsque, levant les yeux des courbes du* business-plan, *André Rousselet m'a demandé dans le style ironique qui était le sien :* « Si je comprends bien, mon cher Léo Scheer, vous voulez transformer mon bureau en studio de télévision ? »

L'ironie masquait toutefois un réel intérêt. Sans doute fasciné par les courbes de rentabilité qu'il avait devant les yeux, André Rousselet a décidé d'en savoir plus. Il nomme Marc Tessier, directeur financier et l'un des adversaires les plus acharnés du projet, pilote en titre de la mission d'étude « Canal 4 ». Marc Tessier est aujourd'hui l'un des barons de Canal Plus. Puis, décidé à encadrer solidement l'activité très autonome de la « bande à Léo Scheer », André Rousselet entreprend de s'approprier le projet. Pour Léo Scheer, habitué à travailler dans la confiance avec Pierre Nicolaï, la période qui s'ouvre est celle d'un « *petit enfer* ». Lui qui était habitué à amener les idées pour les faire approuver doit désormais affronter celles de son président. « *Il en avait une par semaine.* » Pas toutes mauvaises, mais souvent gênantes. Pour commencer, André Rousselet s'oppose à la fusion d'Havas avec Pathé. Sans que les raisons soient clairement expliquées, le nouveau PDG d'Havas ne veut pas d'un super-monopole qui irait de la production de films au petit écran en passant par l'un des plus beaux réseaux de salles de cinéma du pays.

Un démarrage difficile

Toutefois, cahin-caha, le projet « Canal 4 » retrouve vie. Désormais encadrée, la direction du développement est toutefois confortée et André Rousselet la fait travailler d'arrache-pied sur la négociation de la concession avec l'Etat, sur le cahier des charges avec le service juridique et technique de Matignon, sur la négociation des droits de diffusion avec les producteurs de cinéma, et sur la nécessité de fabriquer un décodeur en partenariat avec des industriels. L'une des premières boîtes proposées par Thomson sera jugée ainsi trop complexe et trop chère.

L'une des phases de la naissance douloureuse de Canal Plus sera la nomination d'Alain de Sédouy à la direction des programmes. Pierre Lescure a raison, la grille concoctée par l'un des auteurs du *Chagrin et la pitié* ne convenait en rien à une chaîne cryptée ciblée sur le cinéma.

La suite de l'histoire Canal Plus est connue. Quand Pierre Lescure arrive en novembre 1983, pour remplacer Alain de Sédouy à la direction des programmes, tous les dossiers n'ont pas été bouclés. Lancée dans le plus grand scepticisme le 4 novembre 1984, Canal Plus aura un démarrage difficile. La chaîne privée manque d'être torpillée par les projets de télévision privée du président de la République (France 5, TV6). André Rousselet se bat bec et ongles pour sauver sa chaîne et son réseau. Et il réussit. François Mitterrand décide en effet de laisser Havas continuer l'expérience. Il aura eu raison, car la mayonnaise prend : les courbes financières réelles auront vite fini par rejoindre les projections de 1982. Canal Plus est sans conteste la plus belle réussite économique de l'audiovisuel français.

(1) Editions Flammarion, 1992.

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

La voie royale

ADRESSE AU FUTUR CHEF DE L'ÉTAT
de Henri de France.
Denoël, 230 pages, 98 F.

DERNIERS JOURS AVANT LA RÉVOLUTION
de Bertrand Renouvin.
J.-C. Lattès,
239 pages, 129 F.

DANS la course à l'élection présidentielle, il y a bien les concurrents, déclarés et non déclarés, les slogans de circonstance, les stratégies d'attente ou de débordement, mais point ou peu de politique, si l'on entend par là, eu égard à l'importance de l'échéance, l'expression d'idées fortes et l'esquisse de grands desseins ; M. Philippe Séguin vient tout juste de le déplorer. Qui comblera ce vide si les principaux candidats ne le font pas ? Le paradoxe de l'élection présidentielle serait-il de laisser aux seconds rôles la charge d'animer le débat majeur qu'elle est censée ouvrir dans le pays ? Au moins dans un premier temps, comme c'est souvent le cas dans les courses cyclistes ?

Nous n'en sommes pas à un paradoxe près. En voici un autre : l'intervention du courant monarchiste dans la compétition républicaine. Il est vrai qu'il s'agit de la Ve République, dont l'architecture et la pratique institutionnelles ont beaucoup emprunté à la monarchie.

Henri de France, comte de Clermont, prétendant à la couronne de France, publie ainsi une *Adresse au futur chef de l'Etat*. Ce document ne dépare pas dans la vacuité du discours politique, évoquée plus haut, tant il s'en tient à des notions générales. Le prince cherche à se faire mieux connaître à travers l'évocation d'expériences personnelles, supposées significatives, et l'expression de convictions où se mêlent les références à la tradition, le souci d'unanimisme, le goût du symbole et une perception quelque peu ésotérique de la personne France. Son pouls, constate l'auteur, « *ne bat plus à son juste rythme* », mais c'est d'abord à lui redonner son âme et « *sa foi en sa mission de toujours* » qu'il faut travailler. Selon le prince, « *la question pour nous, enfants de France, est de pouvoir discerner dans le registre cosmique la vibration harmonique qui nous est propre, qui nous identifie* ». On doute qu'il soit entendu de ceux auxquels il s'adresse mais, au moins, aura-t-il expliqué comment il conçoit le mariage de la monarchie et de la modernité.

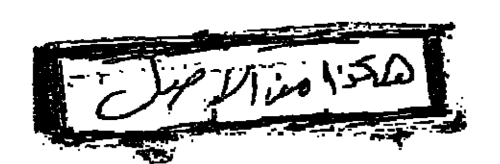
Bertrand Renouvin, animateur de la Nouvelle Action française, s'est fait connaître comme « *royaliste gauchiste* » à la faveur de l'élection présidentielle de 1974, à laquelle il s'était porté candidat, et il avait continué sur sa lancée en soutenant le champion de l'union de la gauche en 1981. Il a exposé dans plusieurs ouvrages la trame d'une authentique réflexion politique, dont il livre la dernière expression dans *Derniers jours avant la révolution*. Entendons-nous : il ne s'agit pas d'une contre-révolution conservatrice, mais d'un changement profond et attendu, inéluctable selon l'auteur. Quel rôle la monarchie, qui a été victime de la Révolution, peut-elle jouer dans cette prédiction ?

« *La monarchie est républicaine si elle vise le bien commun, si elle est un Etat de droit* », assure Bertrand Renouvin. Et n'est-ce pas une monarchie républicaine qu'a fondée le général de Gaulle ? C'est notamment pour cette raison que la NAF a offert son soutien critique à M. Mitterrand, qui, pour elle, respectait et défendait les institutions de la Ve République. Bertrand Renouvin précise en quoi le royalisme, s'il partage certaines valeurs de la gauche, ne peut s'identifier à celle-ci dans la mesure où elle est, par nature, associée à la contestation de l'ordre établi et de la loi : le royalisme, même laïc, « *défend fermement le principe de l'autonomie du politique, de l'extériorité du pouvoir par rapport à la société* », rappelle-t-il.

L'essai de Bertrand Renouvin n'a pas d'autre objet que de démontrer l'autonomie et le primat du politique, dans une conjoncture où sa vocation est occultée en tant que telle. Que n'invoque-t-on pas pour parvenir à cette fin ? La société civile, la contrainte extérieure, la complexité du monde : l'auteur pourfend ces « *discours d'intimidation* ». La politique européenne, note-t-il au passage, a été elle-même confisquée par les spécialistes, avec la complicité des politiques, ce qui, assure-t-il, a contribué à la naissance de la crise identitaire en France et en Europe, avec les risques du populisme, du réveil des nationalismes et des fascismes qu'elle fait germer.

Bertrand Renouvin indique ne pas avoir le goût de la polémique, mais il y recourt, non sans humour, quand le besoin s'en fait sentir. « *Je ne cache pas,* note-t-il, *mon antipathie pour le milieu dirigeant, même si j'éprouve de l'amitié pour quelques-uns de ses membres* », avant de constater : « *A quelques exceptions près, l'élite possédante n'a pas l'intelligence de classe que lui supposent les marxistes.* » Aussi ne faut-il pas s'étonner de la rupture entre le milieu dirigeant et le peuple français. Notre auteur n'attend donc rien de la « *bourgeoisie crépusculaire* », pas davantage de la gauche convertie au libéralisme et encore moins des théoriciens et praticiens de l'économie néolibérale.

Ce qu'il veut, c'est le retour à la décision politique, au mépris des quatre idéologies qui ont succédé à la défaite intellectuelle du marxisme : le Marché, la Nature, l'Ethnie, la Communication. Il appelle à la résistance en invitant ses concitoyens à s'engager dans l'action politique, sans se cantonner au discours humanitaire et compassionnel et en s'opposant à la subversion ethnicisante, aux excès du tout-médiatique et des sondages, ainsi qu'à la réduction du mandat présidentiel. Bref, en acceptant de faire la révolution dans leurs têtes.



L'arrêt du contrôle américain de l'embargo sur les armes à destination du gouvernement bosniaque

Paris s'interroge sur la « cohérence » de la politique américaine en Bosnie

La Maison Blanche a confirmé vendredi 11 novembre que les Etats-Unis ne participeraient plus au contrôle de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie, sans toutefois qu'il s'agisse d'une levée unilatérale de cet embargo par Washington.

■ INQUIÉTUDES. Les alliés européens des Etats-Unis ont mal accueilli cette décision. Paris demande une réunion rapide des cinq puissances membres du « groupe de contact » et attend des explications de Washington.

La décision américaine de ne plus participer à la surveillance de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie témoigne avant toute chose des incertitudes de la politique américaine. C'est la raison pour laquelle Paris a immédiatement demandé, vendredi 11 novembre, lors d'un entretien *téléphonique entre le ministre des* affaires étrangères Alain Juppé et son homologue américain Warren Christopher, la convocation rapide d'une réunion, au niveau ministériel, du « groupe de contact » sur la Bosnie, c'est-à-dire de l'instance au sein de laquelle Américains, Russes, Français, Britanniques et Allemands sont *supposés* définir la politique commune sur ce conflit.

« Nous nous interrogeons sur la cohérence de la décision américaine avec la poursuite des efforts diplomatiques qui restent la priorité de la France », a indiqué Alain Juppé. A ce stade, on n'en est pas encore, en France, à envisager un retrait précipité des *« casques bleus » en Bosnie*, même si, comme à Londres et à Madrid, on s'interroge publiquement sur leur sécurité, mais l'on exige, a dit Alain Juppé, une *« clarification »* des Etats-Unis. La décision américaine est effectivement des plus ambiguës : les Américains ne participeront plus au contrôle de l'embargo sur les armes, mais, d'une part, ils ne vont pas jusqu'à prendre la décision de lever unilatéralement cet embargo (c'est-à-dire de livrer ouvertement des armes aux Bosniaques) et, d'autre part, ils confirment que l'OTAN (où leur influence est évidemment prédominante) continuera à assurer la surveillance de l'embargo dans l'Adriatique. On pourrait difficilement être plus confus.

Sur le plan concret, l'annonce américaine ne devrait pas avoir d'effet considérable dans l'immédiat. A la fois parce que des armes passent déjà *(voir encadré ci-contre)* et parce que le dispositif de l'Adriatique va continuer de fonctionner. Paris a d'ailleurs demandé également qu'une réunion de l'OTAN se penche rapidement sur les modifications à apporter à ce dispositif pour tenir compte de la décision américaine.

En revanche, cette décision de Washington trouble le jeu diplomatique et constitue un signal pour les belligérants.

La même inquiétude qu'à Paris s'est exprimée vendredi à Londres où, nous rapporte notre correspondant Patrice de Beer, le secrétaire au Foreign Office Douglas Hurd s'est publiquement étonné que Washington prenne ainsi à rebours *« une décision contraignante des Nations unies et la politique de l'Alliance atlantique »*. M. Hurd est ensuite revenu à des déclarations plus diplomatiques, soucieux semble-t-il de limiter les dégâts dans l'Alliance : *« Il faut prendre cela pas à pas et voir ce qui se passera sur le terrain (...) Je suis à peu près sûr que nos troupes resteront en hiver* [en Bosnie] *et il est important qu'elles y restent »*, a-t-il déclaré après s'être, lui aussi, entretenu avec Warren Christopher.

« Moralement, c'est important »

Le gouvernement bosniaque du président Alija Izetbegovic a accueilli avec satisfaction la décision américaine, mais ne s'attend pas, dans l'immédiat, à une arrivée *massive* d'*armements. « C'est un pas vers une solution pacifique (...) La morale et la légalité l'emportent dans la politique étrangère des Etats-Unis (...) Moralement, c'est important »*, a déclaré le vice-président, Ejup Ganic. Il a également émis le souhait que d'autres pays suivent les Etats-Unis. *« Espérons que leurs amis et notamment la France et la Grande-Bretagne suivront »*, a-t-il déclaré.

On ne cachait pas non plus à Sarajevo – qui réclame depuis des années un libre accès au marché de l'armement afin de compenser la supériorité militaire serbe – l'espoir que l'initiative de Bill Clinton ouvre, de fait, la voie vers une levée totale de cet embargo. Les Etats-Unis ont fait *« le premier pas vers une levée unilatérale »* de l'embargo, a estimé le ministre bosniaque des affaires étrangères, Irfan Ljubijankic, qui a reconnu que, pour l'heure, il s'agirait d'une aide *« politique »* plutôt que *« pratique »*. Le premier ministre Haris Silajdzic y a, pour sa part, vu *« l'étape décisive vers la compréhension du fait qu'il y a une victime et un agresseur »* dans la guerre qui dure depuis trente et un mois en Bosnie.

Cependant, à Belgrade, l'atmosphère est à la préoccupation. Ainsi, le chef de la diplomatie de la Yougoslavie (Serbie et Monténégro), Vladislav Jovanovic, a-t-il qualifié de *« profondément regrettable et préoccupante »* la décision des Etats-Unis. Celle-ci *« n'est pas de nature à promouvoir la paix ni les perspectives d'un règlement politique de la crise en Bosnie-Herzégovine (...) et elle peut avoir des conséquences quant aux relations de l'Amérique avec d'autres puissances »*, a déclaré M. Jovanovic à l'agence Tanjug. Cette décision *« ne surprend pas »*, selon le ministre yougoslave, *« car l'Amérique a, depuis assez longtemps, adopté une attitude très provocante à l'égard de la crise en Bosnie-Herzégovine et elle s'est dissociée de maintes façons des efforts des autres »*.

Le gouvernement yougoslave *« réagira certainement d'une manière appropriée »* à cette décision, dès qu'il aura été en mesure d'évaluer *« son caractère et sa portée »*, a, de son côté, indiqué le premier ministre Radoje Kontic, tandis que le leader des Serbes bosniaques, Radovan Karadzic, a jugé que la nouvelle position américaine allait *« entraîner une détérioration de la situation militaire en Bosnie »*.

Une fillette tuée par un obus à Mostar. – Une fillette a été tuée et plusieurs autres enfants ont été blessés, vendredi 11 novembre, à Mostar par un obus tombé près de la cathédrale catholique, dans la partie sous contrôle croate de cette ville du sud de la Bosnie-Herzégovine, ont rapporté les autorités locales, qui ont imputé aux Serbes cette attaque, la première depuis deux ans contre la partie croate de la cité. – *(Reuter.)*

Selon son secrétaire général

L'OTAN continuera à faire appliquer les résolutions de l'ONU

BRUXELLES

de notre correspondant

L'OTAN persiste : dans un communiqué publié vendredi *11* novembre, après l'annonce de la décision du président Clinton, Willy Claes, secrétaire général de l'Alliance atlantique, affirme que celle-ci *« continuera de faire appliquer totalement les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies qui sont la base de notre engagement dans l'ancienne Yougoslavie »*. Il assure que l'OTAN, en liaison avec l'Union de l'Europe occidentale, poursuivra l'opération « Sharp Guard » en Adriatique et que les autorités militaires de l'Alliance vont étudier les *« ajustements nécessaires »* pour la poursuite des missions relatives à la surveillance de l'embargo.

Ironie du calendrier, M. Claes a rédigé ce communiqué depuis l'Italie, où il effectue une visite des grands commandements militaires de l'OTAN. Après une courte visite à Paris, dans le cadre de ses contacts informels de nouveau secrétaire général, il a inspecté vendredi les bases militaires qui, en Italie, servent à l'opération « Deny Flight » (interdiction de survol de la Bosnie-Herzégovine par les avions autres que ceux de l'OTAN). Il était attendu samedi à Naples, où est mis en œuvre l'embargo naval.

Autre ironie : le 7 novembre, l'amiral américain Leighton Smith, commandant en chef des forces alliées du Sud-Europe, était présent à Bruxelles pour un exposé sur *« les enseignements tirés des opérations de maintien de la paix en ex-Yougoslavie »* devant les directeurs nationaux des armements.

Sans conséquences pratiques

Il a invité les alliés à faire un effort supplémentaire pour ce type de mission, notamment en matière de détection des mines non métalliques. Malgré cette visite de l'amiral, on se doutait bien au siège de l'OTAN que le président Clinton serait obligé de faire des *concessions au Congrès, mais on* semble étonné de l'avoir appris vendredi matin par la presse, avant que M. Claes soit officiellement informé.

Le sentiment dominant est que cette décision n'aura pas de grandes conséquences dans le domaine militaire, mais que, sur le plan pyschologique, elle est néfaste pour le « lien transatlantique » entre les Etats-Unis et l'Europe. Sur les dix-huit bâtiments engagés dans la surveil*lance de l'embargo, seuls deux* étaient américains. L'une des premières décisions de l'OTAN consistera sans doute à choisir le ou les pays qui les remplaceront. Le retrait des moyens américains de renseignement en œuvre pour l'embargo pose plus de problèmes en théorie. Mais il faut se rappeler que cet embargo n'a jamais empêché l'arrivée des armes en Bosnie, par voies aérienne ou terrestre. Au cours des centaines de contrôles opérés par les alliés, jamais on n'a trouvé de matériel militaire à bord des bateaux visités. Les violations constatées concernaient les approvisionnements des Serbes en biens et équipements civils, notamment le pétrole, ce qui est un autre aspect de l'embargo naval.

Au cours de leur réunion semestrielle, lundi aux Pays-Bas, les ministres des affaires étrangères des pays de l'UEO, pourront procéder à une première évaluation. La décision américaine est évidemment un camouflet pour l'UEO, qui avait fait grand cas de l'opération « Sharp Guard », décidée le 8 juin 1993 après une réunion commune avec l'OTAN. Cette opération combinée était un bel exemple de coopération entre les deux organisations, sous le commandemant unique de l'OTAN, mais avec un contrôle politique conjoint.

En ce qui concerne l'Alliance, certains jugent à Bruxelles que cette divergence entre alliés *devrait faire réfléchir ceux qui* poussent à un engagement très diversifié de l'OTAN dans les opérations de maintien de la paix « hors zone ». Un accord pour ces opérations est plus difficile à trouver et à préserver que s'il s'agissait de la défense collective des alliés prévue par le traité fondateur, estiment les adversaires *d'une trop grande « dispersion »*. En l'espèce, on explique ici la décision du président Clinton par la nécessité de composer avec le Congrès, mais aussi par un ressentiment à l'égard de ceux des alliés qui n'ont pas suivi Washington dans ses demandes de frappes aériennes contre les Serbes.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

Sous la pression du Congrès

La Maison Blanche confirme sa décision

La Maison Blanche a confirmé, vendredi 11 septembre, que les Etats-Unis vont cesser de contrôler l'embargo maritime sur les livraisons d'armes au gouvernement bosniaque, en précisant qu'elle agissait en conformité avec une décision du Congrès de ne plus financer cet embargo. Selon un responsable de la Maison Blanche, Washington *« n'arrêtera plus les navires transportant des armes vers la Bosnie ou la Croatie à partir de samedi minuit »*.

Un amendement au budget de la défense, voté l'été dernier par le Congrès, prévoyait l'arrêt de l'utilisation des fonds publics pour faire respecter l'embargo de l'ONU, à partir du 15 novembre, en l'absence d'une acceptation par les Serbes bosniaques d'un plan de paix ou d'un vote de l'ONU sur une levée de l'embargo. L'administration avait critiqué ce texte, mais le président Bill Clinton avait apposé sa signature sur le projet de loi début octobre. La porte-parole de la présidence, Dee Dee Myers, a déclaré que M. Clinton continuait de penser qu'il *« serait préférable de lever* [l'embargo] *de façon multilatérale »*. En envisageant une levée unilatérale, au mois d'août dernier, le chef de l'Etat n'avait pas caché que cette hypothèse *« créerait de sérieuses tensions dans nos relations avec nos alliés d'Europe occidentale, et menacerait la cohésion de l'OTAN »*. Cette mesure reflète le sentiment dominant au Congrès selon lequel l'embargo institué par les Nations unies en septembre 1991 a largement profité aux agresseurs serbes, et a empêché les victimes bosniaques de s'armer pour se défendre. Le sénateur Robert Dole, leader de la nouvelle majorité républicaine au Congrès issue des élections du début de la semaine, avait soutenu une disposition encore plus radicale que l'amendement finalement adopté.

L'ambassadeur des Etats-Unis à l'OTAN, Robert Hunter, a pour sa part souligné, vendredi, que la mesure annoncée était *« très modeste »*. *« Les Etats-Unis*, a expliqué l'ambassadeur dans un entretien à la BBC, *ne fourniront pas d'armes, ne transporteront pas d'armes, et les officiers américains participant à l'OTAN, dans le cadre de l'embargo général, continueront leurs activités. »* – (AFP.)

LITUANIE

Condamnation à mort d'un « parrain »

La Cour suprême de Vilnius *a condamné à la peine* capitale, jeudi 10 novembre, Boris Dekanidzé, trente-deux ans, le chef, d'origine géorgienne, de l'organisation mafieuse Brigade de Vilnius, un des principaux « parrains » du crime organisé en Lituanie. Il a été reconnu coupable d'avoir commandité l'assassinat du co-directeur du quotidien *Respublika*, Vitas Lingys, en octobre 1993. L'assassin, Igor Achremov, a été condamné à l'emprisonnement à perpétuité.

Seul le président lituanien Algirdas Brazauskas peut, désormais, grâcier le condamné. Mais un responsable de la présidence lituanienne a exclu que le président utilise son droit de grâce.

La condamnation à mort de Boris Dekanidzé a fait naître dans le pays une psychose de représailles. Ainsi, le procureur général de Vilnius n'a pas exclu que le dynamitage, dimanche, d'un pont soute*nant une voie ferrée, à 40 kilo*mètres de la capitale, ait été lié au procès. Le premier *ministre* Adolfas Slezevicius a déclaré que la garde avait été renforcée autour de la centrale nucléaire d'Ignalina. – *(AFP.)*

EN BREF

ALLEMAGNE : la coalition d'Helmut Kohl a adopté sa plate-forme de gouvernement. – Les partis de la coalition de centre-droit (CDU-CSU et Parti libéral), qui ont remporté de justesse les élections législatives du 16 octobre, ont adopté, vendredi 11 novembre, une plate-forme de gouvernement pour les quatre années à venir, ouvrant la voie à la réélection, mardi, d'Helmut Kohl au poste de chancelier. Ce programme, qui tient en une cinquantaine de pages, ne sera présenté en détail que lundi. La répartition des portefeuilles *sera* annoncée plus tard dans la semaine. – *(AFP.)*

IRLANDE : un responsable du Sinn Fein condamne le hold up sanglant de Newry. – Pat Doherty, le vice-président du Sinn Fein, la branche politique de l'IRA, a condamné, vendredi 11 novembre, le hold up sanglant de la veille contre le bureau de poste de Newry, dans le sud de l'Ulster, qui a fait un mort et provoqué l'annulation de libérations anticipées de membres de l'IRA prévues par Dublin *(le Monde* du 12 novembre*)*. M. Doherty a estimé que le meurtre du postier *« était une mauvaise chose et n'aurait pas dû avoir lieu »*. L'IRA avait implicitement démenti, jeudi, être impliquée dans cette opération. – *(AFP.)*

GAMBIE : trois des auteurs du coup d'Etat manqué ont été tués. – Trois des responsables de la tentative de coup d'Etat qui a eu lieu vendredi 11 novembre (*le Monde* du 12 novembre) ont été tués lors d'un assaut contre une caserne, a annoncé le lieutenant Yayah Jammeh, qui avait renversé, le 22 juillet, le régime civil du président Dawda Jawara. Plusieurs militaires ont été arrêtés. – *(AFP.)*

***PAKISTAN* : nouveaux affrontements avec des islamistes.** – Des affrontements ont éclaté vendredi 11 *novembre au nord* du Pakistan entre les forces de sécurité et des islamistes qui réclament l'application de la *charia* (loi coranique) dans leur région. Des tribus de la zone de Bajaur, frontalière de l'Afghanistan, ont pilonné des positions tenues par des para-militaires, lesquels ont riposté à l'arme lourde. Les rebelles bloquent la route qui mène en Chine. Il y aurait des dizaines de victimes. Une fronde de tribus exigeant l'application de la *charia* dans la vallée de Swatt, au nord-ouest du pays avait fait 40 morts début novembre. – *(AFP.)*

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : arrestation du dirigeant de l'extrême droite. – Miroslav Sladek, le président du mouvement d'extrême droite, le Parti républicain, a été interpellé, vendredi 11 novembre, alors qu'il tentait de se rendre avec sa famille en Autriche. Il était recherché depuis plus d'une *semaine par la police pour troubles* de l'ordre public et outrages à agent. Lors de la fête nationale du 28 octobre, M. Sladek avait pris la tête d'une manifestation non autorisée qui avait dégénéré, faisant cinq blessés dont un policier et un journaliste. Le Parti républicain avait obtenu 7 % des voix lors des élections législatives avant la partition de la Tchécoslovaquie en juin 1992. – *(Corresp.)*

Des armements passent déjà

Depuis le début de la guerre dans l'ex-Yougoslavie, la communauté internationale a décrété un embargo sur les armes à destination de l'ancienne fédération. Et pourtant, contre toute logique apparente, le conflit se poursuit de plus belle. Tout simplement parce qu'aucun dispositif ne *peut empêcher des gens déter*minés à se procurer – avec plus ou moins de difficultés – l'armement dont ils ont besoin. Le quotidien britannique *The Independant* cite, samedi 12 novembre, des officiels de l'armée américaine reconnaissant que les Etats-Unis ont fourni une aide concrète à *l'armée bosniaque en lui pro*curant des photographies aériennes de la disposition des troupes serbes autour de Bihac où les forces de Sarajevo ont lancé récemment une offensive.

Mais, en toute hypothèse, il suffit de voir les métamorphoses qu'ont subies ces derniers mois l'armée gouverne*mentale bosniaque et celle de la* République de Croatie, pour constater que l'embargo sur les armes est loin d'être rigoureusement respecté. En témoigne notamment l'aspect actuel de l'armée de la République de Croatie (en principe toujours soumise elle aussi à cet embargo), par rapport à l'allure *qu'elle avait au moment* du déclenchement de la guerre, à l'été 1992. A l'époque, face aux Serbes surarmés, ces forces étaient essentiellement consti*tuées de miliciens peu ou pas du* tout entraînés, dont beaucoup ne disposaient même pas de treillis et n'étaient armés que de fusils de chasse et autres « pétoires » dépassées. Aujourd'hui, en dépit de l'embargo, l'armée de la République de Croatie est une « vraie » armée, dotée d'unités *constituées, équipées de maté*riel lourd et disposant d'une aviation...

Parachutages américains

Autre preuve de l'efficacité toute relative du blocus : la façon dont, en Bosnie, les forces *musulmanes ont pu, ces der*nières semaines, lancer des offensives contre l'armée serbe bosniaque, réussissant à leur infliger de graves revers et à leur prendre... du matériel militaire. Littéralement en guenilles au début de la guerre et enregistrant défaites sur défaites, l'armée gouvernementale bos*niaque peut, maintenant*, se lancer à l'assaut de forces qui disposent, elles, d'un équipement directement hérité de l'armée fédérale yougoslave, dont les Serbes détenaient l'essentiel.

La *récente* « réconciliation » entre Croates et Musulmans a indubitablement bénéficié à ces derniers, qui peuvent, désor*mais, avoir accès, via* la Croatie, à des marchés étrangers. En outre, il est pratiquement établi que les parachutages américains sur la Bosnie n'ont pas *seulement servi à des fins* humanitaires. Enfin, par nécessité, un « système D » s'est développé – récupération de vieux matériel, voies d'acheminement détournées et parfois souterraines... – qui, petit à petit, a permis l'équipement des forces musulmanes. D'autant plus que, de tout temps, les *« Yougoslaves » ont été considé*rés comme des spécialistes des trafics en tous genres.

L'application de l'embargo des Nations unies sur les armes est assurée depuis juillet 1992, dans l'Adriatique, par une opération maritime combinée de l'OTAN et de l'Union de l'Europe occidentale (UEO). Une dou*zaine de bâtiments de guerre*, appartenant aux pays membres, surveillent le trafic maritime de la région, assistés par des avions radar AWACS, des appareils de surveillance Breguet Atlantique et des hélicoptères.

L'Alliance atlantique et l'UEO se sont partagé les tâches. Une demi-douzaine de navires de l'UEO surveillent le détroit d'Otrante, à l'extrême sud de l'Italie, et l'OTAN contrôle le *Monténégro au sud de l'Adria*tique jusqu'aux côtes albanaises. Après l'adoption, en avril 1993, de la résolution 820 renforçant l'embargo à l'encontre de la Serbie et du Monténégro, l'opération « Sharp Guard » a permis *l'interpellation de 42 146 bâti*ments, 827 étant dirigés vers un port pour inspection.

YVES HELLER

EUROPE

RUSSIE

Le dépistage du sida pour les étrangers sera obligatoire... et inapplicable

La Chambre basse du Parlement de Russie, la Douma, a adopté, vendredi 11 novembre, une loi « anti-sida » qui pourrait faire plus de bruit que de mal, même si elle illustre avec éclat la xénophobie latente du pays. Cette loi prévoit, en effet, que tous les étrangers vivant ou arrivant en Russie devront se soumettre à un test sous peine d'être refoulés.

MOSCOU

de notre correspondante

L'article 9 du projet de loi prévoit qu'un *« examen de dépistage obligatoire des citoyens de la Fédération de Russie conditionne leur droit à exercer certaines professions et conditionne pour les citoyens étrangers et personnes sans citoyenneté leur droit à séjourner sur le territoire de la Fédération de Russie »*. Selon le texte, les étrangers se rendant en Russie *« pour travailler, pour suivre des études ou pour d'autres raisons »* sont concernés par cette obligation, ouvrant la voie à une surmonté par un nouveau vote. A moins que d'ici là, les députés progressent un peu dans leur « culture » sur ce sujet et hésitent à aligner leur pays sur l'Irak ou, dans une moindre mesure, la Chine.

Le bruit qu'avait déjà soulevé, dans la communauté étrangère de Moscou, le passage en seconde lecture de cette loi, explique sans doute pourquoi sa version édulcorée, faite pour ne pas être appliquée, a été votée vendredi en cinq minutes, sans aucune discussion. Pourtant, la Douma ne manque pas de personnages qui voulaient non seulement que la loi s'applique réellement à tous les étrangers, mais aussi aux *« homosexuels et prostituées »* russes.

Des préservatifs distribués aux députés

Une tentative d'imposer des tests de sida aux étrangers entrant et résidant en URSS avait déjà été faite sous Gorbatchev, avant de tomber dans l'oubli. Cette fois-ci, le gouvernement devrait faire tout son



interprétation très large quant aux voyages touristiques.

Mais pour qui connaît la situation en Russie, notamment dans ses aéroports et ses services de santé, il est bien évident qu'une telle mesure est inapplicable. Les députés de la Douma en sont, eux aussi, conscients, et le texte adopté vendredi, en dernière lecture, introduit un assouplissement fondamental par rapport aux précédentes propositions puisqu'il charge désormais le gouvernement de définir les procédures d'application.

Version édulcorée

Dans les couloirs du Parlement, des représentants du ministère de la santé ont, aussitôt, déclaré qu'ils ne voyaient aucun moyen de faire appliquer ces dispositions, avant tout pour des raisons budgétaires. Quand au porte-parole du Comité parlementaire pour la santé, il a reconnu que le gouvernement devrait désormais *« laisser filer »* le texte. *« Il est évident que personne ne va faire la chasse aux étrangers pour les traîner dans une clinique »*, a-t-il dit.

Le texte de loi doit encore être voté par la Chambre haute et signé par le président. Ce qui, pour une fois, pourrait ne pas présenter de difficultés particulières. Le vote à la Douma a en effet été acquis avec le score, rare, de 281 voix pour et seulement trois voix contre. Sous réserve que le Conseil de la fédération suive, ce résultat est plus que suffisant pour qu'un éventuel véto présidentiel soit possible pour ne pas effrayer la communauté étrangère dont il attend les investissements pour sauver le pays. Mais il pourrait finir par adopter des mesures dont pâtiront avant tout les étrangers du tiers-monde, comme les réfugiés d'Asie, d'Afrique ou des Républiques ex-soviétiques dont le statut en Russie est des plus précaires. Car aucun mouvement en leur faveur n'est à attendre dans le pays.

Pour l'instant, l'opinion publique russe semble se désintéresser totalement du sujet. Si la communauté étrangère et la presse occidentale ont vivement réagi au vote passé vendredi à la Douma, la presse russe, elle, l'a passé totalement sous silence. Dédaignant, même, de rapporter la scène provoquée par un petit groupe de militants qui ont distribué des préservatifs, que les députés acceptaient avec empressement, dans les couloirs du Parlement.

SOPHIE SHIHAB

Boris Eltsine limoge un proche du premier ministre. – Le président Boris Eltsine a limogé, vendredi 11 novembre, Vladimir Kvasov, directeur de l'administration gouvernementale, considéré comme un proche du premier ministre Viktor Tchernomyrdine. Un porte-parole du gouvernement a affirmé que M. Kvasov avait, lui-même, demandé à être libéré de ses fonctions, avec l'accord de M. Tchernomyrdine. Toutefois, selon une autre source, proche du gouvernement, Boris Eltsine souhaitait le départ de Vladimir Kvasov dont il se plaignait du manque de soutien à sa politique. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

Divisé sur l'opportunité de créer une zone de libre-échange

Le deuxième « sommet » du Forum économique de l'Asie et du Pacifique se tient en Indonésie

La conférence des ministres des affaires étrangères et du commerce extérieur de l'APEC (Asia Pacific Economic Cooperation), la sixième depuis la naissance, en 1989, de cette instance, s'est réunie vendredi 11 et samedi 12 novembre à Djakarta. Elle devait définir les modalités d'une zone de libre-échange, lesquelles seront soumises au deuxième sommet informel de ce forum de l'Asie-Pacifique prévu le 15 novembre à Bogor, à proximité de la capitale de l'Indonésie.

BANGKOK

de notre correspondant en Asie du Sud-Est

La deuxième grand-messe annuelle de l'Asie-Pacifique s'est fixé un objectif précis : définir le contenu et établir le calendrier du libre-échange dans la zone qui, pour demeurer une mosaïque, n'en constitue pas moins la locomotive de l'économie mondiale. Mais si beaucoup s'accordent pour que le sommet de Bogor soit l'occasion d'ancrer une dynamique, les divergences sur les voies à suivre demeurent sensibles.

Pour des raisons diverses, des pays comme la Chine, le Japon et la Malaisie ne souhaitent pas se retrouver « ficelés » par un échéancier qui, ainsi que le souhaitent d'influents groupes de pression, ferait de l'Asie-Pacifique un zone de libre-échange en l'an 2020 et même, selon le vœu de certains, dès 2010 (*le Monde* du 1er novembre). Au contraire des pays comme les Etats-Unis, l'Australie, Singapour ou l'Indonésie estiment qu'il faut sans attendre, et en adoptant un calendrier, parier sur l'avenir, c'est-à-dire sur le fait que, au rythme actuel de croissance, l'Asie-Pacifique sera mûr plus tôt que prévu pour un abaissement radical des tarifs douaniers.

Au-delà de ces divergences sur l'appréhension d'un avenir commun, plusieurs lignes de fracture subsistent. Pour la Chine, la priorité reste son adhésion au GATT, à laquelle les Etats-Unis restent notamment opposés, et le président Jiang Zemin ne manquera de rappeler à Bill Clinton, lorsqu'il le rencontrera, que Pékin tient à l'aboutissement de *« négociations substantielles »* sur ce sujet avant la fin de l'année. En ce qui concerne la formation d'une zone de libre-échange, le président chinois s'est contenté de déclarer, le 8 novembre à Singapour, que la Chine *« accepte que l'APEC considère la libéralisation du commerce comme un objectif à long terme »* et en suivant *« un calendrier très souple »*. En fait, les Chinois souhaitent garder les mains libres pendant encore une dizaine d'années.

Quant au Japon, il entend, avant tout, protéger ses secteurs agricole et financier. En outre, il peut envisager dès maintenant une nouvelle offensive de Washington : découragés par les médiocres résultats de négociations commerciales bilatérales et, notamment, par le manque de perspective d'une ouverture du marché nippon, les Américains ont l'intention de concurrencer les Japonais sur un terrain où ils sont déjà présents, celui des investissements dans les économies asiatiques à la périphérie de Tokyo.

Les réserves de la Malaisie concernent beaucoup plus le poids que prendraient les Etats-Unis au sein de l'APEC si cette organisation, qui n'est encore qu'une tribune où les décisions sont prises par consensus, devait se structurer. C'est la raison pour laquelle le premier ministre malaisien avait refusé, en novembre 1993, de participer au premier sommet réuni à Seattle et, tout en se rendant à Bogor, il continue de pousser, depuis, son projet d'EAEC (East Asian Economic Caucus, ou Bloc économique d'Asie de l'Est), auquel les Etats-Unis sont d'autant plus hostiles qu'ils en sont, par définition, exclus.

Deux écoles aux Etats-Unis

Dans l'autre camp, si l'on peut dire, les Américains – qui souhaitent intégrer le tout jeune ALENA (1) dans une zone de libre-échange beaucoup plus vaste et ouverte sur le reste de la planète – sont divisés en deux écoles. Les uns pensent que la « Communauté de l'Asie-Pacifique », envisagée par M. Clinton et à laquelle plusieurs Etats d'Asie ont opposé une fin de non-recevoir à Seattle, est un mythe pour la bonne raison que cette zone manque encore totalement de cohésion. Mieux vaudrait donc miser simplement sur le GATT et ne pas s'encombrer de ce qui pourrait se révéler une entrave supplémentaire. Pour les autres, les économies d'Asie de l'Est demeurent si dépendantes du marché nord-américain, ainsi que des investissements américains, qu'aller de l'avant paraît non seulement concevable mais souhaitable.

Il reste que le message américain, en Indonésie, n'est pas si net que prévu. D'abord, lors des travaux préparatoires, le représentant de Washington a émis des réserves sur un accord concernant *« les principes gouvernant les investissements »* dans la zone APEC (2). Surtout, certains attendent de voir dans quelles conditions le président Clinton réussira, le 29 novembre, à faire ratifier l'accord dans le cadre du GATT par un Congrès américain désormais dominé par les républicains. Enfin, chacun sait que, pour une partie au moins du public américain, la création d'une zone de libre-échange en Asie-Pacifique serait synonyme, à tort ou à raison, d'une invasion de produits asiatiques aux Etats-Unis.

En dépit de l'ampleur de ce débat, le sommet de Bogor s'inscrit non seulement dans le cadre d'une dynamique économique mais également dans celui d'un projet politique : l'ébauche d'une organisation de la région après la fin de la guerre froide. Pour cette dernière raison, les deux rives du Pacifique se sont rapprochées et continueront probablement de le faire. Pour en être conscient, le président Suharto, au pouvoir depuis 1966 et qui entend avoir sa place dans l'Histoire, souhaite donc que ce sommet se conclue sur une note positive, avant que la présidence de l'APEC revienne au Japon, lequel demeure plus circonspect, surtout en matière de diplomatie.

JEAN-CLAUDE POMONTI

(1) Accord de libre-échange nord-américain entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada.

(2) Un compromis sur un code des investissements a été trouvé *in extremis* avant la réunion ministérielle de Jakarta.

L'APEC compte dix-huit membres

Créé à l'initiative de Canberra en 1989, le forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC) regroupe désormais 18 entités : Etats-Unis, Canada, Mexique, Chine, Hongkong, Taïwan, Corée du Sud, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande, Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, ainsi que le Chili, admis à l'occasion de ce deuxième sommet de Bogor. Pour satisfaire Pékin, qui refuse de siéger dans une organisation politique aux côtés de Taïwan et, *a fortiori*, de Hongkong, l'APEC demeure, à ce jour, un forum économique. A la demande de la Chine, Taïwan sera représenté à Bogor (comme à Seattle) non par le président Lee Teng-hui mais par une personnalité, en l'occurrence Vincent Siew, président du Conseil pour la planification économique et le développement.

Pour régler les situations difficiles dans les anciennes démocraties populaires

Le Conseil de l'Europe adopte une convention-cadre sur la protection des minorités

Les représentants des trente-trois gouvernements membres du Conseil de l'Europe ont adopté, jeudi 10 novembre, une convention-cadre destinée à protéger les minorités nationales sur le Vieux Continent. Ce traité devra être ratifié par douze Etats au minimum pour entrer en vigueur dans les pays qui y souscriront.

STRASBOURG (Conseil de l'Europe)

de notre correspondant

Les experts européens se sont gardés de donner une définition de ce qu'est une « minorité nationale ». La France et le Royaume-Uni refusaient de s'engager dans cette voie-là, contrairement à l'Allemagne, qui souhaitait obtenir une garantie internationale des droits des germanophones vivant en Russie, en Pologne, en Roumanie ou en République tchèque. Nombre de responsables du Conseil de l'Europe étaient eux aussi réticents à se livrer à cet exercice. Il était peu probable, entre autres difficultés, que l'on parvienne à un accord entre les pays qui entendaient s'occuper des *« minorités historiques »* et ceux pour lesquels il devait surtout être question des *« nouvelles minorités »*, nées de l'immigration.

L'obstacle ayant été contourné, l'institution de Strasbourg a pu établir une panoplie de toutes les libertés individuelles dont devraient bénéficier les citoyens appartenant à une minorité nationale. Aux droits classiques (accès à sa culture, pratique de sa religion, enseignement dans sa langue, etc.), vient s'ajouter la *« liberté linguistique »* qui ouvrirait la voie à l'utilisation de la langue minoritaire *« devant les autorités administratives »*. Cette dernière disposition est contraire à la Constitution française. Ce qui laisse planer un sérieux doute – sans parler des autres aspects du dossier – sur la volonté de la France de signer et de ratifier la convention.

Pierre-Henri Imbert, directeur des droits de l'homme au Conseil de l'Europe, estime néanmoins que *« la France ne pourra pas rester en dehors, car il ne s'agit pas de créer des minorités mais de mieux protéger celles qui existent »*. Paul Bouchet, président de la commission nationale française des droits de l'homme, n'est pas loin de partager cet avis. Même s'il estime que la question des minorités est un *« faux problème en France car la tradition républicaine veut empêcher l'apparition de communautés fermées »*, M. Bouchet pense que Paris doit encourager le dialogue et la négociation dans les Etats ne partageant pas la même tradition, notamment ceux d'Europe centrale et orientale.

L'idée d'une convention sur les droits des minorités avait été approuvée par le sommet des chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, il y a un an. A l'origine, il s'agissait de faire face à certaines situations difficiles dans les pays de l'ancien bloc communiste : la situation des Hongrois de Roumanie et de Slovaquie, par exemple, mais également celle des vingt-cinq millions de Russes dispersés dans les Républiques de l'ex-Union soviétique. Pour M. Imbert, l'existence de la convention doit permettre de *« calmer le jeu en cas de tension »* et mettre à la disposition des protagonistes une *« base de négociation »*. En somme, un instrument qui s'apparente à un code de bonne conduite.

MARCEL SCOTTO

Des étudiants originaires de Timor-Oriental envahissent l'ambassade des Etats-Unis à Djakarta

Une vingtaine d'étudiants originaires du Timor-Oriental, portant des banderoles et scandant *« Libérez Timor-Est ! »*, ont pénétré samedi 12 novembre dans l'enceinte de l'ambassade des Etats-Unis à Djakarta. Les protestataires exigent du président Clinton, attendu dimanche pour le sommet du Forum économique du Pacifique, qu'il fasse libérer Xanana Gusmao, chef des rebelles de ce territoire annexé en 1976 par l'Indonésie.

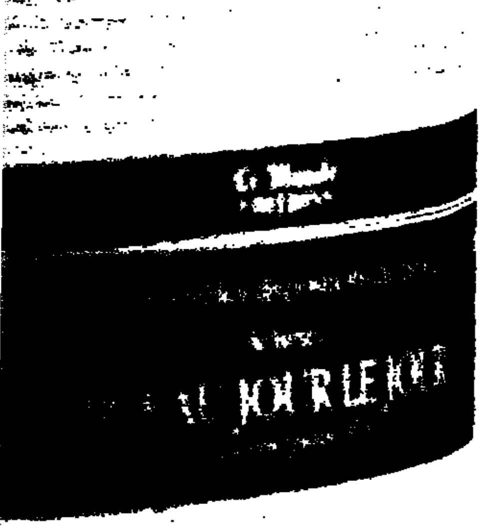
Sortis de taxis, les étudiants ont escaladé la grille fermant le périmètre diplomatique avant que les gardes aient eu le temps de les arrêter. Le commando a déroulé dans l'enceinte diplomatique des banderoles et des affiches engageant les autorités de Djakarta à mettre fin au *« génocide »* à Timor-Est. L'administration indonésienne du Timor-Oriental, colonie portugaise durant plus de quatre siècles, n'est pas reconnue par les Nations unies et fait l'objet de fréquentes accusations pour atteintes aux droits de l'homme.

L'ambassade des Etats-Unis, séparée du palais présidentiel par un grand parc dans le centre de Djakarta, est située à 3 kilomètres du centre de conférence où sont réunis des centaines de personnes en liaison avec le sommet de l'APEC. Des dizaines de policiers anti-émeutes, munis de boucliers et de matraques, sont arrivés sur place après l'incident.

Xanana Gusmao, capturé en novembre 1992, a été condamné à la réclusion à perpétuité en mai 1993 à l'issue d'un procès que des organismes de défense des droits de l'homme ont qualifié de mascarade. Le président Suharto a réduit sa peine à vingt ans.

Dans une lettre adressée à M. Clinton, qui a été connue vendredi à Djakarta, M. Gusmao demande au président américain de soulever la question de Timor-Est lors de ses entretiens avec M. Suharto en marge du sommet de l'APEC. – *(AFP, Reuter.)*

rum économique
nt en Indonésie



AMÉRIQUES

L'armée brésilienne à l'assaut des favelas

Pour combattre les trafiquants de drogue à Rio-de-Janeiro, le gouvernement fédéral a décidé de faire appel aux militaires

RIO-DE-JANEIRO

de notre correspondant

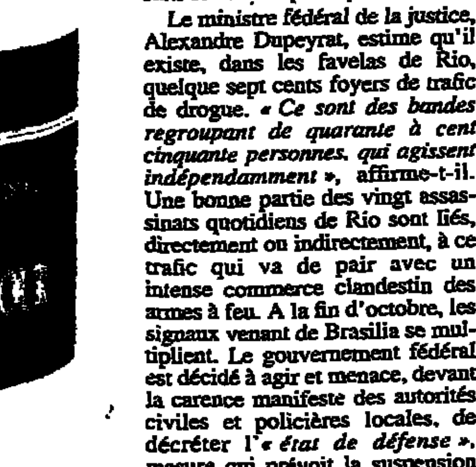
« Ce qu'on pense de l'intervention de l'armée ? Allez donc le demander à ces messieurs d'en haut ! » Ce vieil habitant de la favela de Nova Brasilia, dans le nord de Rio, est presque outré qu'on puisse lui poser une telle question. Il nous invite à aller interroger les vrais maîtres de la favela, les trafiquants de drogue installés au sommet de la colline abrupte sur les pentes de laquelle sont installées des habitations de fortune, tantôt en briques et parpaings, tantôt en planches de récupération surmontées de tôles cabossées. *« La-haut »*, on nous invitera à déguerpir au plus vite...

C'est dans cette favela qu'a eu lieu, le 18 octobre, un raid spectaculaire de la police, appuyé par des hélicoptères, qui s'est soldé par la mort de dix-sept personnes, tous des trafiquants selon les autorités. L'opération, une des plus sanglantes de ces dernières années, a secoué le pays, pourtant blasé en matière de violence urbaine, et a provoqué la décision du gouvernement fédéral, le 31 octobre, de lancer l'armée à l'assaut des bidonvilles de Rio, à une date encore indéterminée mais visiblement prochaine. Chaque matin, les habitants des favelas s'attendent au déclenchement de l'action combinée des policiers et des militaires.

En bas, Nova-Brasilia a une allure presque normale. L'entrée du bidonville est une rue étroite, bordée de bâtiments en dur qui abritent des épiceries, des boucheries, des quincailleries. L'activité est intense. Mais les commerçants ne sont pas davantage loquaces. *« La situation est très tendue*, confie le tenancier d'une petite mercerie. *L'important pour nous est de gagner notre vie sans faire d'histoires. Entre l'armée et ceux d'« en haut », nous sommes neutres. Surtout, ne citez pas mon nom. »* Le patron d'un bar, à mi-pente, est encore plus direct : *« Parler, c'est mourir. C'est comme ça. On ne plaisante pas avec eux. »*

Des coups de feu quotidiens

Au bureau de l'Association des habitants de Nova-Brasilia, une pancarte indique : *« On n'entre pas ici sans chemise. »* Une affiche, déjà ancienne, énumère les précautions à prendre contre la rage. Des centaines de lettres en souffrance s'empilent sur une table. L'administration des postes dépose ici le courrier destiné à l'ensemble de la favela. Le seul tas des télégrammes est impressionnant, de même que celui des factures de téléphone et d'électricité, car certains habitants privilégiés disposent d'un peu de confort. Soudain, la panique s'empare de la ruelle. Un homme vient de tenter de dévaliser un marchand ambulant et s'enfuit en brandissant un revolver. *« Cela arrive tous les jours*, raconte une jeune femme qui vient prendre son courrier. *La nuit, on entend des coups de feu sans savoir ce qui se passe. »*



Le ministre fédéral de la justice, Alexandre Dupeyrat, estime qu'il existe, dans les favelas de Rio, quelque sept cents foyers de trafic de drogue. *« Ce sont des bandes regroupant de quarante à cent cinquante personnes, qui agissent indépendamment »*, affirme-t-il. Une bonne partie des vingt assassinats quotidiens de Rio sont liés, directement ou indirectement, à ce trafic qui va de pair avec un intense commerce clandestin des armes à feu. A la fin d'octobre, les signaux venant de Brasilia se multiplient. Le gouvernement fédéral est décidé à agir et menace, devant la carence manifeste des autorités civiles et policières locales, de décréter l'*« état de défense »*, mesure qui prévoit la suspension des libertés individuelles et des garanties constitutionnelles.

Convoqué à Brasilia, Nilo Batista, le gouverneur de l'Etat de Rio, convainc ses interlocuteurs de ne pas prendre cette décision extrême. Il accepte en échange d'être dépossédé de l'essentiel de son pouvoir en matière d'ordre public. Un accord est signé le 31 octobre entre le gouverneur et le gouvernement fédéral, qui prévoit la création d'un organe de coordination, confié à un général, qui aura jusqu'au 31 décembre la haute main sur les forces armées et sur la police pour combattre le crime organisé à Rio et désarmer les trafiquants. La tâche incombe au général Roberto Senna, un photogénique officier qui s'était déjà illustré en 1992 en faisant patrouiller ses hommes dans les rues de Rio lors du Sommet de la Terre, et qui avait également commandé, en août, l'opération de récupération dans la favela de Fuba des armes volées précédemment dans un camp d'entraînement militaire voisin.

Policiers corrompus

Le général a belle allure, avec ses cheveux gris acier coupés court, mais sa première décision fait la joie des caricaturistes. Avant toute chose, il se met, lui-même et sa famille, à l'abri dans une confortable résidence située dans une zone de haute sécurité militaire, au centre de Rio. Ce geste se comprend pourtant, dans la mesure où il a pour mission de mettre sous les verrous pas moins de trois cents trafiquants contre lesquels ont déjà été lancés en vain des mandats d'arrêt, et qui défient les autorités, entourés de leurs gardes du corps fortement armés, depuis leurs retranchements au sommet des favelas. Les trafiquants ne plaisantent pas, en effet. Ils ont assassiné spectaculairement sur le seuil de sa maison le 3 novembre un lieutenant de l'armée de terre. Le général Senna décide d'accroître la protection des quatorze casernes de Rio. L'hôpital naval Marcilio-Dias, entouré par trois favelas, est désormais gardé par trente fusiliers marins protégés par des sacs de sable. Pour prouver leur bonne volonté, les trafiquants de la favela de Parada-de-Lucas décident de remettre leurs armes... au gouverneur de l'Etat de Rio, qui se fait un plaisir de se donner le beau rôle devant les caméras de télévision. Qu'importe si on découvre ensuite que l'arsenal en question se réduit pour l'essentiel à des pétoires hors d'usage...

La coordination entre civils et militaires ne va pas sans mal, d'autant que le gouvernement fédéral laisse entendre qu'il a en sa possession une liste impressionnante de policiers locaux corrompus. Un certain nombre de commissaires de quartier devraient être remplacés par des officiers de l'armée, et Fernando Henrique Cardoso, le nouveau président, qui doit prendre ses fonctions le 1er janvier, déclare publiquement que *« la police de Rio est contaminée »*. On apprend que dix juges, parmi lesquels Denise Frossard, vedette du procès des parrains de la loterie semi-clandestine de Rio, sont prêts à intervenir, jour et nuit, pour délivrer les mandats d'arrêt nécessaires. Des barrages sont établis sur les routes menant à Sao-Paulo et à Belo-Horizonte pour empêcher la fuite des « narcos » de Rio vers les Etats voisins, sans grand succès d'ailleurs.

Dans ce climat d'attente anxieuse, les trafiquants s'agitent eux aussi. L'un d'eux, Sergio Macarron, homme de confiance d'un des principaux chefs du trafic à Rio, surnommé *Ué*, choisit de défier les militaires. *« Qu'ils viennent donc, ces généraux que nous attendons avec impatience »*, écrit-il dans un tract. Mal lui en prend apparemment. Il est criblé de balles, devant sa voiture, à proximité de Nova-Brasilia. Des membres du « Commando rouge », un gang spécialisé dans les cambriolages et les attaques à main armée, n'auraient pas apprécié cette provocation intempestive, qui risquait, à leurs yeux, de déclencher les hostilités contre un de leurs bastions.

Si les habitants des favelas, pris entre deux feux, préfèrent se taire, la population de Rio soutient l'intervention annoncée de l'armée. 82 % des personnes interrogées par l'institut Vox Populi y sont favorables. 14 % seulement sont hostiles au déploiement des militaires et 5 %, une proportion étonnamment faible, ne se prononcent pas. La méfiance envers les policiers locaux est massive, au point que tout un chacun semble accepter ici l'affirmation d'un haut responsable selon lequel 70 % des policiers de Rio seraient corrompus.

Depuis le début de cette mobilisation, le grand perdant est assurément Nilo Batista, le gouverneur de l'Etat de Rio, qui semble dépassé par les événements. Sa déconfiture rejaillit sur sa formation, le Parti démocratique travailliste (PDT, gauche populiste), et sur le candidat de cette dernière, Anthony Garotinho, à l'élection au poste de gouverneur de l'Etat qui a lieu le 15novembre. La décision de faire donner l'armée profite au contraire à Marcello Alencar, le candidat du Parti social-démocrate brésilien (PSDB), la formation de Fernando Henrique Cardoso. En attendant, les militaires chargés de l'opération affirment à qui veut les entendre que le jour et l'heure du début de celle-ci ont déjà été fixés.

DOMINIQUE DHOMBRES

ASIE

SRI-LANKA

Telle fille, telle mère...

COLOMBO

de notre envoyé spécial

« Chez nous la politique est un peu une affaire de famille. » Ainsi parle Chandrika Kumaratunga, qui vient d'être élue présidente du Sri-Lanka, quand elle explique pourquoi son clan, celui des Bandaranaike, a dominé la vie politique de l'île depuis des décennies. La remarque a le mérite de la franchise ! Mais elle risque d'être bientôt plus pertinente que jamais : la mère de Chandrika, *Sirima Bandaranaike, pourrait*, en effet, devenir premier ministre du nouveau gouvernement.

L'information n'a pas été annoncée officiellement avant l'intronisation du nouveau chef de l'Etat, qui a prêté serment ce *samedi 12 novembre. Mais tout* porte à croire que « Mme B. », comme on la surnomme familièrement, *sera* choisie comme chef du gouvernement, succédant ainsi à sa fille. Deux ministres de l'actuel cabinet ont en effet lancé une campagne de signatures parmi leurs collègues pour demander à Mme Kumaratunga de nommer sa mère. Un proche conseiller de la famille a déclaré que Mme Bandaranaike mérite cette *promotion « en raison des services qu'elle a rendus au parti »*.

Un précédent mondial

Leader du Parti de la liberté (SLFP), Mme Bandaranaike a été portée à ce poste peu après que son mari, Solomon, alors pre*mier ministre, eut été assassiné*, en 1959, par un moine bouddhiste. Elle reprit alors le flambeau de son époux et devint à son tour chef du gouvernement. Elle a dirigé à deux reprises l'ex-Ceylan, de 1960 à 1965 et de 1970 à 1977. Celle qui n'était qu'une femme au foyer s'imposa peu à peu comme la « dame de fer » de l'île, n'hésitant pas à réprimer dans le sang une insurrection gauchiste contre son gouvernement.

Agée de 78 ans, Mme Bandara*naike est de santé fragile (elle* a souffert d'une attaque en 1991), ce qui ne l'a pas empêchée d'occuper les fonctions de ministre d'Etat sans portefeuille dans le gouvernement de Chandrika. Sa nomination serait en tout cas un précédent mondial : il n'existe pas de pays où un tel couple occupe ainsi les plus hautes fonctions.

L'histoire se complique quand on sait que l'hostilité du nouveau chef de l'État au *régime présidentiel pourrait*, d'ici à la mi-1995, déboucher sur une réforme de la constitution visant à restaurer la démocratie parlementaire. Dans ce cas, mère et fille échangeraient sans doute leurs postes respectifs : l'ex-premier ministre devenue présidente redeviendrait chef du gouvernement, tandis que sa mère se verrait accorder le titre honorifique de chef de l'État !

BRUNO PHILIP

Accrochage meurtrier avec les Tamouls. – Les forces sri-lankaises ont, le vendredi 11 novembre, tué six guérilleros tamouls dans le nord du pays. Le nouveau chef de l'Etat Mme Kumaratunga, a déclaré que son éclatante victoire à l'élection présidentielle du 9 novembre lui donnait un mandat net pour tenter de mettre fin au conflit avec les séparatistes, qui déchire l'ex-Ceylan depuis onze ans et a fait 30 000 morts. – *(AFP.)*

AFRIQUE

ANGOLA

Les troupes gouvernementales ont repris Huambo

L'armée a annoncé, vendredi 11 novembre, qu'elle exerçait un *« contrôle absolu »* sur Huambo et que l'offensive contre cette ville était terminée. Dans une déclaration télévisée, le commandant de la 5e division de l'armée, le général Jose de Sousa, a estimé qu'il ne restait plus aux autorités qu'à *« rétablir l'administration dans la ville »*, où se trouvait le quartier général des rebelles de l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi.

Selon le général, il a fallu quinze jours à l'armée gouvernementale pour reprendre Huambo. *Elle a capturé douze rebelles, dont* un major, et pris trois chars de combat ainsi qu'un nombre indéterminé d'armes et de pièces d'artillerie, a-t-il précisé. La télévision a montré, vendredi soir, des images de la ville sinistrée. La prise de Huambo a été confirmée samedi matin sur les ondes de Radio France international (RFI) par un responsable de l'organisation Médecins sans frontières (MSF). Vendredi après-midi, un avion du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avait évacué de Huambo une cinquantaine de personnes travaillant dans cette ville pour plusieurs organisations non-gouvernementales.

Les services de renseignement sud-africains ont affirmé vendredi, depuis Le Cap, que Jonas Savimbi avait repris le chemin du maquis et qu'il se trouvait maintenant à Jamba, son ancien quartier général, dans l'extrême Sud-Est angolais. Dans le nord du pays, de violents combats font rage pour le contrôle de la ville de Mbanza-Kongo, la capitale de la province du Zaïre. Depuis la mi-septembre, les troupes gouvernementales multiplient les offensives dans cette région, où elles ont déjà repris la ville de Soyo, deuxième site d'exploitation du pétrole après Cabinda.

D'autre part, quelque quatre cents mercenaires auraient été transportés par l'armée namibienne à Rundu, près de la frontière angolaise, afin de lancer une offensive sur Jamba, selon les déclarations du principal parti d'opposition namibien. Des sources angolaises affirment en revanche que ces hommes auraient été recrutés en Afrique du Sud pour aider l'UNITA à défendre le sanctuaire de Jonas Savimbi. – *(AFP, Reuter.)*

EN BREF

ALGÉRIE : dénonciation de la censure de la presse. – Une organisation de défense de la liberté de la presse, Article 19, basée à Londres, a dénoncé, jeudi 10 novembre, le décret gouvernemental pris en juin à l'encontre de la presse algérienne (*le Monde* du 30 juin) et visant à *« utiliser »* cette dernière *« pour ses besoins de propagande »* dans sa *« guerre contre les militants islamistes »*. Selon l'organisation, la récente suspension de deux journaux algérois est directement liée à ce décret. – *(AFP, Reuter.)*

BURUNDI : un ancien secrétaire d'Etat et un haut fonctionnaire assassinés. – Ancien secrétaire d'Etat à la coopération, Fridolin Hatungimana, a été assassiné vendredi 11 novembre à Bujumbura, devant son domicile. Mercredi, un haut fonctionnaire du ministère de la planification, Emile Ntanyungu, et son fils avaient été tués par balles à l'hôpital du roi Khaled. Ils étaient d'origine hutue, l'ethnie majoritaire. – *(AFP.)*

CORÉE DU NORD : feu vert de l'AIEA pour des inspections. – Le conseil des trente-cinq gouverneurs de l'AIEA (Agence de l'énergie atomique), réuni à Vienne le vendredi 11 novembre, a donné son « feu vert » à des inspections destinées à contrôler le gel de la filière graphite-gaz nord-coréenne, promis par Pyongyang pour la fin novembre au plus tard aux termes de l'accord signé le 21 octobre avec les Etats-Unis. – *(AFP.)*

CHINE : une journaliste condamnée à six ans de prison. – Les autorités chinoises ont condamné une journaliste à six ans de prison pour avoir divulgué des secrets d'Etat. Son procès, secret, a été organisé sept mois après qu'un tribunal de Pékin eut renvoyé l'affaire faute de preuves suffisantes, indique l'organisation de défense des droits de l'homme, Human Rights Asia, dans un communiqué reçu samedi 12 novembre à Pékin. Gao Yu, 50 ans, avait été arrêtée en octobre 1993, alors qu'elle s'apprêtait à quitter le pays pour aller étudier dans une université américaine. – *(Reuter.)*

RWANDA : appel de l'ONU pour le déminage. – Les Nations unies ont lancé, vendredi 11 novembre, un appel à l'aide internationale pour déminer le territoire rwandais. De 300 000 à 1 million de mines y seraient encore enfouies. L'ONU, qui a dépêché en Europe son représentant à Kigali pour trouver des soutiens pour un programme estimé à 4 millions de dollars, craint que la présence des mines ne retarde les opérations de rapatriement des populations déplacées. – *(Reuter.)*

PROCHE-ORIENT

IRAN

Contre-attaque des censeurs

Lorsque l'obscurantisme le dispute à la confusion, et que la liberté d'expression est tenue pour dangereuse, les hommes de lettres paient cher l'« audace » la plus anodine, le droit élémentaire de revendiquer une identité.

Les cent trente-quatre intellectuels et écrivains iraniens qui ont publié, à la fin du mois d'octobre, une lettre ouverte réclamant la levée de la censure et le droit de se constituer en association (*le Monde* du 26 octobre) n'ont pas *fini de l'apprendre. Non seule*ment la presse du régime les a traités d'illustres inconnus pour la plupart, *mais elle les a aussi dési*gnés, pêle-mêle, comme *« agents du Mossad, de la CIA (...) ennemis de la révolution, communistes et royalistes qui reçoivent leurs ordres de leurs maîtres occidentaux et israéliens »*.

Vendredi 11 novembre, Ahmad Djanati, l'imam de la prière du vendredi à Téhéran, a dénoncé lui-même l'initiative de *« ceux qui se disent écrivains et qui ont apporté de l'eau au moulin des radios étrangères, telles la BBC et la Voix d'Israël »*. Il n'a pas non plus exclu que *« le peuple hezbollah ressente la nécessité d'intervenir »*. Une manière comme une autre d'encourager une telle *« intervention »*. Il y a quelques jours, le quotidien *Joumhouri islami* avait rappelé à ces *« parasites »* le sort de *« l'intellectuel-traître »* Ali Akbar Saïdi Sirjani. Arrêté en mars dernier, ce dernier, un septuagénaire poète et essayiste, a été accusé de trafic de devises, d'usage de drogue et de boissons alcooliques, de liens avec les milieux *« contre-révolutionnaires »*.

Selon un membre de l'opposi*tion iranienne en France, il a été « forcé »* de faire des *« aveux »* sur son comportement et attend *toujours le « pardon » du régime*. M. Saïdi Sirjani, qui serait depuis quelques jours en résidence surveillée dans une maison du nord de Téhéran, avait eu le malheur de réclamer que ses ouvrages soient mis en vente.

De quel crime les cent trente-quatre signataires du manifeste d'octobre sont-ils coupables ? *D'avoir osé écrire : Quand les obstacles qui se dressent contre l'écriture et la pensée dépassent nos forces et nos capacités individuelles, nous sommes contraints de les affronter par une action collective et professionnelle. » « Notre présence collective est le garant de notre indépendance individuelle »*, ajoutaient-ils.

S'assignant pour *« objectif principal de supprimer tout ce qui s'oppose à la liberté de pensée, d'expression et de publication »*, ils réclamaient *« le droit à l'analyse et à l'étude de tout écrit »*, celui de *« la critique nécessaire à l'épanouissement de la culture nationale »*. Ils s'insurgeaient contre cette *« atteinte à une enceinte inviolable »* qu'est *« l'ingérence dans la vie privée de l'écrivain sous prétexte de critique littéraire »* et dénonçaient comme *« contraire à la démocratie et à la dignité du métier d'écrivain »* toute *« condamnation* [de ce dernier] *sur la base d'allégations morales ou politiques »*.

Insidieuse, la censure en Iran ne s'exprime pas nécessairement par l'interdiction de tel ou tel ouvrage, mais par la suppression de mots, de phrases, voire de passages entiers, jugés contraires à la morale islamique. Et les ciseaux finissent par supprimer des pages. Ainsi *la Chouette aveugle* de Sadegh Hedayat – l'un des chefs-d'œuvre de la littérature fantastique, selon un intellectuel iranien – est-il jugé dénaturé par ceux qui l'ont lu après sa publication en Iran.

MOUNA NAÏM

Susceptible d'être mis en examen dans l'affaire des fausses factures des HLM de la région parisienne

Michel Roussin devait être remplacé par Bernard Debré comme ministre de la coopération

Le ministre de la coopération, Michel Roussin, devait présenter sa démission, samedi soir 12 novembre, au premier ministre, indique-t-on de source gouvernementale. Edouard Balladur devait ensuite demander au président de la République de mettre fin aux fonctions de M. Roussin et de nommer, à sa place, Bernard Debré, député (RPR) d'Indre-et-Loire. M. Roussin *est mis en cause dans une* affaire de fausses factures instruite à Créteil par le juge Eric Halphen. Ce magistrat pourrait lui notifier, lundi 14 novembre, une mise en examen pour recel d'abus de biens sociaux.

■ DE M. CHIRAC A M. BALLADUR. – Collaborateur de M. Chirac depuis le premier passage de celui-ci à l'Hôtel Matignon, en 1974, M. Roussin, ancien directeur du cabinet du directeur des services de renseignement (le SDECE, devenu ensuite la DGSE), avait été le chef de cabinet du même M. Chirac, premier ministre, de 1986 à 1988. Il avait dirigé le cabinet du maire de Paris de 1989 à 1993, avant d'être élu député de Paris en mars 1993, puis d'entrer au gouvernement. Son évolution l'avait conduit, ces derniers mois, à des positions favorables à la candidature de M. Balladur.

Le ministre de la coopération, Michel Roussin, devait présenter sa démission, samedi soir 12 *novembre, au premier ministre*, indique-t-on de source gouvernementale. Le nom le plus fréquemment avancé pour sa succession au ministère de la coopération était celui de Bernard Debré, député (RPR) d'Indre-et-Loire, fils de Michel Debré, ancien premier ministre du général de Gaulle, et partisan déclaré du premier *ministre dans la perspective de* l'élection présidentielle. Ancien directeur du cabinet de Jacques Chirac à la mairie de Paris, rallié depuis sa nomination au gouvernement à Edouard Balladur, M. Roussin est mis en cause dans une affaire de fausses factures instruite à Créteil par le juge Eric Halphen. Ce magistrat pourrait lui *notifier*, lundi 14 *novembre*, une mise en examen pour recel d'abus de biens sociaux.

« Méry de Paris »

M. Roussin serait ainsi le troisième ministre du gouvernement d'Edouard Balladur à quitter ses fonctions sous la pression d'une enquête judiciaire, après Alain Carignon et Gérard Longuet. Une issue prévisible depuis qu'a débuté cette *« affaire qui inquiète le RPR »*, ainsi que titrait *le Monde* le 9 octobre (*nos éditions datées 9-10 octobre*). Partie d'une affaire de fausses factures sur des chantiers de la région parisienne, l'enquête du juge Eric Halphen est en passe de tenir ses promesses. Durant l'été, alors que le magistrat *n'avait mis au jour qu'un réseau* de sociétés taxi aux dimensions somme toute moyennes, certaines sources pariaient déjà sur la *« connotation politique »* du dossier de Créteil. Depuis, les mises en examen – et en détention – successives de Jean-Claude Méry, le 29 septembre, et de Rémy Halbwax, le 28 octobre, ont donné corps à ces soupçons initiaux (*le Monde* du 1er octobre), que vient à présent conforter la mise en cause de Michel Roussin.

Promoteur immobilier, dirigeant de nombreux bureaux d'études, M. Méry fut membre du comité central du RPR de 1987 à 1990, fonda la section professionnelle de ce parti pour l'immobilier, et avait, de *notoriété* publique, ses entrées à l'hôtel de ville de Paris, au point de mériter le surnom de *« Méry de Paris »*, dont l'affublaient ses détracteurs. Homme d'affaires entreprenant, M. Méry avait eu plusieurs fois maille à partir avec les services fiscaux, avant de recevoir la visite de la police. Les premières investigations du juge ont montré que les sociétés de Jean-Claude Méry ont encaissé, durant les seules années 1991 et 1992, environ 19 millions de francs au moyen de factures jugées douteuses.

Des rendez-vous à l'hôtel de ville de Paris

C'est dans les agendas du promoteur que les enquêteurs ont découvert, entre autres, les noms de Rémy Halbwax et de Michel Roussin. En face de leurs initiales respectives, la secrétaire de M. Méry avait inscrit, en octobre 1992, les sommes de 190 500 francs et de 260 000 francs.

Ancien syndicaliste policier devenu proche collaborateur de l'ancien ministre et député (RPR) de Seine-Saint-Denis, Robert Pandraud, Rémy Halbwax est soupçonné d'avoir joué un rôle dans *l'attribution de certains marchés*, notamment lorsqu'il travaillait aux côtés de M. Pandraud au conseil régional d'Ile-de-France. Il était dans le même temps salarié de plusieurs sociétés, justement attributaires de *tels marchés*, dont la Cofreth, rebaptisée Elyo, contrôlée par la Lyonnaise des eaux, qui lui versait un salaire d'*« attaché commercial » via* une de ses filiales.

En l'état de l'enquête, un tel mélange des genres n'est pas reproché à M. Roussin. Mais le témoignage de la secrétaire de Jean-Claude Méry, recueilli le 27 octobre par le juge Halphen, confirme les entrevues de son employeur avec l'ancien directeur du cabinet de M. Chirac, et évoque des remises d'argent en espèces (*le Monde* du 9 novembre) : *« Jean-Claude Méry me demandait de mettre de l'argent dans des enveloppes, parfois 10 000 francs, parfois 50 000 francs dans chacune*, a-t-elle déclaré. *(...) Des gens venaient régulièrement, mais je ne l'ai jamais vu remettre ces enveloppes... »*

Mallettes en crocodile

Si elle ne précisait pas qui étaient les bénéficiaires, l'ancienne secrétaire affirmait cependant que les initiales *« M. R. »* inscrites de sa main sur l'agenda de M. Méry désignaient bien Michel Roussin et que les chiffres inscrits en regard correspondaient bien à des sommes d'argent. L'ancien chauffeur du promoteur avait déjà raconté, pour sa part, dans un témoignage moins précis, les rendez-vous de M. Méry avec M. Roussin à l'hôtel de ville de Paris, et évoque *« des mallettes en crocodile contenant des billets de 500 francs »*.

Compte tenu de ces éléments, qui constituent des présomptions de délit, la mise en examen du ministre entrait dans la logique judiciaire, M. Roussin ne pouvant plus dès lors être entendu comme simple témoin. Sollicité à plusieurs reprises par *le Monde* dès avant l'annonce de sa convocation, M. Roussin n'avait pas souhaité commenter nos informations. A son retour de Biarritz, où il participait au sommet franco-africain, il avait été longuement reçu à Matignon, le 9 novembre, dans la soirée, indiquant à sa sortie qu'il n'avait *« pas du tout été question »* de l'affaire de Créteil... Dans l'entourage du premier ministre, on laissait néanmoins entendre, le matin même, que le principe de son départ du gouvernement était acquis.

HERVÉ GATTEGNO

L'homme aux trois carrières

On lui donnerait le bon Dieu *sans confession*. Avec ses yeux bleu-acier, qu'il plante obstinément dans le regard de son interlocuteur, Michel Roussin a ce côté *« clean »*, BCBG, les oreilles et la nuque dégagées, de l'officier qu'il a été dans sa prime jeu*nesse. Mais il ne faut pas se fier* à cette apparence. D'aucuns n'ont pas hésité à le baptiser *« the Killer »* (le tueur), parce que son tempérament ne le prédispose pas à *« parler avec des périphrases »*, comme il le dit. D'autres confient qu'il est loin d'être *« un enfant de chœur dans le marigot politique »*, qu'il pratique depuis une bonne vingtaine d'années. D'autres, encore, n'ignorent pas davantage que cet homme de l'ombre, s'il ne s'avance pas masqué pour autant, est un homme d'action, et que ses décisions sont parfois rudes.

*Sous ses dehors de Méditerra*néen jovial, chaleureux, drôle et expansif, qui lui viennent de sa naissance au Maroc et de son amour d'aujourd'hui pour la Provence, Michel Roussin sait aussi se montrer froid, précis, direct, *un brin militaire en un mot*. Mais cet ancien officier passé par les jésuites – il fut jeune officier d'artillerie dans les djebels algériens, puis officier d'une arme, la gendarmerie, dont il demeure lieutenant-colonel de réserve – *s'est par* la suite frotté à la grande administration, aux services spéciaux, aux affaires, où il a beaucoup appris, avant d'atterrir en politique. De lui, on dit qu'il a su porter képi (d'officier), puis casquette (de sous-préfet et de préfet) avant, comme il l'admet lui-même, d'être *« à rude école »* dans la mouvance des hommes politiques.

Une ascension fulgurante

Avant 1976, il y a le militaire. Une carrière classique, à un détail près, qui se révélera déterminant : il est commandant militaire de Matignon à partir de 1972 et, à ce titre, il va servir successivement auprès de Jacques Chaban-Delmas, de Pierre Messmer et, surtout, de Jacques Chirac, l'homme politique qui *plus tard le mettra en selle*.

A partir de 1976 commence l'envolée dans la haute adminis*tration. Comme sous-préfet en* Indre-et-Loire, d'abord. Mais, surtout, pendant près de cinq années consécutives, entre 1977 et 1981, comme directeur du cabinet du directeur général du service de documentation extérieure et de contre-espionnage (l'ancêtre de l'actuelle DGSE), Alexandre de Marenches.

A ce poste, l'ascension de Michel Roussin est fulgurante. Cet homme doué pour les imitations de personnalités, auxquelles il prête un accent pied-noir ou nord-africain véritable*ment désopilant, n'est pas un* dilettante. Il va se révéler un organisateur né, un travailleur rigoureux jusque dans la moindre broutille, qui n'en est jamais tout à fait une dans ce métier, *« un bosseur qui sait occuper le terrain »*, selon ses subordonnés. Au contact de ses « sources » dans Paris, le voilà chevauchant hardiment sa motocyclette, ses dossiers dans les sacoches, et délaissant ostensiblement voiture de fonction et protection. Il a la quarantaine sportive – c'est un grand amateur de course à pied et de natation –, et jamais aucun de ses prédécesseurs ni aucun de ses successeurs n'aura eu, à vrai dire, autant de pouvoir, tant il sut gagner la confiance de M. de Marenches.

De son ancienne profession d'agent secret, Michel Roussin est très fier en privé. Il explique aujourd'hui qu'il a ainsi contribué à défendre les intérêts de la France. Mais il en a aussi conservé cette aptitude des hommes du renseignement qui savent parler sans dire, qui savent amuser leur entourage sans rien dévoiler d'essentiel, sauf sur ordre et à qui de droit.

A l'arrivée de la gauche aux responsabilités, en 1981, il entame sa troisième carrière, celle-là même qui le mènera à servir Jacques Chirac, puis Edouard Balladur. Il entre d'abord dans le privé, comme chargé de mission, jusqu'en 1983, auprès de Guy Dejouany, PDG de la Compagnie générale des eaux, qui lui demandera d'aller négocier des contrats d'eau au Niger et au Burkina. Ce ne sera qu'une simple étape. De son passage à Matignon, il a noué une profonde amitié avec Robert Pandraud, un ancien grand « flic » féal de M. Chirac, qui l'enrôlera.

Dès lors, Michel Roussin est, comme il le dit lui-même, admis au *« club »* de l'Hôtel de Ville de Paris, sous-entendu dans le cercle des proches et des fidèles *de l'ex-premier ministre. Dans* tous les sens du terme, qui n'a pas que des acceptions péjora*tives, Michel Roussin est un* homme de « réseaux » : lui préfère parler de *« vieilles et solides amitiés »*, et il ne se reconnaît qu'un seul *« réseau »*, la tribu



familiale qu'il forme avec ses cinq frères et sœurs. Il n'empêche qu'il appartiendra au « réseau chiraquien » pendant une dizaine d'années.

Tour à tour administrateur, conseiller technique, chef de cabinet à la mairie de Paris, entre 1983 et 1986, il est celui qui, dans l'ombre de M. Chirac, accepte de le servir corps et âme. Michel Roussin, qui apprécie la lecture de Jean Giono, de John Le Carré ou de Graham *Greene et qui est un cinéphile* averti, va se dévouer vingt-quatre heures sur vingt-quatre pour un homme qui lui semble inspiré par le souci de l'Etat.

Une investiture en or massif

Durant la première cohabitation, M. Chirac en fait un préfet hors cadre et lui confie le poste délicat de chef de cabinet à Matignon, c'est-à-dire, entre autres fonctions, d'être l'homme qui, pour le compte du premier ministre, redistribue une partie des fonds secrets aux autres ministres, accomplit les déplacements discrets urgents et qui tient son agenda. Michel Roussin se défend d'être, à ce poste, *« un saltimbanque qui monterait des coups »*. Sans doute. Il remplit cependant sa mission jusqu'au bout, y compris les libérations des otages français au Liban ou le suivi du dossier *néo-calédonien qui s'achèvera* par l'attaque de la grotte d'Ouvéa, où s'étaient réfugiés des militants indépendantistes tueurs de gendarmes.

De retour dans sa *« citadelle »*, *comme la dénomme Edouard* Balladur, M. Chirac promeut Michel Roussin aux responsabilités de directeur du cabinet du maire de Paris en 1989. Le préfet Roussin reprend là son travail dans l'ombre de l'ex-premier ministre battu par François Mitterrand à sa deuxième élection présidentielle. Un travail tout de *patience et d'obstination, dont il* sera récompensé lorsque le président du RPR lui fera le cadeau de le présenter quasiment sur un plateau, au scrutin législatif de 1993, dans la circonscription laissée vacante par Edouard Frédéric-Dupont *après cinquante-sept* ans de bons et loyaux services. Michel Roussin y est élu confortablement dès le premier tour. *« C'est une investiture en or massif »*, disent ses détracteurs. Voilà cet homme de l'ombre *porté au grand jour*.

Comble de la réussite politique : le député frais émoulu accède – sans véritablement l'avoir réclamé, à l'en croire – au poste de ministre de la coopération. Certains imaginent qu'il est *là, avec l'accord de Jacques* Chirac, pour contrer éventuellement les « réseaux » africains de Charles Pasqua installé, de nouveau, en force au ministère de l'Intérieur. Mais, peu à peu, au fil des mois, on observe Michel Roussin, ce « chiraquien » de conviction au départ, se convertir – même s'il s'en défend assez mollement – au « balladurisme ». Au fil des mois, encore, on observe Michel Roussin tenter d'étendre son « empire » à l'Afrique anglophone et, pourquoi pas, au Maghreb. Sans réussite, en vérité : le lieutenant de Jacques Chirac, Alain Juppé, et *le Quai d'Orsay s'y opposeront*.

Lorsqu'il se prête à quelques confidences, le ministre, qui devait donner sa démission, explique qu'il faut parfois savoir séparer le domaine de l'affectif, *« qui reste intact »*, de celui de l'action, *« qui oblige à prendre des décisions »*.

JACQUES ISNARD

[Né le 3 mai 1939 à Rabat (Maroc), Michel Roussin est docteur ès lettres (il a soutenu une thèse sur l'Europe contemporaine), diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales (il a rédigé un mémoire sur la première guerre mondiale), diplômé de l'Ecole des officiers de la gendarmerie nationale et breveté de l'Enseignement supérieur scientifique et technique militaire (EMMST). De 1960 à 1976, il sert dans les forces armées. En 1976, il accède à l'administration préfectorale. Un an après, il est affecté au service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) jusqu'en 1981. De 1981 à 1983, il est chargé de mission à la Compagnie générale des eaux. Puis il commence une carrière auprès de Jacques Chirac, tant à Matignon qu'à la mairie de Paris. Le 21 mars 1993, il est élu député RPR de Paris et, le 30 mars suivant, il est ministre de la coopération dans le gouvernement dirigé par M. Balladur.]

Le doute s'installe

Suite de la première page

Le premier ministre peut également en tirer argument pour souligner, une fois encore, que la justice n'est pas entravée, aujourd'hui, dans l'instruction des dossiers mettant en cause des personnalités politiques, fussent-elles ministres. Il peut observer, aussi, que les faits reprochés tant à M. Roussin qu'avant lui à MM. Carignon et Longuet sont antérieurs à leur entrée au gouvernement et qu'elles n'ont aucun lien avec l'exercice de leurs fonctions ministérielles. Le premier ministre, en tant que tel, n'est nullement concerné par les délits qui leur sont reprochés.

Il se trouve, cependant, que les membres du gouvernement mis en cause ont en commun d'avoir pris parti, plus ou moins ouvertement, pour la candidature de M. Balla*dur à l'élection présidentielle*. Ce engagement ne saurait compromettre le premier ministre, mais il rend plus difficile pour lui de chercher à se poser, à l'instar de Pierre Bérégovoy lorsqu'il avait fait de la lutte contre la corruption l'une de ses prioirités en 1992, en « chevalier blanc » de la morale publique. Le doute s'était déjà insinué lorsque M. Balladur avait tergiversé, *dans un premier temps*, sur le sort de M. Longuet, lequel, président du Parti républicain, était un allié de poids pour la bataille électorale à venir.

M. Chirac ayant affirmé pour sa part, le 6 novembre, à la télévision, que les violations du secret de l'instruction sont le fait d'*« officines politiques »*, chacun avait compris que le maire de Paris *mettait au compte de sa rivalité* avec M. Balladur le développement d'une affaire qui, à travers M. Roussin, ouvre une brèche dans *le mur protégeant* les secrets du financement du RPR.

Ancien directeur du cabinet de M. Chirac, le ministre de la coopération démissionnaire n'est impliqué, en effet, dans l'affaire des HLM de la région parisienne, qu'en tant qu'intermédiaire auquel étaient remises, selon l'enquête, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, des valises de billets de banque. A la différence de MM. Carignon et Longuet, il ne lui est reproché, à ce jour, aucun enrichissement personnel.

Le risque, pour M. Balladur, est donc de susciter la méfiance, non pas en raison d'une implication dans les affaires, *mais pour* la « gestion » intéressée qui en serait faite, par lui-même ou en son nom, dans un cas lorsqu'un baron de son camp était concerné, dans l'autre lorsque le camp adverse peut être atteint. En outre, les turpitudes révélées à droite assombrissent, sans que cette fois le premier ministre y puisse rien, le tableau de la rupture avec les pratiques socialistes, pour laquelle les électeurs s'étaient fermement prononcés en envoyant à l'Assemblée nationale, en mars 1993, une écrasante majorité RPR-UDF.

De ce point de vue, le passage prochain en correctionnelle d'Henri Emmanuelli, premier secrétaire du PS, en tant qu'ancien trésorier de ce parti, ne suffit pas à compenser les démissions ministérielles en chaîne, dans la mesure *où il est davantage perçu comme* une confirmation de ce qui était déjà connu de l'affaire Urba que comme un fait nouveau.

Si la morale publique ne fait pas la différence entre la droite et la gauche, alors même que l'efficacité économique de l'équipe au pouvoir n'est pas éclatante, tout le talent de M. Balladur pourrait ne pas suffire pour remonter la pente *sur laquelle le sort des procédures* s'acharne à le faire glisser.

PATRICK JARREAU

GESTION MUNICIPALE : M. Rinaldi, maire (RPR) de Digne, est mis en examen. – Pierre Rinaldi, maire (RPR) de Digne-les-Bains et président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, ancien *député, a été mis* en examen pour faux en écriture publique, le 10 novembre, par Yves Bonnet, juge au tribunal de grande instance de Digne, a-t-on appris samedi 12 novembre. Cette mise en examen fait suite à une plainte de l'*opposition socialiste, qui protes*tait contre le fait que le maire ait pris, sans réunir le conseil municipal, une décision modificative au budget de la commune. Un jugement du tribunal administratif condamnait la ville de Digne à payer la somme de 3,3 *millions de* francs à un propriétaire sur le terrain duquel sont exploitées des sources thermales. Il aurait fallu obtenir une délibération du conseil municipal pour exécuter cette décision, qui va modifier l'équilibre budgétaire, délibération dont M. Rinaldi s'est dispensé.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 11 novembre 1994

DES DÉCRETS

– nº 94-974 du 10 novembre 1994 pris pour l'application des dispositions du I de l'article 5 de la loi quinquennale nº 93-1313 du 20 décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle concernant le chèque-service.

– nº 94-975 du 10 novembre 1994 modifiant certaines dispositions du code du service national relatives aux volontaires militaires féminines.

UN ARRÊTÉ

– du 10 novembre 1994 désignant l'organisme de recouvrement des cotisations de sécurité sociale chargé d'assurer la gestion du volet social du chèque-service.

La « réunion exceptionnelle » du RPR à Paris

M. Juppé fait l'éloge de M. Chirac

Jacques Chirac devait quitter, samedi 12 novembre, sa fonction de président du RPR, un mouvement qu'il avait fondé le 5 décembre 1976. Candidat déclaré à l'élection présidentielle depuis le 4 novembre, le maire de Paris devait prendre congé des militants de son parti réunis sous un chapiteau dressé sur la pelouse de Reuilly, à Paris.

La fonction de la « réunion de famille » du RPR, samedi, à Paris, est fortement contestée par Charles Pasqua et Philippe Séguin. Le ministre de l'intérieur et le président de l'Assemblée nationale, suivis des députés balladuriens, dont le chef de file a préféré ignorer le chapiteau de Reuilly au profit de sa résidence secondaire de Chamonix, estiment que cette « réunion exceptionnelle » du RPR, qui n'a aucun caractère statutaire, est, en fait, une séance d'investiture du candidat Chirac. Cette interprétation est contestée par les chiraquiens.

Le déroulement de cette journée particulière, prévu initialement par l'état-major du RPR a subi, vendredi soir, une légère modification, liée à l'actualité gouvernementale. En effet, la rumeur de la démission de Michel Roussin, ministre de la coopération, dans la soirée de vendredi, s'étant transformée en quasi-certitude, les conseillers de M. Chirac ont été obligés d'en tenir compte.

D'autant plus que le nom du successeur probable de M. Roussin au gouvernement – le cumul par un autre ministre ayant été écarté – ne pouvait laisser indifférents les dirigeants du mouvement néogaulliste. En effet, c'est Bernard Debré, fils du « premier » premier ministre du général de Gaulle et jumeau du très chiraquien Jean-Louis Debré, premier secrétaire général adjoint et porte-parole du RPR, qui devait être appelé à occuper le poste de ministre de la coopération.

Ayant que le député de la circonscription de Paris où se tient la « réunion de famille », Jean de Gaulle, petit-fils du général et fils de l'amiral Philippe de Gaulle, n'accueille les « congressistes », M. Debré (Jean-Louis) devait donc prononcer une brève allocution de consolation qui n'était pas, à l'origine, inscrite au programme. Cette intervention, qu'il faut surtout placer sur le terrain des symboles dans la bataille qui oppose MM. Chirac et Balladur dans l'utilisation des mânes du gaullisme, avait, notamment, pour but de contrecarrer la montée en puissance de l'autre Debré (Bernard).

Né le 30 septembre 1944 à Toulouse, Bernard Debré est chirurgien, universitaire et député (RPR) d'Indre-et-Loire depuis 1986, ainsi que maire d'Amboise depuis 1992 après en avoir été un conseiller municipal depuis 1989. S'il est aujourd'hui un balladurien avéré Bernard Debré, s'était prononcé contre la ratification du traité de Maastricht en 1992. François Mitterrand, qui apprécie M. Roussin, ne sera probablement pas fâché que la coopération, qui, comme les affaires étrangères ou la défense, est un domaine surveillé par le président de la République, soit confiée à l'urologue dans le service duquel, à l'hôpital Cochin, il a été opéré à deux reprises de son cancer de la prostate.

Jean-Louis Debré et Jean de Gaulle (dont le nom a également circulé comme successeur possible de M. Roussin) ayant parlé, Alain Juppé pouvait alors dénoncer le *« mauvais procès »* que certains, selon lui, ont voulu intenter à la direction du RPR et, plus largement, aux militants venus assister aux adieux de leur président. Le secrétaire général devait faire l'éloge des qualités du président du mouvement et porter, avec une certaine émotion, un regard personnel sur M. Chirac, en évoquant leur première rencontre ou le *« jardin secret »* que le maire de Paris a su, selon lui, *« conserver »*.

Celui-ci devait, ensuite, exposer les raisons déjà données de sa candidature, souligner que cette réunion n'est pas d'investiture – ce qui serait contraire à l'esprit des institutions gaullistes – et annoncer sa démission. *« Comme le prévoient les statuts, j'ai demandé à Alain Juppé d'assurer l'intérim de la présidence de notre mouvement jusqu'aux assises qui, l'année prochaine, verront l'élection de mon successeur »*, devait préciser M. Chirac, avant d'indiquer : *« Pour mener à bien cette tâche, Alain Juppé a souhaité s'entourer des présidents de nos deux groupes parlementaires* [Bernard Pons pour les députés et Josselin de Rohan pour les sénateurs]. *Il s'appuiera, naturellement, sur toutes les instances de notre Rassemblement. »*

« Trois Défis »

Après avoir rendu hommage au dévouement des militants, M. Chirac devait, dans un second temps, exposer les *« trois défis »* à relever que sont, selon lui, le chômage et l'exclusion, la restauration de l'Etat républicain et l'Europe. Il devait revenir sur la distinction faite, lors de l'émission « 7 sur 7 » de TF 1, le 6 novembre, entre les réformes immédiates, qui devront être entreprises dans les six mois suivant l'élection présidentielle, et celles qui demanderont un investissement plus long. Ces dix-huit années passées à la tête du RPR devaient s'achever par un vote de *« reconnaissance »* et de *« confiance »* des militants d'un mouvement dans lequel, désormais, il ne sera pas aisé de panser les plaies ouvertes et ravivées ces derniers jours.

OLIVIER BIFFAUD

RECTIFICATIF. – Dans nos éditions du samedi 12 novembre, nous avons publié les noms de huit cadres du RPR ne figurant pas sur une liste de quatre-vingt-quinze secrétaires départementaux du mouvement qui se sont *« engagés à soutenir »* Jacques Chirac *« dans sa campagne présidentielle »*. Nous avons indiqué que le secrétaire départemental de l'Allier était l'un de ces huit secrétaires départementaux, en attribuant, par erreur, cette fonction à Pierre-André Périssol. Or, député de l'Allier depuis 1993, M. Périssol est l'un des 199 parlementaires RPR qui soutiennent M. Chirac (*le Monde* du 11 novembre), et si l'Allier ne figure pas dans la liste des départements dont le secrétaire départemental apporte son soutien au maire de Paris, c'est parce que le titulaire du poste, Jean-François Hamaide, vient de se démettre de cette fonction.

Les cérémonies du 11 novembre

Rendez-vous à l'Arc de triomphe

François Mitterrand a présidé, vendredi 11 novembre à Paris, les cérémonies de commémoration de l'armistice de 1918. Vers 11 heures du matin, alors que de nombreuses personnalités (ministres, présidents des Assemblées, ambassadeurs, hauts fonctionnaires) étaient déjà présentes sur la place du Général-de-Gaulle, le chef de l'Etat est arrivé, entouré de la garde républicaine et de la batterie-fanfare à cheval. Il a passé en revue les troupes, avant de déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du Soldat inconnu, à l'Arc de triomphe, où il s'est recueilli, tandis que retentissait la sonnerie *Aux morts*.

En présence du premier ministre, Edouard Balladur, du ministre de la défense, François Léotard, du ministre des anciens combattants et victimes de guerre, Philippe Mestre et des présidents de l'Assemblée nationale, Philippe Séguin, et du Sénat, René Monory, le président de la République a procédé à quatre décorations dans l'ordre de la Légion d'honneur. Il a ensuite salué les familles des anciens combattants, les membres du gouvernement, ainsi que le maire de Paris, Jacques Chirac. En compagnie de M. Balladur, le chef de l'Etat est alors parti présider une courte cérémonie devant la statue de Georges Clemenceau, à proximité du Grand Palais.

Le même jour, six gerbes de fleurs ainsi que des bouquets anonymes ont été déposés sur la tombe du maréchal Pétain, au cimetière de l'île d'Yeu, en Vendée. L'une des gerbes a été envoyée par Jean-Marie Le Pen, président du Front national, les cinq autres portaient les mentions : « Pétain-Verdun », « ADMP-Midi-Pyrénées », « Promotion Maréchal Pétain », « Délégation du Limousin », « République sociale italienne ».

Condamné et incarcéré pour corruption

Edouard Chammougon « Robin des bois » de la Guadeloupe

Edouard Chammougon, ancien député (République et liberté) de la Guadeloupe et ancien maire de Baie-Mahault, a été placé sous mandat de dépôt et emprisonné, à Pointe-à-Pitre, le 8 novembre (« le Monde » du 10 novembre). Il avait été déchu de ses mandats après que la Cour de cassation eut confirmé une condamnation pour corruption. Il devrait continuer, néanmoins, à exercer une forte influence personnelle, qu'il doit à sa réputation de généreux « Robin des bois » et « père de famille ».

POINTE-À-PITRE

de notre correspondant

Avec ses airs de paysan madré, M. Chammougon n'a jamais cessé, depuis plus de dix ans maintenant, de « poser problème » à la justice en Guadeloupe. Les magistrats, préfets et hauts fonctionnaires qui se sont succédé en ont toujours été troublés : la gestion de la commune de Baie-Mahault les révulsait, certes, mais ils étaient parfaitement conscients de l'immense popularité de M. Chammougon dans son bastion. Depuis 1977, il a constamment été élu député dès le premier tour dans la troisième circonscription du département. Est-ce parce que 12 % de la population active de la commune de Baie-Mahault est constituée par... des employés municipaux, dont certains sont inconnus de leurs chefs de service ou ignorants de la domiciliation des services auxquels ils appartiennent ?

« Edouard », comme l'appellent la plupart de ses administrés, a toujours su y faire. Cet ancien employé de banque devenu instituteur excelle dans une simplicité toute créole, partageant le punch et honorant de sa présence mariages, baptêmes, communions et enterrements. On lui est aussi redevable de sa générosité : un billet de banque pour la mère de famille angoissée par la maladie d'un enfant, quelques parpaings pour hâter l'édification d'un mur sans attendre la prochaine paye, une cuisinière pour la jeune mariée... Autant de gestes auxquels la société créole est d'autant plus sensible que le civisme y semble, certainement du fait de l'épisode de l'esclavage, une idée encore plus neuve qu'en Europe.

De telles pratiques ont en tout cas valu à M. Chammougon d'être surnommé « Robin des bois » par ceux qui partagent aujourd'hui ses infortunes judiciaires. Lui, il se qualifie plutôt de *« père de famille »*, manière de faire observer qu'il n'a pas seulement deux enfants légitimes. Cette aura lui a permis de recruter ses plus ardents partisans – de véritables *pasionarias* souvent – parmi les femmes qui, dans la société créole et malgré ses apparences machistes, jouent un rôle décisif dans les choix des familles, parfois monoparentales, souvent élargies.

Répondre aux attentes du « petit peuple »

Se donnant l'image d'un bon père dont rêvent les femmes antillaises, il a toujours justifié publiquement par son *« sens de la famille »* les honoraires ou rémunérations versées par la commune à ses propres filles. Ce sentiment honore, aux Antilles peut-être plus qu'ailleurs. Si M. Chammougon ne semble pas s'être, comme le lui reproche la justice, toujours conformé aux lois de la République, il a, par contre, toujours su répondre aux attentes inexprimées du « petit peuple » d'une société créole qu'il connaît intuitivement bien.

Ses déboires judiciaires actuels annoncent-ils réellement sa disparition de la vie publique locale ? Rien n'est moins sûr. Il s'est en effet montré, ces dernières semaines, très soucieux d'assurer ses arrières politiques. En s'y reprenant, certes, à deux reprises, il a obtenu que la majorité de son conseil municipal démissionne afin de provoquer une élection partielle, fixée au 4 décembre. Selon ses proches, ce nouveau scrutin pourrait donner l'occasion à son épouse de reprendre le flambeau. Et si elle est élue, Mme Chammougon pourrait faire de son mari déchu son... directeur de cabinet. Le « sens de la famille »...

EDDY NEDELJKOVIC

A la suite d'une consultation locale

M. Inchauspé (RPR) défend le projet d'une nouvelle région « Pyrénées-Adour »

Au terme d'un « référendum » par voie postale, organisé par Michel Inchauspé, député (RPR) des Pyrénées-Atlantiques, et qui a obtenu un taux de réponse de 10 %, trois réponses sur quatre font apparaître, dans la population du bassin de l'Adour, le souhait d'une nouvelle unité régionale.

BAYONNE

de notre correspondant

Avec un taux de réponses supérieur à 10 %, la consultation locale lancée par M. Inchauspé auprès de la population des départements des Pyrénées-Atlantiques et des Hautes-Pyrénées, révèle un courant d'opinion favorable à la création d'une nouvelle région « Pyrénées-Adour ». C'est un projet que le député (RPR) des Pyrénées-Atlantiques compte défendre devant l'Assemblée nationale, fin novembre, lors du débat sur l'aménagement du territoire.

Amorcée à la mi-octobre, l'opération a été entièrement contrôlée par huissier. Document explicatif, bulletin de vote, ont été expédiés aux trois cent trente mille foyers des deux départements concernés.

La proposition du député comprend deux volets : éclatement du département des Pyrénées-Atlantiques en deux entités, l'une basque, l'autre béarnaise ; ensuite, constitution avec les Hautes-Pyrénées voisines, rebaptisées Bigorre, d'une nouvelle région dénommée Pyrénées-Adour.

Au soir du dépouillement, le 10 novembre, 35 927 réponses, soit un peu plus de 10 % des foyers interrogés, avaient été collectées. L'approbation est massive (74 % pour l'ensemble) aussi bien dans les Hautes-Pyrénées (73 %) que dans le Béarn (74 %) ou le Pays basque (75,5 %). Les réponses négatives à la proposition de redécoupage varient de 19 % en Pays basque à 21,6 % en Béarn et à 23 % en Bigorre.

Dans ce redécoupage, Pau deviendrait une nouvelle métropole régionale, *« ce qui créerait des emplois non pas par inflation de fonctionnaires, mais en délocalisant des postes actuellement à Bordeaux ou à Toulouse »*, précise M. Inchauspé. *« Ils compenseraient*, ajoute-t-il, *les emplois que n'ont pas su obtenir les Pyrénées-Atlantiques à l'occasion des délocalisations. »* Avec huit cent mille habitants, « Pyrénées-Adour » serait, certes, une petite région, mais elle constituerait un ensemble cohérent et fort, qui épouserait le bassin économique que sont les pays de l'Adour. Ce serait, également, une entité capable de devenir l'interlocuteur qui fait actuellement défaut dans le dialogue et la coopération avec les communautés espagnoles voisines : Pays basque, Navarre et Aragon.

Prudence des autres responsables politiques

Jouant sur la marginalisation que ressentent nombre de responsables économiques à Tarbes, Pau ou Bayonne de la part de leurs capitales régionales respectives, Toulouse ou Bordeaux, M. Inchauspé a bénéficié de la bienveillance, sinon du renfort, de ceux des Hautes-Pyrénées ou des Pyrénées-Atlantiques.

En revanche, son initiative a suscité la méfiance, voire l'hostilité, des responsables politiques locaux. Ainsi le maire de Pau, André Labarrère, député (PS) des Pyrénées-Atlantiques, souligne-t-il que créer une petite région à l'heure d'un grand ensemble comme l'Europe n'est pas particulièrement opportun.

François Bayrou (UDF), ministre de l'éducation nationale et président du conseil général des Pyrénées-Atlantiques, a, quant à lui, vivement rejeté une proposition qui, souligne-t-il, *« divise »*. L'exécutif du département voisin des Hautes-Pyrénées a adopté une position similaire. Le Bayonnais Alain Lamassoure (UDF), ministre délégué aux affaires européennes, et Edouard Balladur lui-même, lors de sa venue à Pau le 7 novembre, ont exprimé un certain intérêt pour ce projet, mais l'ont aussitôt assorti d'une prudente expectative.

MICHEL GARICOIX

Le président du Front national à « L'heure de vérité»

M. Le Pen compte une fois encore sur la télévision pour reprendre place dans le débat politique

Jean-Marie Le Pen, invité de « L'heure de vérité» dimanche 13 novembre, compte de nouveau sur cette « caisse de résonance » pour faire démarrer une campagne présidentielle dont le début, depuis le 18 septembre, se révèle laborieux. Le débat politique a fait, jusqu'à maintenant, peu de cas des thèmes de l'extrême droite.

M. Le Pen nourrit pour la télévision une passion quasiment fétichiste, qui s'attache particulièrement à l'émission de France 2 « L'Heure de vérité ». Il est, dimanche 13 novembre, l'invité de cette émission qui avait été à l'origine de sa promotion médiatique lors de la campagne pour les élections européennes de 1984.

Cette fois encore, et malgré la programmation actuelle, le dimanche à midi, le président du Front national espère trouver dans cette émission une caisse de résonance, dont il a bien besoin pour sa nouvelle campagne présidentielle. L'actualité a fourni l'occasion au candidat de décliner ses thèmes – la corruption, l'immigration, la peine de mort –, mais la mobilisation et les retombées se sont révélées bien faibles. Le candidat lui-même n'a pas l'air au mieux de sa forme. Les observateurs comme les militants constatent que le tribun a perdu de sa superbe.

Certes, ses jeux de mots font toujours rire les inconditionnels, mais les formules commencent à être éculées, et la pensée se perd dans des discours qui tirent en longueur. La campagne, il est vrai, n'en est qu'à ses balbutiements, et ce briscard de la politique a encore six mois pour réaliser son rêve d'arriver au second tour d'une élection présidentielle. Ces six mois pourraient être ceux de sa dernière chance. A cause de l'âge du président du Front national : soixante-six ans. A cause, aussi, de l'impatience des prétendants à la succession, qui exploitent les doutes d'un nombre grandissant de militants quant aux capacités de leur chef à leur faire franchir le seuil des 15 % dans une élection nationale.

Coups de patte à M. de Villiers

Faisant fi des sondages qui, depuis le mois de mai, lui donnent, dans tous les cas de figure, au premier tour, entre 9 % et 15 % des intentions de vote, M. Le Pen exploite les divisions de la droite pour galvaniser ses troupes. Comme en 1988, il tire argument de *« la vacuité des candidatures à gauche et du trop-plein à droite »* pour affirmer que *« le candidat du Front national franchira le premier tour et, qui sait, peut être le deuxième »*. Aux dubitatifs, il explique que l'instabilité économique, sociale et politique est telle que tout est possible ; il parle de déroute de la droite en cas de démission du président de la République et d'élection anticipée ; il évoque les remous que pourraient provoquer en France une guerre en Algérie.

C'est surtout des affaires que M. Le Pen fait ses choux gras. Il jubile de voir ceux qui, comme Alain Carignon et Michel Noir, refusaient hier toute alliance avec l'extrême droite se débattre, aujourd'hui, avec la justice. *« Ces professeurs de morale*, persifle-t-il, *ceux qui avaient peur de « perdre leur âme » en fréquentant le Front national, se trouvent impliqués dans des affaires plus saumâtres les unes que les autres. »* Il envoie des coups de patte à Philippe de Villiers, *« ce bon jeune homme »* qui a quitté le PR *« pour montrer la distance qui le sépare de la charrette énorme de députés RPR et UDF partant en direction de la correctionnelle »*. Il lance au député de Vendée un tonitruant : *« C'est un peu tard, jeune homme !... De grâce, pas de leçon, comme en donnait le Parti socialiste, et surtout pas à nous ! »*

Bien évidemment, M. Le Pen tire parti du fait que les enquêtes menées jusqu'à présent épargnent le Front national. Il ressort les affiches *« Mains propres et tête haute »* éditées lors de la campagne législative de 1993 et actualisées par le nouveau slogan : *« En avant pour la VI[e] République avec Le Pen ! »* Ce thème, développé lors de la fête annuelle du Front national (*le Monde* du 20 septembre), qui consiste à réclamer *« une refonte de la Constitution »* pour instaurer une *« République nationale »*, donnant notamment *« priorité d'emploi, de logement, de prestation aux Français »*. L'affiche sera doublée d'une autre, plus directe et se voulant populaire : *« Les pourris en prison ! Front national, mains propres »*. Pour les autocollants, les images retenues sont celles, déjà connues, du candidat incarnant à lui seul la France : *« Le Pen, la France »*, *« Le Pen, le peuple »*.

La fusillade de la place de la Nation, le 4 octobre, a fourni au président du Front national l'occasion de remettre à l'ordre du jour une de ses vieilles revendications : le rétablissement de la peine de mort (*le Monde* du 11 octobre). Le plan d'urgence étudié par les services de Charles Pasqua en cas d'arrivée massive de réfugiés algériens lui a permis de conjuguer, sur tous les modes, le péril que constitue à ses yeux, pour la France, l'immigration. Ce sont là des sujets inépuisables pour ce candidat et ce parti qui veulent, comme l'explique Carl Lang, secrétaire général du Front national, *« séduire en priorité l'électorat populaire, urbain, déçu par la gauche ou devenu abstentionniste par écœurement pour la classe politique »*.

L'extrême droite espère mettre à profit la proximité entre l'élection présidentielle et les élections municipales pour recueillir, dans les villes, les bénéfices de la campagne de M. Le Pen. Celle-ci démarrera vraiment avec la réunion du conseil national du parti, le 14 janvier, à Tours.

CHRISTIANE CHOMBEAU

JUSTICE

Le trafic d'armes entre le Liban et la France devant le tribunal de Marseille

Cinq ans de prison assortis d'un sursis partiel sont requis contre le brigadier Labourdette

Le procureur adjoint de la République, Solange Morrachini, a requis, jeudi 10 novembre, une peine de cinq ans d'emprisonnement, assortie, en partie, du sursis, contre Jean-Claude Labourdette, un ancien responsable de la sécurité à l'ambassade de France à Beyrouth. Contre les vingt-huit autres prévenus de ce procès de trafic d'armes entre le Liban et la France ouvert mardi 8 novembre devant la septième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Marseille, le ministère public a demandé des peines qui s'échelonnent entre six mois et six ans de prison, pour la plupart assorties d'un sursis partiel ou total. Le jugement sera rendu mardi 15 novembre.

MARSEILLE

de notre correspondant régional

Dès la première journée d'audience, la présidente du tribunal, Annette Durand, avait estimé que le procès du trafic d'armes qui s'est prolongé, de 1986 à 1990, entre le Liban et la France, avait un *« goût d'inachevé »*. Au moment des réquisitions du ministère public, Solange Morrachini, procureur adjoint, a exprimé la même opinion en considérant que *« beaucoup de filières n'ont pas été mises en évidence »* et que *« beaucoup, beaucoup d'armes »* sont passées clandestinement *« et passent, certainement, encore, aujourd'hui »*. Le représentant du parquet a, de même, déploré *« l'inacceptable tolérance des gradés de la gendarmerie* [qui ont accepté le transport, par avions militaires, de cantines bourrées d'armes, sans aucun contrôle] *et des chefs de détachement de la police nationale »*, les uns et les autres *« absents des débats »*. Mme Morrachini s'est déclarée convaincue, au demeurant, que *« ces dévoiements (...) se sont inscrits dans un contexte de dérive générale »*.

Etat de guerre et Etat de droit

« L'état de guerre vécu, s'est-elle exclamé, *a aboli dans les consciences toutes les règles de l'Etat de droit. »* Sans remettre en cause *« le courage et le travail de terrain difficile »* de Jean-Claude Labourdette, le ministère public a estimé que l'affectation de l'ancien brigadier-chef au Liban *« lui avait donné le vertige »*. Mme Morrachini s'est également refusée à croire que Labourdette et les autres policiers importateurs d'armes *« ne se soient pas, à un moment, demandé dans quelles mains ces armes pouvaient aboutir »*, s'agissant, en particulier, de lance-roquettes.

Mercredi, l'ancien CRS Patrick Schaller s'était montré beaucoup moins affirmatif que devant le juge d'instruction quand il avait affirmé que Labourdette avait fait passer des armes, à deux reprises, en avril 1989 et en février 1990, par des avions du Groupement de liaison aérien ministériel (GLAM) utilisés par l'ancien secrétaire d'Etat à l'action humanitaire, Bernard Kouchner. *« Impossible ! »* avait répliqué Labourdette en évoquant le contrôle très strict de l'aéroport par les forces syriennes. Mais, commente Mme Morrachini, quand *« il y a eu tellement de choses graves dans cette affaire, est-ce que le passage d'armes par des avions du GLAM, qui me paraît probable, a un intérêt ? Cela n'implique pas, en soi, une autorité politique... »*

Contre Labourdette, le procureur adjoint a requis une peine de cinq ans de prison assortie en partie du sursis (la prison ferme pouvant être couverte par les vingt-deux mois de détention provisoire effectués par l'intéressé). Les autres peines les plus lourdes ont été demandées contre deux ex-collègues de l'ancien brigadier-chef au Liban, Patrick Schaller (six ans de prison, *« le cas échéant, en partie avec sursis »*) et Patrick Jacquin (cinq ans, en partie avec sursis), ainsi qu'à l'encontre de l'ancien CRS, Philippe Nino, et de trois membres du milieu – *tous quatre poursuivis* pour association de malfaiteurs : cinq ans de prison fermes pour Bruno Saccomano et François Santoni, celui-ci par défaut, et six ans de prison, *dont une partie* avec sursis, pour Joël Buono.

Les éloges de l'ambassadeur

Contre les autres prévenus, les peines demandées s'échelonnent entre six mois et quatre ans de prison, avec un sursis partiel ou total. Le défenseur de Jean-Claude Labourdette, Me Philippe Vouland, du barreau de Marseille a fait valoir que, dans le poste qu'occupait son client, *« rien n'était normal »* et que l'ancien chef d'escorte, décoré de la *médaille de vermeil des affaires étrangères – « que tous les ambassadeurs n'ont pas »* –, a sauvé *« beaucoup de vies humaines ». « Si on lui avait dit « stop », il serait toujours le héros qu'il fut. »* Me Vouland a lu, en conclusion, une lettre de l'ancien ambassadeur de France au Liban, Christian Graff, extrêmement élogieuse pour Labourdette, qui, en la circonstance, s'est départi de son apparente impassibilité pour refouler ses larmes.

GUY PORTE

A la cour d'assises de Paris

Les errances des assassins présumés de Chapour Bakhtiar

La cour d'assises de Paris a examiné, mercredi 9 et jeudi 10 novembre, les circonstances de la fuite de France de Vakili Rad et de Mohammad Azadi, assassins présumés de Chapour Bakhtiar, au lendemain du 6 août 1991, jour du meurtre à Suresnes (Hauts-de-Seine) de l'ancien premier ministre du chah d'Iran.

« Parlez lentement et assez fort pour que l'interprète puisse traduire », coupe le président, Yves Jacob, dès qu'un témoin commence sa déposition. Si l'oralité des débats est respectée, toute spontanéité a disparu, et le climat de l'audience s'en ressent. Seul Vakili Rad a gardé une *vitalité d'expression largement* tempérée par la traduc*tion. Il raconte comment il a* quitté la villa de Chapour Bakhtiar, dans une BMW, avec Azadi et Farydoun Boyerahamadi. Il était seul à l'arrière de la voiture, et la découverte de traces de sang à cet endroit est fâcheuse *pour cet accusé qui affirme avoir* seulement assisté au meurtre commis par ses amis.

Ils ont changé de vêtements dans le bois de Boulogne, et Boyerahamadi a laissé ses deux complices partir pour la Suisse. Mais le voyage sera difficile. Ils se trompent de train et finissent par arriver à Annecy, en taxi, vers 2 heures du matin, le 7 août. *Dans la matinée, ils* tentent de passer la frontière à Vallad-Thonex, mais les douaniers suisses constatent que les passeports turcs présentés par les deux hommes sont falsifiés et comportent de faux visas helvétiques. A l'audience, le policier suisse affirme que la poli*tique d'immigration* de son pays l'obligeait à refouler les deux pseuso-Turcs vers la France plutôt que de les arrêter en saisissant les passeports falsifiés.

Les policiers français ont une attitude plus étrange. Pour eux, il s'agit de passeports authentiques, portant de vrais visas français, et ils relâchent Vakili Rad et Azadi. En fait, l'enquête menée ultérieurement grâce aux photographies des passeports que les Suisses ont pris la pré*caution de réaliser révélera* le caractère falsifié des passeports et la fausseté des visas.

Mauvaise « récupération »

Bloqués en France, les deux Iraniens vont d'Annecy à Sallanches (Haute-Savoie), puis à Valence (Drôme), où ils échouent à l'Hôtel de l'Est. La *propriétaire déclare tout net : « C'étaient des étrangers ; j'ai l'habitude de vérifier et de surveiller mes clients quand je ne les sens pas. »* Elle a donc froidement fouillé leurs bagages pendant leur absence, mais sans rien trouver d'anormal. Le lendemain, le 12 août, Vakili Rad perd son portefeuille dans une cabine téléphonique d'Annecy. Cette circonstance aura des conséquences déterminantes sur l'enquête. Il ne contient que de l'argent et des billets de train, mais le relevé des communications passées depuis la cabine est riche d'enseignements.

Un quart d'heure avant la découverte du portefeuille, figure un appel vers un numéro à Istanbul, que les deux hommes ont déjà composé à 13 h 43 depuis une cabine de Valence. Le listing de la cabine d'Annecy fait aussi apparaître deux appels au même numéro, vers 15 heures. Or Vakili Rad et *Azadi n'avaient pas le temps de* se trouver à Annecy aussi tôt. C'est donc un complice, chargé de les réceptionner, qui a dû appeler ce numéro, considéré comme une base arrière des services iraniens en Turquie.

A l'évidence, la « récupération » de Vakili Rad et d'Azadi *s'est effectuée dans de mau*vaises conditions. Certes, en ratant un train, les deux hommes ont peut-être manqué un rendez-vous. Mais la découverte tardive de l'assassinat de Chapour Bakhtiar peut aussi *avoir joué un rôle. Le 6 août*, les assassins ont certainement rendu compte de leur mission. Or le crime ne sera constaté que le 8, et les responsables de la logistique peuvent avoir multiplié les précautions en craignant un piège.

Si l'audience comporte des aspects fastidieux, elle révèle cependant une foule de détails *qui servent à la construction de* l'accusation. Au fil des témoignages, Vakili Rad, le *« petit chauve »*, apparaît comme un personnage ouvert, mais nerveux, inquiet. Les mêmes témoins permettent aussi de *dessiner le profil d'Azadi, dont* la trace se perd en Suisse. Le *« grand aux yeux clairs »* est athlétique, calme et silencieux. Après le crime, l'Organisation des moudjahidines du peuple le désignait aux enquêteurs français comme un officier *supé*rieur du service des renseignements des Gardiens de la *révolution*, ensuite muté au service « force » du Qods, chargé des opérations terroristes.

MAURICE PEYROT

AFFAIRE ARRECKX : *pas de secret bancaire pour le compte suisse du sénateur du Var.* – La justice genevoise a rejeté le recours suspensif introduit par les défenseurs du sénateur du Var, Maurice Arreckx, afin de s'opposer à la levée du secret bancaire sur son compte en Suisse, a-t-on appris vendredi 11 novembre de source judiciaire. Le juge Thierry Rolland, chargé d'instruire à Toulon le dossier de corruption qui vaut à l'ancien président du conseil général du Var (UDF-PR) d'être écroué depuis le 1er août à la prison de Marseille, veut vérifier si des sommes correspondant à un pot-de-vin ont transité par le compte de M. Arreckx à la Banque de gestion privée de Genève (*le Monde* daté 23-24 octobre).

GUYANE : le maire de Cayenne mis en examen pour délit d'ingérence. – Gérard Holder, maire et conseiller général de Cayenne (Guyane), ancien secrétaire général du Parti socialiste guyanais, a été mis en examen jeudi 10 novembre pour délit d'ingérence, complicité d'escroquerie, à l'issue d'une journée de garde à vue. Son fils Serge a été mis en examen pour complicité d'ingérence. Ils ont été mis en liberté sous contrôle judiciaire moyennant une caution de 80 000 F par personne. L'enquête s'intéresse à la vente d'un terrain par la commune de Cayenne à Serge Holder, consentie par le conseil municipal sur la base d'un rapport signé par le maire et comportant apparemment des allégations mensongères.

LYON : Mouloud Madaci mis en examen pour vols et écroué. – Mouloud Madaci, l'un des deux jeunes Algériens expulsés en mars dernier, après une manifestation anti-CIP à Lyon, et finalement autorisés à rentrer en France, a été mis en examen, jeudi 10 novembre, pour vols et placé sous mandat de dépôt par Suzanne Eyrand, juge d'instruction à Lyon. Selon les enquêteurs, le jeune homme, âgé de dix-huit ans, avait été surpris, dans la *nuit du mardi 8 au mercredi 9* en possession d'autoradios qu'il venait de dérober dans trois véhicules, après effraction. Au cours de sa garde à vue, il a reconnu avoir commis plusieurs vols.

Le retrait du somnifère Halcion 0,50 mg ne constituant pas « un élément nouveau »

La Cour de cassation rejette la requête en révision de l'affaire Deheurle

La commission de révision des condamnations pénales de la Cour de cassation a rejeté, lundi 7 novembre, la requête en révision *déposée* le 3 octobre par François-*Régis Deheurle, un ancien policier* condamné en 1985 à dix-sept ans de prison pour le meurtre de son épouse (*le Monde* du 9 novembre). M. Deheurle affir*mait avoir agi en état d'« amnésie-*automatisme » sous l'empire d'un somnifère, l'Halcion 0,50 mg. Selon lui, le retrait, en 1987, du marché français de ce médicament, *constituait « un fait nouveau inconnu au jour du procès »*.

La commission de révision, dont les décisions ne sont pas publiques, en a décidé autrement, estimant qu'il n'y avait *« pas d'élément nouveau »* autorisant la relance d'une instruction. Selon l'avocat de M. Deheurle, Me Pierre-Olivier Sur, *« cette jurisprudence de la Cour de cassation va à l'encontre de toute l'évolution juridique sur le risque iatrogène »* lié à l'exercice de la médecine et aux prescriptions de médicaments, *« alors même qu'une loi sur l'aléa thérapeutique est en cours d'élaboration ». « La commission n'a tenu compte ni de l'effet dose ni de l'effet-durée »* du somnifère, précise Me Sur – seul l'Halcion dosé à 0,125 mg est actuellement commercialisé en France et sa posologie ne doit pas excéder deux semaines –, ajoutant que *« le mot Halcion n'apparaît nulle part »* dans le dossier de son client.

L. F.

CORRESPONDANCE

Le suivi des dossiers au service de l'application des peines de Paris

A la suite de notre article sur le service de l'application des peines au tribunal de Paris (le Monde *du 27 octobre), Jean-Louis Chaux, premier juge de l'application des peines du tribunal de Paris, nous écrit :*

Sur les 5 400 dossiers suivis par le service de l'application des peines du tribunal de grande instance de Paris, seuls 1 400 dossiers peuvent bénéficier d'un suivi socio-éducatif par des agents de probation en raison de l'insuffisance des effectifs. Le surplus, soit 4 000 dossiers, est suivi directement par les magistrats eux-*mêmes* avec, je vous le concède, de très grandes difficultés puisque chaque magistrat suit seul en moyenne 600 dossiers. L'accent y est mis sur le respect des obligations prescrites par la juridiction de jugement : domicile, travail ou *stage, soins, réparations civiles.*

ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Défense

Sont élevés à la dignité de grand-croix :

Raymond Paruit, général de division ; Charles Lasnier-Lachaise, général de brigade aérienne.

Sont élevés à la dignité de grand officier :

Pierre-Henry Heux, général de brigade ; René Obadia, capitaine, infanterie ; Jean-Louis Le Deuff, contre-amiral ; Numa Fourès, médecin en chef des services de classe normale ; Paul Assens, ingénieur général de 1re classe de l'armement ; Pierre Richalet, général de corps aérien.

Le *Journal officiel* du 9 novembre 1994 publie, en outre, une liste des promotions et nominations aux grades de commandeur, d'officier et de chevalier *dans l'ordre national du Mérite.*

AÉRONAUTIQUE

En attendant les résultats d'une enquête aux Etats-Unis

L'utilisation du pilotage automatique sur les ATR serait interdit en cas d'accumulation de glace sur l'avion

La Direction générale de l'aviation civile française (DGAC) *devrait demander, dans les jours* qui viennent, aux compagnies aériennes du monde entier de respecter certaines consignes de vol pour les ATR-42 et 72 en attendant les résultats de l'enquête sur l'accident survenu le 31 octobre aux Etats-Unis. *Selon nos informations*, l'équipage ne devra pas utiliser le pilote automatique en cas d'accumulation de glace sur l'avion.

Le 31 octobre, un ATR-72 de la compagnie American Eagle s'était *écrasé à proximité de Merrillville* (Indiana), ne laissant aucun survivant parmi les soixante-quatre passagers et quatre membres d'équipage présents à son bord. Cet appareil, un turbopropulseur à hélices, est construit par le consortium franco-italien, ATR, basé à Toulouse et associant à parité Aérospatiale et Alenia. Des mauvaises conditions météorologiques prévalaient au-dessus de la région au moment de la catastrophe, et l'une des hypothèses examinées pour expliquer les causes de l'accident repose sur l'accumulation de glace sur les ailes ou certaines autres parties de l'avion.

Le givrage des ailes de manière dissymétrique aurait entraîné une modification importante de l'aérodynamique de l'avion. Le pilote automatique peut compenser jusqu'à un certain point ce déséquilibre, mais les difficultés risquent d'apparaître au moment de la reprise en main de l'appareil par l'équipage. Le pilotage manuel permet à celui-ci de comprendre plus rapidement ce qui se passe et d'agir en conséquence, mais dans le cas du givrage, si la reprise en main est trop tardive, il peut avoir à déployer des efforts considérables pour corriger la situation. Vendredi 4 novembre, l'autorité fédérale pour l'aviation américaine, la *FAA*, *avait invité les pilotes* d'ATR-72 et 42 à piloter manuellement par conditions givrantes. La consigne de vol finalement retenue – recourir au pilotage manuel en cas de glace sur l'avion – est donc moins sévère. La FAA n'aurait pas non plus retenu la proposition de la commission américaine de sécurité des transports (NTSB) d'interdire provisoirement l'exploitation des ATR aux Etats-Unis dans des conditions givrantes, ce qui équivaudrait à *clouer les appareils au sol*.

Enfin, les autorités françaises et américaines vont procéder, avec la société ATR, à une série d'essais pour étudier le comportement des appareils par temps de givre afin de prendre, le cas échéant, les mesures qui s'imposent. En 1987, un ATR-42 de la compagnie aérienne ATI s'était écrasé en Lombardie causant la mort de *trente quatre personnes*. Le givrage des ailes était en cause ainsi que le non-respect d'une vitesse minimale à adopter dans cette situation. Les avions avaient alors subi des modifications portant sur les moyens de signalisation du givrage.

Un an plus tard, aux Etats-Unis, un autre ATR-42 avait eu des difficultés dues au givrage, et la *société ATR avait dû apporter des* modifications au profil de l'aile pour éviter les risques de décrochage. Il s'agissait d'équiper les ailes de « générateurs de tourbillons ». La conception de l'ATR-72, issu de l'ATR-42, comportait déjà ces modifications. L'accident d'American Eagle est un coup dur pour la société franco-italienne ATR, dont le principal marché est aux Etats-Unis. On compte 398 ATR en circulation dans le monde, dont 173 sur le continent nord-américain (130ATR-42 et 43 ATR-72).

M. L.

L'abbé, la chapelle et les « petits-bourgeois »

Le chapelain de Ronchamp a le verbe vif, mais sa dernière colère a failli provoquer un drame

RONCHAMP (Haute-Saône)

de notre envoyé spécial

La nouvelle est venue d'en haut. Elle a dévalé cette colline vosgienne où Le Corbusier eut un jour l'idée de dresser une Notre-Dame d'après-demain, un vaisseau blanc avec vue sur quatre horizons. C'est donc de ces hauteurs boisées, en surplomb du village de Ronchamp, qu'est descendue la nouvelle, dans l'après-midi du 10 octobre : l'abbé René Bolle-Reddat, maître des lieux depuis trente-sept ans, venait de piquer une colère à sa manière, où sonnaient les cloches et pleuvaient les jurons, de *« trous du cul »* à *« petits cons »*. Une grosse colère. De celles qui rudoient la bienséance mais soulagent le cœur, même quand on a soixante-quatorze ans et deux béquilles pour seules alliées.

Depuis que René Bolle-Reddat est le « curé d'en haut », Ronchamp et ses 3 200 habitants en ont entendu bien d'autres, et des pires, de la bouche de cet abbé handicapé. Les commerçants se plaignent de son verbe trop cru, de ses façons de mécréant. Les maires successifs, tous des « gamins » qu'il a vus grandir, ont eu droit, chacun à son tour, à ses vertes engueulades. Dans sa chapelle devenue citadelle, il s'est *façonné un personnage sur* mesure, rugueux et excessif, émouvant et inquiétant. Un jour d'euphorie, le 2 octobre 1990, il a même fait donner ses trois cloches (*« mes trois filles ! »*) à minuit : *« En bas, les gens ont pensé « le curé est bourré ! » mais c'était la réunification de l'Allemagne. J'ai téléphoné aux copains, à Berlin, pour qu'ils écoutent les cloches. »*

« Je suis un petit prophète, donc un emmerdeur », aime-t-il à répéter. L'œil humide et le cheveu rebelle, toujours entre rire et larmes, il n'a pas son pareil pour choisir ses vins de messe et vanter les vertus du *« parler vrai »* à la mode de Rabelais : *« Je connais les hommes. Je flaire les cons à deux cents mètres. »*

L'autre jour, pourtant, l'escarmouche a pris vilaine tournure sur la colline visitée, bon an mal an, par 120 000 personnes. Le chapelain n'a pas rudoyé un simple touriste, un timide qui n'osera donner suite à l'accrochage. Cette fois, il a malmené un jeune avocat parisien qui, estimant le bonhomme plus dangereux que folklorique, a soumis son cas à la justice.

« Un vrai film d'horreur ! »

Le 10 octobre, Vincent Delmas décide en effet de visiter la chapelle avec son épouse et ses deux fils, Matthieu, cinq ans et demi, et le petit dernier, Emmanuel, six mois. *Sur la route qui grimpe du* bourg au monument, le bébé est pris de vomissements. M. Delmas se gare sur le bas-côté. Une Citroën Xantia arrive à sa hauteur. Selon M. Delmas, le conducteur paraît *« surexcité »*. Bien que le véhicule de la famille ne *l'empêche pas de passer*, il klaxonne, vocifère, gesticule. L'inconnu finit tout de même par repartir.

Parvenu au site, le couple monte à *pied vers la chapelle*, avec Matthieu et bébé Emmanuel, dans sa poussette. Sur la gauche, ils reconnaissent la Xantia, stationnée près de la maison de l'abbé, en contre bas de la chapelle. René Bolle-Reddat se tient plus haut, devant la façade nord, avec des touristes. *Jugeant Matthieu* trop turbulent, il le traite de *« petit con »*. M. Delmas s'interpose : *« Je lui ai dit de ne pas parler comme ça à mon fils. Ils nous a lancé « père de con », « fils de con », « enculé d'architecte », probablement parce que j'avais un livre en main. Il répétait : « Je suis chez moi ici. »* Toujours selon M. Delmas, l'abbé était *« très menaçant »* et brandissait ses béquilles.

Les Delmas pénètrent dans la chapelle, se croyant à l'abri. Le chapelain ne tarde pas à les rejoindre : *« Il hurlait des propos incompréhensibles, les cloches sonnaient à tout va, une musique assourdissante résonnait dans la chapelle, les portes claquaient. Un vrai film d'horreur ! »* Une employée évacue maintenant tous les visiteurs et les regroupe devant les grilles d'entrée : *« On nous a dit qu'il fallait patienter, que l'abbé téléphonerait bientôt pour nous autoriser à remonter. »* L'attente va durer une trentaine de minutes.

Le portail s'ouvre de nouveau. Tous les visiteurs marchent vers la chapelle. Tous, sauf les Delmas. Interdiction de passer ! M. Delmas *téléphone aux gendarmes. Ils ne* semblent pas surpris, mais refusent de se déplacer. Estimant qu'ils ont payé pour visiter (10 francs par adulte), les refoulés s'obstinent, enjambent la grille, avec le petit Matthieu, bébé Emmanuel et sa poussette. *« Là, nous avons eu tort »*, admettent-ils aujourd'hui. Une fois sur l'esplanade, ils voient surgir l'abbé au volant de sa voiture. Droit devant, pied au plancher, klaxon bloqué ! Le clochent sonnent. Les enfants pleurent. Le signal d'alarme de la propriété se met en marche. *« C'était du Hitchcock ! Je n'étais pas très fier d'avoir entraîné mes gosses et ma femme dans cette histoire. »*

A trois reprises – toujours si l'on en croit M. Delmas – René Bolle-Reddat tente de les renverser. La famille se réfugie près d'un groupe de visiteurs, devant un escalier. Le chapelain se tient maintenant en haut du chemin, le pied sur l'accélérateur, la main sur l'avertisseur. Sur les indications d'une touriste néerlandaise, les Delmas parviennent à descendre jusqu'au muret ceinturant le site. La Xantia s'approche à dix mètres du portail d'entrée, *« prête à foncer et à nous écraser »*. Alors que M. Delmas court chercher sa voiture, son épouse reste sur le muret avec le petit Matthieu, bébé Emmanuel et sa poussette : *« Elle appelait au secours mais les employés refusaient d'ouvrir. »*

« Monsieur le maire ne peut rien faire »

Ils réussissent malgré tout à s'enfuir. A la mairie, on leur répond que *« Monsieur le maire ne peut rien faire »*. A la gendarmerie, en revanche, l'incident est déjà connu. Des visiteurs belges, partis au plus fort de la colère, ont alerté les gendarmes. Ceux-ci affirment connaître le personnage et sortent même des articles de presse relatant d'autres incidents. Vincent Delmas porte plainte pour *« tentative d'homicide volontaire »* et déclare : *« Soit cet individu a des crises de démence, soit il est responsable pénalement. »*

René Bolle-Reddat, lui, écarte ces accusations. Au journaliste de passage, il propose une visite des lieux, un exposé d'homme cultivé et passionné, avant de donner sa version des faits : *« J'aime les enfants mais celui-là, je l'aurais bouffé ! Il faisait du bruit. Je lui ai dit de se taire. Il m'a répondu : « T'es qu'une merde, t'es qu'une merde », je lui ai dit « petit con ». Son père est intervenu. J'ai mis mes béquilles en avant pour me défendre. Don Camillo en aurait fait dix fois plus ! Comprenez-moi : j'étais un peu comme Van Gogh qui aurait vu quelqu'un pisser sur ses tournesols ! »*

Mais Vincent Van Gogh n'avait pas de voiture. L'abbé, lui, en a une, qu'il évoque à mots choisis : *« Regardez-là : est-ce que vous voyez des cheveux d'ange sur les pare-chocs et de la cervelle de con autour des roues ? Je ne voulais pas les écraser, juste m'assurer qu'ils sortaient. C'était des petits-bourgeois, du genre Neuilly-Passy. J'ai porté plainte pour violation de domicile et dénonciation calomnieuse. Ce monument est un lieu sacré. Je ne peux supporter qu'on le profane. Dans ces cas-là, je suis hors de moi. Je m'enferme dans la sacristie, je mets de la musique et fais sonner les cloches pour que l'endroit redevienne lui-même. »*

A Ronchamp, village besogneux où la discrétion est vertu première, le slogan « Ras-le-bol-Reddat » fait son chemin. Le « curé d'en haut » voue à sa chapelle un amour obsessionnel, et ses « crises » commencent à lasser. On se demande si c'est bien le même homme qui, en 1979, écrivait en préface d'un livre sur la chapelle : *« Ma « promenade architecturale » dure depuis plus de vingt ans sans lassitude, sans routine, source de joies et d'effusions toujours renouvelées, enrichie par la communion avec ceux qui passent. »*

PHILIPPE BROUSSARD

RELIGIONS

Dix commissions épiscopales au lieu de seize

La conférence des évêques de France remanie ses structures

La conférence des évêques de France, officiellement créée il y a vingt ans, remanie pour la première fois ses structures. Adoptée à la dernière assemblée plénière de Lourdes (*le Monde* du 12 novembre) et rendue publique jeudi 10 novembre, cette réforme vise à un allègement de la charge des évêques, qui ne seront plus tenus de participer qu'à un seul organisme national, et à une meilleure adaptation de la conférence aux nouvelles missions de l'Eglise.

Le nombre des commissions épiscopales passe de seize à dix. Des regroupements touchent notamment les commissions chargées de suivre les mouvements d'action catholique et les mouvements charismatiques (appelés pour la première fois à travailler ensemble), les activités internationales de l'épiscopat (commission de la mission universelle de l'Eglise), ses organismes chargés de la jeunesse, de la vie scolaire et universitaire (commission vie et foi des jeunes).

Une vingtaine de comités épiscopaux *leur sont rattachés*, *qui* s'ouvriront largement – c'est une innovation – aux prêtres et aux laïcs. Un comité de l'art et de la culture, un comité du tourisme et *des loisirs, un comité des relations* interreligieuses sont créés. Le comité épiscopal pour les relations avec le judaïsme est rattaché à la commission épiscopale de l'unité des chrétiens, selon un schéma en cours au Vatican. Enfin, dépendant directement du conseil permanent de l'épiscopat, quatre « comités permanents » sont créés, notamment pour l'information et la communication et pour les relations internationales.

Des présidences de commission ont été renouvelées. MgrGilson, évêque du Mans, a été élu à la tête de la commission des ministères ordonnés, ex-commission du clergé, Mgr Thomazeau, évêque coadjuteur de Beauvais, de la commission de la famille, Mgr Jaeger, évêque de Nancy, de la nouvelle commission des mouvements apostoliques et associations de fidèles, Mgr Pontier, évêque de Digne, de la nouvelle commission de la mission universelle de l'Eglise. Mgr Marchand, évêque de Valence, est élu au comité permanent de l'information et de la communication.

H. T.

SPORTS

Révélée par le quotidien populaire britannique « The Sun »

Une affaire de matchs truqués agite le football anglais

LONDRES

de notre correspondant

Bruce Grobbelaar, le gardien de but de Southampton et de l'équipe nationale du Zimbabwe, partageait avec Bill Clinton la « une » de la presse britannique, jeudi 10 novembre. *Les journaux les* plus sérieux reprennent les révélations du quotidien à scandale *The Sun*, contre celui qui joua à Liverpool pendant treize ans et dont les facéties et les grimaces lui ont valu le surnom de « prince des clowns ». Ses fans, dans les quartiers populaires de Liverpool comme à Southampton, se refusent à croire que leur idole ait pu être mêlée à une affaire de corruption, même si c'est leur quotidien favori qui l'affirme.

Le *Sun* assure avoir filmé Grobbelaar acceptant de l'argent et reconnaissant avoir été payé pour truquer, entre autres, le résultat d'un match au cours duquel Liverpool avait été étrillé par Newcastle 3 à 0, en novembre 1993. Le témoin du journal est un ancien partenaire commercial du joueur au Zimbabwe. Ce dernier nie absolument avoir touché 40 000 livres (340 000 francs) d'une organisation de parieurs asiatiques pour faire perdre son club. Il faut dire que la vidéo, telle qu'elle a été montrée à la télévision, *n'est pas très claire, et l'on* n'y voit pas vraiment si le paquet touché par Grobbelaar contient ou non de l'argent. Les *bookmakers* (organisateurs de paris) anglais affirment ne pas croire à la culpabilité de Grobbelaar.

Toujours est-il que la très sérieuse Football Association, tout en refusant de condamner l'un des joueurs les plus populaires et les *plus excentriques*, n'a pas pris l'affaire à la légère. D'autant que le dernier scandale de corruption qui a touché le football britannique remonte à une trentaine d'années. Son directeur, Graham Kelly, a affirmé sa *« détermination de garder le football au-dessus de tout soupçon de corruption »* et d'ouvrir une enquête sans concessions. Même s'il affirme qu'il ne peut s'agir que d'un cas isolé, les milieux du football n'en sont pas moins inquiets des risques causés par les syndicats clandestins de parieurs asiatiques et les importantes sommes d'argent qu'ils engagent. Les matchs opposant les équipes britanniques sont fort appréciés en Extrême-Orient, où ils sont souvent retransmis par la télévision.

PATRICE DE BEER

Mourir dignement en Oregon

Suite de la première page

Arrêté, emprisonné, libéré à la suite d'une grève de la faim; le docteur Kevorkian a été prié par la justice de cesser de se livrer à cette pratique qui lui vaut, dans la presse populaire, le surnom de « Docteur la mort », et mais il fait toujours l'objet de deux enquêtes pour meurtre. Pourtant, en mai 1994, un jury l'a acquitté de l'accusation d'assistance à un suicide, après avoir regardé le témoignage bouleversant laissé sur cassette vidéo par le patient, un homme de trente ans atteint d'une terrible maladie nerveuse.

Actuellement, une trentaine d'Etats américains interdisent le suicide assisté. Mais le docteur Kevorkian n'est plus seul dans son étrange combat. Il y a trois ans, un médecin de l'Etat de New-York, le docteur Timothy Quill, un spécialiste respecté de médecine interne, a reconnu dans les colonnes du *New England Journal of Medicine* avoir aidé un patient atteint de leucémie à mourir, en lui fournissant une dose mortelle de somnifères (*le Monde* du 8 mars 1991). Non seulement le docteur Quill ne fut pas poursuivi en justice, mais il fut blanchi par la commission de contrôle de la profession médicale.

A Seattle, dans l'Etat de Washington, il y a six mois, un juge fédéral a estimé que l'impossibilité légale, pour les patients atteints d'une maladie incurable, de mettre fin à leurs jours sans souffrance et sous contrôle médical violait leurs droits constitutionnels, de la même manière que les femmes enceintes voyaient leur liberté restreinte avant que la Cour suprême ne leur reconnût le droit à l'avortement. Cette décision est susceptible d'appel, mais, à Seattle, une association dirigée par un pasteur, Compassion in dying, fournit déjà à des malades en phase terminale des médicaments qui, pris à haute dose, sont mortels.

Désaveu de la médecine hospitalière

Ce n'est pas un hasard si l'Oregon a été le premier Etat à sauter le pas. Laboratoire traditionnel des expériences sociales ou culturelles progressistes, cet Etat de la Côte ouest, royaume de la haute technologie, jouit d'une grande qualité de vie et se trouve aussi être celui où la religion est le moins pratiquée, quelle qu'en soit la dénomination. Pionnier dans la dépénalisation de la marijuana, l'Oregon vient de mettre en place un système original de financement de la santé. Seules, finalement, l'Eglise catholique et l'Association des médecins américains (AMA) ont mené activement campagne contre la « mesure 16 », et encore s'agissait-il de l'association fédérale, la section de l'AMA de l'Oregon ayant décidé de rester neutre, en raison de la division de ses adhérents. Le gouverneur démocrate sortant, Barbara Roberts, a personnellement appuyé la proposition « Mourir dignement » : son mari, Frank Roberts, lui-même membre du Congrès de l'Etat d'Oregon, a succombé l'an dernier à un long combat contre un cancer de la prostate, après avoir en vain tenté de faire légaliser par les parlementaires le suicide médicalement assisté.

Au niveau national, le débat est loin d'être clos. Nombreux sont ceux qui rappellent que le serment d'Hippocrate interdit le suicide médicalement assisté, soulignent la fragilité d'un pronostic qui ne donne que six mois à vivre, soulèvent le problème des malades mentaux ou des enfants qui, eux, ne peuvent pas décider de « mourir dignement », redoutent enfin les trop prévisibles dérives. Mais à une époque où l'on vit de plus en plus vieux, où le sida tue beaucoup et à petit feu, où Ronald Reagan force l'admiration en annonçant au pays que lui aussi souffre de la maladie d'Alzheimer, les Américains veulent savoir comment ils vont mourir. Ils découvrent avec inquiétude dans les pages médicales de leurs journaux que forcer, ou pousser les mourants à se nourrir, comme les familles le font si naturellement, accroît leur douleur ou prolonge leur agonie. Ils apprennent, dans le *New England Journal of Medicine*, que 42 % des malades atteints d'un cancer ne reçoivent pas de traitement adéquat contre la douleur. *« Les Américains ont peur de mourir à l'hôpital, et ils ont raison »*, reconnaît, dans le *Washington Post*, le chef du service de médecine interne d'un CHU de Chicago, le docteur Christine Cassel. Pour plus d'un médecin, l'intérêt du grand public pour le suicide médicalement assisté est un désaveu de la médecine hospitalière américaine, qui considère encore le traitement de la douleur et les soins palliatifs comme une médecine marginale.

SYLVIE KAUFFMANN

La conservation et la restauration d'instruments hérités de la période coloniale

L'armée des orgues mexicains

A Cholula, perchée sur le sommet d'une ancienne pyramide aztèque, l'église Notre-Dame-des-Remèdes abrite un orgue au timbre métissé. L'équipe franco-mexicaine qui l'a rénové, avec l'aide de l'association K. 617, s'est ainsi trouvée au cœur de l'épineuse question de la conservation du patrimoine baroque dans un pays qui a longtemps donné la priorité à son passé précolombien.

CHOLULA (Etat de Puebla)

de notre envoyée spéciale

Guitares, violons, contrebasse. Costumes noirs, pantalons à clous, sombreros : à la sortie du petit cimetière de Cholula, les mariachis précèdent les petites filles en robe rose et les hommes en chemise blanche. Ces professionnels du mariage (le *mariache*) – mais aussi de la mort, du sentiment ou de la communion –, rémunérés à l'heure ou à la journée, ont fini leur travail : la musique est jouée, le défunt enterré. A l'ombre du Popocatépetl, Cholula peut s'enfoncer dans un après-midi soyeux. Au centre-ville, sur le *zocalo*, la grand-place, on mangera des galettes de maïs noir, on tirera des pétards, spécialité de la ville avec les feux d'artifice et les églises. La légende veut qu'en 1519 Cortès ait fait massacrer des milliers d'indigènes, puis ordonné que l'on construisît trois cent soixante-cinq églises. Une pour chaque jour. Une sur les ruines de chaque temple païen.

Au-dessus du cimetière, l'église de la Virgen-de-los-Remedios n'a pas l'ampleur du monastère San-Gabriel ni de sa Capilla Real, édifiée sur le lointain modèle de la mosquée de Cordoue en bordure du *zocalo* cholulien. Blanche, glorieuse, solitaire, Notre-Dame-des-Remèdes trône sur le Tepanapa, *« la plus grande pyramide du monde »* : 425 mètres de côté, 62 mètres de hauteur. Dédiée à Quetzalcoatl, le serpent à plumes, par ses bâtisseurs aztèques, elle est aujourd'hui enfouie, et ses pentes sont herbeuses. Ruine bucolique cernée de plantations d'œillets d'Inde (une offrande pour les morts), fouillée par les archéologues, percée de galeries et de tunnels bouchés, la pyramide de Cholula, coiffée de son sanctuaire franciscain, est une attraction digne du meilleur tourisme culturel.

D.R.

Les orgues de Cholula : défiant vis-à-vis de son histoire coloniale, le Mexique a longtemps négligé sa période baroque.

Jacuzzi sonore

En cette fin d'octobre, Cholula – bourgade miteuse pour les uns, cité de fêtes pour les autres – attend l'heure de célébrer le Dia de los muertos, le 1er novembre. A midi, les époques se mélangent soudain. Tandis qu'en bas les mariachis jouent de la musique dansante pour une famille endeuillée, en haut, l'orgue de Notre-Dame-des-Remèdes s'est mis à résonner : des pièces de Juan Cabanilles, d'Antonio de Cabezon, de Francisco Correa de Arauxo, brillants représentants de la musique espagnole du dix-septième siècle, ou encore de Joseph de Torres, organiste de la cathédrale de Mexico quelques décennies plus tard. Des haut-parleurs en assurent une diffusion étendue, de la voie de chemin de fer branlante à l'hôtel-club installé les pieds dans les ruines.

Une vraie fête foraine : l'orgue restauré de Cholula, construit en 1857, fort en caisse, a du sang espagnol. Mario, le bedeau, l'homme à tout faire, un de ces métis sur qui repose la survivance de ces lieux, n'avait jamais pu entendre ce Jacuzzi sonore. Ici, on chantait des *kyrie* d'une voix haute et franche. Avec conviction. Mais l'orgue de Cholula était muré dans le silence de l'Histoire. Le Mexique, justement fier de son passé précolombien, a longtemps négligé sa période baroque. *« Jusqu'aux années 60, les Mexicains ont vécu dans la défiance de leur histoire coloniale, préférant retrouver leurs racines précolombiennes »*, explique Gerardo Estrada Rodriguez, directeur général de l'Instituto nacional de bellas artes y literatura (INBAL) (1), qui a passé contrat avec le maître d'ouvrage des « Chemins du baroque ». Autre handicap pour ce patrimoine, les mauvaises relations entre l'Eglise catholique et l'Etat mexicain : la Constitution de 1917, très nettement anticléricale, vient à peine d'être révisée. Les relations avec le Vatican étaient au point mort (le premier nonce apostolique est arrivé à Mexico en 1993), et, faute d'argent, les curés de montagne bradaient leurs trésors.

Pourtant, les onze cents orgues baroques recensés au Mexique appartiennent à l'héritage, immense légué par une longue histoire coloniale. De la Nouvelle-Espagne (le Mexique) à l'embouchure du Rio de la Plata (en Argentine), les premiers missionnaires, puis les jésuites, vont bâtir des églises selon une architecture mesurée ou grandiloquente, et, dans les missions du Sud, établir des modèles sociaux utopiques. Ils vont importer (essentiellement de Séville) puis construire des orgues à Cuzco (au Pérou), à *La Plata* (Sucre, en Bolivie) et partout en Nouvelle-Espagne. Dès 1539, le frère Torribio de Benavente relate la présence d'un orgue à Tlaxcala (Etat de Puebla, sur le haut plateau central, à quelque 200 kilomètres de Mexico), là où les Espagnols donnèrent en 1519 leurs premiers assauts. Si ce peuple indien peut comprendre les symboles de la passion du Christ gravés sur les croix de pierre, estiment les représentants de Dieu, il peut entendre la voix des anges sortie du plomb et de l'étain. Il l'entendit. Puis fit la révolution.

Fresques naïves et colorées

En 1970, la firme hollandaise Flentrop fut invitée à restaurer les deux orgues de la cathédrale de Mexico, l'un construit en Espagne par Jorge de Sesna et datant de 1692, l'autre fabriqué sur place par José Nasarre, un musicien d'origine aragonaise, et achevé en 1736. Depuis, la cathédrale a continué de s'enfoncer (8 centimètres par an) dans le sol mouvant de la capitale, ancienne cité lacustre aztèque. Soutenue par des échafaudages intérieurs, dont on peut douter qu'ils seront un jour superflus, la cathédrale a également subi les ravages du feu en 1967 et du grave tremblement de terre de 1984. Depuis, les orgues ont été laissés en l'état. Francis Chapelet vient d'y donner un concert – émouvant chant du cygne – en compagnie de deux organistes mexicains, Gustavo Delgado Parra et Ofelia Gomez Castellanos.

Depuis vingt ans, quelques rares facteurs d'orgues, la plupart du temps non mexicains, se sont penchés sur l'état de ce patrimoine musical : un Allemand, Joachim Wesslowski, une Américaine, Susan Tattershall, ont ainsi permis à quelques chefs-d'œuvre de reprendre vie, notamment à San-Martin-de-Texmelucan, près de Tlaxcala, ou encore dans le couvent dominicain de Tlacochahuaya, commune voisine d'Oaxaca (au sud du pays), où fut découvert un superbe petit orgue orné d'anges musiciens et entouré de fresques naïves et colorées. Construit en 1650, il fut remanié en 1735, puis gravement endommagé lors de la révolution en 1913. La restauration de l'orgue de Notre-Dame-des-Remèdes de Cholula a été menée par une équipe franco-mexicaine, sous la tutelle de l'éditeur musical K. 617.

Chez les officiels mexicains, l'initiative, qui englobe partenaires privés et pouvoirs publics, est citée en exemple, à une époque où, *« après la signature de l'ALENA* [Accord de libre-échange nord-américain], *le Mexique a besoin de trouver des alternatives culturelles à la toute-puissance des Etats-Unis »*, explique Gerardo Estrada. Mais, il y a douze ans, les relations culturelles franco-mexicaines avaient été passablement perturbées par l'« emprunt » à la Bibliothèque nationale de Paris du codex *Tonalamatl Aubin*, un calendrier divinatoire datant de la Conquête, par un lecteur au nationalisme sourcilleux. Dérobé en juin 1982, le précieux manuscrit se trouve maintenant à l'Institut national d'histoire et d'archéologie de Mexico (INHAM). A l'issue d'un procès et de négociations tumultueuses, les deux pays avaient fini par négocier un accord, sous la forme d'un prêt consenti pour trois ans, dont l'échéance était en juillet 1994. A la Bibliothèque nationale, on attend toujours avec la même conviction le retour au bercail de ce symbolique codex.

VÉRONIQUE MORTAIGNE

(1) Cet organisme, fondé en 1946, est chargé de la création et du développement, ainsi que de l'enseignement, de la musique, de la danse, du théâtre, des arts plastiques, de la littérature et de l'architecture. Il dépend du Consejo nacional para la cultura y las artes (CNCA), l'équivalent d'un ministère de la culture, créé en 1988 et lui-même placé sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale.

▶ **A paraître fin novembre : « Dominique Ferran à l'orgue historique du couvent San Jeronimo de Tlacochahuaya » (musique ibérique du seizième au dix-huitième siècle, œuvres de Bermudo). 1 CD K. 617/ AFAA Sur Mesure 049. Distribué par Media 7.**

MUSIQUES

Trois disparitions

La chanteuse de jazz Carmen McRae

La chanteuse de jazz Carmen McRae est morte, jeudi 10 novembre, après quatre jours de coma, à son domicile de Berverly Hills, à Los Angeles. Elle était âgée de soixante-quatorze ans.

Les musiciens adoraient Carmen McRae. Pour une chanteuse, c'est essentiel. La profession est pourtant rarement tendre avec elles, leur reproche leurs sautes d'humeur et des manières de divas. Elle avait épousé, en 1944, le batteur bop Kenny Clarke – dont elle divorcera –, mais les musiciens du jazz ne sauraient s'en contenter pour vous accepter. Non, c'est plutôt parce qu'elle parlait leur langage que les hommes du jazz l'avaient adoptée. En répétition, Carmen McRae pouvait passer de longs moments à revenir sur une grille harmonique, bâtissant son répertoire comme une œuvre collective avec ses accompagnateurs, insistant pour que chaque chanson possède son climat propre, attentive ensuite sur scène à ce que ce perfectionnisme ne vienne pas briser l'émotion.

Née en 1920 à New-York, Carmen McRae va passer ses premières années dans les clubs à s'accompagner au piano – qu'elle pratiquera régulièrement dans ses divers enregistrements ou sur scène – ou comme chanteuse de big-band avec notamment le saxophoniste Benny Carter, puis Mercer Ellington. Le bop fait sa révolution, Billie Holiday et Ella Fitzgerald sont les deux références vocales de l'époque, bientôt rejointes par Sarah Vaughan. Cette trilogie imposante laissera longtemps peu de chances à celles qui voudraient marcher dans leurs traces. Carmen McRae s'est liée d'amitié avec Billie Holiday, elle reconnaît aussi l'influence qu'a pu avoir sur elle Sarah Vaughan et va vraiment débuter sa carrière au milieu des années 50.

Le chant de Carmen McRae devient l'un des plus plus intelligents dans la précision du phrasé. Elle détaille chaque mot, révèle leur sens dramatique. Cela s'entend surtout lorsqu'elle interprète les ballades, dont elle reste une des plus brillantes spécialistes. Elle possède une oreille étonnante qui lui permet de dominer son art surtout en trio. Elle tourne ou enregistre avec Tony Scott et Milt Hinton, le pianiste Dick Katz, qui va souvent organiser pour elle de petites formations. Sur l'une de ses plus belles interprétations, *Something to Live For* en 1955, le pianiste alter ego d'Ellington, Billy Strayhorn, jouera avec elle, symbolisant tout le respect qui lui est porté. A la fin des années 50, elle retrouve le grand orchestre d'Ernie Wilkins.

Le public avait pris l'habitude, ces trente dernières années, de fêter Carmen McRae. On la voit souvent en club, elle est de toutes les tournées festivalières. Pourtant, elle restera, sans en concevoir de rancœur, en retrait du succès qui a accompagné Sarah Vaughan. Elle enregistre régulièrement, passant des tempos très marqués du scat à des modèles de nuance et de justesse sur les chansons les plus lentes. Elle chantait souvent Billie Holiday (et plus particulièrement, en 1961, dans *Carmen Sings Lover Man*, chez Columbia-Sony Music) et des thèmes plus inhabituels pour la voix, comme ceux de Thelonious Monk, à qui elle rend hommage en 1988, dans *Carmen Sings Monk* (Novus-BMG), un des plus beaux actes d'amour accordés par un musicien. Elle ne s'était plus produite sur scène depuis un malaise au club Blue Note de New-York.

SYLVAIN SICLIER

La violoniste Gioconda de Vito

La violoniste italienne Gioconda de Vito est décédée le 24 octobre à Rome.. Elle était âgée de quatre-vingt-sept ans.

Née dans une famille de musiciens du sud de l'Italie, Gioconda de Vito a été l'un des grands noms du violon international dans les années 50. Le répertoire où brillait son style parfait se situait dans la période classique et le romantisme, même si elle avait créé en 1945 le *Concerto* d'Ildebrando Pizzetti, que le compositeur italien lui avait dédié, et qui fut la seule œuvre de son temps qu'elle acceptât de jouer. Elle eut des débuts d'enfant prodige et joua à seize ans le *Concerto* de Tchaïkovski à Rome sous la direction de Mario Rossi. Le grand violoniste tchèque Jan Kubelik lui fit le baise-main après l'avoir entendue jouer une chaconne de Bach en 1932, lors du concours de Vienne dont elle remporta le premier prix. La guerre marqua un temps d'arrêt dans son ascension mais, le 29 avril 1948, Gioconda de Vito interprétait le *Concerto* de Brahms à l'Albert Hall de Londres sous la direction de Victor de Sabata. On l'entend jouer en compagnie de Menuhin, de Stern, de Milstein. Elle enregistre en 1952 les *Concertos* de Mendelssohn et de Brahms sous la direction de Furtwängler. Mais ses compositeurs favoris restent Bach et Mozart – EMI a réédité sur CD l'enregistrement du *Troisième Concerto* K 216 réalisé en 1949 sous la direction de Thomas Beecham.

L'interprète se retire de la scène, en 1961, estimant qu'elle ne pourrait plus progresser. Elle jouait sur un instrument construit par Nicola Gagliano en 1762 et sur le Stradivarius « Tuscan » de 1690 dont le gouvernement italien avait fait l'acquisition pour elle. C'est ensuite Pina Carmirelli, autre grande violoniste italienne aujourd'hui bien oubliée, qui devait en avoir la disposition.

A. Ry.

Le chef d'orchestre Thomas Fulton

Nous avons appris la disparition, survenue le 4 août aux Etats-Unis, de Thomas Fulton. Le chef d'orchestre américain était âgé de quarante-quatre ans. Sa famille n'avait pas souhaité diffuser l'information.

La France avait découvert Thomas Fulton en 1986, quand, alors âgé de trente-six ans, il avait dirigé, au pupitre de l'Orchestre national de Radio-France, *Macbeth*, de Verdi, dans une mise en scène de Petrika Ionesco. Grâce à la prestation de Maria Zampieri dans le rôle de Lady Macbeth, le spectacle avait fait un triomphe, et l'ancien assistant de James Levine était revenu devant le mur du Théâtre antique, pour un autre Verdi, *Don Carlos*, en 1990. Thomas Fulton avait ensuite tenu la baguette dans des fosses aussi prestigieuses que celle du Staatsoper de Berlin ou du Palais-Garnier. Pianiste à l'origine, le musicien, qui était né à Memphis (Tennessee), avait étudié la direction d'orchestre au Curtis Institut de Philadelphie, avec Max Rudolf et Eugene Ormandy. Il avait travaillé à San-Francisco (1975-1977) et à Hambourg (1977-1978) avant d'être engagé au Met de New-York en 1978. Déjà souffrant en 1993, Thomas Fulton avait dû renoncer à diriger à l'Opéra-Bastille, à Paris, en janvier, *le Bal masqué*, de Verdi ; il avait alors été remplacé en alternance par Michelangelo Veltri et Myung Whun Chung. Antoine Bourseiller, directeur de l'Opéra de Nancy, avait d'abord pensé à lui pour diriger *Lohengrin*, de Wagner, qu'il met lui-même en scène à partir du 18 novembre prochain. Dès septembre, on savait que Woldemar Nelsson remplacerait Thomas Fulton sans que l'annonce de sa mort eût pour autant été diffusée.

A. Ry.

CINÉMA

Après trois semaines de conflit

Les acteurs de doublage poursuivent leur grève

Engagé le 18 octobre, le conflit entre comédiens du doublage et leurs employeurs s'enlise, et menace, à terme, la sortie des versions françaises de plusieurs films. Les acteurs réclament une rémunération de leur travail pour toute diffusion des films dont ils ont assuré le doublage. En demandant la reconnaissance du statut d'artiste-interprète pour leurs adhérents, les syndicats de cette corporation escomptent obtenir plus de 200 millions de francs chaque année (145 versés par les télévisions, 25 par les éditeurs vidéo et 45 par les distributeurs cinéma, selon leurs estimations).

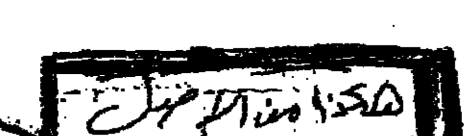
Aux problèmes inhérents à toute négociation sur les revenus s'ajoutent deux aspects particuliers, qui rendent plus délicate la conclusion d'un accord. D'une part, les sociétés de doublage qui emploient les comédiens ne sont pas les véritables utilisateurs de leurs prestations. A travers ces sociétés, ce sont les chaînes de télévision et les éditeurs vidéo qui sont surtout visés. D'autre part, ce conflit fait partie d'un ensemble de disputes déclenchées par les revendications contradictoires autour des usages « secondaires » (en fait, désormais majoritaires en termes financiers) des films et de tous les autres produits audiovisuels, du dessin animé au disque.

Après les réalisateurs, les scénaristes, les musiciens et les interprètes, de nombreuses autres catégories professionnelles contribuant à l'existence des films réclament d'être associées aux retombées de la manne audiovisuelle. Donner satisfaction aux uns risque ainsi de susciter de nouveaux appétits, sans qu'on puisse dire où s'arrêtera la reconnaissance de contributions « artistiques » donnant accès à un pourcentage, à la différence des contributions « techniques », rémunérées une fois pour toutes. Outre les sommes ainsi mobilisées, ce phénomène est porteur de lourdeurs juridiques et contractuelles de plus en plus complexes.

D'un point de vue quantitatif, ce sont les feuilletons et téléfilms étrangers (c'est-à-dire, en très grande majorité, américains) qui représentent la plus grande masse de doublage, mais les chaînes affirment disposer de stocks suffisants pour attendre la fin du conflit. En revanche, plusieurs films pourraient faire les frais de la grève, dont *Coups de feu sur Broadway*, de Woody Allen, et *Frankenstein*, de Kenneth Branagh, qui doivent tous deux sortir au mois de janvier. Pris en tenaille entre grévistes et diffuseurs, les sociétés de doublage dénoncent la menace mortelle qui pèse sur eux, et sur de nombreux emplois. La prochaine négociation a été fixée au 22 novembre. En attendant, certaines productions ont commencé d'assurer leur doublage en Belgique, en Suisse ou au Canada.

J.-M. F.

HONGKONG : l'assouplissement de la censure irrite Pékin. – Le Parlement de Hongkong a supprimé une ordonnance autorisant la censure de films portant ombrage *« aux bonnes relations avec d'autres pays »* ; en fait, celle-ci permettait d'interdire les œuvres trop critiques envers le régime de la Chine populaire. Une majorité s'est accordée à considérer que cette manifestation de bonne volonté à l'égard du puissant voisin n'avait pas produit les effets escomptés. Pékin a dénoncé cette initiative comme faisant partie d'un plan concerté et hostile de l'administration britannique, afin de rendre plus difficile la restitution de la colonie à la Chine, le 1er juillet 1997. – *(UPI)*



HEURES LOCALES

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE EN DÉBAT

Redistribution des ressources, clarification des compétences, schéma universitaire : pour Jean François-Poncet, président (UDF) de la commission spéciale, le Sénat a considérablement enrichi le projet de loi

« Avez-vous été déçu, comme beaucoup, par le projet de loi d'orientation sur l'aménagement du territoire tel qu'il a été voté par l'Assemblée nationale en juillet ?

– On fait un mauvais procès à l'Assemblée nationale. Elle s'est mise au travail sur les documents que le gouvernement lui a soumis. Un ensemble curieux qui comportait d'une part un projet de loi sans grand contenu et d'autre part, en annexe, un schéma d'aménagement du territoire, qui était une espèce de dissertation sur le territoire. L'Assemblée a perdu beaucoup de temps à examiner ce deuxième document. Quel était son statut ? Avait-il valeur normative ? Etait-il amendable ? Les députés ont fini par le disjoindre et le renvoyer à plus tard. Ils ont bien fait et ont ainsi beaucoup facilité le travail du Sénat.

» Pour le reste, il est vrai que l'Assemblée nationale n'a pas beaucoup enrichi le projet diaphane du gouvernement. Comment le Sénat y est-il parvenu ? Parce qu'il s'y était préparé depuis cinq ans. De sorte qu'il a abordé le débat avec un stock d'idées simples et claires auxquelles il s'est accroché et qu'il a fait prévaloir. Ainsi, le projet venu de l'Assemblée avait 41 articles ; celui que le Sénat lui renvoie en a 85. L'enrichissement est considérable.

– Tout le monde est favorable à l'aménagement du territoire en général, mais hostile dès qu'il s'agit de passer à l'acte. Estimez-vous que les sénateurs ont surmonté cette contradiction ?

– De toutes les grandes préoccupations nationales, l'aménagement du territoire est, depuis toujours, celle qui suscite tout à la fois le consensus le plus large sur les objectifs et les oppositions les plus âpres dès qu'on entre dans le concret : Ile-de-France contre province, métropoles régionales contre villes moyennes, espace urbain contre espace rural. Ce qu'il y a de remarquable dans le débat qui vient de s'achever au Sénat, c'est que ces conflits ont été surmontés et que de très larges majorités se sont dégagées sur des textes qui vont loin dans des domaines essentiels.

– La discussion a pourtant démontré que subsistent de sérieuses résistances sur des points décisifs. Ainsi la notion de « chef de file » que vous souhaitiez introduire pour clarifier la répartition des compétences entre collectivités a-t-elle été vidée de l'essentiel de son contenu...

– C'est sur ce plan que le Sénat a le moins progressé. Je serais même tenté de dire qu'il n'a pas progressé du tout. Ce que la commission spéciale proposait était qu'un projet de loi à établir désigne des collectivités « chefs de file » par bloc de compétences. La répartition des compétences, elle-même, n'aurait pas été bouleversée. On serait resté à l'intérieur des lois de décentralisation actuelles. Mais on aurait procédé à une clarification qui, sans mettre un terme aux financements croisés qui sont utiles, nous aurait fait faire un grand pas en direction d'un exercice transparent et efficace des compétences. Le Sénat a retenu l'idée de collectivités « chefs de file ». Mais il a décidé que celles-ci seraient librement désignées, au cas par cas, par accord entre les collectivités et non pas, de façon normative, par la loi. Autant dire que ce n'est pas ce texte qui mettra beaucoup d'ordre et de clarté dans le problème des compétences.



« Le Sénat a sorti la péréquation de l'impasse »

– Deuxième exemple : la péréquation des ressources entre collectivités dont vous avez fait l'un des piliers du projet. Or le gouvernement ne paraît prêt à s'y engager qu'à reculons...

– La péréquation entre collectivités riches et collectivités pauvres, c'est le « serpent de mer » de l'aménagement du territoire ! On en parle depuis des décennies et on n'avance pas. Le Sénat l'a, je crois, sortie de l'impasse. Au lieu de prendre le problème par le petit bout de la lorgnette, celui des réformes ponctuelles de la fiscalité locale, il a fixé un objectif clair et chiffré, une échéance, et des moyens. Il demande que les ressources des communes, des départements et des régions soient calculées, rapportées au nombre des habitants et corrigées pour tenir compte des charges de ces mêmes collectivités. A l'échéance de 2010, elles devront être ramenées, pour chaque espace régional, à l'intérieur d'une fourchette comprise entre 80 % et 120 % de la moyenne nationale par habitant des ressources de l'ensemble des collectivités territoriales. L'idée est simple, mais elle est totalement nouvelle et pour tout dire révolutionnaire.

» D'où proviendront les ressources à redistribuer et comment seront-elles réparties ? Le texte du Sénat prévoit qu'on fera appel en première ligne au budget de l'État, qui absorbe en France la plus grande partie des ressources fiscales. Mais il va de soi que la refonte de la fiscalité locale, à commencer par la taxe professionnelle, sera nécessaire. Quant à l'attitude du gouvernement et à sa volonté de renforcer, dès 1995, le fonds de correction des disparités régionales, elle est complémentaire du mécanisme de péréquation que nous avons adopté ; elle démontre que le gouvernement accepte en définitive notre système. C'est à travers l'ensemble de ces mécanismes – budget de l'Etat et fiscalité locale réformée – que le rapprochement des ressources par habitant s'effectuera peu à peu, sans verser dans un égalitarisme niveleur qui tournerait le dos au développement.

– Vos propositions pour l'enseignement supérieur se sont heurtées à une forte incompréhension de la part du gouvernement. Comment l'expliquez-vous ?

– Il n'y aura pas de développement équilibré du territoire sans une autre répartition de l'intelligence. Chacun l'admet. Mais jusqu'ici tout, à commencer par le schéma « Université » 2000, a été dans le sens d'une concentration de plus en plus grande de la matière grise dans de gigantesques « usines universitaires », où les étudiants s'entassent dans des locaux inadaptés, avec un encadrement professoral insuffisant. Que propose le Sénat ? Il demande que, à côté des grandes universités pluridisciplinaires, de rayonnement international, qu'il faut conforter, soient créées des universités moyennes, dotées d'une spécialisation thématique et de contrats de recherches accordés à cette spécialisation. Ces universités d'un type nouveau seront installées dans les villes moyennes.

» Mais il faut être clair : il doit s'agir d'universités indépendantes, dotées de 2[e] et de 3[e] cycles et non, comme c'est le cas aujourd'hui, de « centres universitaires », limités au 1[er] cycle, où les grandes universités déversent leur trop-plein d'étudiants. Si l'on continuait dans cette voie, on créerait un enseignement supérieur à deux vitesses, qui achèverait d'enfoncer la plus grande partie de la France dans son sous-développement.

M. Fillon n'a pas suivi le Sénat. Mais notre désaccord a porté, m'a-t-il semblé, plus sur la rédaction que sur le fond. Nous allons reprendre contact avec lui et tenter, avant la deuxième lecture du texte au Sénat, de rapprocher nos points de vue.

« Brûler les étapes de l'intercommunalité »

– La notion de « pays » a également suscité des débats passionnés. Son intérêt n'est-il pas, précisément, de sortir des carcans usés du département ?

– La notion de « pays » a fait couler beaucoup d'encre. Trop. Ce n'est pas, à mon avis, un apport majeur du texte. Les « pays », tels qu'ils apparaissent dans le projet de loi, ne sont que des esquisses, des virtualités. Nul ne peut dire si et où ils deviendront une réalité majeure. Le principal mérite de la notion est d'inciter à l'intercommunalité, qui est fondamentale et qui se développe trop lentement dans notre pays. Les problèmes posés par les frontières entre arrondissements ou départements sont réels, ici ou là, mais, au total, secondaires. Le vrai problème consiste à brûler les étapes de l'intercommunalité. C'est la seule façon de concilier notre attachement aux 36 000 communes qui maillent le territoire français et l'exigence de regroupement que nous impose l'économie moderne.

– Pour être crédible, la politique d'aménagement du territoire suppose un engagement à la fois politique et financier de l'État. Est-il, à vos yeux, à la hauteur des enjeux ?

– Vous avez raison : sans effort budgétaire supplémentaire, pas d'aménagement du territoire. Mais cet effort relève, pour l'essentiel, dans notre Constitution, des lois de finances et non des lois-cadres. On ne peut pas dire, cependant, que rien n'ait été prévu à ce sujet. Des financements ont été dégagés en faveur des lignes aériennes secondaires, des infrastructures autoroutières et ferroviaires et surtout du fluvial. La construction du canal Rhin-Saône-Rhône a été décidée et va débuter immédiatement. Après un demi-siècle de tergiversations, c'est un beau résultat ! Le fait que le financement vienne de l'EDF et non du budget de l'Etat n'y change rien. Cela souligne seulement le dénuement financier de l'Etat.

– De nombreuses dispositions du projet de loi renvoient à des rapports ou des lois ultérieurs. N'en reste-t-on pas, pour l'essentiel, à des pétitions de principe ?

– C'est une critique qui a été, et qui, j'en suis sûr, sera, adressée au projet de loi. Mais le reproche n'est pas fondé. La loi est une loi d'orientation. S'agissant de l'aménagement du territoire, qui touche à tous les grands dossiers nationaux, il n'était pas possible de trancher de tout, et moins encore d'entrer dans les détails. Le Sénat se devait de fixer des objectifs, d'arrêter des échéances, d'indiquer des moyens. Il l'a fait dans tous les domaines stratégiques. Pour le reste, le texte renvoie à des lois d'application. Il ne pouvait en aller autrement. Le projet de loi rouvre un grand chantier – celui de l'aménagement du territoire – qu'on avait fermé il y a une quinzaine d'années. Il indique avec précision les domaines et les directions dans lesquels la progression doit s'opérer. Je ne me sens donc pas du tout frustré. Bien au contraire. 85 % de ce que propose le Sénat a été incorporé dans le projet de loi. Il est rare qu'une assemblée parlementaire imprime à ce point sa marque à une loi. »

Propos recueillis par
Gérard Courtois

Lire notre dossier page 14
et le point de vue de Pierre Mauroy page 15

SOMMAIRE

CENTRE

LE SI LONG RÈGNE DE JEAN ROYER

Maire de Tours depuis 1959, le « roi Jean » pourrait briguer un septième mandat en 1995

APRÈS tant d'années de vie commune, les relations, forcément, deviennent plus claires : elles perdent le goût de la surprise, mais gagnent en confiance. Parfois, il demeure pourtant quelque ambiguïté. Tandis qu'à soixante-quatorze ans le maire parle encore en amoureux de celle à qui il s'est *« entièrement donné »*, la ville, elle, le voit plutôt comme un père. Un père qui s'apprête probablement à commettre une bêtise et qu'elle est disposée, par avance, à lui pardonner.

Après avoir passé trente-cinq ans à la tête de la municipalité de Tours, Jean Royer – nul n'en doute ici – pourrait, en effet, briguer un nouveau mandat. C'est dommage, bien sûr, qu'un homme comme lui ne parvienne pas à aborder la question de sa succession, mais on ne sanctionne pas un père pour si peu. Si Jean Royer se présente en juin 1995, les Tourangeaux pourraient bien l'élire pour la septième fois.

Il faut être néophyte pour chercher ici un parfum de fin de règne. Le « roi Jean » tient toujours solidement les rênes de la ville, et ses troupes dans le même mouvement. *« Ce n'est pas du mandarinat, il faut être sur la brèche »*, analyse-t-il. De fait, M. Royer laboure le terrain sans relâche. Sa mémoire vraiment exceptionnelle – il cite sans effort la prise gagnante du dernier concours de pêche municipale – l'aide à entretenir ses bonnes relations avec le petit peuple comme avec la bourgeoisie ; le maire continue de serrer toutes les mains.

A droite, mais hors des partis

L'allure et le train de vie modestes, le regard implacable et le sourire rare, l'ancien instituteur porte fièrement son peu d'inclinaison pour l'étiquette. *« Pour les fortes personnalités comme la sienne, c'est un avantage de ne pas appartenir à un groupe politique. De toute façon, il est un parti à lui tout seul »*, glisse Maurice Dousset (UDF-PR), le président de la région Centre, qui le côtoyait, il y a une vingtaine d'années, sur les bancs des députés non inscrits. *« C'est là la voie d'avenir »*, lance aujourd'hui Jean Royer avec malice, dans les locaux de l'Assemblée nationale où il siège presque en continu depuis 1958. Il y préside le groupe République et liberté, qui réunit des hommes comme Bernard Tapie et Jean-Pierre Soisson. Histoire de faire respecter les élus indépendants, histoire aussi de laisser penser qu'il est possible de se placer en dehors de la mêlée politique.

Se présenter à droite de l'échiquier, mais sans arborer de couleurs partisanes, est une tradition en Touraine. Jusqu'en 1983, date à laquelle la loi a permis aux familles d'opposition de prendre pied dans son hôtel de ville, Jean Royer a tenu à faire respecter cette bonne vieille habitude au sein de son équipe. Mais, à Tours, la politique n'explique pas grand-chose. La ville a voté pour François Mitterrand en 1981 et 1988, comme la majorité des Français ; les trois députés socialistes du département ont été engloutis par la vague de droite de 1993, comme ailleurs.

En 1974, à l'occasion de l'incartade de son maire à l'avant-scène de la campagne présidentielle, la population lui avait prouvé sa fidélité en le plaçant en tête, quelques voix devant le candidat socialiste. Mais la lointaine croisade contre la pornographie et l'avortement de celui qui acquit alors une image de Don Quichotte pudibond n'a pas vraiment marqué ses administrés. Pour autant, la cité de 130 000 habitants, dotée d'une vocation tertiaire prééminente et forte de ses 28 000 étudiants, ne se prend pas pour une bourgeoise.

de notre envoyée spéciale à Tours
Martine Valo

Lire la suite page 15

SOCIAL

LA COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZONE DÉFEND SON IMAGE

La société a porté plainte pour diffamation contre un délégué CFDT de son antenne de Brest. La centrale juge l'expression syndicale menacée

CHRISTIAN FOISNON n'en revient pas : de mémoire de syndicaliste, jamais un représentant du personnel *n'avait été interrogé par la police pour un simple tract !* M. Foisnon, trente-six ans, est entré en 1978 au service eau et assainissement de la communauté urbaine de Brest, en qualité d'adjoint administratif. En 1987, cette collectivité locale, alors présidée par Georges Lombard (UDF), décide d'affermer la distribution de l'eau et l'assainissement. C'est la Compagnie des eaux et de l'ozone (CEO), filiale de la Compagnie générale des eaux, numéro un sur le secteur, qui obtient le marché. Près de cent cinquante employés, parmi lesquels M. Foisnon, sont alors « détachés » auprès de cette société, qui dispose d'une antenne régionale à Brest, où travaillent déjà cent personnes. En 1989, Christian Foisnon est élu délégué au comité d'établissement de l'antenne brestoise, et au comité central d'entreprise de la CEO, sur une liste CFDT, majoritaire.

Cinq ans après, lundi 18 avril, à l'appel de la CFDT et de la CGT, un certain nombre d'employés de la CEO de Brest font grève. Ils protestent contre la baisse des effectifs, dont ils estiment qu'elle a des incidences sur la qualité du service rendu. Un mois plus tard, André Morange, directeur général de la Compagnie des eaux et de l'ozone, décide de déposer une plainte avec constitution de partie civile contre Christian Foisnon. En septembre, le représentant du personnel reçoit un avis de mise en examen pour diffamation. Le 11 octobre, il est entendu par Pascale Labrousse, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Brest.

De la prévention à l'urgence

Le juge essaie d'établir que M. Foisnon est l'auteur d'un tract intersyndical CFDT-CGT, diffusé pendant la grève, dont M. Morange juge le contenu diffamatoire. L'intéressé nie, et s'étonne de la démarche de la CEO : *« Parce que j'ai tenu, auprès d'un journaliste de* Ouest-France, *des propos qui reprenaient le contenu du tract, la CEO me suspecte de l'avoir rédigé ! »* La CFDT-Interco s'insurge contre le fait que M. Morange attaque M. Foisnon à titre personnel, au lieu de s'en prendre aux dirigeants de l'organisation qui l'a mandaté. *« Il y a manifestement volonté de fragiliser un délégué compétent et efficace »*, indique-t-elle, dans un communiqué en date du 7 octobre. *« La Générale des eaux met en place un comité d'éthique pour améliorer les relations avec les collectivités, mais Christian Foisnon* (...) *est traduit en justice suite à un tract CFDT posant courageusement la question des conditions d'un vrai service au public »*, proteste Alexis Guénégo, secrétaire fédéral de la CFDT-Interco dans un éditorial sur la corruption et la démocratie qui dénonce *« l'hypocrisie »* de certains responsables économiques (*Syndicalisme Hebdo* du 6 octobre).

La CEO se défend de vouloir porter atteinte à l'exercice du droit syndical. *« A l'intérieur de l'entreprise, nous le respectons,* indique Annie Martinez, directrice de la communication de la CEO, répondant pour le compte de M. Morange. *Mais le tract a été diffusé à l'extérieur de l'entreprise, et les propos de M. Foisnon ont été repris dans la presse. Nous estimons que M. Foisnon a porté atteinte à l'image de notre société. »* Dans leur tract, les syndicats protestent contre la baisse des effectifs, qui seraient passés de 245 personnes à 193, en l'espace de sept ans. Ils estiment que *« la conséquence la plus évidente est l'abandon des actions de prévention pour des opérations dans l'urgence »*, qu'il y a *« détérioration du service public »*, et que *« la seule bénéficiaire est bien la CEO* (...), *au détriment des usagers et des salariés »*. Ce sont ces propos qui valent à M. Foisnon d'être poursuivi.

La CEO estime que, depuis l'affermage du service brestois, 46 postes ont été supprimés. *« Cette diminution s'est opérée par le biais de départs à la retraite et de réintégrations au sein de la communauté urbaine. Nous n'avons licencié personne »*, précise Mme Martinez. La directrice de la communication laisse entendre que, lorsque le contrat d'affermage a été conclu, en 1987, le service eau et assainissement de la communauté urbaine de Brest était pléthorique. *« La CEO a dû reprendre tous les agents, y compris ceux du service incendie et secours, dont l'activité n'a pourtant pas été déléguée. Elle a dû les reclasser sur des activités autres que celles qui étaient exercées par la communauté urbaine. L'activité « travaux », qui consistait à répondre aux appels d'offres de pose de canalisations, a permis d'affecter 20 personnes. Elle a été fermée depuis, pour des raisons stratégiques, ce qui explique que nous ayons moins de personnel. »*

Un contrat conclu dans la précipitation

La diminution des postes s'expliquerait aussi par des gains de productivité, imputables à la modernisation du service (télégestion des réservoirs, par exemple), au regroupement du personnel sur un même site, et à la rationalisation de l'accueil de la clientèle.

La CFDT et la CGT affirment que la CEO a de plus en plus recours à la sous-traitance pour des tâches déléguées par la communauté urbaine. M. Foisnon évoque ainsi le changement des compteurs, ou le curage de certains réseaux, qui auraient été confié à la SEEGT, filiale de la CEO. Mme Martinez admet que la CEO sous-traite *« peut-être »* certaines activités, mais elle affirme que cela ne se fait pas *« au détriment du personnel »*, aucun licenciement n'étant intervenu.

La CFDT et la CGT affirment que la communauté urbaine de Brest, aujourd'hui présidée par Pierre Maille (PS), ne se sent pas *« concernée »* par la diminution des effectifs. *« Nous sommes évidemment préoccupés par l'évolution de l'emploi dans la communauté urbaine »*, rectifie M. Kerdraon, premier adjoint de M. Maille. *Mais, en la matière, nous ne pouvons rien faire, cette question ne nous appartient pas. »* M. Kerdraon rappelle qu'en 1987 les élus du PS, alors dans l'opposition municipale, s'étaient opposés à l'affermage de l'eau : *« Le contrat a été conclu dans la précipitation, pour que la communauté urbaine puisse résoudre certaines difficultés financières. »*

L'eau « Coca-Cola »

C'est, en effet, ce que laisse entendre la lettre d'observations définitives adressée, en 1992, par Gilles Cazanave, alors président de la chambre régionale des comptes de Bretagne, au président de la communauté urbaine de Brest. Sur une huitaine de pages, le magistrat financier montre que la négociation du contrat d'affermage s'est effectuée aux dépens de la collectivité locale, qu'il s'agisse de la cession des stocks et approvisionnements, de la redevance pour l'utilisation de l'eau pluviale, ou des droits à la déduction de la TVA. La durée du contrat porte sur vingt-cinq ans, soit deux fois plus que celle du cahier des charges type, ce qui assure au fermier une situation *« particulièrement confortable »*. Le traité d'affermage a, de plus, confié à la CEO un certain nombre de travaux qui échappent aux règles des marchés publics, notamment celle de la mise en concurrence...

« Lorsque nous sommes arrivés aux affaires, nous avons envisagé de dénoncer le contrat. Mais cela aurait entraîné des pénalités telles que nous y avons renoncé », affirme M. Kerdraon. Il s'élève contre les accusations de la CFDT et de la CGT, selon lesquelles la communauté urbaine aurait abandonné tout contrôle de l'activité du fermier. *« Vingt personnes à la communauté urbaine, examinent les comptes financiers et le rapport d'activité technique produits par la CEO. »* Seuls les magistrats financiers de la chambre régionale des comptes pourront, lorsqu'ils contrôleront à nouveau la gestion de la communauté urbaine, confirmer que celle-ci exerçait bien son rôle de surveillance, et que le prix de l'eau était fixé au prix juste.

Quant à la qualité du service public, M. Foisnon assure que la maintenance des réseaux est moins bonne, et que l'eau, ayant circulé dans de vieilles conduites en fonte, se charge de dépôts de fer : *« Lorsqu'elle arrive chez certains usagers, elle est marron, les collègues appellent ça l'eau Coca-Cola... »* La communauté urbaine de Brest et la Compagnie des eaux et de l'ozone s'insurgent contre ces accusations. *« Fournir une eau saine et agréable à boire constitue notre priorité. Nous nous inscrivons en faux contre les allégations de la CFDT ! »*, indique la directrice de la communication de la CEO. *« Il est inacceptable de dire que l'eau est de mauvaise qualité !* s'emporte M. Kerdraon. *Dans notre région, la question de l'eau est très sensible. La communauté urbaine fait publier, chaque mois, dans la presse, une synthèse des relevés opérés par les directions départementales des affaires sociales (DDASS). Or, ceux-ci montrent que la qualité de l'eau est irréprochable. »* M. Kerdraon est prêt à entendre la CFDT : *« Qu'elle nous apporte les preuves de ce qu'elle avance, si elle a des éléments précis, qu'elle nous les donne ! »* Or, manifestement, la CFDT n'est pas en mesure d'étayer ses affirmations.

En dépit de son mécontentement, M. Kerdraon, lui-même ancien syndicaliste, trouve *« dommageable »* que la Compagnie des eaux et de l'ozone ait porté plainte contre M. Foisnon. *« Le droit à l'expression syndicale entraîne parfois des exagérations. Si les responsables d'entreprise devaient porter plainte systématiquement, ils passeraient leur temps dans les tribunaux »*, juge cet élu. Il a tenté une médiation auprès de la CEO et, en octobre, plusieurs responsables syndicaux ont rencontré des représentants de la direction. La CEO se disait prête à retirer sa plainte à condition que les syndicats reconnaissent que *« la diffusion à l'extérieur de la CEO d'affirmations ne reflétant pas la réalité de l'entreprise est dommageable à l'image de la société, et doit être évitée »*. Les syndicats ont refusé. La CFDT a jugé l'échange *« inacceptable »*, parce que susceptible de limiter l'expression syndicale. C'est donc à la justice qu'il appartient maintenant de trancher.

Rafaële Rivais

Un patron sans pouvoirs disciplinaires

La Compagnie des eaux et de l'ozone, qui a obtenu le marché de la distribution de l'eau et l'assainissement de la communauté urbaine de Brest, peut être tentée de transférer certaines de ses activités à ses filiales : la gestion du personnel serait, en effet, grandement simplifiée. Pour une entreprise privée, avoir affaire à du personnel « détaché » est un vrai casse-tête : *« Les agents gardent leur statut de fonctionnaires territoriaux. Bien que la CEO les rémunère, elle n'a, sur eux, aucun pouvoir disciplinaire. En cas de litige avec un employé, la CEO ne peut qu'informer la communauté urbaine de Brest, qui va instruire l'affaire et prendre éventuellement des sanctions. C'est aussi la communauté urbaine qui peut assurer les promotions... »*, soupire Bruno Séguy, directeur adjoint des ressources humaines de la CEO. La formule du détachement, choisie à Brest lors de la négociation du contrat d'affermage, est plébiscitée par nombre d'élus locaux : *« L'annonce d'une privatisation crée souvent un choc psychologique chez les fonctionnaires municipaux, qui ont peur de se retrouver dans le privé. La promesse d'un détachement les rassure, et l'élu peut de son côté affirmer qu'il ne brade pas son personnel. »*, explique M. Séguy.

BLOC-NOTES

AGENDA

■ **Cinéma et lecture en Seine-et-Marne.**– Comment inciter les enfants à lire ? En éveillant leur curiosité au moyen du cinéma. Sur cette idée astucieuse une association de Seine-et-Marne, « Aux quatre coins de l'enfance », organise du 16 au 22 novembre un festival intitulé « L'enfant et le 7e art ». Des films dont le scénario est tiré d'un livre sont projetés dans une douzaine de salles du département. Les écoliers sont invités à y assister sous la conduite de leur maître et pour une somme modique (15 F). Puis l'asssociation met à la disposition de la classe une malle de livres correspondant au film qui a été visionné. Le festival a déja enregistré 5. OOO *réservations.*
▶ **« Aux quatre coins de l'enfance ». 15, rue Desmazures Mentiennes. 77240 Seine-Port. Tél 64-41-02-39.**

■ **Eau.** – A l'heure où l'eau et les « affaires » défraient la chronique, le Cercle français de l'eau, présidé par Jacques Oudin, sénateur (RPR) de Vendée, organise une journée d'information intitulée « Les élus locaux, acteurs de la politique de l'eau », à Paris, vendredi 18 novembre. Les participants se demanderont notamment si l'eau est au « juste prix », et comment il est possible de financer les besoins en équipement des collectivités locales dont les finances se dégradent. Cette journée permettra aussi de mieux connaître les contraintes, les moyens disponibles et les compétences nécessaires pour gérer les ressources en eau.
▶ **Renseignements au (16-1) 42-34-30-05.**

■ **Aménagement foncier.** – La Fédération nationale des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (FNSAFER), que préside Etienne Lapèze, agriculteur, vice-président de la FNSEA, organise son prochain congrès à Paris, le 29 novembre. Au programme : le rôle des acteurs locaux dans la gestion des espaces naturels, le pilotage de la politique foncière, l'accompagnement de la diversification rurale, le problème du choix entre l'agrandissement des exploitations agricoles et l'installation des jeunes.
▶ **Renseignements au (16-1) 44-69-86-32.**

■ **Communication publique.**– La sixième édition de CAP'COM, forum de la communication des institutions, des collectivités locales et des établissements publics, aura lieu mardi 29 et mercredi 30 novembre à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine). Les organisateurs ont prévu de nombreux débats, notamment sur la prochaine campagne des élections municipales, ainsi que des ateliers sur la communication budgétaire, la jurisprudence de la loi de janvier 1990 ou la citoyenneté. Ils ont choisi de supprimer le volet commercial de cette manifestation pour favoriser le développement d'échanges et d'expériences entre les participants.
▶ **Renseignements au (16) 78-62-33-62.**

■ **Gestion de fait.** – L'Institute for international research, société spécialisée dans l'organisation de colloques, organise deux séminaires, mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre, à Paris, sur la prévention des risques de la gestion de fait. Au programme : le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable, les risques liés à la gestion d'associations, les conséquences pour les élus d'une condamnation, le rôle des fonctionnaires.
▶ **Renseignements au (16-1) 46-99-50-10.**

■ **Financement sur le marché des capitaux.** – L'Institut d'urbanisme de Paris, qui dépend de l'université Paris-XII (Val-de-Marne), organise un séminaire intitulé « le financement des investissements des collectivités territoriales sur instruments de marché », à Paris, vendredi 2 décembre. Des universitaires, des fonctionnaires et des conseillers financiers parleront du financement des collectivités locales sur le marché des capitaux, en France et à l'étranger.
▶ **Renseignements au (16-1) 45-17-11-50.**

■ **Centres-villes.** – La Fédération nationale des centres-villes, présidée par Jean-Pierre Lehmann, marchand de vêtements de prêt-à-porter, et Pierre Lepage, joailler, rassemble un certain nombre de commerçants de quarante villes françaises. Cette association, qui veut redynamiser les centres-villes, organise des assises à Nancy, lundi 5 décembre, en présence de plusieurs ministres. Elle présentera les dix mesures qu'elle propose pour redonner vie aux villes (création de commissions réunissant les représentants de la mairie et la fédération du commerce et des services, création d'une cellule commerce-services-consommateurs, formation des commerçants à l'accueil, recensement des friches commerciales...)
▶ **Renseignements au (16) 83-32-93-30 ou au 93-87-84-56 ou (16-1) 47-04-50-19.**

■ **Managers territoriaux.** – La commémoration du dixième anniversaire du Centre de Fontainebleau, organisme de formation au management des cadres supérieurs de la fonction publique territoriale, donnera lieu à un colloque sur « le management public et l'émergence d'une haute fonction publique territoriale », à Fontainebleau, les jeudi 8 et vendredi 9 décembre. Des universitaires, des fonctionnaires et des élus s'interrogeront sur la pratique du management dans les collectivités, l'intérêt des formations proposées, et la sociologie du personnel concerné.
▶ **Renseignements au (16-1) 40-60-48-60.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* » « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises. Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11. Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

ENVIRONNEMENT

L'ARCHIPEL SAUVAGE DU VAL-DE-MARNE

Neuf îles de la Marne pourraient devenir la première réserve naturelle de la petite couronne

LUNDI 14 novembre, le conseil général du Val-de-Marne va *« approuver le principe de la création d'une réserve naturelle volontaire des îles de la Marne »* et *« autoriser le président à engager la procédure correspondante »*. Le département devrait donc décider de faire des trois îles de la Marne qui lui appartiennent (l'île de Pissevinaigre et les deux îles de Gords, Gords-amont et Gords-aval) une réserve naturelle. Cette décision balayerait les inquiétudes qui peuvent peser sur le devenir même de ces îles et elle pourrait lever les incertitudes qui concernent les autres, puisque le département prendra contact avec les autres propriétaires : l'Etat (île de Brétigny), la ville de Saint-Maur (îles de Champigny, d'Amour et Casenave) et les particuliers (île des Vignerons et île des Cormorans), pour les inciter à adopter la même attitude.

La Marne, dans ses derniers méandres avant de se jeter dans la Seine (du Perreux à Charenton), compte une vingtaine d'îles et d'îlots : l'archipel de la Marne. Parmi elles, onze sont « naturelles » et sans lien avec les rives, les autres étant habitées ou équipées. Neuf d'entre elles sont ancrées au niveau de la boucle de Saint-Maur, de Champigny à Bonneuil. Ce sont les dernières îles sauvages et inhabitées de la petite couronne de Paris. Elles constituent un des maillons d'une chaîne de refuges pour la faune, qui va du bois de Vincennes aux forêts de la Grange et Notre-Dame, au sud et à l'est du Val-de-Marne. Ces îles sont aujourd'hui les ultimes vestiges des milieux humides et inhabités qui caractérisaient la rivière au début du siècle.

Le béton, les sports ou les oiseaux

Un inventaire non exhaustif a été effectué à l'initiative de l'association Mémoire vive-Marne verte, en juillet 1993 sur six des neuf îles. Il a permis de recenser quarante-trois espèces d'oiseaux (chouettes hulottes, cygnes tuberculés, hérons cendrés, etc.), dont trente s'y reproduisent, onze d'entre elles étant protégées. La flore est tout aussi intéressante, avec cent quatre-vingt-treize espèces de plantes, dont une vingtaine rares ou assez rares. Cette richesse biologique, exceptionnelle en milieu urbain, est associée à un caractère paysager remarquable, ces îles étant boisées de façon assez dense.

Ces dernières années, l'avenir des îles pouvait se décliner en trois scénarios : celui du béton, avec des promoteurs toujours prompts à dégainer la truelle ; celui de l'équipement, avec certaines collectivités locales qui voyaient là des espaces de loisirs et de promenade à aménager ; celui de la faune et de la flore sauvage, avec certaines associations qui souhaitent laisser les choses en l'état.

Les premières inquiétudes étaient apparues en 1990, lorsque les 4 200 mètres carrés de l'île Pissevinaigre, propriété du département, avaient été rasés sous prétexte que ses peupliers étaient vieillissants et risquaient de casser, et lorsque le même sort avait paru promis aux deux îles des Gords en 1996. Deux autres associations : OSE (Organe de sauvetage écologique) et l'Association des riverains des bords de Marne s'étaient alors jointes à Mémoire vive-Marne verte pour réclamer l'abandon de toute forme d'aménagement de l'archipel et sa mise en réserve volontaire.

Les inquiétudes se sont avivées lorsque les propriétaires privés de l'île d'Amour, entre Chennevières et Saint-Maur, ont voulu la vendre. Cette île, aujourd'hui sauvage, a abrité dans les années 20 une guinguette, dont il ne reste que les fondations et où les promeneurs venaient en barque. Plusieurs acheteurs potentiels souhaitaient y créer un restaurant. Mémoire vive-Marne verte a alors alerté les collectivités et, en l'absence de réactions de leur part, elle a envisagé officiellement d'ouvrir une souscription pour se porter acquéreur. La ville de Saint-Maur, qui a toujours maintenu sur les îles dont elle est propriétaire une volonté de stricte protection et son hostilité à *« tout projet pouvant être nuisible à l'environnement »*, a signé une promesse de vente en juin et elle en est devenue propriétaire en octobre.

Ce dernier épisode illustre la précarité de ces îles. En effet, elles sont classées non constructibles pour la plupart, mais des dérogations sont toujours possibles pour y aménager des aires de loisirs et de sports, ou des restaurants.

Deux mille signatures

Après avoir réuni deux mille signatures au bas d'une pétition réclamant la mise en réserve naturelle volontaire, les associations ont obtenu du président du conseil général, Michel Germa (PCF), avant les dernières élections cantonales, *« la possibilité de classement d'une partie du patrimoine insulaire »*. Le 14 novembre, la promesse alors faite devrait être tenue. Il existe cinq modalités de protection des espaces naturels : le parc national, la réserve naturelle, la réserve libre, l'arrêté préfectoral de conservation des biotopes et la réserve naturelle volontaire. Seule, selon Patrice Hernu (Génération Ecologie), président de la commission environnement du conseil général, la réserve naturelle volontaire peut convenir à un espace très limité géographiquement et situé au cœur d'un environnement urbain.

Un effet d'entraînement

Ce mode de protection s'applique aux propriétés privées – mais, aussi, aux propriétés départementales et communales – dont la flore et la faune présentent un intérêt particulier sur le plan scientifique et écologique, l'objectif étant de les protéger dans leur bio-diversité.

Le conseil général pourra soit voter la mise en réserve naturelle de ces trois îles, ce qui serait le signe d'une volonté et pourrait avoir un effet d'entraînement vis-à-vis des autres propriétaires ; soit souhaiter la création d'une réserve concernant dès le départ les neuf îles des boucles de la Marne : dans ce cas, beaucoup d'eau peut couler le long de leurs berges avant qu'une solution soit en vue.

L'île de l'Abreuvoir, propriété du département, accessible par un escalier depuis le pont reliant cette ville à celle de Saint-Maur, pourrait être aménagée en écomusée. Le Val-de-Marne serait le premier département de la petite couronne à avoir sur son territoire une réserve naturelle volontaire, que ce soit avec deux ou avec neuf îles.

Francis Gouge

CARTE DES ILES DE LA MARNE

CHARENTON LE-PONT
SAINT-MAURICE
IVRY/SEINE
ALFORTVILLE
VITRY/SEINE
MAISON-ALFORT
CRÉTEIL
JOINVILLE LE-PONT
CHAMPIGNY/MARNE
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
CHENNEVIÈRES
BONNEUIL/MARNE
Marne
Seine
ILE DE L'HOSPICE
ILE DE CHARENTONNEAU
ILE ROUGE
ILE FANAC
ILE MARTINET
ILE DES CORBEAUX
ILE DES SAINTS PÈRES
ILE BRISE-PAIN
ILE DE LA GUYÈRE
ILE SAINTE-CATHERINE
ILE DES RAVAGEURS
ILE DES LOUPS
ILE D'AMOUR
LA FUTURE RÉSERVE NATURELLE
ILE DU MARTIN-PÊCHEUR
ILE DE L'ABREUVOIR
ILES DES GORDS
ILES DE CHAMPIGNY
ILE DE PISSEVINAIGRE
ILE DES CORMORANS
ILE DES VIGNERONS
ILE D'AMOUR
ILE CASENAVE
ILE DU MOULIN-BATEAU
ILES DE BRÉTIGNY
BEC DE CANARD

URBANISME

MELUN MISE SUR LES PIÉTONS

La préfecture de Seine-et-Marne tente de redynamiser son centre-ville

« *NOTRE ambition est de faire du cœur de Melun un magnifique centre commercial doté de toutes les commodités offertes par les complexes de périphérie mais avec la convivialité en plus »* : Jacques Marinelli, le maire RPR de Melun, s'apprête à mettre un point final à l'un des plus gros chantiers de son premier mandat, la transformation du centre-ville en zone piétonne. Depuis quatre ans, les travaux de voirie ont suivi la modernisation des réseaux, au point d'avoir provoqué la grogne d'une partie des commerçants. Certains Melunais craignent aussi de voir la fiscalité locale galoper au rythme du pavage massif des voies piétonnes ou semi-piétonnes.

En dépit des critiques, Jacques Marinelli, l'ancien coureur cycliste entré dans la légende du Tour de France pour avoir porté le maillot jaune en 1947, continue sa route. D'abord reconverti dans le commerce (il exploite deux des plus importantes enseignes de la commune : Conforama et Connexion), il est entré en politique en 1989 à la faveur de la léthargie de la droite locale. Son rêve est de mettre un terme à la réputation de Melun « ville morte ».

Des jours meilleurs

Depuis plus de vingt ans, cette étiquette colle à la préfecture de Seine-et-Marne : *« Les centres des villes comme les commerçants indépendants n'ont plus le choix. Ils sont condamnés à changer en s'adaptant aux habitudes des consommateurs, s'ils ne veulent pas mourir. Les nuisances engendrées par les travaux ne doivent pas être l'alibi des problèmes du petit commerce melunais. Nous lui offrons un cadre, un outil, à lui de se battre maintenant pour faire concurrence aux hypermarchés en proposant des horaires et des services plus souples et plus compétitifs »*, affirme M. Marinelli.

Parallèlement à la réalisation des voies piétonnes, qui s'est traduite par la suppression d'environ 140 places de stationnement, la commune s'est dotée de nouveaux parkings portant la capacité du centre à un peu plus de 1500 places. 56 millions de francs ont été investis sur quatre ans dans cette opération subventionnée à hauteur de 15 millions de francs par le conseil régional et le conseil général. *« Nous avons récupéré environ 10 millions de francs au titre de la TVA et de la dotation globale d'équipements, dépensé 6 millions en autofinancement et emprunté 25 millions en quatre ans, ce qui reste raisonnable pour une commune dont la capacité annuelle d'emprunt est de 40 millions de francs »*, indique-t-on au cabinet du maire. Les différentes phases de travaux ont fait l'objet de votes unanimes du conseil municipal. *« Nous aurions eu mauvaise grâce à contester un projet contenu dans les programmes de la gauche en 1983 comme en 1989 »*, avoue Michel Marciset, conseiller municipal récemment désigné par la fédération du PS comme *« premier des socialistes »* dans la course aux prochaines élections municipales.

Le représentant de l'opposition remet cependant en cause l'aspect, selon lui, exclusivement commercial de ce réaménagement urbain. *« La finalité du centre-ville n'est pas uniquement la consommation. Nous aurions souhaité une réflexion globale sur l'habitat, notamment sur l'absence de logements sociaux dans ce quartier piétonnier »*, affirme le conseiller socialiste.

La majorité se défend en lui opposant les 70 millions de francs consacrés à la rénovation des quartiers nord de Melun, dans le cadre du développement social des quartiers, et la réhabilitation de logements anciens dans les rues piétonnes. *« Pour construire de nouveaux logements, il faudrait disposer de terrains que nous n'avons pas. Plusieurs programmes de construction ont cependant été réalisés. Et Michel Marciset oublie les 337 logements qui bénéficient de l'OPAH* [Opération programmée d'amélioration de l'habitat] *dans le centre-ville »*, répond le secrétaire général de la mairie, Henri Mellier.

Du côté des commerçants, une fois passée la mauvaise humeur liée aux travaux, on se prend à rêver à des jours meilleurs. *« La plupart de ceux qui étaient défavorables au départ ont changé d'avis en constatant la qualité de la finition. Nous devons maintenant prendre notre avenir en main. Nous butons depuis trente ans sur les mêmes problèmes d'accueil, de disponibilité, de qualité du service. La piétonnisation ne peut que contribuer à lever ces obstacles »*, espère Robert Cohen, président de l'Essor (Association pour l'essor du commerce melunais), qui réunit environ cent cinquante des deux cents commerçants du centre-ville.

Le 26 novembre, M. Cohen profitera de l'inauguration des rues piétonnes pour lancer la quinzaine commerciale de l'Essor. Cette animation, maintenue d'année en année malgré des fortunes diverses, pourrait sonner le réveil du centre-ville. C'est du moins le souhait de M. Marinelli et des commerçants qui figurent, pour la plupart, au nombre de ses électeurs.

Roland Puig

CULTURE

THÉÂTRES GUIDÉS

Comment se retrouver dans le millier de spectacles joués chaque année sur les scènes de Paris et de la région

CE sont environ mille spectacles qui sont donnés chaque année dans les trois cents théâtres de Paris et de la région. Une scène si riche qu'elle décourage parfois les spectateurs perdus dans les programmes, les réservations et les salles. Il faut d'ailleurs 450 pages au guide *le Scapin* pour recenser toutes les pièces jouées pendant une saison à Paris et dans la banlieue.

Le Scapin est devenu l'outil indispensable de l'amoureux du texte et de la scène. En dehors des résumés des pièces et de la programmation des manifestations exceptionnelles, il recense 254 salles, de Cergy à Sénart, du Théâtre national de Chaillot au Théâtre municipal d'Etampes. Des cartes, pour chacun des huit départements, facilitent la localisation des théâtres, pour lesquels sont indiqués des moyens d'accès quel que soit le mode de transport choisi. Des index permettent de retouver les spectacles par auteurs ou par metteurs en scène. *Le Scapin* fournit également les dates d'ouverture des réservations et le prix des places.

Ce guide a été créé il y a quatre ans par l'association Thécif (théâtre et cinéma en Ile-de-France). Mise en place par le conseil régional en 1990, Thécif a pour objet la promotion des activités théâtrales et cinématographiques et dispose d'un budget de 8 millions de francs par an. *« Nous faisons cet effort parce que nous sommes sensibles à l'écart qui se creuse entre la formidable offre de créations dans la région et l'incapacité de plus en plus marquée de leur accorder une écoute attentive »*, observe Jean-Jack Salles, vice-président (UDF) du conseil régional, chargé de la culture.

En dehors de l'édition du *Scapin*, cette association soutient la création théâtrale en accordant des subventions (de 200 000 francs en moyenne) à une dizaine de spectacles chaque année. Ceux-ci, choisis parmi les centaines de créations annuelles, doivent être coproduits par un théâtre francilien et joués au moins dix fois. *« Nous essayons ainsi de lutter contre l'indifférence ou les phénomènes de mode, qui abrègent trop souvent la vie des spectacles »*, explique Thierry Pariente, directeur de Thécif.

Une part importante de la programmation dans la région repose sur le théâtre privé et sur les séances pour les scolaires. L'association Thécif cherche à diversifier cette offre en aidant des théâtres à accueillir des spectacles créés en dehors de la région. Une quinzaine de salles reçoivent ainsi chaque année, des subventions pour donner une seconde vie à de nouvelles œuvres.

Un répertoire des productions

Les spectacles soutenus par le conseil régional font l'objet d'une brochure intitulée *Chemins de théâtre en Ile-de-France*, distribuée gratuitement dans toutes les salles. Thécif organise en outre, pendant chaque saison, quatre rencontres autour d'un petit déjeuner entre les troupes qui jouent des spectacles dans la région et les responsables des différents lieux de théâtre.

Ces rencontres permettent aux comédiens (ils sont environ cinq mille en Ile-de-France) et aux metteurs en scène de se faire connaître des responsables de la programmation des salles. Chaque mois, un guide appelé *Bruits de saison* recense les spectacles à l'affiche, avec un court résumé de la pièce, le nombre de comédiens et le coût de la production, ainsi que les coordonnées de la personne à contacter.

Enfin, chaque année un « événement » est organisé par le Thécif pour mieux faire connaître son action. En 1995, celui-ci s'appellera « Saganash », un nom indien venu du Canada, car il s'agit du fruit d'un accord de coopération culturelle entre le conseil régional et la communauté urbaine de Montréal.

La pièce a été commandée à Jean-François Caron, un auteur québécois d'une trentaine d'années. Elle sera montée par François Rancillac, un metteur en scène francais, et créée le 20 janvier, à Montréal, avec une distribution franco-québécoise. Elle sera ensuite jouée du 20 mars au 14 avril au Théâtre de Châtillon, dans les Hauts-de-Seine.

L'action de Thécif est reconnue dans la région, puisque cinquante-deux maires, d'horizons politiques très différents, et leurs directeurs de salle font appel à l'association pour les aider à établir la programmation de leur théâtre municipal.

Christophe de Chenay

▶ *Le Scapin* ; **448 pages, 85 francs ; en librairie ou à l'association Thécif, 4, rue de la Michodière, 75002 Paris.**

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*

Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani, *gérant, directeur de la publication*
Dominique Alduy, directeur général
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
Eric Pialloux, directeur de la gestion
Anne Chaussebourg, directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction

Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann
Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig

Manuel Lucbert, directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat, Michel Tatu, conseillers de la direction
Daniel Vernet, directeur des relations internationales
Alain Fourment, *secrétaire général de la rédaction*

Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), **Jacques Fauvet** (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), ***André Fontaine*** (1985-1991),
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25 – Télécopieur : (1) 49-60-30-10

L'aménagement du territoire après le débat

POINT DE VUE

GÉNÉALOGIE DE L'EUROPE

par Pierre Lamaison

INVENTÉE au milieu des *années 80 par des agronomes* appartenant à l'INRA, la notion de « déprise », considérée à juste titre comme un néologisme évitant de longues périphrases, permit à d'autres chercheurs en sciences *humaines, dont je fais partie,* de reprendre ce concept, décrivant parfaitement la diminution de plus en plus rapide du nombre des exploitations agricoles (1). La majeure partie des statisticiens accrédités auprès de *plusieurs directions ministé*rielles (notamment au ministère de l'agriculture) niaient *pourtant l'accélération* du processus, ou parlaient de phénomènes conjoncturels, de crise, comme celle du pétrole ou du chômage, qui *devait être passagère.*

Le désintérêt américain

La chute du mur de Berlin, l'écroulement de cet ancien rempart dessiné à Yalta entre les vainqueurs de la seconde guerre mondiale *(selon une ligne qui n'est pas* sans rappeler l'ancien *limes* et la fracture entre Rome et *Byzance) changèrent radicale*ment et subitement les données des problèmes européens : dans l'ancien bloc de l'Est, comme ici, les questions régionales et les revendications identitaires sont loin d'être résolues. N'oublions *pas enfin que les Américains* ne cessent, depuis l'Uruguay Round et leurs derniers *adieux à Berlin, de se désin*téresser de l'Europe, dès lors qu'ils maintiennent leur domination sur l'agriculture ; les aspirations à l'autonomie de nombreuses minorités de notre continent ne paraissent, en revanche, plus guère les préoccuper.

Si l'on ne peut demander aux nouveaux princes qui nous gouvernent d'avoir présente à l'esprit la complexité de *toute la « généalogie de l'Europe »* (2) lorsqu'ils traitent dans l'urgence habituelle des problèmes quoti*diens, souhaitons au moins* que, sur des questions touchant à la poursuite ou non de la décentralisation, une ébauche de coordination *interministérielle voie le jour,* par-delà les débats politiciens immédiats et qu'une véritable *politique d'aménagement du* territoire renaisse. Il conviendrait qu'à côté des différents ministères concernés, des directions souvent concurrentes en leur propre sein, des organismes tels que la DATAR ou le Plan, aux fonctions mal *définies, diverses fédérations,* comme celle des Parcs naturels régionaux, des organismes parapublics comme Mairie-conseils, filiale de la *Caisse des dépôts* et consignations, et d'autres, puissent influer sur les décisions.

D'intéressantes expériences, comme les chartes intercommunales, les fédéra*tions de communes,* de districts, les SIVOM, ont permis de renforcer l'esprit de coopération par-delà les innombrables frontières administra*tives qui vont de la commune* à la région.

Un nouveau concept : « l'urbanité rurale »

A partir de l'« intercommunalité », quelques chercheurs, des élus, des citoyens ordinaires et des partenaires institutionnels ou simplement regroupés en associations travaillent à l'éla*boration et à la validation* d'un nouveau concept, l'« urbanité rurale ». La défini*tion minimum* de cette notion, à préciser épistémologiquement, pourrait se résumer ainsi : comment maintenir autour de pôles urbanisés des *services de type urbain pour* les populations demeurées rurales et vivantes qui les *entourent, en créant* autre chose que des banlieues-dortoirs séparées par un no man's land de campagnes vides.

*Cela implique une nou*velle répartition des richesses entre les bourgs et leurs campagnes, et, pour ce faire, que *les préfets retrouvent une par*tie du pouvoir qu'ils ont perdu, afin d'arbitrer les différends entre les habitants et les élus locaux dont ils *dépendent. Car, quoi qu'en* dise l'ancien ministre de l'intérieur, Pierre Joxe, et *quelques autres hommes* politiques de tout bord, la régionalisation a eu parfois des effets pervers en attribuant aux présidents de régions une puissance excessive, notamment en matière financière.

Retour au jacobinisme

Pour avoir été sans conteste le pays d'Europe le plus tôt et le plus tard totale*ment centralisé, de façon évi*demment excessive, il était évidemment nécessaire *d'effectuer une décentralisa*tion. Mais il est sans doute temps d'opérer dans des domaines importants un certain retour au jacobinisme, envisagé cette fois comme une nouvelle façon de rétablir les équilibres entre l'Etat et *les régions, au profit des habi*tants.

(1) Voir notamment *Pour une politique d'aménagement des territoires ruraux*, préface d'Edith Cresson, Paris, L'Harmattan, 1993, 118 p., rédigé dans le cadre des Groupes d'études et de mobilisation, réunissant des personnalités de toutes origines, mis en place sous l'autorité de Mme Edith Cresson, alors premier ministre, afin de réfléchir *à l'avenir des espaces ruraux abritant* des ouvriers, des employés, des retraités à côté des agriculteurs.

(2) *Généalogie de l'Europe, de la Préhistoire au XXe siècle*, sous la direction de P. Lamaison. Conseiller historique et préfacier : P. Vidal-Naquet. Paris, Atlas-Hachette, 1994, *352 p., 450 illustrations, 160 cartes,* 80 schémas généalogiques, chronologies et index.

▶ **Pierre Lamaison est chercheur au CNRS et directeur adjoint du laboratoire d'anthropologie sociale au Collège de France.**

ALENÇON ET SON « BASSIN DE VIE »

La préfecture de l'Orne bouscule les frontières administratives

AUX frontières de la Sarthe, Alençon, préfecture de l'Orne, tente de développer la notion de « bassin de vie », une structure intercommunale à cheval sur trois départements, l'Orne, la Sarthe, la Mayenne, et deux régions, les Pays de la Loire et la *Basse-Normandie. Alain Lam*bert, maire de la ville et sénateur de l'Orne (rattaché administratif à l'Union centriste) en fait un de ses chevaux de bataille depuis six ans. *A-t-il le choix, d'ailleurs ? Située à* la frontière de la Sarthe et à une enjambée de la Mayenne, cette cité de 30 000 habitants est condamnée à jouer la carte de l'intercommunalité, en dehors des limites administratives.

Les prédécesseurs d'Alain Lambert l'avaient déjà compris. Depuis vingt-cinq ans, les élus alençonnais ont travaillé à la constitution du district : un « bassin de vie » de 45 000 personnes, qui regroupe aujourd'hui dix communes, dont trois dans la Sarthe. La chose ne s'est pas faite sans difficultés. Les Sarthois, qui tiennent à leur région des Pays de la Loire, voyaient d'un mauvais œil ce rattachement contre nature avec la *région normande : question* d'identité et d'intérêts financiers.

Demain la Mayenne ?

Les résultats sont là. Le district alençonnais, c'est aujourd'hui un ensemble de services communs, des pompiers au ramassage des ordures ménagères, en passant par le réseau de transports en commun, le service des eaux et sans doute, bientôt, une nouvelle piscine couverte. Parallèlement, *le disctrict a défendu aussi* le *projet* d'implantation d'une grande surface en bordure de la Sarthe pour éviter la fuite des consommateurs vers Le Mans et s'est engagé dans la mise en place d'un site d'enseignement supérieur.

Mais Alain Lambert rêve d'aller plus loin dans la coopération *pour créer le « grand* Alençon », bien au-delà de la simple couronne périphérique – pourquoi pas jusqu'en Mayenne ? *« Pour former un bassin de vie qui recouvre les vrais périmètres de développement »*, défend-il. Avec la certitude que *« tout ce qui contribue à dresser la ville et la campagne l'une contre l'autre les affaiblit toutes les deux ».* Si l'ensemble de la classe politique alençonnaise en est convaincue, l'idée du « grand Alençon » suscite pas mal de réticences dans nombre de communes, effrayées par les conséquences fiscales d'une telle *opération, ou le* risque de perdre leur identité. Alain Lambert, qui mesure bien l'obstacle, se dit prêt, pour prouver sa bonne foi, à abandonner son mandat de maire d'Alençon et à se présenter dans la plus petite commune rurale, la plus éloignée de la ville-centre !

Correspondance d'Alençon

LES RÉGIONS AU RISQUE DE LA MONDIALISATION

Dans le « village planétaire », les collectivités locales doivent réinventer leur identité

AU moment où les stratèges les plus autorisés parlent de la planète comme d'un village ; où – dans un mouvement irrésistible – la mon*dialisation* des marchés, des informations, des échanges, devient un lieu commun ; où tout un chacun peut savoir à Tokyo, en temps réel, ce qui se produit, se décide ou se dit d'important à Paris, est-il sérieux, est-il crédible, de parler encore de régions ? La constitution par les Etats de grandes zones économico-politiques, à l'image de ce qui se passe en Amérique du *Nord, en Europe, en Asie du Sud*-Est et peut-être demain au Maghreb ne rend-elle pas caduc le retour aux régions ? Si l'avenir est aux ensembles supranationaux, comme on le dit communément, *le* repli sur des entités « infranationales » serait, logiquement, réducteur et passéiste.

Mondialisation et régionalisation sont-ils des concepts et des évolutions contradictoires ou complémentaires ? Pour ne prendre que l'exemple français, beaucoup pensent qu'on fait fausse route, au moment où *l'Union européenne progresse* vers une intégration de plus en plus étroite, en revendiquant des pouvoirs plus étendus et une identité plus marquée pour les régions. Le risque est grand de déchirer la nation, écartelée si l'on peut dire par le haut avec l'Europe et par le bas avec la décentralisation qui, de surcroît, a suscité une rivalité d'« appropriation territoriale » entre les communes, les départements et les régions.

Un combat d'arrière-garde ?

Deux récentes rencontres ont fourni l'occasion à des universitaires, des chefs d'entreprise, des fonctionnaires et des élus, sinon d'apporter des réponses, au moins de poser une problématique essentielle qui tourne toujours autour de *la notion de « taille critique » : il* s'agit de la cinquième édition du Festival international de géographie de Saint-Dié-des-Vosges, les 30 septembre, 1er et 2 octobre sur le thème « Régions et mondialisa*tion »* et du congrès du Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP) à Cholet, en Maine-et-Loire, les 20 et 21 octobre autour de la question *« Mondialisation des marchés : quelles réponses locales et régionales ? »*

Professeur à l'université de Genève, Antoine Bailly a prononcé à Saint-Dié-des-Vosges cette formule percutante : *« Le combat pour le développement endogène et le maintien des identités serait-il d'arrière-garde ? A ne considérer que les logiques mondiales, nombre de régions, angles morts des continents, seront les sacrifiées du libéralisme, et l'aménagement du territoire n'y pourra rien, tant il est soumis lui aussi au contexte libéral ».* Autrement dit, la dimension locale – et d'une manière générale tout ce qui, dans les institutions se situe en dessous de la nation – court un double danger d'écrasement : marginalisation économique *si* les centres de décision des multinationales n'ont qu'une stratégie planétaire à cause *des exigences de l'« économie-monde »* et déclin des cultures liées à un terroir et à une histoire.

La « banane bleue » européenne

Dans l'esprit des régionalistes, le retour aux lieux de proximité, où les contacts humains sont plus riches et la productivité globale du travail meilleure, est un antidote à la dilution des responsabilités où à leur confiscation par quelques puissants en quête d'hégémonie, obsédés par la seule compétitivité, un mot devenu magique chez les économistes. A ce propos, on a beaucoup cité à Saint-Dié-des-Vosges la pensée du Prix Nobel mexicain de littérature Octavio Paz, qui sonne comme une mise en garde : *« le marché n'a ni conscience ni miséricorde... ».* A quoi Christian Pierret, maire (PS) de la ville ajoute : *« Cet espace monde reste anonyme, détaché des territoires singuliers et complexes. Contre cette logique globale, il y a comme une sorte de résistance du local et du régional ».*

La région de la fin du XXe siècle ne sera évidemment pas celle d'hier, car de nouvelles solidarités *sont* apparues. A côté de régions héritées de l'Histoire, comme l'Andalousie ou l'Alsace, voilà que surgissent, *par exemple* l'arc atlantique, les régions alpines ou l'axe fort Boston-New-York-Washington.

L'élément constitutif d'unité sera parfois un chapelet de métropoles, un espace physique délimité, une rivière, des valeurs ou un *héritage communs*, une organisation administrative qui se joue progressivement des frontières nationales. Ces ensembles se caractérisent par un point commun : les limites ne sont *jamais intangibles* et les géographes se livrent à des querelles sans fin, à propos de la théorie des « ensembles flous » ou des représentations cartographiques nécessairement simplificatrices. Le dessin de la « banane bleue » – qui, du bassin de Londres à Milan en passant *par* le Benelux et Francfort, souligne la colonne vertébrale de l'Europe forte, et laisse sensiblement à l'écart l'Ile-de-France – a donné lieu à des passes d'armes homériques entre les thèses de deux géographes réputés, Yves Lacoste et Roger Brunet.

Pour *évoquer la mondialisa*tion de l'économie et l'aménagement du territoire, y avait-il meilleur lieu que la capitale du Choletais ? Maurice Ligot, député et maire UDF de la ville, a mis, d'emblée, le doigt sur le danger des « délocalisations » vers les pays à bas salaires puisque le textile, l'habillement et la chaussure (des secteurs particulièrement exposés) représentent plus de 50 % de l'industrie locale (1). Il en a profité pour appeler à une *« mobilisation générale pour la réindustrialisation du pays »*, un langage que la CGT ne contredirait évidemment pas. *« Nous ne voulons pas nous enfermer dans une vision nostalgique de l'aménagement égalitariste du territoire et nous savons bien que les échanges sont nécessaires »* a dit Jean-Pierre Balligand, député PS de l'Aisne et président du CNERP, *mais nous avons, élus et chefs d'entreprise attachés à nos régions, un impératif : considérer nos territoires comme espaces créateurs de richesses spécifiques. Aider les entreprises à se moderniser est préférable à la formule des délocalisations. Il faut jouer sur les labels, les produits locaux, les appuis aux PME, la mobilisation de l'épargne locale, la fiscalité différenciée. »*

D'un côté, donc, une sorte de démission économique face à l'émigration des capitaux et des emplois ; de l'autre, l'innovation, l'inventivité, la qualité de réponses appropriées – c'est-à-dire différentes, selon qu'on sera en Lorraine, à Cholet ou à Sète.

Ringards, la région, la ville le département ? Non, à condition que les chefs d'entreprise aient conscience de leurs racines, que les élus locaux se soucient des impératifs des entrepreneurs de leur circonscription et que la boîte à outils des institutions territoriales, de l'Etat et de l'Europe soit *bien garnie et régulièrement* renouvelée. *« Or, la mondialisation,* a conclu Edmond Alphandéry, *président* UDF-CDS du conseil général de Maine-et-Loire et ministre de l'économie, *conduit à la concentration des activités dans certaines zones et accentue les disparités régionales. Notre devoir est donc de permettre une dissémination sur tout le territoire de l'avantage que représente le gain de croissance provoqué par les échanges mondiaux ».* C'est tout l'enjeu du projet de loi défendu par Charles Pasqua qui affirme, sans le démontrer, qu'un aménagement plus équilibré du territoire sera un levier déterminant de création de richesses et d'*emplois.*

François Grosrichard

(1) Le secteur de la chaussure dans le Choletais a perdu 4 931 emplois en vingt ans.

au Sénat

POINT DE VUE

L'OCCASION MANQUÉE

par Pierre Mauroy

L'HISTOIRE multiséculaire de notre pays est celle d'une unité construite par la centralisation. Aussi, le recul nous manque sans doute encore pour prendre la mesure de la véritable révolution silencieuse provoquée par les lois de décentralisation adoptées par mon gouvernement en 1982 et poursuivies depuis lors. La droite a combattu ce mouvement pour finalement s'y rallier. Et, sur le terrain, la décentralisation est un véritable succès. Elle a ouvert un droit à l'initiative, à l'imagination et au développement. Elle a rapproché le pouvoir des citoyens. Et nul ne peut sérieusement penser qu'elle n'a pas une grande part dans le développement des villes ou le renouveau des conseils généraux auxquels nous avons assisté ces dernières années. Mais nul n'a pu non plus penser que l'on en est quitte pour autant. Au contraire ! La décentralisation appelle des approfondissements, des corrections et des compléments. Tel aurait dû être l'objet du projet de loi sur le développement du territoire.

Le débat avait été précédé d'une très forte mobilisation, à l'initiative du gouvernement ; la DATAR a présenté des propositions ambitieuses ; Charles Pasqua a parcouru toutes les régions, quelquefois même en compagnie du premier ministre ; une campagne de publicité a été lancée ; une session extraordinaire a été convoquée ; la démission du ministre de l'intérieur a été jetée dans la balance. Bref, rien n'a été négligé pour témoigner de l'importance accordée à ce texte.

Au risque d'étonner, je ne vais pas critiquer cette mobilisation au seul prétexte que les socialistes font aujourd'hui partie de l'opposition. Non ! Cette mobilisation était normale si l'on prend en compte les ambitions du gouvernement. Elle était même légitime si l'on mesure les enjeux.

La majorité a donc engagé le débat. Mais le contenu de ce texte ne peut que susciter la déception tant, à chaque étape, il a été édulcoré, au gré des résistances rencontrées. Le gouvernement lui-même a été loin de suivre toutes les propositions de la commission spéciale du Sénat. La loi devait fixer des orientations fortes. Elle se contente de commander de nouveaux rapports et de renvoyer à des lois ultérieures.

Une véritable retraite du gouvernement

De reculs en replis, le constat s'impose : le gouvernement a organisé une véritable retraite. Une annexe accompagnait le projet de loi, dessinant un schéma national du territoire à l'horizon 2015. Elle a été retirée. L'idée d'un emprunt national, destiné à fournir les moyens sans lesquels il ne peut y avoir de grande politique, a été avancée. Elle a été abandonnée. Des objectifs ambitieux – « la croissance au service de l'emploi », « la France au cœur de l'Europe » – avaient été fixés. Ils ont été oubliés. Mais, au-delà même de ce que le texte ne traite pas, bien des désaccords subsistent sur ce que le texte évoque.

Le gouvernement annonce la naissance d'un nouveau concept : le « pays ». Fort bien ! Mais il se refuse à définir ce qu'est un « un pays » : un nouvel échelon territorial ? une réorganisation territoriale de l'Etat visant à redécouper les arrondissements ? Nul ne le sait encore aujourd'hui. Et, pis encore, le gouvernement se refuse à tirer les conséquences de ce concept. Plus ambitieux, les socialistes ont proposé, dès la reconnaissance d'un « pays », la tenue d'une conférence des élus et la création d'un comité permanent de développement regroupant élus locaux et acteurs de terrain. Bref, les socialistes ont tenté de créer une dynamique. En vain.

De même, les socialistes ont proposé que les structures intercommunales qui lèvent l'impôt puissent être élues au suffrage universel direct et que les conseils de quartier puissent être généralisés dans les villes de plus de vingt mille habitants : il existe une réelle demande pour ouvrir de nouveaux espaces de démocratie. En vain également. La France compte 36 000 communes. Les Français y sont attachés. Il est dès lors essentiel d'encourager leur regroupement sur des espaces plus vastes pour préparer ensemble l'avenir. Les communautés urbaines constituent la forme la plus achevée de cette coopération et il serait positif de renforcer leur légitimité. Le Sénat a adopté un amendement visant à ce que chaque commune, quelle que soit sa taille, soit représentée au sein du Conseil de la communauté. C'est un objectif qui peut paraître logique. Soyons toutefois conscient qu'il y a aujourd'hui des communautés urbaines qui comptent quasiment autant de communes que de conseillers communautaires. Dès lors, sauf à accepter que l'équilibre démographique – et donc la démocratie elle-même – ne soit pas respecté, cela obligera à augmenter sensiblement le nombre de conseillers communautaires.

De même encore, en ce qui concerne la solidarité financière entre les collectivités locales – thème central s'il en est pour un développement équilibré des territoires – le gouvernement restait silencieux. La commission spéciale du Sénat, s'inspirant du système existant en Allemagne, a proposé, avec notre soutien, le principe d'une péréquation entre les espaces régionaux les plus riches et les espaces régionaux les plus pauvres. Les dotations de l'Etat seraient donc modulées en fonction des besoins de chacun. Le gouvernement n'a pu s'opposer à l'adoption de ce principe... espérant sans doute entraver son application dans quelques années ! Les socialistes ont proposé une réforme de la fiscalité locale, et notamment de la taxe professionnelle, afin de dégager les moyens nécessaires à cette péréquation. En vain encore. En vain toujours, car la teneur des débats a en réalité permis de mettre au jour la philosophie réelle du gouvernement ; « jusqu'ici... mais pas plus loin ». C'est-à-dire pas bien loin quand, par nature, le gouvernement déclare toute proposition concrète « prématurée ».

Le seul domaine dans lequel le gouvernement n'est pas resté dans le flou concerne l'urbanisme. C'est sans doute là que les incidences sur la vie quotidienne sont les plus importantes et la volonté des Français d'être consultés directement la plus forte. C'est d'ailleurs ce que les lois de décentralisation avaient engagé. Au lieu de quoi le gouvernement a choisi de recentraliser. Le gouvernement – et pas même le Parlement – pourra donc édicter des « directives territoriales d'aménagement » qui s'imposeront à tous. C'est la régression la plus inquiétante d'une loi qui est finalement l'histoire d'une occasion manquée.

Le gouvernement n'a eu ni le courage ni l'audace d'aller au bout de ses ambitions et a été plus velléitaire que volontaire. On retrouve d'ailleurs ainsi la technique de gouvernement du premier ministre : la stratégie de l'évitement et du contournement.

Il y a un siècle, sur un autre registre, Bismarck affirmait : « Vous pouvez administrer vingt-cinq coups de bâton à tout Français pourvu que vous lui fassiez un beau discours sur la liberté et la dignité humaine. » Pour l'aménagement du territoire comme pour le reste, les beaux discours du gouvernement montrent leurs limites. Il faut espérer que l'élection présidentielle qui approche permettra de porter devant le pays ce qui ne l'a pas été devant le Parlement. Le débat sur le développement du territoire concerne à la fois l'emploi, la solidarité, la démocratie, les institutions et l'Europe. Souhaitons pour la France, et peut-être davantage encore pour les Français, que des réponses à la hauteur de ces enjeux soient enfin apportées. L'aménagement du territoire reste à l'ordre du jour.

▶ Pierre Mauroy est sénateur (PS) du Nord et maire de Lille.

CENTRE

LE SI LONG RÈGNE DE JEAN ROYER

Suite de la page 11

Certes, sa voisine Joué-lès-Tours, la deuxième commune du département avec ses 43 000 habitants, a reçu en un classique partage les classes populaires. Mais Jean Royer a pris soin de parsemer son propre fief de quelques milliers de logements sociaux. Ne pas avoir créé de ghettos, ne pas avoir exilé les étudiants loin du centre-ville, bref avoir su garder tout son monde sur son territoire constitue une réussite que chacun lui accorde. Pour lui, la ville est un laboratoire où il peut mettre en pratique ses idées sur la formation professionnelle ou sur l'emploi, par exemple (*le Monde* du 25 octobre 1993), avant de les soumettre aux gouvernements successifs. Mais les temps sont devenus difficiles et l'économie n'est pas son fort. Faute d'entreprises, le récent technopôle s'est métamorphosé en campus universitaire.

Au début des années 60, le maire avait encore les moyens d'innover. Ainsi, face à une forte demande de logements, il avait choisi de livrer 2 000 pavillons modestes dont la finition était confiée à leurs occupants. « *Je donnais les clés avec cérémonie, comme lors d'une distribution de prix scolaires* », se souvient-il.

Le « pharaon » de Touraine

M. Royer est fier de tout ce qu'il a bâti. C'est, à ses yeux, une activité « *excitante* » et, en trente-cinq ans, comme il l'explique lui-même, il a eu le « *temps de préparer les esprits, d'emprunter et de construire* ». Il aime voir grand et comparer la préfecture de l'Indre-et-Loire à une ville de Mésopotamie, reposant sur des pilotis dans le creux de deux cours d'eau. Ce goût pour l'Antiquité et les vastes chantiers lui vaut, de la part de ses opposants, le surnom de « *pharaon* ».

Ce bâtisseur a besoin d'espace pour façonner encore et toujours sa cité. Lorsqu'il l'a prise, en 1959, elle s'étendait sur 1 300 hectares, elle en occupe désormais presque trois fois plus. Il a su convaincre deux petites communes, au nord, de fusionner avec la sienne, avant de commencer à gagner sur l'eau. « *Mes quartiers sont les fils du fleuve, encore un peu sauvages, avec toute leur verdure* », s'émerveille-t-il, le regard tourné vers le passé. L'actualité est plus irritante. L'ancien ministre s'est vu opposer un refus ferme à son dernier grand projet, la création d'un nouvel ensemble d'habitations, La Gloriette, sur les bords du Cher : *il n'est décidément plus* question de construire en zones inondables.

Et alors ? « *S'il fallait appliquer toutes les normes, Tours serait rayé de la carte !* » Le maire est d'autant moins sensible à l'argument – et d'autant moins décidé à abandonner –, qu'il a pu, encore récemment, installer un technopôle sur des terrains remblayés. C'était avant que ce « *gouvernement ne cède aux écologistes* ».

Malentendu avec les écologistes

Entre ces derniers et Jean Royer, le malentendu est complet. *Il suffit de l'entendre* évoquer le quartier du Val-de-Cher qu'il a bâti à grand renfort de digues. Autrefois, les rives y étaient composées « *de prairies molles et vaseuses plantées de peupliers et de ronces* ». Depuis son intervention, elles comportent bien plus d'espèces d'arbres et les carpes y prospèrent. Aux yeux du maire, la nature y a gagné. Dans sa cité, il ferraille avec des associations de défense du patrimoine, qui lui reprochent d'avoir le bulldozer facile. Mais pourquoi tant de résistance puisqu'il est prêt à reconstruire dans le style idoine ?

Si la place manque, cette Gloriette ne pourrait-elle finalement s'implanter ailleurs dans l'agglomération tourangelle ? « *Non !* » Jean Royer a mis ses ambitions au service de sa ville, pas de ses voisines. S'il imagine sa cité comme une future « *capitale interrégionale* », il voit mal en quoi l'intercommunalité pourrait l'y aider. Alors, il se contente du récent Syndicat intercommunal d'études pour l'agglomération tourangelle – une structure originale sans pouvoir exécutif – et de syndicats à vocation unique pour l'eau, l'assainissement, les communications et la qualité de la vie.

Sa réaction ne reflète pas l'air du temps : en France, les maires des villes-centres se livrent actuellement à des assauts de séduction pour convaincre leurs voisins de participer à une communauté de communes, par exemple. Dès lors, on se demande, dans le camp de Jean Royer, si l'heure n'est pas venue de le classer parmi les hommes du passé.

Michel Trochu, vice-président (RPR) du conseil général, s'est engouffré dans cette brèche. Entre 1977 et 1989, alors qu'il était premier adjoint, il a eu le temps de se prendre pour le dauphin. Les Tourangeaux l'ont observé : Jean Royer n'aime pas les héritiers désignés, c'est bien pour cela qu'il n'en a toujours pas.

« Un homme pressé »

En 1989, Michel Trochu s'est retrouvé simple conseiller municipal. Aujourd'hui, il s'énerve en pensant que les habitants de la cité vont régler seuls l'addition du superbe Centre de congrès Léonard-de-Vinci, signé par Jean Nouvel. L'investissement s'élève à plus de 520 millions de francs, sans compter la subvention d'équilibre que la mairie ne manquera pas de verser.

A peu près au même moment, Joué-lès-Tours décidait de se doter d'un équipement de même nature. La stratégie concertée ne semble pas être le fort de l'agglomération. Jean Royer préfère dire que « *la solidarité est un sentiment qui ne se décrète pas* ». Certes, mais en ces temps de crise économique, il devient difficile d'agir en cavalier seul, comme il l'a toujours fait « *par souci d'efficacité* », justifie Michèle Beuzelin (majorité municipale), adjointe chargée, entre autres, de l'enseignement et vice-présidente du conseil général. Or « *le maire reste un homme pressé* », admet-elle. Pressé et peu soucieux de partager son pouvoir.

« Laisser des traces »

A Tours, il n'est pas une élection sans que des noms de prestigieux parachutés soient avancés. Mais ils ne sont jamais venus dans cette terre trop difficile à conquérir. Jean Germain, chef de file des socialistes locaux et ancien président de l'université, se présente fidèlement à chaque campagne, sans succès. « *Pour l'université, nous avons coopéré comme deux frères* », glisse, badin, Jean Royer. A droite, ceux qui envisagent de prendre part à la course à l'hôtel de ville savent qu'il leur faudra patienter dans les starting-blocks. Hervé Novelli (UDF-PR), député de la circonscription de Joué, est de ceux qui rêvent de « *réconcilier Tours et la Touraine* ». Il pourrait s'engager... dans six ans et trouver alors sur sa route le maire de Saint-Cyr-l'Ecole, Philippe Briand (RPR), un proche de Jacques Chirac, député lui aussi.

Tous deux sont jeunes. Michel Trochu ne dispose pas du même atout et ne décolère pas. « *La municipalité ne peut même plus payer le chauffage pour que les locaux scolaires accueillent des activités pendant les vacances. L'état de la chaussée, de l'éclairage se dégrade.* » Et les impôts locaux augmentent lourdement, Tours fait partie des communes les plus endettées de France. Alors M. Trochu dessine une esquisse de projet municipal. Il sait pourtant qu'elle n'a guère de chances de voir le jour si, comme il le pense, M. Royer se représente. « *Il nous faut vite une communauté urbaine, un boulevard périphérique, des transports en commun modernes !* », s'emporte-t-il.

« *Le problème du maire*, glisse un élu local, *est qu'il a déjà fait cette ville, il ne peut pas recommencer.* » Or nul n'imagine M. Royer se contentant de gérer une commune aux prises avec des difficultés financières. Pas même lui, d'ailleurs. L'ancien ministre du commerce pense à la quinzaine d'années nécessaires pour achever la rénovation du centre-ville, la « *reconstitution* » comme il dit. Il cite les équipements routiers qu'il faudra bien construire dans les ving-cinq ans à venir. Et puis la base aérienne finira bien par être transférée... au cours du demi-siècle prochain. Enfin, ce quartier de la Gloriette, « *moi ou mon successeur, nous le ferons un jour !* », assène-t-il sans sourire cette fois.

La longévité de Jean Royer tient peut-être à cette volonté si forte de « *laisser des traces* » de son passage et à ce refus délibéré de s'encombrer d'obstacles, à ses yeux, relatifs. Au sujet de la situation financière de sa commune, il cite Balzac avec légèreté : « *Mes dettes les plus anciennes, je ne les paie pas ; les plus récentes, je les laisse vieillir.* » Les industries quittent la ville ? Ce secteur n'a jamais été une vocation tourangelle. L'âge du capitaine ? Jean Royer dévoile alors une part de sa recette.

Il raconte qu'à la fin de ses mandats, en 1983 et 1989, il a fait voter un plan engageant la municipalité pour les six années suivantes, avant d'avouer qu'il a l'intention de recommencer. Tel est, selon lui, le meilleur moyen d'assurer sa succession.

de notre envoyée spéciale à Tours
Martine Valo

LANGUEDOC-ROUSSILLON

MATCH NUL A VINGRAU

Les opposants aux carrières ont pris la mairie, mais le préfet a autorisé l'exploitation

ETRANGE situation, le 6 novembre, après les élections municipales organisées dans le village de Vingrau, dans les Pyrénées-Orientales, divisé par un projet d'exploitation de calcaire (*le Monde* « Heures locales » daté 23-24 octobre) : les opposants aux carrières, qui étaient seuls à se présenter sur la liste Vingrau demain, ont pris la mairie, mais les partisans de l'ancien maire ont eu, eux, la satisfaction de savoir que le préfet venait d'autoriser l'exploitation.

La participation a été forte – plus de 85 % des 388 électeurs inscrits se sont rendus aux urnes –, et les onze membres de la liste Vingrau demain, ayant recueilli plus de 50 % des 293 suffrages exprimés et les voix de plus de 25 % des électeurs inscrits, ont été tous élus au premier tour.

Ce résultat était une défaite sans appel pour les habitants favorables à la carrière. Pourtant, ceux-ci ont fêté, au café du village, « leur » victoire. « *Ce que nous voulions*, disait l'un d'entre eux, *c'était l'ouverture de la carrière, et le préfet vient de donner son accord. Nous n'avons jamais eu l'intention de prendre la mairie. Nous la laissons aux autres !* »

« La volonté de dialogue »

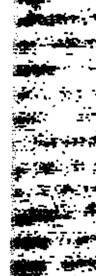
La nouvelle municipalité souhaite, elle, épauler le comité de défense de Vingrau dans son recours devant le tribunal administratif, dont il espère obtenir un sursis à exécution.

Ce renouvellement du conseil municipal faisait suite à la démission de la précédente municipalité, dont l'activité était bloquée depuis plus d'un an à propos d'un projet de carrière dans la commune qui divisait la population et les élus. Cette consultation a d'autant plus pris l'allure d'un référendum que, deux jours auparavant, le préfet des Pyrénées-Orientales, qui avait légalement jusqu'au 8 novembre pour se prononcer, annonçait qu'il avait pris deux arrêtés autorisant la société MOYA à exploiter une nouvelle carrière sur le territoire de la commune de Vingrau.

Cette décision a été prise par Bernard Bonnet pour favoriser le développement économique de la commune (la carrière représente 700 000 francs de taxe professionnelle par an pour le village), tout en préservant l'environnement naturel, puisque le dernier projet retenu impose des contraintes strictes dans ce domaine.

En outre, une commission de suivi sera nommée par la préfecture pour contrôler la mise en place et l'exécution des contraintes imposées par le cahier des charges. « *Cette commission est l'illustration de la volonté de poursuivre le dialogue avec toutes les parties* », avait précisé M. Bonnet. Le préfet avait ajouté : « *Cette décision d'ouverture fera vraisemblablement l'objet d'un recours. Je trouve que c'est le jeu normal de la démocratie.* »

de notre correspondant à Perpignan
Jean-Claude Marre



La préparation des élections municipales de 1995

LA GRANDE MADEMOISELLE DE BORDEAUX

En juin prochain, Simone Noailles, adjointe aux affaires sociales de Jacques Chaban-Delmas depuis 1965, abandonnera son mandat. Trente ans passés au service des exclus

HEUREUSEMENT, le rouge à lèvres est de Saint Laurent. *Un petit péché*, enfin. Un péché renouvelé, en plus, plusieurs fois dans la journée. Plusieurs petits péchés, est-ce que ça ne pourrait pas faire *un gros*, à la fin ? Ajoutons encore le rendez-vous hebdomadaire chez le coiffeur, le samedi, et concluons-en rapidement que Mlle Simone Noailles est une septuagénaire coquette. C'est rassurant, tout de même. Car on a beau chercher, biaiser, gratter, farfouiller, cette femme-là épate. Tout simplement.

En 1995, elle mettra un terme à trente ans de vie municipale à Bordeaux, *trente ans d'action* sociale, comme on dirait trente ans de parti. Le sien, c'est celui des pauvres, des exclus, des détenus, des sans-domicile, des handicapés, *des vieux*, *des endettés*, des filles-mères, des femmes battues, de tous les pas d'chance.



« Je ne veux pas de barrière »

On voudrait bien la rentrer *dans une boîte*, *une catégorie* connue, répertoriée dans nos tablettes. De la dame patronnesse, elle a l'allure, sage et proprette, le regard clair derrière ses petites *lunettes*, et ce *ton* agaçant de grand'tante moralisatrice et autoritaire. Elle en a aussi la carte génétique. Une famille bourgeoise, qui compte dans ses *ancêtres le fondateur d'un ordre* religieux, et qui l'élève avec ses cinq frères et sœurs dans la plus pure tradition catholique. Son bac de philosophie obtenu en 1944 *avec mention « très bien »*, Simone Noailles s'engage au sein de la Jeunesse étudiante catholique (JEC), décroche une licence d'anglais et part un an en Angleterre *dans un couvent*. Elle en revient avec une vocation d'éducatrice spécialisée, qui l'amène à prendre la direction, au début des années 60, d'un établissement de malades mentaux et de foyers pour jeunes en difficulté à Bordeaux.

A la même époque, elle rencontre Jacques Chaban-Delmas, qui lui demande de le rejoindre sur sa liste aux élections municipales de 1965.

On croit la tenir : mademoiselle, bourgeoise, et dévolue aux bonnes œuvres d'une cité bordelaise replète. Elle s'échappe. *« Simone, quoi que vous décidiez, je serai toujours d'accord »*, lui avait dit, en riant, le maire de Bordeaux. Simone décide. Elle réquisitionne, en plein hiver, un immeuble vide de la communauté urbaine de Bordeaux *pour des* sans-domicile-fixe, en parfaite illégalité. Le maire couvre. Elle ouvre, au cœur de la ville, un bistrot associatif, le maire suit. Elle veut vendre *des terrains* de la commune aux Gitans, le maire signe. Elle veut trouver un emploi aux fins-de-droits, aux fins-de-peine, aux alcooliques repentis ou aux anciens toxicomanes, le maire obtempère. Elle se fâche avec le directeur des offices d'HLM qui refuse un logement aux immigrés, le maire approuve. Elle refuse l'avis d'expulsion d'un étranger, signé du préfet, le maire souscrit. Elle reçoit des lettres anonymes, des coupures de presse où l'on a soigneusement cerclé de rouge le nom à consonance étrangère de l'auteur d'un crime ou d'un délit. *« Voilà l'œuvre de vos protégés »*, a écrit la main rageuse. Simone s'en fiche. Le maire aussi.

En 1973, Simone Noailles est élue conseiller général. On guette l'ambitieuse, on attend la carrière nationale. Elle décline. *« La politique et le social, ça ne fait pas bon ménage. C'est trop loin du terrain. »* On glisse un regard sur le revers de la veste, à la recherche d'un discret fil honorifique, bleu ou rouge. *« La Légion d'honneur, je l'ai refusée. Mon père l'a obtenue au front, en 14-18. Pour moi, c'est ça, la Légion d'honneur. La seule médaille que j'ai reçue et dont je suis fière, c'est celle de l'administration pénitentiaire. »*

Insupportable Mademoiselle, qui conduit elle-même sa Clio, en dépit d'une double prothèse de la hanche, dans les quartiers les plus défavorisés de Bordeaux, qui ne se gare que dans les emplacements réservés à cet usage et acquitte ses tickets de stationnement. Irrésistible Mademoiselle, qui déjeune d'une barre céréales-chocolat, et qui répond elle-même au téléphone. *« Je ne veux pas de barrière. Je ne supporte pas ces gens qui se donnent de l'importance en s'abritant derrière une haie de barrages téléphoniques. »* Oui, bien sûr, son numéro de téléphone personnel est dans l'annuaire. *« J'estime que, lorsqu'on est élu, on n'a pas le droit d'être sur liste rouge. »*

Des milliers d'histoires humaines

Epuisante Mademoiselle, qui dort six heures par nuit, lit dès son réveil un texte de la Bible, et abandonne l'appartement qu'elle possède depuis 1968, dans la modeste résidence du Grand Parc, vers 7 heures et demie du matin pour ne pas y revenir avant 22 heures. Intouchable Mademoiselle, qui consacre toutes ses indemnités de première adjointe et d'adjointe aux affaires sociales – *9 000 mille francs mensuels* environ – à payer une facture de chauffage ou de téléphone en *retard, compléter le prix* d'un loyer, dépanner une rentrée scolaire, financer la nuit d'hôtel d'un droit commun en permission de sortie, cautionner un prêt, ou offrir un goûter aux personnes âgées.

Dans son bureau, on cherche encore la faille. On se prend à espérer les boiseries et les dorures officielles dues à son rang de première adjointe, les photos ou les autographes-cantions dont tout bon élu épingle ses murs. On imagine déjà la petite concession à la vanité, d'une preuve voyante, bien encadrée, de son amitié profonde avec l'abbé Pierre ou avec le fondateur d'ATD-Quart-monde, Joseph Wrezinski. Là encore, Simone Noailles se dérobe. Son domaine à elle est une grande pièce simple, au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, au cœur du service social, couverte d'une moquette orange passée, meublée de quelques chaises et d'armoires métalliques aussi vieilles que son premier mandat, décorée de gravures offertes par les handicapés, de la photo des *enfants orphelins* qu'elle parraine à l'autre bout du monde, et de la sculpture maladroite que lui a dédiée un détenu. Son vrai trésor est fermé à clé, bien à l'abri des regards. Il est composé de milliers de petites fiches cartonnées, sur lesquelles elle note, depuis 1971, chacune de ses rencontres.

A chaque nom correspond une situation de détresse, passagère ou profonde, à résoudre. Un logement à trouver, un mari violent, un enfant drogué, une grand-mère abandonnée, un emploi à dénicher, un handicapé à placer, des milliers d'histoires humaines. *« Simone Noailles a « ses » pauvres »*, murmure-t-on d'un ton railleur dans la ville, pour écorner l'image de la grande Mademoiselle. *« Elle ne théorise rien, elle agit d'instinct »*, corrigent d'autres voix. *« On ne peut pas prendre de décision d'ensemble si on ne connaît pas les cas individuels. Je prends comme providentiels les gens que je rencontre sur ma route. C'est tout »*, se contente-t-elle de répliquer.

« J'ai ma caisse noire »

A quelques kilomètres de l'hôtel de ville, dans le quartier défavorisé de Claveau, où elle tient sa permanence hebdomadaire, ils sont déjà nombreux, « ses » pauvres, à l'attendre. Il y a là la famille gitane, venue au grand-complet avec le petit dernier, qui patiente agrippé au sein de sa mère. Ils veulent quitter la caravane, obtenir une place en HLM. *« Vous savez, ce n'est pas facile de vous trouver un logement. Les gens ne veulent pas de vous, vous êtes trop nombreux. Vous avez trop d'enfants. Vous pensez à arrêter d'en faire ? »*, interroge-t-elle d'un ton sévère.

En face d'elle, la jeune mère esquisse un sourire. Simone Noailles a décroché son téléphone. Il est tard, l'office d'HLM a déjà fermé ses bureaux. Elle appelle le directeur, à son domicile. *« Il faudrait me trouver un F4, ou plutôt un pavillon de la ville, oui, c'est pour une famille nombreuse. »*

Un petit homme gris leur succède. Il touche l'aide aux handicapés et demande un contrat emploi-solidarité à la commune. La réponse tombe, sèchement : *« Je ne peux rien faire. Vous avez déjà des ressources, vous êtes seul, vous êtes logé. Il y a des gens qui ont bien moins que vous. »* Le petit homme gris sort furieux, insultant. Pour la jeune beur qui entre ensuite, mère de trois enfants, mise à la porte de son logement par son concubin, Simone Noailles appelle directement un avocat, à charge pour lui d'obtenir que l'appartement soit restitué, par décision de justice, à la jeune femme. A l'autre bout du fil, l'avocat s'engage. Si besoin est, Simone Noailles participera aux frais de justice.

« J'ai ma caisse noire, s'exclame-t-elle, avec gourmandise. *« Il y a beaucoup de gens qui font des legs à la mairie, ou qui m'envoient des chèques, à Noël. »* Elle se souvient de ce rendez-vous, dans un hôtel particulier parisien, voilà plusieurs années. Une femme âgée, sans héritier, l'avait convoquée. Elle avait seulement entendu parler d'elle par un ami.

Entourée de ses hommes de loi, elle lui avait demandé de raconter ce qu'elle faisait, à Bordeaux. Mlle Noailles racontait. La riche veuve l'écoutait, et de temps à autre s'adressait à ses conseillers : *« Mettez un paquet »*, *« un autre »*, *« encore un autre »*. Dans le train qui la ramenait le lendemain à Bordeaux, Simone Noailles transportait dans son sac 400 000 francs. *« Je prie pour cette dame, de temps en temps. »*

Tous les samedis, avant le rendez-vous chez le coiffeur, Mademoiselle se rend à la maison d'arrêt de Gradignan. Depuis quinze ans, elle est visiteuse de prison. L'après-midi, après le coiffeur, elle emmène dans sa voiture une ou deux jeunes femmes au supermarché, pour leur apprendre à gérer leur budget. Un dimanche sur deux, elle organise les goûters de l'amitié, dans des quartiers difficiles.

Elle y apporte son Scrabble, son magnétoscope, et les petits gâteaux, et tient sa place au jeu des petits chevaux. Elle passe Noël en prison, le Jour de l'an avec les SDF, et ses vacances dans l'abbaye de bénédictines d'En Calcat, entre deux étapes chez des anciennes détenues. Elle est treize fois marraine, et, après avoir juré que c'était la dernière, elle vient d'accepter un quatorzième filleul. Elle a adopté l'enfant, âgé de cinq ans, qu'une de ces femmes croisées sur sa route voulait abandonner.

« Cette femme, c'est du cristal, elle n'a rien à cacher », confie l'une de ses interlocutrices régulières. Il y a juste cette égratignure laissée, l'an dernier, par un échec aux élections cantonales dans un de ces quartiers populaires qu'elle a tant sillonnés. Une petite incompréhension. Un instant de fragilité. On a presque envie de soupirer : « enfin ».

de notre envoyée spéciale à Bordeaux
Pascale Robert-Diard
avec Pierre Cherruau

A l'ombre du maire

« Je crois qu'il faudrait d'abord demander à M. le *maire »*. Paulette Labatut, première adjointe, chargée des affaires sociales du maire (RPR) de Périgueux, Yves Guéna, ne sait pas si elle peut se raconter. *« Je me mets toujours en second. C'est là que je me sens bien »*, s'excuse-t-elle, dans un sourire. Conseillère municipale depuis 1971, cette enseignante de biologie à la retraite, est une de ces élues de terrain que les maires couvent précieusement. Disponible, chaleureuse, ambitieuse juste ce qu'il faut pour ne pas faire de l'ombre, Mme Labatut a suivi le parcours classique du bon petit soldat.

Militante de Femmes-Avenir depuis plus de trente ans, un mouvement proche du RPR, qui accueille douillettement celles que l'engagement dans un vrai parti politique rebute, elle adhère en 1968 à l'UDR du général de Gaulle. A Périgueux, où elle enseigne et se fait remarquer – *« Je ne faisais jamais grève »* – elle consacre ses heures de liberté à l'association Périgueux-Accueil, chargée d'aider les nouveaux arrivants à s'intégrer dans la ville. Avec les donneurs de sang, dont elle fait partie, la voilà à la tête d'un petit réseau de relations, dont l'utilité n'échappe pas au candidat Yves Guéna, qui la prend sur sa liste et emporte la mairie. Leur collaboration n'a pas cessé *depuis et s'est renforcée, en* 1989, avec la nomination de Mme Labatut comme premier adjoint, et son élection, la même année, au conseil général. Elle le représente partout où ses activités nationales ne lui donnent ni le temps ni le goût d'aller.

Souvent alibi féminin et social des maires, les adjointes aux affaires sociales ont vu leur rôle changer. *« C'est vrai qu'au début, on pouvait avoir l'impression de servir un peu de vitrine,* explique Mme Labatut. *L'action sociale, c'était surtout le problème des maisons de retraite et des crèches. On découvrait les conséquences du travail des femmes. Aujourd'hui, notre fonction a totalement changé.*

» Notre quotidien dans la ville, c'est le chômage, l'exclusion, les familles en difficulté. Notre mandat a pris une autre dimension. » Sur la veste de son tailleur, Mme Labatut arbore la Légion d'honneur, qui lui a été remise en janvier 1987, au titre du ministère de l'intérieur. *« Ça, c'est une reconnaissance d'Yves Guéna, un cadeau »*, confie-t-elle avec fierté.

de notre envoyée spéciale à Périgueux
P. R.-D.

Un entretien avec l'ancien secrétaire d'Etat aux droits des femmes

Michèle André (PS) : « Les femmes ne doivent pas s'enliser dans le secteur social »

« Les affaires sociales sont encore, avec la culture, le domaine de prédilection des femmes, dans les conseils municipaux. Comment expliquez-vous la permanence de ce phénomène ?

– Parce que nombreux sont les hommes maires qui continuent d'être persuadés que notre « bonté naturelle » nous permet d'entendre les souffrances humaines et de les soulager. La fonction d'adjointe aux affaires sociales a été bien souvent la porte d'entrée des femmes dans la vie municipale. On nous concédait le secteur dans lequel nous étions censées avoir du savoir-faire, naturellement. Vous remarquerez, en revanche, que dans les conseils généraux, où le social représente maintenant près de 50 % du budget, rares sont les femmes auxquelles on confie cette responsabilité.

– Existe-t-il, selon vous, une différence entre la gauche et la droite, dans la conception du rôle de l'adjointe aux affaire sociales ?

– La droite reste plus attachée à la forme traditionnelle de la famille ou à l'éducation des enfants. Cela peut se traduire, sur le terrain, dans les priorités de l'action sociale. Une élue de gauche accordera sans doute davantage d'attention à toutes les actions qui peuvent aller dans le sens de l'aide au travail des femmes, la multiplication des crèches, le développement du secteur périscolaire, par exemple.

« La meilleure formation »

– Les femmes doivent-elles se résoudre à cette alternative : dame patronesse ou assistante sociale de la commune ?

– Surtout pas. Il faut impérativement que les femmes qui sont dans le secteur social se donnent les moyens d'en sortir, qu'elles ne se résignent pas à accomplir tous leurs mandats en qualité d'adjointe aux affaires sociales. Sinon, les femmes s'enlisent. Auprès du maire et des autres adjoints, elles apparaissent comme des « casse-pieds », qui sont toujours en train de quémander trois sous pour leurs pauvres.

La souffrance des êtres ne doit pas être réservée aux femmes. Recevoir toute la journée des gens qui vous parlent dettes, expulsion, divorce, alcoolisme, dépendance, handicaps, drogue ou violence, c'est lourd à porter.

Comme les hommes, les femmes doivent demander à changer, exiger la voirie, le sport, le secteur éducatif. On doit aussi avoir une vision positive de la ville.

Faire des travaux d'aménagement, organiser une grande manifestation sportive, ça c'est positif. Le social, c'est sans doute la meilleure école de formation. C'est là qu'on apprend à respirer la ville, à la comprendre. Mais on ne saurait la comprendre en l'approchant seulement par la souffrance, la marginalité, le manque ou la misère.

Propos recueillis par
Pascale Robert-Diard

▶ Michèle André, adjointe aux sports de Roger Quilliot, maire (PS) de Clermont-Ferrand, a été secrétaire d'Etat, chargée des droits des femmes dans le gouvernement de Michel Rocard de juin 1988 à mai 1991. Mme André est secrétaire national du PS, chargée des femmes. Elle assure, depuis 1975, la direction de l'Institut départemental de jeunes sourds à Clermont-Ferrand.

CARNET

Anniversaires de naissance

– Heureux anniversaire

Chouchounet.

De la part de Pierre, Nicolas, Alice, Antoine.

– 14 novembre 1994. Vingt-deux ans déjà !

Sandrine et Magali.

Avec tout l'amour de papa et de maman.

Décès

– L'association *Mémoire et Documents*
a le regret de faire part du décès de son *fondateur et secrétaire général*,

Léon ABRAMOWICZ,

survenu le 9 novembre 1994.

Elle s'associe à la douleur de ses proches.

Son œuvre continue.

63, rue de la Grange-aux-Belles,
75010 Paris.

– *M*me Henry Baylon,
son épouse,
le professeur
et Mme Philippe Coumel,
le docteur
et Mme Roger H. Weissinger-Baylon,
ses enfants,
Sylvie, Christophe et Anne-Laure Coumel,
Caroline Weissinger-Baylon,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès du

médecin général inspecteur (c.r.)
Henry BAYLON,
commandeur de la Légion d'honneur,
ancien professeur au Val-de-Grâce,
ancien directeur
de l'École d'application
du service de santé des armées;
ancien président
de l'Académie nationale de médecine,

survenu le 2 novembre 1994.

L'inhumation a eu lieu à Billom (Puy-de-Dôme) dans l'intimité familiale.

Une messe sera célébrée le lundi 21 novembre, à 11 heures, en la chapelle du Val-de-Grâce, place *Alphonse-Laveran, Paris (5e).*

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Marie-Thérèse, Geneviève, Jacques, Elisabeth, Bernadette, Pierre et Georges Berthier,
ses enfants,
Ses belles-filles et gendres,
Ses dix-neuf petits-enfants,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme Paul BERTHIER,
née Argène-Mathilde Villa,

pieusement décédée le 9 novembre 1994, à l'âge de quatre-vingt-trois ans.

La cérémonie religieuse est célébrée *le samedi 12 novembre, à 16 heures, en* la collégiale Saint-Etienne de Capestang.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Beaumont-sur-Oise (Val-d'Oise), dans le caveau de famille, le lundi 14 novembre.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Plateau de Bettana-Salé (Maroc).
Collègue Paul-Bert,
34310 Capestang.

– Le president de l'université *Paris-X-Nanterre*,
Les personnels enseignants, chercheurs et administratifs,
ont le regret de faire part du décès, le 10 novembre 1994, de

M. René Joseph Jean GINOUVES,
professeur d'histoire de l'art
et d'archéologie,
spécialiste de *l'architecture grecque*,
ancien élève
de l'Ecole normale supérieure,
ancien membre
de l'Ecole française d'Athènes.

A sa famille et à ses proches, ils expriment leur profonde sympathie.

– Mme Lily Kahil,
épouse *Ginouves*,
Tous ses amis et ses proches,
ont la douleur de faire part du décès subit, *le 10 novembre 1994*, de

M. René Joseph Jean GINOUVES.

Il sera inhumé à Clermont-l'Hérault, dans l'intimité familiale.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Marie-Jeanne MAUVE,
née Schaeffer,

survenu le 2 novembre 1994, dans sa *quatre-vingt-unième année.*

De la part de
Christiane, Jacques et Daniel Mauve,
ses enfants,
Toute la famille.

Les obsèques ont eu lieu le 8 novembre, au cimetière parisien de Pantin.

Avis de messes

– *Une messe sera célébrée le lundi* 14 novembre 1994, à 16 heures, en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, 27, *rue d'Armaillé, Paris-17e*, à la mémoire de

Jean COMBARD,
directeur général de l'UTA,

décédé le 1er juillet 1994.

De la part de
Mme Combard,
et de l'Amicale UTA.

Anniversaires

– *Il y a vingt ans, le 14 novembre* 1974, mourait

Esther BIENENFELD,
née Perec,

un an après la disparition de son mari,

David BIENENFELD.

Que ceux qui les ont connus et aimés *se souviennent d'eux.*

Souvenirs

– Il y a cinquante ans, à la mi-novembre 1944, disparaissait, dans la Shoah,

Samuel SCHANZ,

assassiné au camp de Mauthausen.

La présence du père et du maître reste à jamais gravée dans la mémoire de sa fille, survivante d'Auschwitz.

La main et le nom de celui qu'ils n'ont pu connaître accompagnent les enfants de sa fille et les enfants de ses enfants.

Manifestations du souvenir

– Presque un an... déjà... le sculpteur

Antonio DAVILA

nous quittait, le 25 décembre 1993.

Ses collègues et amis du Salon Réalités nouvelles lui rendent un hommage du 18 au 27 novembre 1994, à l'Espace Branly, tour Eiffel, 29-55 quai Branly, Paris-7e.

Vernissage le 18 novembre, de 10 heures à 22 heures.

Ceux qui l'ont connu et aimé sont chaleureusement invités.

Conférences

– Six conférences-débats.

« Dieu est-il crédible ? »

« L'Ecriture est-elle inspirée ? », mercredi 16 novembre 1994, à 20 h 30, avec Michel Tournier, écrivain, et Laurent Gagnebin, théologien protestant.

« La science contrarie-t-elle la foi ? », mercredi 23 novembre, à 20 h 30, avec Louis Leprince-Ringuet, physicien, et *Alain Houziaux, pasteur.*

« Dieu est-il cruel ? », mercredi 30 novembre, à 20 h 30, avec Jean d'Ormesson, écrivain, et Maurice Bellet, théologien catholique.

« Le pardon peut-il guérir ? », lundi 5 décembre, à 20 h 30, avec Julia Kristeva, psychanalyste, et Paul Ricœur, *philosophe.*

« La religion rend-elle fanatique ? », mercredi 14 décembre, à 20 h 30, avec René Rémond, historien, et Mgr Thomas, évêque de Versailles.

« Dieu est-il de nouveau crédible ? », mercredi 21 décembre, à 20 h 30, avec Gilles Bernheim, rabbin, et André Gounelle, théologien protestant.

Entrée libre. Libre participation aux *frais. Temple protestant de l'Etoile,* 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e. Métro Argentine.

Communications diverses

– M. Alain Peyrefitte, de l'Académie française et de l'Académie des sciences *morales et politiques, a été chargé, par* l'assemblée des professeurs du Collège de France, d'un cours d'éthologie comparée du développement, à partir du 14 novembre 1994.

La première leçon sera donnée lundi prochain, à 17 heures. Elle sera consacrée à la notion de « miracle » en anthropologie économique.

– Appel à recensement de toute *œuvre de*

Henry SIMON,
peintre, céramiste,

né en 1910 en Vendée, décédé en 1987. Urgent. Contacter les Amis d'Henry Simon, 6, rue Lalande, Paris-14e. Tél. : 43-22-24-00.

COMMUNICATION

Guerre sur le câble

Deux chaînes de téléachat se disputent le marché de la vente à distance

Les 47 milliards de francs *engendrés en 1993 par le marché* de la vente à distance repré*sentent désormais près de 6 % du* montant total des ventes aux particuliers en France. Les démarrages rapprochés de deux chaînes de téléachat, Club-Téléachat et Téléachat, illustrent la volonté de leurs promoteurs de profiter de cette expansion.

Quelle mouche a donc piqué Pierre Bellemarre, ancien animateur vedette, et Philippe Plaisance, producteur, pour qu'ils se disputent avec autant d'âpreté un marché a priori aussi ridicule que celui du télé-achat ? Alors que *« les possibilités de développement sont faibles en France »* selon Laurence Thouveny, auteur d'une étude intitulée « Quelles perspectives pour le téléachat en France ? », *deux chaînes spécialisées* dans la vente télévisée viennent de se lancer en France. La première fut Club-Téléachat, pilotée par Pierre Bellemarre, qui a démarré lundi 24 octobre. La seconde a été Téléachat, promue *par Philippe Plaisance, producteur* audiovisuel, qui a démarré, vendredi 11 novembre, sur une partie du réseau câblé de la Générale des eaux.

Deux chaînes de téléachat pour à peine un million d'abonnés au câble... A quoi bon tant de frénésie ? *« L'enjeu est de savoir qui est prêt à perdre le plus »*, indique, sibyllin, Philippe Plaisance. Des négociations, interrompues pour les uns, épisodiques pour les autres, ont toutefois commencé entre les promoteurs des deux projets.

Un créneau très étroit

Lancée auprès de moins de 10 000 abonnés d'un tronçon du réseau câblé de Lille-Roubaix-*Tourcoing, la chaîne* de Pierre Bellemare semble avoir eu pour mission première d'*« occuper le terrain »*. La riposte de Philippe Plaisance sur un bassin de téléspectateurs à peine moins restreint est venue confirmer les observateurs dans l'idée que les enjeux étaient ailleurs. Ainsi, avec un budget de 40 à 50 millions de francs pour sa première année de fonctionnement, Club-Téléachat vise 120 000 à 150 000 ventes et *« un panier moyen »* de 400 francs. Soit les objectifs d'une grosse supérette. Il faudrait *« 1,5 million d'abonnés au câble »* pour simplement *« rentabiliser la chaîne »*, estime Pierre Bellemarre. Pas de folie non plus du côté de Téléachat : avec un budget *de 80 millions* de francs pour la première année, M. Plaisance table, *« d'ici deux à trois ans »*, sur un chiffre d'affaires annuel de 200 millions de francs. Soit *« l'équivalent d'un supermarché ».*

A l'évidence, ce créneau n'a rien d'un eldorado. Le chiffre *d'affaires de ce secteur* est évalué par Laurence Thouveny, toutes chaînes confondues, à 1,150 milliard de francs en 1998. D'après ses projections, *« une chaîne de téléachat diffusée en France auprès de 2,5 millions de foyers câblés en 1998 réalisera un chiffre d'affaires de 300 millions de francs »*. Une goutte d'eau comparée aux 47 milliards de francs de la vente par correspondance en *1993.*

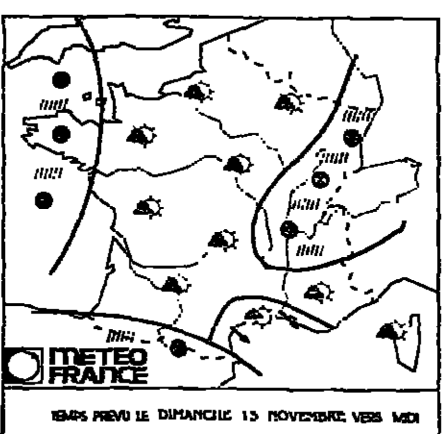
L'exemple américain est d'ailleurs là pour rappeler les promoteurs français du téléachat à plus de modestie. Malgré un parc de 50 millions de foyers câblés ou raccordés à une parabole, les deux principales chaînes américaines de téléachat, QVC et HSN, n'ont *réalisé ensemble qu'un chiffre* d'affaires de 12,5 milliards de francs en 1993. Quand QVC affiche un résultat net de 300 millions de francs, HSN perd 115 millions de francs. Selon Mme Thouveny, *« il faut replacer le téléachat dans le contexte plus vaste de la vente à distance »*. Depuis dix ans, suivant une *« tendance lourde »*, le chiffre d'affaires de la vente à distance – *catalogue, téléachat, marketing* direct, etc. – *« grignote le total des ventes »* pour atteindre 6 % en 1993. Cette progression excite les convoitises des acteurs du marché qui souhaitent développer d'autres supports pour proposer leurs produits. A l'exemple à nouveau des *Etats-Unis. « La Redoute comme la CAMIF réfléchissent au lancement d'un catalogue sur CD-Rom »* (disque compact, non effaçable, lisible sur le lecteur d'un micro-ordinateur, sur lequel sont stockés des images animées, des photos et des sons). Avec un CD-Rom, le client peut visualiser son futur achat, choisir sa couleur, le comparer avec la concurrence, etc... Un télécatalogue regroupant 16 000 *références* et faisant la synthèse de 22 catalogues de vépécistes américains a déjà été lancé en test, cette année, aux Etats-Unis, auprès de 30 000 foyers. Un mois après sa mise en place, 4 % des foyers concernés avaient déjà passé commande pour 100 dollars (500 francs). Mieux, *« 70 % des utilisateurs étaient des hommes »*, ce qui confirme que la micro-informatique, même domestique, *est une activité majoritairement* masculine. Des télécatalogues interactifs devraient à l'avenir faire la synthèse de tous les supports actuels (CD-Rom, Minitel, téléphone, télévision hertzienne, câble, etc.). *« C'est la raison pour laquelle il y a tant d'effervescence autour du téléachat »*, indique Laurence Thouveny. Elle ajoute : *« Ceux qui sont présents aujourd'hui sur ce créneau auront de l'avance à l'heure du télécatalogue. »*

En attendant la lutte finale, les deux chaînes ont d'abord pour tâche de s'imposer auprès du grand public. Pour ce faire, elles ont choisi des formats différents. Fort de sept années d'expérience sur TF 1 d'abord avec *« Téléshopping » puis* sur M 6, RTL TV et Paris Première, Pierre Bellemare propose une grille tout public, faite de plateaux *(talk show)* entrecoupés de ventes express. Une cinquantaine de produits – huit à dix par heure – sont *proposés quotidiennement* à l'antenne. Plus novice en la matière, Télé-Achat, menée par le producteur Philippe Plaisance, le groupe Alcatel et France Télécom, table sur son look et ses paillettes pour s'imposer comme un *« grand magasin »* ouvert sept jours sur sept auprès d'une clientèle plus haut de gamme. La grille, fondée sur le principe de la multidiffusion, fait alterner des programmes thématiques d'une demi-heure en direction de cinq cibles *différentes : hommes, femmes, juniors*, seniors et familles. 10 000 produits référencés, dont les marques seront citées à l'antenne grâce au feu vert du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), seront proposés aux téléspectateurs.

A *moins d'une fusion entre* les deux chaînes, les réalités financières et les audiences devraient faire place nette assez rapidement.

GUY DUTHEIL

MÉTÉOROLOGIE





TEMPÉRATURES
maxima - minima

FRANCE	
AJACCIO	17/8
BIARRITZ	17/10
BORDEAUX	17/8
BOURGES	13/3
BREST	13/12
CAEN	14/9
CHERBOURG	14/10
CLERMONT-FER.	13/2
DIJON	12/5
GRENOBLE	10/6
LILLE	12/9
LIMOGES	12/4
LYON, BRON	13/7
MARSEILLE	16/7
NANCY	13/7
NANTES	15/11
NICE	18/11
PARIS	14/8
PAU	15/6
PERPIGNAN	18/6
POINTE-A-PITRE	30/23
RENNES	14/11
ST-ETIENNE	11/6
STRASBOURG	13/5
TOULOUSE	14/7
TOURS	11/6

ÉTRANGER	
ALGER	23/11
AMSTERDAM	12/10
ATHENES	23/20
BANGKOK	34/25
BARCELONE	20/10
BELGRADE	21/6
BERLIN	6/0
BRUXELLES	13/9
COPENHAGUE	5/3
DAKAR	30/24
DUBLIN	12/10
GENEVE	11/2
ISTANBUL	19/15
JERUSALEM	20/11
LE CAIRE	25/15
LISBONNE	21/16
LONDRES	13/10
LOS ANGELES	14/7
LUXEMBOURG	12/8
MADRID	21/11
MARRAKECH	27/14
MEXICO	22/9
MILAN	16/2
MONTREAL	5/-3
MOSCOU	-9/-13
NAIROBI	24/15
NEW-DELHI	29/15
NEW-YORK	9/4
PALMA-DE-MAJ.	20/7
PEKIN	15/4
RIO-DE-JANEIRO	26/23
ROME	20/8
HONGKONG	28/20
SEVILLE	20/15
SINGAPOUR	31/22
STOCKHOLM	0/-6
SYDNEY	25/15
TOKYO	21/12
TUNIS	–/–
VARSOVIE	0/-3
VENISE	14/7
VIENNE	9/3

Valeurs extrêmes relevées entre le 11-11-1994 à 6 heures TUC et le 12-11-1994 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

Dimanche : très nuageux, quelques pluies à l'ouest et à l'est. – Sur la pointe de Bretagne et le Pays basque, le voile nuageux, déja dense en début de journée, se renforcera, et quelques pluies faibles et éparses tomberont l'après-midi.

Sur le flanc est du pays, de l'Alsace au nord des Alpes, la grisaille sera assez tenace, et il pleuvra faiblement par endroits. Quelques chutes de neige sont attendues au-dessus de 1 800 mètres.

Sur le Languedoc-Roussillon et la Provence, la tramontane, qui soufflera à 80 kilomètres/heure en rafales, dégagera le ciel.

Sur les Pyrénées, le temps restera maussade toute la journée avec quelques pluies sporadiques qui se transformeront en flocons au-dessus de 1 800 mètres.

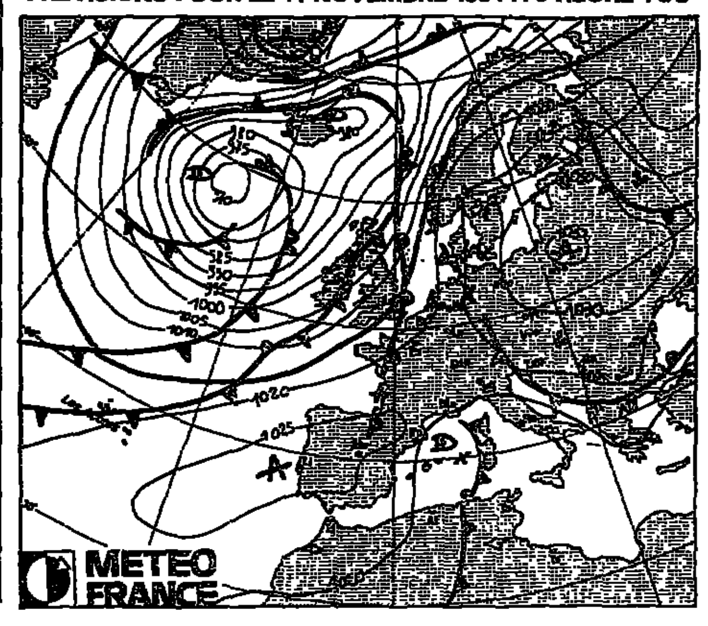
Partout ailleurs, la journée sera marquée par de nombreux passages nuageux qui donneront encore des gouttes de pluie en matinée, des frontières au nord du Massif central. En journée, le soleil pourra faire quelques discrètes apparitions.

Les températures minimales seront toujours très douces avec 7 à 10 degrés en général ; 10 à 13 degrés sur le pourtour méditerranéen.

L'après-midi, il fera 11 a 13 degrés sur les régions du Nord et de l'Est, 13 à 16 degrés dans l'Ouest et dans le Sud-Ouest et jusqu'à 19 degrés dans le Sud-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France).

PRÉVISIONS POUR LE 14 NOVEMBRE 1994 A 0 HEURE TUC



PROBLÈME N° 6430

HORIZONTALEMENT

I. Un cas de totale inconscience. – II. Son action se traduit surtout par des actes. Creuset de la crème anglaise. Pour le trouver, il faut d'abord le « placer ». – III. D'un auxiliaire. Manifeste une brûlante activité chez les maffiosi. Préposition. Sa plume est plus appréciée que son talent oratoire. – IV. Ce qu'est souvent un passage diffus ou captivant. Centre industriel. Lieux des *rendez-vous manqués.* – V. Peut briser la carrière d'une vedette. Saisit, frappe et renverse. – VI. Pronom. Botte. Est peu reluisant. – VII. Degré. Faiseuses de ragots. Fait des bulles. – VIII. Qui présente les apparences du clou. Ils *ont de quoi faire* vibrer la corde sensible. – IX. Mesurée par une personne n'ayant pas le sens de la mesure. Imaginer. Conjonction. – X. *Aspect primitif des grands courants.* Piquant l'amour-propre ou la chair, selon la nature du « trait ». – XI. Manifeste parfois un air dramatique. Bond. – XII. Menée à bout. Se montrer perspicace. – XIII. N'est pas large. Tranche de gigot. Animal. – XIV. Faire beaucoup de bruit pour du vent. Première partie du bac. – XV. Sert à passer. Il a son pilote. Familières aux orfèvres.

VERTICALEMENT

1. Inciter à fumer. Evoluent sur des théâtres d'operations. – 2. Agit selon sa conscience. En France. Possessif. – 3. Est malin comme un singe. N'est pas rapide. Oxygénés. – 4. Symbole. Partisan d'une *politique de plein emploi.* – 5. Sa patte n'est pas appréciée. Aucun partisan de la peine de mort ne saurait approuver son exécution. Aire du vent. – 6. *Peut frapper un ichtyophage* allergique. Eventuellement révisés. – 7. A l'étranger. Militaire. Roulent à terre. – 8. Qui s'est retrouvé sur le derrière. Exécutera un exercice de pointes. – 9. Pronom. Provo*quait de l'affluence sur des par*vis. Partie de campagne. – 10. Revient périodiquement. Fait briller celui qui s'en couvre. - 11. Véhicules peu pratiques pour un voyage de noces. Revenus pour des par*tis.* – 12. Au début d'un millésime. Note. Jeu de mots. Extrait de Ravel. – 13. Peut qualifier une personne distraite. Retraçai. – 14. Garçon de *courses. Il est surtout connu* pour son non. Grain. – 15. Tel un chef d'un aspect plutôt... crâne. Quatre lettres pour une enveloppe. Faces.

Solution du problème n° 6429

Horizontalement

I. Ergotisme. – II. Lentilles. – III. Egéen. Olt. – IV. Pitre. Go. – V. Heu. Tians. – VI. Mitonne. – VII. NS. Dense. – VIII. Tome. Et. – IX. En. Anesse. – X. Aniline. – XI. Uélé. Scie.

Verticalement

1. Eléphanteau. – 2. Régie. Sonné. – 3. Gnetum. Il. – 4. Oter. Ideale. – 5. Tinette. Ni. – 6. Il. Ioniens. – 7. Slogans. Sec. – 8. Melonnées. – 9. Est. Se. *Tête.*

GUY BROUTY


VIENT DE PARAÎTRE
● A QUI PROFITENT LES « AUTOROUTES DE L'INFORMATION » ? – Pages 26 et 27
LE MONDE diplomatique
NOVEMBRE 1994
PROCHE-ORIENT
Briser les résistances
DES ÉTATS CONTRE LEUR SOCIÉTÉ
L'Algérie des cousins
Par THIERRY MICHALON
Un pays d'avenir
Par IGNACIO RAMONET
NOVEMBRE 1994
CE MOIS-CI DANS « LE MONDE DIPLOMATIQUE » :
EUROPE DE L'EST
Cinq ans après la chute du mur de Berlin (Jean-Yves Potel, Ivan Samson, Karol Modzelewski, Gönul Dönmez-Colin).
CORÉE
Délicate fin de guerre dans la péninsule (Jacques Decornoy).
HAÏTI
Le président Aristide sous haute surveillance (Christophe Wargny).
SUÈDE
Vers la normalisation du modèle social (Jean-Pierre Durand).
FRANCE
Les occasions manquées de la politique étrangère (Paul-Marie de La Gorce, Philippe Leymarie).
TRAVAIL
Impérative transition vers une société du temps partagé (Bernard Cassen).
Egalement au sommaire
● ISRAËL : « Tsahal », ou les mésaventures de la vérité historique au cinéma. ● AMÉRIQUE LATINE : La révolte très politique des Indiens. ● ESPAGNE : Chroniques noires du socialisme. ● RWANDA : Répression et ajustement structurel. ● ÉTATS-UNIS : La société mise à nu par l'affaire Simpson. ● PHOTOGRAPHIE : Blancs filment Noirs.
EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX 20 F

ÉCONOMIE

La succession de François Perigot

Jean Gandois l'emporterait sur Jean-Louis Giral pour la présidence du CNPF

Les trente-six membres du conseil exécutif du CNPF devaient se réunir, lundi 14 novembre, pour adopter un « avis » sur le choix du nouveau président qui succédera à François Perigot, élu il y a huit ans. Jean Gandois, ancien président de Pechiney et président du sidérurgiste belge Cockerill-Sambre, semble prendre l'avantage sur son concurrent, Jean-Louis Giral, PDG de l'entreprise familiale de travaux publics Desquenne et Giral.

Si le président du CNPF *était* élu par sondage ou choisi par les principaux magazines de la presse économique, Jean Gandois, soixante-quatre ans, aurait la certitude de succéder à François Perigot. Jean-Louis Giral n'aurait plus qu'à se retirer. Dans son numéro du 7 novembre, le magazine *l'Expansion* a publié un sondage réalisé par BVA du 13 au 17 octobre auprès de 301 dirigeants et cadres dirigeants constituant un échantillon représentatif de patrons d'entreprises de 50 salariés et plus. Le résultat est sans appel : 41 % votent Gandois, 13 % Giral, 14 % ne préfèrent aucun des deux et 32 % ne se prononcent pas. Sur tous les critères mis en avant – compétent, influent dans les milieux politique, économique et social, proche des entreprises, libéral, défenseur du dialogue social –, l'ancien président de Pechiney bat l'ancien président de la commission sociale du CNPF.

Plébiscité dans les entreprises de plus de 500 salariés, Jean Gandois arrive aussi en tête dans les PME, réputées pourtant plus favorables à Jean-Louis Giral. Alors que le CNPF actuel apparaît affaibli et contesté, le sondage confirme que les chefs d'entreprise jugent très majoritairement leur organisation – à laquelle ils adhèrent indirectement par l'intermédiaire des fédérations professionnelles et/ou des unions patronales – éloignée de sa base. Un reproche quasi identique à celui que les salariés adressent à leurs syndicats. Autre enseignement : alors que la campagne a montré que les candidats développaient à travers leurs discours deux conceptions très différentes du rôle du CNPF (*le Monde* du 15 octobre) – un patronat plutôt « parti de l'entreprise » pour M. Giral, un patronat ouvert sur son environnement social et sur la société pour M. Gandois –, les sondés sont 77 % à souhaiter que le CNPF soit *« un organisme qui propose des solutions nouvelles aux problèmes économiques et sociaux d'aujourd'hui »*, alors qu'ils ne sont que 21 % à vouloir en faire *« un vrai syndicat patronal qui défend les intérêts des chefs d'entreprise »*.

« Imposer un big-bang »

L'engagement d'une partie de la presse économique est une autre innovation de cette campagne, un tel phénomène n'étant apparu ni lors du duel entre Yvon Gattaz et Yvon Chotard en 1981, ni lors de celui entre François Perigot et Yvon Chotard en 1986. L'hebdomadaire le Nouvel Économiste du 10 novembre n'a pas hésité à titrer en « une » *« le CNPF a besoin d'un Gandois »*, en faisant suivre cet appel d'un court éditorial qui souligne notamment qu'*« au moment où la France a besoin de partenaires sociaux puissants et responsables pour mener d'inévitables réformes, Jean Gandois a, plus que Jean-Louis Giral, les idées, la stature et le charisme pour imposer le big-bang à un CNPF à bout de souffle »*. Mais il reste à savoir si l'idée d'un *« big-bang »* – selon cette formule rocardienne que n'a jamais utilisée M. Gandois –, n'effraiera pas au dernier moment quelques barons du patronat, au-delà du cercle de l'AFEP (Association française des entreprises privées) qui regroupe quelques grandes entreprises sous la houlette d'Ambroise Roux et qui roule pour M. Giral.

Pour l'heure, Jean Gandois tient la corde. Au terme d'une courte *campagne, commencée en juillet* alors que son concurrent s'était *déclaré dès octobre 1993, qui lui a* permis de faire le tour des fédérations professionnelles et de visiter une très grande majorité d'unions patronales, *il* avait de grandes chances de recueillir la majorité des suffrages au conseil exécutif. Mais il ne s'agit que de « primaires », la véritable élection ayant lieu le 13 décembre, avec le vote des 536 grands électeurs de l'assemblée générale (1). Jusqu'à présent, l'assemblée générale n'a jamais désavoué « l'avis » du conseil exécutif et, s'il en allait ainsi, le nouveau président se trouverait confronté d'emblée à une grave crise... ayant à surmonter l'opposition de son propre état-major.

Tout dépendra donc de l'écart *qui séparera les deux candidats à* l'issue du scrutin du 14 novembre. *S'il est large – entre six et dix voix* –, le battu pourrait être tenté de se retirer avant même l'assemblée générale. En revanche, s'il est serré, il pourrait être tenté de jouer « la base » contre « l'appareil ». En 1986, Yvon Chotard s'était risqué à un tel pari mais avait échoué.

Avant les « primaires » du 14 novembre, les deux candidats ont multiplié les déclarations, confirmant que s'ils veulent l'un et l'autre rehausser le rôle du CNPF, ils divergent sur le modèle de patronat qu'ils proposent. Dans *le Nouvel Observateur* du 10 novembre, Jean Gandois, l'homme du *« capitalisme managerial »* et de *« l'entreprise citoyenne »* a martelé son objectif de redresser l'image de l'entreprise *« pour que l'opinion ne perçoive pas le patronat comme un groupe de pression qui demande des cadeaux, mais comme une organisation dynamique qui, à travers la défense de ses intérêts, vise l'intérêt général »*. Et Jean-Louis Giral, représentant plutôt le *« capitalisme possédant »*, a réaffirmé dans nos colonnes (*le Monde* du 8 novembre) son refus de l'entreprise citoyenne. Mais celui qui veut être d'abord le porte-parole et l'avocat des patrons – tout en récusant le terme de lobby – a aussi voulu répondre à la critique qui lui est faite de vouloir replier le CNPF sur la seule défense des entreprises, en assurant que le patronat devait *« participer aux grands débats de notre société, qu'ils concernent l'aménagement du territoire ou la construction européenne »*. Première réponse lundi.

MICHEL NOBLECOURT

(1) Les grands électeurs se répartissent en 380 représentants de fédérations, 150 d'unions patronales, cinq personnalités qualifiées et le président en exercice du CNPF.

France Télécom-Alcatel la déchirure

Suite de la première page

En *outre*, il *convoite* les marges des opérateurs qui sont devenues *meilleures* que celles des fournisseurs. France Télécom, qui privilégie les alliances horizontales – c'est-à-dire celles nouées entre opérateurs de réseau téléphonique – n'a jamais voulu en entendre parler. L'exploitant français veut épouser en priorité Deutsche Telekom.

Or ce contentieux *stragétique*, porté au plus haut niveau politique, s'est résolu aux dépens d'Alcatel. France Télécom ne changera pas de statut dans l'immédiat mais, en tout état de cause, Alcatel a bien peu d'espoir d'en devenir actionnaire. Dès lors, le groupe essaie de contourner son *échec en se préparant* à devenir opérateur des réseaux concurrents de ceux de France Télécom. Autant d'initiatives mal perçues par cette dernière. Alcatel a ainsi posé sa candidature au troisième réseau de radiotéléphone. Une nouvelle fois, la victoire lui a échappé puisque Bouygues a remporté l'appel d'offre. Sa candidature n'en a pas moins laissé des traces. Surtout quand, quelques semaines plus tard, Alcatel est entré dans le capital de la SFR, la filiale de la Générale des eaux, qui exploite déjà un réseau de radio*téléphone*.

La connivence entre deux anciens frères de sang – les ingénieurs d'Alcatel sont passés par l'administration – a été mise à mal en six mois, sur fond de déréglementation de l'industrie des télécommunications. Devenus presqu'étrangers l'un à l'autre, France Télécom et Alcatel s'affrontent aujourd'hui sur la question des autoroutes de l'information. Reprenant la casquette de l'industriel, Alcatel appuie le choix du cablage en fibre optique jusqu'à l'abonné final. A l'inverse, France Télécom en conteste la pertinence.

Leurs différends étaient jusqu'à présent maîtrisés afin de demeurer *dans la limite du raisonnable* et d'éviter de rendre publique la fracture. *La* connivence restait et les conflits d'intérêts stratégiques n'entraînaient pas une remise en cause de leurs liens de client à fournisseur. Sur ce plan-là tout au moins, la confiance demeurait intacte. Or l'affaire des surfacturations est venue changer la donne.

Ayant découvert en 1993 qu'Alcatel avait surfacturé des équipements de transmission, France Télécom avait accepté un règlement à l'amiable. L'affaire avait été mise sur le compte de cadres indélicats, poursuivis par la justice. Au point que, chez France Télécom, on n'avait pas voulu croire ces derniers lorsqu'ils affirmaient qu'il s'agissait d'un détournement organisé par la firme. La perquisition menée le 13 *octobre dernier par le juge* Jean-Marie d'Huy a sérieusement jeté le doute (*le Monde* du 20 octobre). Elle aurait révélé que des surfacturations ont également affecté la branche « commutation » (les centraux téléphoniques) d'Alcatel. Si cette hypothèse se vérifie, il s'agit d'un véritable séisme. Le fait que France Télécom se soit porté partie civile l'accrédite.

« Plus d'arrangement à l'amiable »

Le groupe Alcatel affirme accueillir la démarche de l'opérateur avec calme. *« Que France Télécom se porte partie civile, c'est logique. Ils auront ainsi accès au dossier. Alcatel est déja partie civile, les syndicats aussi. Cela va permettre à tout le monde d'y voir plus clair »*, commente une porte-parole du groupe, rue de la Boétie.

France Télécom, avant de réagir, a beaucoup consulté le gouvernement. Une autorité de tutelle, bien embarrassée, qui entend surtout ne pas intervenir dans cette affaire. *« France Télécom a considéré que, cette fois, il ne pouvait plus y avoir d'arrangement à l'amiable »*, explique-t-on dans la haute administration. Les montants en jeu ne sont plus les mêmes. Les équipements de commutation valent bien plus chers que ceux de transmission. Et, surtout, l'opérateur public a le sentiment d'avoir été floué. *« Au moment de l'affaire du département transmissions*, explique-t-on dans les allées du pouvoir, *la direction de France Télécom a demandé au groupe Alcatel une garantie écrite et formelle, lui certifiant que ce problème n'était qu'isolé. Voilà que quelques mois plus tard, on apprend qu'il pourrait y avoir également des manipulations sur le prix du matériel de commutation. Il est un peu normal que France Télécom s'énerve. »* Alcatel est désormais soupçonné d'avoir fait supporter à France Télécom des coûts d'étude sans rapport avec le matériel livré.

Le groupe présidé par Pierre Suard dément : *« Sur le matériel de commutation, Alcatel facture une partie des coûts de développement des logiciels nécessaires au fonctionnement des centraux téléphoniques. C'est parfaitement normal. Généralement, il est aussi admis que France Télécom prenne à sa charge une quote-part de ces couts supérieure au poids du marché hexagonal dans le chiffre d'affaires commutation d'Alcatel. C'est classique dans le secteur. C'est une sorte de soutien industriel. Cela fait partie des accords entre France Télécom et Alcatel. Reste qu'en aucun cas, Alcatel ne doit pouvoir imputer des coûts d'études qui ne concernent pas cette activité. »* Or, des dépenses liées à certains développements dans les mobiles et la transmission de données auraient été incluses dans les coûts du matériel de commutation.

Avant de se porter partie civile, l'opérateur public a demandé par écrit des explications à Alcatel sur ce nouveau rebondissement de l'affaire. *La réponse fournie* aurait été suffisamment alambiquée pour conforter ses inquiétudes. *Choqué*, France Télécom aurait dès lors estimé qu'il n'avait plus à ménager Alcatel. Jusqu'où ira la dégradation des relations ? *« Tout va dépendre des résultats de l'enquête. Mais, on n'est pas loin de la rupture »*, commente un expert.

Une rupture qui ne peut, bien sûr, être complète et brutale. Mais *qui peut prendre* d'autres formes. Les relations entre France Télécom et *son fournisseur sont* codifiées par des conventions d'une durée de quatre ans. *L'*actuelle convention, négociée en 1991, arrive à échéance à la fin de l'année. D'ores et déja, France Télécom envisage de remettre à plat les conditions dans lesquelles vont se dérouler les discussions. En interne, on évoque désormais une éventuelle révision de la politique d'achats. Une telle décision serait « historique ». Mais la déchirure est déjà profonde. D'aucuns la jugent irrémédiable.

CAROLINE MONNOT

REPÈRES

RUSSIE
Le gouvernement poursuivra une politique d'austérité

Le gouvernement russe restera ferme sur la conception rigoureuse du budget 1995, a déclaré, vendredi 11 novembre, Anatoli Tchoubaïs, premier vice-premier ministre russe chargé de la politique économique et financière. L'austérité est nécessaire pour combattre l'inflation et *« garantir la réalisation d'investissements massifs dans la production »*, en chute de plus de 50 % au cours des trois dernières années, a-t-il ajouté. Selon M. Tchoubaïs, l'année 1995 sera celle de la *seconde étape* des réformes en Russie qui marquera *« une percée vers la stabilisation de la sphère financière »*.

NOTATION FINANCIÈRE
La banque centrale de New-York critique les agences spécialisées

Les notations financières données par les agences spécialisées *et qui* jouent un *rôle* considérable dans le domaine financier mondial, sont à utiliser avec précaution explique une étude de la Banque de New-York : *« Les investisseurs et les autorités de réglementation doivent en faire une utilisation critique »*. Onze agences internationales notent les émissions obligataires et l'endettement des entreprises, *des banques et des pays en fonc*tion des risques qu'elles font cou*rir à* l'investisseur. Six d'entres elles sont officiellement reconnues aux Etats-Unis. Les deux principales sont Moody's, filiale de Dun and Bradstreet, et Standard and Poor's.

Mise en service du TGV entre le continent et Londres

Le pari commercial de l'Eurostar

***L'exploitation commerciale* de la liaison ferroviaire entre la Grande-Bretagne et le continent par le tunnel sous la Manche devait démarrer lundi 14 novembre. Le train à grande vitesse compte transporter *10 millions de voyageurs* en 1996 en prenant des clients aux compagnies aériennes et maritimes mais aussi en générant une nouvelle clientèle.**

Eurostar affiche complet pour ses premières traversées, lundi 14 novembre. A cette date, les premiers TGV vont circuler entre Paris et Londres en trois heures, et entre Londres et Bruxelles en trois heures quinze. Le public va pouvoir emprunter le tunnel sous la Manche à une vitesse de 160 km/h à l'heure. La vitesse *atteint* 300 km/h entre Paris et le terminal français, *et tombe à 120 km/h* en moyenne sur les voies anciennes des chemins de fer britanniques.

Les chemins de fer français, belges et britanniques prévoient de transporter, dès 1996, quelque dix millions de voyageurs par an à bord de l'Eurostar, dont au moins les deux tiers en provenance de la *Grande-Bretagne*. Pour ce faire, le TGV compte prendre des clients *aux compagnies aériennes et mari*times, mais aussi créer une nouvelle clientèle. La compétition promet d'être sévère si l'on en juge l'agressivité déployée par la concurrence.

Les chemins de fer n'avaient pas prévu le déferlement des compagnies aériennes sur Orly. *Depuis* le mois de juin, l'aéroport parisien a été ouvert à la destination *londonienne*. Après un *bras* de fer entre les gouvernements britannique et français, British Airways – qui était cantonné jusqu'alors à l'aéroport de Roissy – a forcé les portes d'Orly, entraînant sur son sillage TAT, Air UK et British Midland, qui desservent Londres aux côtés d'Air France et d'Air Liberté. Pour lutter contre cette nouvelle concurrence, les compagnies aériennes ont fait des efforts sur le service, avec plus ou moins de succès, et sur les prix.

Sur ce dernier point, le train et l'avion *se surveillent. Le premier* a élaboré sa grille tarifaire en s'inspirant du second. *Le* TGV coûte de 790 à 1 620 francs, suivant que l'on voyage en seconde classe avec une réservation au moins quatorze jours à l'avance ou bien en première (*le Monde* du 18 octobre). Trois jours après l'annonce de la SNCF, Air France s'alignait avec des promotions à 790 francs mais avec une classe affaires plus chère. Toutefois, la SNCF n'a pas dit son dernier mot et concocte de nouveaux tarifs pour le premier trimestre 1995 avec le souci de rester sensiblement *inférieure aux transporteurs* aériens.

L'avion résiste

Au total, les réseaux de chemins de fer des trois pays chercheraient à prendre de 1 à 2 millions de passagers au transport aérien. Chez British Airways, on se rassure en notant que 45 % du trafic au-dessus de la Manche donne lieu à des correspondances et ne devrait donc pas être détourné. Au sein d'Air Inter, qui pourrait reprendre les lignes britanniques d'Air France, on ne minimise par la concurrence du TGV qui s'est déjà révélée.

Avant l'arrivée du train à grande vitesse, la compagnie *intérieure* faisait voyager 1 million de passagers entre Paris *et* Lyon, *elle* n'en compte plus aujourd'hui que la moitié. *« Si le TGV n'existait pas sur cette destination, ce serait notre premier marché avec 2,5 millions de clients »*, note-t-on chez Air Inter. Mais, sur des distances de trois heures, l'avion reste tout à fait compétitif, et c'est justement le temps qu'il faudra pour se rendre de la gare du Nord (Paris) à la gare de Waterloo (Londres) en Eurostar... *« L'avion résiste sans problème sur Bordeaux*, note-t-on à Air Inter. *Nous affichons une croissance régulière sur cette destination, et le TGV nous a pris à peine 15 % de nos passagers. »*

Les choses *risquent toutefois* de se compliquer le jour où les Britanniques, et *les Belges auront* construit leurs voies à grande vitesse. Mais ça n'est pas pour demain. *Il faudra attendre la fin de* 1997 au plus tôt pour que les *Belges* aient fini les travaux qui mettront Bruxelles à deux heures quarantede Londres. Côté britannique, les échéances sont encore plus aléatoires et lointaines. *Et ce* n'est pas avant l'an 2002 que les lignes du TGV seront construites outre-Manche, permettant de voyager entre Paris et Londres en deux heures trente environ.

En attendant, la SNCF compte faire la différence dans ce match air-fer, grâce à la facilité d'accès aux gares. Les aéroports ont le désavantage d'être situés à l'extérieur des *cités et* la *situation* des gares en centre-ville constituent un avantage pour les *chemins* de fer. Enfin, pour séduire la clientèle affaires, les *chemins de fer* ont misé sur la qualité de service. Hôtesses et stewards – le ferroviaire a fait sien le vocabulaire aérien – accueillent le voyageur sur les quais en tenue Balmain. En plus des bars, un service de vente ambulante est prévu en seconde classe tandis que le repas est offert en première. Dans ce contexte, certaines compagnies aériennes ont entrepris de soigner les prestations après une période d'indigence. British Airways a notamment revu, sur l'ensemble de ses *destinations européennes, sa* classe affaires et a réaménagé ses *Boeing 767 qui font la ligne Orly*-Londres.

Clientèle nouvelle

Eurostar compte bien aussi prendre des parts de marché aux transbordeurs. Loin d'être négligeable, ce marché serait considérable aux yeux des chemins de fer qui compteraient prendre entre 3 et 4 millions de clients aux grandes compagnies maritimes. En 1993, le *marché transmanche* des ferries s'est élevé à près de *30 millions de passagers, aux trois* quarts britanniques. Mais, là encore, les *sociétés* de chemin de fer n'avaient pas prévu que le secteur maritime se préparerait avec autant de vigueur à l'ouverture du tunnel, craignant non pas tant l'arrivée du TGV que celle des navettes d'Eurotunnel qui transporteront les voitures et les camions. La bataille de la Manche a conduit, ces dernières années, les armateurs a rationaliser leur flotte. Des super-ferries, d'une capacité de 2 200 passagers et de 600 *voitures, soit le* double des navires ordinaires, ont été construits. Les *compagnies* maritimes ont multiplié les fréquences et *tenté, elles aussi*, de soigner la qualité de service. Mais elles se sont surtout livré une guerre des prix sans merci avec des promotions allant jusqu'à proposer l'aller-retour piéton à 49 francs et la voiture à 149 francs.

Le plus gros marché sur lequel comptent les promoteurs d'Eurostar est celui d'une clientèle totalement nouvelle. Elle représenterait plus de 40 % du marché des 10 millions de voyageurs que *comptent attirer les chemins de fer* belges, français et britanniques. *C'est aussi dans ce domaine*, recèle de fortes incertitudes, que le pari est le plus risqué.

Dans l'immédiat, la menace pesant sur Eurostar devrait être principalement d'ordre technique. Prouesse technologique, le TGV transmanche n'est pas à l'abri de pannes, qui seraient, pour le démarrage, du plus mauvais effet...

MARTINE LARONCHE

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 7 AU 10 NOVEMBRE 1994

PARIS

Décélération

INDICE CAC 40

+0,86 %

« Pour les actions Renault à 165 francs, c'est aujourd'hui ou c'est trop tard. » Contrairement aux apparences publicitaires, cette semi-privatisation, achevée le 10 novembre pour les particuliers, ne ressemble en rien au départ d'un grand prix, surtout automobile. L'engouement n'y est pas, tant dans les tribunes que sur la piste. Les candidats ne se sont pas pressés pour rejoindre la ligne de départ. *« A qui d'autre que vous pouvait-on confier l'avenir de Renault ? »* La réponse à cette question chantée par Patricia Kaas est contraire aux attentes : ce futur intéresse moins que prévu les actionnaires individuels. Du moins pour l'instant. Car, s'ils ne remettent pas en cause la firme automobile, beaucoup sont échaudés par les dérapages de certaines privatisées. *« Si on a 900 000 actionnaires on sera très content »*, affirmait-t-on au ministère des finances, où tous les espoirs reposent désormais sur l'importance de la souscription des salariés.

Mais, si le public semble se désintéresser de cette valeur, les gestionnaires l'ont quasiment déjà inclue dans leurs portefeuilles boursiers. Comme à l'accoutumée, les échanges ont débuté sur le marché gris de Londres, un marché de transactions non officiel et provisoire qu'instituent les professionnels entre le temps de l'émission d'un titre et sa première cotation. L'action s'échangeait entre 178 et 180,50 francs en fin de semaine, ce qui représente un gain de plus de 6 %.

Cette bonne tenue est appréciable dans le contexte morose ambiant. Au cours de cette brève séquence, à peine quatre séances, le 11 novembre étant un jour férié, la Bourse a tenté une fois encore de combler une partie de son retard, mais plus laborieusement cette fois. Pour la troisième semaine consécutive, l'indice CAC 40 enregistre un score positif (+ 0,86 %) finissant à 1 948,35 points. Cette progression, certes modeste, permet d'atténuer le recul enregistré depuis le début de l'année qui est encore de 14 %.

Profiter de la chute des cours

Lundi, le marché perdait 1,32 % affecté par la baisse du dollar faisant craindre une remontée des taux d'intérêt pouvant stopper la reprise économique outre-Atlantique. Le lendemain, les investisseurs se reprenaient (+ 0,81 %) dans l'attente du résultat des élections américaines. La déconvenue de Bill Clinton a été bien accueillie par les intervenants tant aux Etats-Unis qu'en Europe. Mercredi, la place française gagnait alors 1,16 %. La journée de jeudi s'achevait sur une note mitigée (+ 0,23 %). La perspective d'un long week-end n'a jamais été appréciée par les boursiers, surtout si les places étrangères restent ouvertes pendant ce temps. Du côté des valeurs, l'un des poids lourds de la cote, Alcatel-Alsthom a encore été vivement attaqué. Les annonces de la constitution en partie civile de France Télécom pour surfacturation par ce groupe, et simultanément la décision de supprimer en Allemagne 5 300 emplois dans sa filiale Alcatel-SEL ont encore « plombé » le titre. Jeudi, l'action était à son plus bas niveau de l'année à 429,50 francs. Depuis le début de l'année, la chute est de 49 %. Une autre victime du marché, Eurotunnel dont la chute est de 54,7 % depuis le début de l'année, ne laisse pas indifférents les investisseurs. Ainsi, jeudi, des fonds américains gérés par The Capital Group de Los Angeles ont révélé détenir ensemble un total de 82 982 400 actions d'Eurotunnel, soit 9,34 % du capital. Ces fonds montent depuis quelques mois régulièrement en puissance dans le capital de la société exploitante du tunnel. Toujours dans le même registre, Olipar, qui a perdu 61,3 % depuis le début de l'année, a suscité l'intérêt du Crédit lyonnais. La banque détient désormais 9,62 % des droits de vote dans Olipar, holding immobilier, et a franchi la barre des 5 % le 4 novembre à la suite d'une cession directe hors Bourse. De son côté la Sagem (électronique professionelle et de défense) a également franchi le seuil de 5 % des droits de vote de la société Dassault Electronique à la suite de l'acquisition de droits de vote double et détient désormais 8,28 % des droits de vote. Dans un autre registre, le Conseil des Bourses de valeurs a décidé de ne pas obliger la société Artemis, holding du groupe Pinault, et le groupe familial Pinault à lancer une offre publique sur le capital du groupe Pinault-Printemps-Redoute. Le CBV a donc estimé que les deux sociétés détenaient déjà le contrôle « de fait » du groupe Pinault-Printemps-Redoute et que leur participation n'avait pas substantiellement varié.

Enfin, la Commission des opérations de Bourse annonçait jeudi soir son intention de lancer une enquête sur *« le marché du titre Carrefour »* et sur *« les informations qui ont circulé sur cette valeur lors de la séance du 10 novembre » (le Monde* du 12 novembre). L'action a dévissé brutalement à 14 h 15 perdant près de 8 % sur des rumeurs venues de Londres évoquant le versement par le groupe de distribution de pots-de-vin au Parti communiste. Des négociateurs affirmaient avoir entendu dire que cette information serait publiée dans l'une des éditions du *Monde* de l'après midi, ce qui ne s'est pas avéré. Carrefour, démentant, limitait la casse. La valeur s'est reprise terminant néanmoins sur un recul de 5,5 % à 2 171 francs. A qui a profité cette manipulation des cours et qui est à l'origine ? La question est aussi délicate que celle de l'œuf et la poule.

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	10-11-94	Diff.
Bongrain	2 711	- 1,95
Danone (ex-BSN)	719	+ 0,84
Eridania Béghin	722	+ 3,29
Fromageries Bel	5 050	-
LVMH	838	+ 3,71
Pernod-Ricard	322	+ 9,93
Remy-Cointreau	218	+ 6,34
Saint-Louis	1 429	- 0,55

Assurances

	10-11-94	Diff.
AGF	224,50	+ 7,41
AXA	253,20	+ 6,38
GAN	314	+ 8,27
SCOR SA	107	- 2,72
UAP	147,20	+ 8,95

Bâtiment et matériaux

	10-11-94	Diff.
Bouygues	556	+ 3,15
Ciments français	250,90	- 3,86
Colas	1 000	+ 1,01
Eiffage	845	- 3,97
Eurotunnel	21,20	+ 12,16
GTM Entrepose	354,90	- 7,33
Imetal	579	+ 8,63
Immob. Phénix	50,10	+ 42,32
Jean Lefebvre	366	- 4,31
Lafarge-Coppée	415,40	+ 4,97
Poliet	388	+ 0,25
Saint-Gobain	650	+ 0,46
SGE	198,10	- 0,20
Spie-Batignolles	280	+ 6,82

Chimie

	10-11-94	Diff.
Air liquide (L')	742	+ 4,50
Gascogne	516	+ 1,17
Michelin	217,40	+ 3,03
Plastic Omnium	629	- 0,15
Rhône-Poulenc A	136,50	+ 9,63
Roussel-Uclaf	627	+ 6,09
Sanofi	254,30	+ 4,52
Synthélabo	202,50	- 4,25

Consommation non alimentaire

	10-11-94	Diff.
BIC	669	+ 3,72
Chargeurs	1 330	+ 3,58
Christian Dior	404,20	+ 5,50
Clarins	489,80	- 0,74
DMC	312,50	- 2,03
EBF	925	+ 1,87
Essilor Int	754	- 0,78
Gr. André	560	- 2,60
Moulinex	112,30	- 4,83
L'Oréal	1 136	+ 5,67
Salomon	2 290	+ 9,77
SEB	580	- 3,78
Skis Rossignol	2 042	- 0,39
Sommer-Allibert	1 894	+ 0,95
Zodiac	2 330	+ 2,82

Crédit et banques

	10-11-94	Diff.
Comp. bancaire	548	+ 7,66
BNP	266,40	+ 6,34
CCF	233,90	+ 9,19
Cetelem	1036	+ 3,60
Comptoir Entrep.	-	-
CPR	330	+ 4,92
CFF	837	+ 8,70
CLF	415,90	+ 5,69
Créd. lyon.	480	+ 3,00
Crédit national	409	+ 9,35
Société générale	611	+ 5,70
SOVAC	432	+ 5,36
UFB Locabail	391	+ 9,52
UIC	288	- 1,33
Via Banque	363	+ 0,22

Distribution

	10-11-94	Diff.
Bon Marché	908	+ 4,12
Carrefour	2 177	- 2,50
Casino	159,40	- 1,60
Castorama Dubois	722	- 1,90
Compt. modernes	1 321	- 3,57
Damart	5 800	+ 0,34
Docks de France	704	+ 0,14
Gal. Lafayette	2 450	+ 7,45
Guilbert SA	415	+ 3,75
Guyenne Gasc.	1 358	- 3,55
Pinault Pr.	974	+ 4,50
Primagaz	865	- 1,25
Promodès	1 006	+ 2,13
Rexel	728	+ 2,53

Electricité et électronique

	10-11-94	Diff.
Alcatel-Alsthom	430,70	- 7,01
Alcatel-Câble	583	- 4,42
CSEE	493	- 4,08
Intertechnique	510	- 7,27
Labinal	710	+ 2,15
Legrand	7 060	+ 3,06
Matra-Hachette	108,10	+ 3,44
Radiotechnique	511	- 0,19
Sagem	2 620	+ 0,76
Schneider	395,20	+ 5,24
Thomson-CSF	146,90	+ 5,38

Immobilier et foncier

	10-11-94	Diff.
GFC	380	+ 1,06
Olipar	11,50	+ 6,97
Rue Impériale	3 602	+ 2,03
Sefimeg	391	+ 8,07
Simco	421	+ 3,69
UIF	402	- 1,95
Lucia	95,00	+ 2,98
Silic	700	- 2,09
Sogeparc	660	+ 1,69

Investissement et portefeuille

	10-11-94	Diff.
Bolloré	451	+ 0,22
Cerus	106,70	+ 2,89
CGIP	1 192	+ 0,16
Eurafrance	1 765	- 1,39
Gaz et Eaux	1 790	- 5,03
Lagardère MMB	126,90	+ 4,01
Marine-Wendel	379,70	+ 0,05
Navigation mixte	999	+ 5,15
Nord-Est	117,00	- 0,67
Paribas	364,00	+ 8,04
Suez	263,10	+ 9,85
Worms	254,00	+ 5,87
Origny-Desvroise	1 280	+ 2,23
Parfinance	180	- 1,09

Métallurgie, mécanique

	10-11-94	Diff.
Camaudmetalbox	192	+ 3,50
Dassault Aviation	415	- 2,35
De Dietrich	2 726	+ 5,25
Fives-Lille	491	+ 0,20
Legris Industrie	375	+ 1,35
Metaleurop	76,80	- 0,58
Pechiney CIP	378	- 2,32
Pechiney Int.	168	+ 4,34
Peugeot SA	822	+ 4,31
Strafor Facom	654	+ 2,02
Valeo	293,10	+ 3,13
Vallourec	274	- 2,80

Mines d'or, diamant

	10-11-94	Diff.
Anglo-American	310	+ 3,33
Buffelsfontein	54,80	- 7,11
De Beers	126	+ 4,13
Driefontein	82,20	-
Gencor Limited	19	+ 2,15
Harmony Gold	49,35	- 2,47
Randfontein	56,65	+ 2,62
Saint-Helena	56,60	+ 3,28
Western Deep	257,60	- 1,26

Pétrole

	10-11-94	Diff.
Elf-Aquitaine	376,60	+ 2,39
Esso	737	+ 1,51
Géophysique	357	- 0,27
Total	335	+ 1,20
BP France		
Erap-Elf	315,50	- 1,31

Sicomi ou ex-Sicomi

	10-11-94	Diff.
Bail Investiss.	872	+ 0,34
Interbail	376	+ 1,62
Klepierre	515	- 0,96
Locindus	835	+ 2,07
Selectibanque	151	- 2,58
Unibail	468	+ 4,32
Genefim	208,10	- 15,06
Immobail	330	- 2,94

Transports, loisirs, services

	10-11-94	Diff.
Accor	626	+ 1,78
BIS	313	+ 2,62
Canal Plus	863	+ 3,85
Cap Gemini Sogeti	190	+ 2,04
CEP Comm.	500	- 1,21
Club Méditerranée	450	+ 1,99
Eaux (Gle des)	497,40	+ 7,45
Ecco	713	+ 7,70
Euro Disney	9,80	+ 39,13
Filipacchi Médias	1 030	+ 4,67
Havas	430	+ 0,70
Lyonnaise des eaux	484,70	+ 3,67
Publicis	404	+ 1,25
SITA	710	+ 4,71
Sligos	383	
Sodexho	884	+ 0,45
SCAC Delmas	585	+ 2,09
Dauphin OTA		
OGF Omn Gest.	760	+ 2,70
TF1	521	- 2,97

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	10-11-94	Diff.
6 % 93-97	97,3	- 0,1
EDF-GDF 3 %	6 220	- 20
CNB 5 000 F	NC	-
CNB Par. 5 000 F	NC	-
CNB Suez 5 000 F	NC	-
CNI 5 000 F	101,22	inchangé

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM

	Nombre de titres	Valeur en cap. (KF)
Alcatel.Alsthom	2 925 469	1 335 926
Elf Aquitaine	2 586 710	957 019
Total	2 356 550	791 051
LVMH Moët Vuitton	920 004	750 922
Société Gle	1 032 390	618 367
Rhône-Poulenc	4 223 810	561 840
Saint-Gobain	822 749	534 005
Peugeot	649 300	522 733
Carrefour	223 440	506 287
Eaux (Gle des)	1 012 323	495 771
BNP	1 832 820	479 066
Paribas	1 294 260	458 144
L'Oréal	401 030	443 922
Lafarge-Coppée	1 084 032	428 287

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Immob. Phénix 1	+ 42,32	SCOA act. regroup.	- 9,49
Euro Disney 1	+ 39,13	Dynaction 1	- 9,17
UGC DA (M) 1	+ 16,31	GTM-Entrepose 1	- 7,33
Eurotunnel 1	+ 12,16	Intertechnique 1	- 7,27
Bque Colbert C2	+ 12,14	Alcatel Alsthom 1	- 7,01
Pernod-Ricard 1	+ 9,93	Gaz Eaux (Fin. Ind) 1	- 5,03
Suez 1	+ 9,85	Moulinex 1	- 4,83
Salomon (Ly) 1	+ 9,77	Alcatel Câble 1	- 4,42
Rhône-Poulenc A 1	+ 9,63	Jean Lefebvre 1	- 4,31
UFB Locabail 1	+ 9,62	Immeubl. France 2	- 4,29
Crédit National 1	+ 9,35	Synthélabo 1	- 4,25
CCF 1	+ 9,19	CSEE 1	- 4,08
UAP 1	+ 8,95	Eiffage 1	- 3,97
Créd. Fon. France 1	+ 8,70	Ciments Fr. Priv. B1	- 3,86

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	4-11-94	7-11-94	8-11-94	9-11-94
RM	4 372 504	2 395 720	3 321 303	4 522 768
Comptant R. et obl.	21 835 359	14 891 347	22 158 118	22 556 113
Actions	201 021	223 237	213 107	305 606
Total	26 408 884	17 510 304	25 692 528	27 384 487

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	7-11-94	8-11-94	9-11-94	10-11-94
(base 1000, 31 décembre 1990)				
Ind. SBF 120	1 312,54	1 321,35	1 337,33	1 339,66
Ind. SBF 250	1 269,46	1 277,12	1 291,58	1 293,15
(base 1000, 31 décembre 1987)				
Indice CAC 40	1 906,07	1 921,54	1 943,86	1 948,35

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 10 novembre 1994

Nombre de contrats : environ 160 037

COURS	ÉCHÉANCES DÉC. 1994	MARS 1995	JUIN 1995	SEPT. 1995
Premier	110,64	109,86	109,02	–
+ Haut	111,18	110,28	109,44	108,30
+ Bas	110,56	109,78	109,02	108,30
Dernier	111,14	110,28	109,44	108,30
Compensation	111,14	110,32	109,48	108,74

NEW-YORK

Attentisme

INDICE DOW JONES

- 0,16 %

Wall Street est demeuré dans l'expectative, les opérateurs ayant adopté des positions de prudente en attendant un relèvement des taux d'intérêt à court terme par la Réserve fédérale (Fed) le 15 novembre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a perdu 6,05 points (– 0,16 %) à 3 801,47 par rapport à la semaine dernière.

La grande Bourse new-yorkaise avait repris un peu de souffle à la mi-semaine grâce à la victoire écrasante des Républicains au Congrès, mais l'enthousiasme des investisseurs s'est rapidement éteint. Les opérateurs tablent sur un relèvement d'un demi-point au moins du taux interbancaire, qui se situe à 4,75 % depuis le mois d'août, lors de la réunion du Comité monétaire de la Fed mardi. La baisse surprise, jeudi, de l'indice des prix à la production de 0,5 % en octobre (la deuxième consécutive) a semblé écarter la perspective d'un resserrement plus important (de trois quarts ou d'un point) de la politique monétaire.

Les valeurs pharmaceutiques ont été les principales bénéficiaires du raz de marée républicain aux élections, qui semble éloigner les perspectives d'une vaste réforme du système de santé. Merck a fini vendredi à 36 ¾, contre 35 ⅛ une semaine auparavant, et Bristol Myers à 59 contre 57 ¼.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, a progressé jeudi à 8,15 % contre 8,10 % vendredi dernier. Le 11 novembre, le marché obligataire était fermé pour la commémoration du Veterans' Day.

Indice Dow Jones du 11 novembre : 3 801,47 (c. 3 807,52).

	Cours 4 nov.	Cours 11 nov.
Alcoa	83 5/8	81
Allied Signal Inc.	33 3/8	33 3/8
American Express	30 1/2	31 3/8
ATT	53 3/4	54 1/4
Bethlehem Steel	18 3/8	17 3/4
Boeing	43 5/8	43 3/8
Caterpillar Inc.	57 3/8	57 3/8
Chevron	43 5/8	41 3/4
Coca-Cola	50	50 3/8
Disney Corp.	39 1/4	42 1/8
Du Pont de Nemours	55 1/8	55
Eastman Kodak	47	45 3/4
Exxon	61 3/8	59 1/2
General Electric	48	48 3/4
General Motors	39 1/4	38 5/8
Goodyear Tire	35 3/8	35 1/8
IBM	71 1/8	72 1/2
International Paper	71 5/8	72 3/4
Morgan (J.P.)	60 1/2	60 1/2
McDonnell Douglas	136 1/8	140 1/4
Merck and Co	35 1/8	36 3/4
Minnesota Mining	53	53 1/8
Philip Morris	59 7/8	61 1/2
Procter Gamble	61 3/4	62
Sears Roeb. and Co	49 1/8	50 3/8
Texaco	62 3/8	60 1/2
Union Carbide	31	30 1/8
United Tech.	61 1/8	59 1/2
Westinghouse El	13 7/8	13 5/8
Woolworth	15 5/8	15 1/4

TOKYO

Franc recul

INDICE NIKKEI

- 2,7 %

La semaine qui vient de s'écouler à la Bourse de Tokyo tranche singulièrement avec la période précédente. Après l'atonie, la baisse. En cinq séances, le principal indicateur de la place a abandonné 527,20 points pour clôturer la semaine à 19 284,36 points, soit un recul de 2,7 %. La semaine précédente, il avait affiché un gain modeste de 6,40 points. Le volume quotidien des transactions s'est sensiblement étoffé : environ 274,7 millions d'actions ont changé de mains contre 236,4 millions une semaine auparavant. Dès lundi, le signal était donné. Durant quatre séances consécutive, l'indice Nikkei baissera jusqu'à jeudi pour finir à son plus bas niveau depuis huit mois. Et ce n'est pas le gain de 0,1 % inscrit vendredi qui a pu contribuer à l'amélioration de la tendance. Selon les opérateurs, les groupes d'affaires japonais n'ont pas été les seuls à être vendeur. Les investisseurs étrangers ont également allégé leurs positions.

Le marché a été rendu encore plus pessimiste pour l'avenir par l'irrésistible déclin de Japan Tobacco, l'ancien monopole d'Etat proposé à la vente le mois dernier. Le titre, initialement proposé au public à plus de 1,4 million de yens, a terminé la semaine à 962 000, après avoir atteint de nouveaux planchers.

Harushige Kobayashi, analyste chez Yamaichi Securities, estime que les cours devraient évoluer dans une fourchette étroite en début de semaine prochaine, car les investisseurs attendront la réunion, mardi, de la Commission de l'Open market du Conseil de la Réserve fédérale américaine.

Indices du 11 novembre : Nikkei, 19 284,36 (c. 19 811,56) ; Topix, 1 517,67 (c. 1 569,80).

	Cours 4 nov.	Cours 11 nov.
Bridgestone	1 560	1 530
Canon	1 760	1 730
Fuji Bank	2 130	2 020
Honda Motors	1 690	1 670
Matsushita Electric	1 600	1 540
Mitsubishi Heavy	778	742
Sony Corp.	5 830	5 730
Toyota Motors	2 110	2 110

LONDRES

Craintes

– 0,7 %

La Bourse de Londres a été dominée par les craintes d'un nouveau relèvement des taux d'intérêt aux Etats-Unis et au Royaume-Uni cette semaine. Les élections législatives américaines ont exercé une influence positive mais momentanée.

L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé, vendredi 11 novembre, à 3 075,9 points, avec une perte hebdomadaire de 21,7 points (0,7 %). Le Footsie a gagné plus de 1 % mercredi, au lendemain de l'écrasante victoire des républicains aux élections de mi-mandat américaines. Mais, après avoir salué la probabilité de mesures fiscales plus favorables aux entreprises aux Etats-Unis, les opérateurs ont reporté leur attention sur l'éventualité d'une hausse des taux d'intérêt lors de la réunion de la Réserve fédérale mardi.

L'annonce d'une baisse de 0,5 % de l'indice des prix de gros américains en octobre, alors que les analystes tablaient sur une progression de 0,1 %, a constitué une bonne nouvelle sur le front de l'inflation mais n'a que brièvement soutenu la tendance.

Indices « FT » du 11 novembre : 100 valeurs 3 075,9 (c. 3 097,6) ; Fonds d'Etat 91,03 (c. 91,69) ; mines d'or 256,1 (c. 267,3).

	Cours 4 nov.	Cours 11 nov.
Allied Lyons	5,96	5,43
BP	4,27	4,14
BTR	3,01	3,02
Cadbury	4,40	4,42
Glaxo	6,09	6,07
GUS	5,63	5,55
ICI	7,74	7,57
Reuters	4,88	4,73
RTZ	8,50	8,30
Shell	7,20	7,03
Unilever	11,30	11,16

FRANCFORT

Influence positive

+ 0,52 %

La Bourse de Francfort a continué cette semaine à bien évoluer, dans le sillage des marchés obligataires. La publication de résultats d'entreprises a influencé les cours. L'indice DAX des 30 valeurs vedettes a terminé vendredi en hausse de 0,52 % sur la clôture de la semaine précédente. Après un début de semaine en petite forme (le DAX a perdu 1,16 % lundi), en raison de prises de bénéfices faisant suite aux gains des deux séances précédentes, la Bourse a repris des forces, grimpant de 2,10 % au cours de la seule journée de mercredi.

Le marché des actions a été poussé à la hausse par le raffermissement du marché obligataire allemand, lui-même encouragé par le marché américain après l'annonce de la victoire des républicains aux élections législatives de mi-mandat. Les cours étaient également soutenus par la fermeté du dollar, qui cotait 1,5285 deutschemark mercredi soir contre 1,5080 deutschemark la veille. En fin de semaine, le DAX s'est replié, de près de 1 % sur jeudi et vendredi, dans un marché peu actif, particulièrement vendredi. Les investisseurs attendent la réunion de l'open market de la Réserve fédérale américaine mardi, qui pourrait décider de relever ses taux d'intérêt.

Indice DAX du 11 novembre : 2 078,35 (c. 2 067,56).

	Cours 4 nov.	Cours 11 nov.
AEG	152,20	163
BASF	317,70	314,20
Bayer	342,10	345
Commerzbank	315,50	323,50
Deutsche Bank	741,50	752,20
Hoechst	325	328,20
Karstadt	605	606,20
Mannesmann	409,50	400,30
Siemens	623,70	619
Volkswagen	446,80	452,50

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Pleins feux sur l'Italie

Le développement du marché des emprunts internationaux en yens prend des proportions extraordinaires. Il accueille une foule de débiteurs qui s'y procurent des capitaux pour des montants très élevés. Ainsi, en est-il de l'Italie qui est attendue depuis plusieurs semaines et qui, prévoyait-on, s'*apprêtait* à y lever quelque 300 milliards de yens. Or, il est maintenant question de 470 à 500 milliards. C'est un volume gigantesque, de l'ordre de 25 à 27 milliards de francs français, *et que* le Trésor public de Rome ne pourrait se *procurer* actuellement dans aucune autre devise.

Cette affaire devrait voir le jour incessamment et, *comme toutes les* nombreuses autres émissions libel*lées en yens*, elle devrait en grande partie trouver preneurs au Japon même. Les souscripteurs seront des épargnants aussi bien que des investisseurs professionnels qui *manifestent tous une confiance iné*branlable dans la force de leur propre monnaie.

Il faut préciser que la transaction italienne sera construite de telle *sorte qu*'elle *aura toutes* les chances d'obtenir l'assentiment des différentes catégories de bailleurs de fonds. Elle devrait être divisée en trois tranches dont la plus courte, vraisemblablement de *trois ans*, sera offerte au public japonais. Les *deux autres* tranches, de *10* et 20 ans, s'adresseront aux investisseurs professionnels du Japon et d'ailleurs à qui le choix des échéances devrait plaire. Ce choix sera durable car la *taille de l'emprunt est* si grande que la liquidité des titres sera normalement assurée en permanence. Ils pourront donc pendant des années ajuster au mieux leur portefeuille pour profiter de toute évolution favorable, en passant d'*une tranche à l'autre en fonction* de leur appréciation momentané du marché. Normalement, dans une monnaie donnée, il n'y a guère que les fonds d'Etat et quelques rares emprunts d'entreprises publiques du pays en question à offrir une telle possibilité. L'avantage *supplé*mentaire de l'Italie sera, bien sûr, de *rapporter nettement plus que* les obligations du gouvernement japonais.

L'Italie est certainement l'un des emprunteurs les plus accomplis du monde et la réputation des responsables du service de la dette étran*gère de Rome n'est plus* à faire. Ils savent en toute occasion mettre *tous les atouts* de leur *côté* et répondre aux souhaits des investisseurs. Une telle habileté est bien nécessaire dans un pays lourdement endetté. Les besoins de l'Italie sont si importants qu'on ne saurait y répondre en sollicitant le seul marché *international*. Ses *emprunts en* devises, malgré leur grande taille, ne *représentent* qu'une fraction du total des ressources que le pays doit se procurer.

EDF se distingue

L'essentiel est obtenu à domicile, en lires, en faisant appel aux capitaux *italiens*. *En fait, tout en* reconnaissant la contribution financière immédiate des transactions en devises et leur nécessité, on considère souvent que leur principal mérite est d'un autre ordre. Très bien préparés, la plupart des emprunts *étrangers contractés par* le Trésor public de Rome sont de vraies réussites. Comme ils sont toujours très en vue et qu'ils sortent nettement du lot, leur succès est retentissant. Cela contribue à rétablir la confiance de l'étranger dans le crédit de l'*Italie et à rassurer à ce* sujet les Italiens eux-mêmes. L'impact sur le marché national des obligations en lires est loin d'être négligeable.

Dans ces conditions, alors que tous les feux de l'actualité étaient braqués sur le projet italien, peu d'autres emprunteurs ont pu se distinguer la semaine passée. Electricité de France y est toutefois parvenue sans difficulté. Cette entreprise était, *mercredi dernier, de retour* sur le marché de l'euro-yen qu'elle *n'avait plus sollicité depuis 1986.* Sa transaction est classique. Elle porte sur 30 milliards de yens pour une durée de sept ans. Les obligations émises à 99,70 % de leur valeur nominale sont assorties de coupons d'intérêt de 4,75 % l'an. Elles ont été placées au Japon auprès d'investisseurs institutionnels. Le *succès, immédiat*, a *été* facilité par deux éléments : la rareté des débiteurs français sur le marché du yen et la reconnaissance officielle faite par le ministère des finances japonais de la qualité de l'emprunteur. EDF est placée à Tokyo *sur le même plan qu*'un Trésor public ou une des meilleurs *organisations supranationales*, ce qui fait que, contrairement à la plupart des autres débiteurs, ses euro-obligations peuvent être vendues sans délai au Japon. Normalement, cela n'est possible que trois mois après le lancement d'un emprunt.

Précisons un autre aspect inhabituel de cette émission : EDF en conserve pour l'instant le produit tel quel, en yens. L'affaire revient, tous frais compris, à 4,86 % l'an. *De nombreux emprunteurs qui sol*licitent ce marché s'empressent de conclure des contrats d'échange, de façon à obtenir les fonds en dollars ou dans leur monnaie nationale. C'est ce que fera le prochain débiteur français qui se présentera dans *le compartiment du yen*, la Caisse centrale du crédit immobilier de France, qui va lancer pour 30 milliards d'euro-obligations de cinq ans de durée par l'intermédiaire de Nomura, la même maison de titres qui s'occupe de l'opération d'EDF. *La transaction de l'Italie est placée* sous la direction d'un autre établissement financier japonais, Daiwa.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Les élections américaines dopent le dollar

Le raz-de-marée républicain aux élections américaines du *midterm*, le 8 novembre, a dopé un dollar qui *s'était* déjà redressé la semaine précédente sous l'effet *des interventions de la Réserve* fédérale des Etats-Unis sur les marchés des changes. A la veille du week-end, les cours du billet vert ont encore un peu accentué leur reprise, poussant une pointe à 1,5350 deutschemark et 5,27 francs, retrouvant ainsi leur niveau du 13 octobre, juste avant *les élections allemandes du* 16 octobre, mais ne réussissant pas à dépasser 98 yens. *Ensuite le* dollar a reperdu un peu de terrain à 1,5280 deutschemark, 5,25 francs et 97,60 yens.

A New-York, on enregistrait, mercredi 9 novembre, au lendemain des élections, un ordre *d'achat de 1 milliard de dollars* pour un seul opérateur, ce qui a accéléré la hausse. Ainsi, la réaction des marchés des changes à ces élections a été globalement positive. Sans doute la victoire du Parti républicain, qui prend la *majorité* au Congrès, *que ce soit* au Sénat ou à la Chambre des représentants, est susceptible de gêner ou même de paralyser l'action du gouvernement, ce qui pourrait constituer un facteur négatif pour le dollar. Mais, pour *les marchés*, les *républicains sont* considérés comme mieux disposés vis-à-vis des milieux d'affaires et moins portés à dépenser l'argent du contribuable que les démocrates. Les opérateurs ne manquent pas de remarquer que la *« douce indifférence » (benign neglect)* du Trésor américain vis-à-vis de la tenue du dollar pourrait *être en train de changer*. Ainsi, cette semaine, l'adjoint du secrétaire au Trésor pour les affaires internationales a reconnu qu'*« un dollar plus fort dominera les tensions inflationnistes, améliorera les conditions de vie des Américains et stimulera les investissements »*. Pas moins !

N'oublions pas, *en outre*, l'*effet* bénéfique de la nouvelle baisse des prix à la production, qui pourrait atténuer les craintes d'inflation. L'annonce d'une reprise des négociations commerciales américano-japonaises sur l'automobile n'a guère influé sur la tenue du dollar à Tokyo, toujours aussi peu *satisfaisante : depuis que le billet* vert a crevé le plancher de la barre des 100 yens, il paraît s'installer durablement au-dessous de ce niveau ; les industriels nippons semblent, en outre, s'accommoder de la nouvelle revalorisation de *leur monnaie*.

En Europe, le franc a poursuivi son lent glissement par rapport au mark, dont le cours est passé au-dessus de son ancien plafond de 3,4305 francs (avant l'élargissement à 15 % de la marge de *fluctuation de la devise française*). Il a atteint un moment 3,44 francs avant de revenir un peu au-dessus de 3,4350 francs. Ce niveau avait déjà été observé en juillet. Ce nouveau glissement est attribué aux déclarations de Jacques Chirac en faveur d'une politique de *« changement », donnant la priorité* à l'emploi, considéré comme au moins aussi important que la défense de la monnaie, la maîtrise de l'inflation, la réduction du déficit budgétaire et l'équilibre des comptes externes. Dans ce contexte, la prime de risque réclamée par les prêteurs pourrait *encore augmenter*, dépassant 1 % le cas échéant : elle est déjà passée, depuis le début de l'année, de zéro à 0,70 % sur les emprunts d'Etat français par rapport aux emprunts allemands. Quant au franc, les milieux internationaux, notamment londoniens, si portés à spéculer à la baisse de cette monnaie, comme en juillet 1993, ne voient guère de raison pour récidiver. *Le franc est notoirement sous-évalué* par rapport au mark, ce qui favorise les exportations de nos industriels, mieux placés en coûts de production notamment à l'égard de l'Allemagne, ce qui rend totalement inutile une dépré*ciation éventuelle de notre monnaie*.

FRANÇOIS RENARD

COURS MOYENS DE CLÔTURE DU 7 AU 11 NOVEMBRE 1994
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,6000	–	18,9755	77,7605	66,1390	3,1686	58,1395	0,00636
	1,6090	–	19,1241	78,4437	65,6039	3,1878	58,5309	0,00640
Paris	8,4320	5,2700	–	409,7978	343,5463	16,6984	306,3953	3,3524
	8,4135	5,2290	–	410,1820	343,0427	16,6689	306,0579	3,3455
Zurich	2,0576	1,2860	24,4023	–	83,8331	4,0748	74,7674	0,8181
	2,0512	1,2748	24,3794	–	83,6318	4,0638	74,6152	0,8156
Francfort	2,4544	1,5340	29,1082	119,2846	–	4,8606	89,1860	0,9758
	2,4526	1,5243	29,1509	119,5717	–	4,8591	89,2186	0,9752
Bruxelles	50,4960	31,56	5,9886	24,5412	20,5737	–	18,3488	2,0076
	50,4743	31,37	5,9992	24,6078	20,5799	–	18,3611	2,0070
Amsterdam	2,7520	1,7200	32,63757	1,33748	112,12516	5,44994	–	1,09414
	2,7490	1,7085	32,67355	1,34021	112,08423	5,44629	–	1,09309
Milan	2515,20	1572	298,2922	1222,3950	1024,7718	49,80989	913,9535	–
	2514,87	1563	298,9099	1226,0747	1025,3887	49,82467	914,8376	–
Tokyo	156,56	97,85	18,56736	76,08865	63,78748	3,10044	56,88953	0,062246
	157,44	97,85	18,71295	76,75714	64,19340	3,11922	57,27246	0,062604

A Paris, 100 yens étaient cotés, le jeudi 10 novembre 1994, 5,3857 F, contre 5,34389 F le *vendredi 4 novembre*.

SYSTÈME MONÉTAIRE EUROPÉEN
Ampleur des variations de chaque monnaie par rapport à la plus forte
(Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France)
10 nov. 1994

FLORIN NÉERLAND. – FRANC BELGE – MARK ALLEMAND – FRANC FRANÇAIS – COURONNE DAN. – LIVRE IRLANDAISE – ESCUDO PORTUGAIS – PESETA ESPAGNOLE

0 – -2 – -4 – -6 – -8 – -10 – -12 – -14 – -16 – -18 – -20

Depuis le 17 septembre 1992, la livre sterling (- 17,78) et la lire italienne (- 22,79) ne participent plus au mécanisme de change du SME.

Source : Société générale

MATIÈRES PREMIÈRES

Le cours du nickel à la merci de la finance

Tous ceux qu'inquiètent le décrochage entre une sphère financière livrée à elle même, de plus en plus déconnectée de l'*économie réelle, trouveront* matière à nourrir leur critique avec le marché du nickel. Voilà un secteur qui, après des années de récession (qui a épargné les pays d'Asie du Sud-Est), retrouve un tonus remarquable. Au États-Unis depuis deux ans, en Europe et au Japon plus *récemment*, la *consommation* d'aciers inoxydables est repartie en flèche. Or, à eux seuls, « *les* inox » représentent les deux tiers des débouchés du nickel, le reste étant utilisé sous forme d'alliages par l'industrie aéronautique, l'*électronique*...

Après une hausse de 5 % en 1993, la demande mondiale de nickel devrait croître de 8 % cette année et d'autant l'année pro*chaine*. L'offre fait mieux que suivre. Pour une consommation *annuelle de nickel – dans* le monde industrialisé – évaluée à 720 000 tonnes en *1994*, la production, elle, tourne autour de 740 000 tonnes. C'est dire que l'offre est excédentaire de 20 000 tonnes environ. En bonne *logique, les prix devraient* donc être relativement sages. Et, en tout cas, ne pas s'emballer.

Or, ce n'est pas du tout ce qui se passe. Sur le London metal exchange (LME) de Londres, la « Mecque » de la profession, les cours au comptant, qui ne dépassaient pas 5 300 dollars/tonne en début d'année, n'ont cessé de grimper depuis. La barre des 6 000 dollars a été franchie à la mi-mai et celle des 7 000 dollars le 26 octobre. Depuis les cours oscillent autour de 7 300-7 400 dollars.

Les producteurs devraient se *réjouir de cette bonne tenue*. *Cette* semaine, à Londres, Yves Rambaud, président du groupe français Eramet-SLN, le numéro quatre mondial du nickel, obervait que dans une fourchette comprise entre 3 dollars et 3,20 dollars/livre, les producteurs commençaient à gagner de l'argent, qu'il devenait *justifié d'accroître les capacité* des usines à partir de 3,50-4 dollars et qu'au-*delà de 5 dollars de nou*velles unités de production s'imposaient. Après avoir touché leur point bas en septembre 1993 (à 1,98 dollars/livre), actuellement, les cours sont de l'ordre de 3,30 dollars.

L'heure d'un accroissement des capacités existantes est d'ailleurs à l'ordre du jour. *Le Canadien* Inco, numéro un mondial, a annoncé que l'été prochain qu'il réduira au strict minimum les arrêts programmés dans ses usines tandis que ses deux principaux concurrents prévoient d'accroître leur production.

Des propriétaires inconnus

Si cette sortie de récession, si cette remontée des cours satisfait les professionnels, un autre élément les inquiète : la montagne de *stocks de nickel* qui s'accumule au LME. A la fin de 1990, les hangars du marché londonien abritaient moins de 5 000 tonnes. Fin 1992, le chiffre était monté à 68 000 tonnes. Il a atteint aujourd'hui 150 000 tonnes, soit l'équivalent de près de trois mois de consommation. *« C'est très déstabilisant d'avoir une telle quantité de nickel qui sommeille. Si on la déverse brutalement sur les marchés, elle peut tout emporter »*, reconnaît un spécialiste du secteur.

Ceux qui approvisionnent ce stock *sont connus. Il s'agit presque* exclusivement de producteurs russes. *Car si la* production de *la* Russie a dégringolé avec l'effondrement de l'Union soviétique, la consommation, dans le même temps, a purement et simplement sombré, emportée par la désintégration du complexe militaro-*industriel son traditionnel client.* De 200 000 tonnes il y a cinq ans, elle ne dépasserait plus 40 000 tonnes.

Ce nickel qui ne trouve plus preneur en Russie est aujourd'hui stocké à Londres. *« Officiellement, explique un industriel du secteur, les exportations russes ne dépassent pas 100 000 tonnes/an. En réalité, elles sont sans doute plus proches de 150 000 tonnes dont une bonne partie nous arrive en contrebande dissimulé au milieu de ferrailles ou de ferro-nickel. La mafia russe contrôle ce trafic. »*

Mais le plus grave n'est pas là. Il réside, paradoxalement, dans le fait que les industriels ignorent quels sont les propriétaires des 150 000 tonnes du *« métal du diable »*, comme on surnomme le nickel, entreposées à Londres. Il ne s'agit pas de producteurs, ni de consommateurs mais, plus vraisemblablement, d'*organismes financiers* qui pensent avoir trouvé avec le nickel un placement juteux. *Mais impossible d'en savoir davantage*. Un producteur européen a récemment demandé aux dirigeants du LME de lever le voile sur l'identité des propriétaires de ces stocks qui menacent, s'ils sont déversés brutalement sur le marché, de le déstabiliser. Il s'est heurté à une fin de non-recevoir.

JEAN-PIERRE TUQUOI

PRODUITS	COURS DU 11/11/94
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	2 710 (– 21) Dollars/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 841 (– 04) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	7 290 (– 190) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	371 (+ 4,50) Dollars/tonne
Café (Londres) Novembre	3 472 (+ 117) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	1 263 (– 42) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	377 (– 12,05) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	217 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	158,80 (– 0,40) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Décembre	17,30 (– 0,47) Dollars/baril
Or (Londres)	387,50 (+ 1,07) Dollars/once

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 4-11-94	Cours 10-11-94
Or fin (kilo en barre)	64 300	65 200
– (kilo en lingot)	64 700	65 200
Pièce française (20 F)	377	372
● Pièce française (10 F)	351	351
Pièce suisse (20 F)	374	380
Pièce latine (20 F)	372	376
● Pièce tunisienne (20 F)	369	369
Souverain	473	484
● Souverain Elizabeth II	480	490
● Demi-souverain	300	311
Pièce de 20 dollars	2 555	2 540
– 10 dollars	1 350	1 270
● – 5 dollars	675	650
– 50 pesos	2 410	2 430
● – 20 marks	457	460
– 10 florins	385	390
● – 5 roubles	266	255

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

En attendant la Réserve fédérale

Puisque les marchés *financiers* du monde entier vivent maintenant au rythme des publications régulières de données de tous ordres en provenance des Etats-Unis (chiffres de l'emploi, variation des prix, évolution d'une armée d'indices), la *toute pro*chaine échéance est celle de la réunion du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale (« Fed », la banque centrale des Etats-Unis) à partir du 15 novembre prochain. Le 16 août *dernier, ce comité avait porté à* 5,25 % le taux d'intervention de la Réserve, en espérant que ce quatrième relèvement, depuis les 3 % du début d'année, serait suffisant pour rassurer les marchés. La Fed anticipait un ralentissement de la croissance jugé inévitable. Comme ce ralentissement ne s'est *pas produit et que les marchés* redoutent une accélération de l'inflation dans les six mois qui viennent, on attend de la Fed un nouvel effort qui devrait se traduire par un relèvement de 0,50 % de son taux d'intervention. S'il ne se produit pas, les marchés seront cruellement déçus, et les taux d'*intérêt à long terme poursui*vront leur hausse.

A vrai dire, même *si elle* se produit, une augmentation de 0,50 % sera jugée, d'emblée, insuffisante, en raison du handicap qu'aurait pris la Fed, accusée d'être toujours en retard sur l'événement. Maintenant, on réclame 0,75 % ou même *1 % de hausse, en deux fois éven*tuellement, mais dans un délai très rapproché. Ce sont ces exigences qui ont fait rebondir, jeudi 10 novembre, dans l'après-midi, les rendements des obligations du Trésor américain, déjà portés, la semaine dernière, de 7,80 % à 8,02 % pour le dix ans, et de 7,96 % à 8,16 % pour le trente ans, à la suite de statistiques sur l'emploi jugées inquiétantes. Ces rendements étaient revenus à 7,99 % et 8,04 % *au matin de ce jeudi, après l'annonce d'une* baisse des prix à la production américains de 0,50 % en octobre, du même ordre que celle constatée en septembre, soit la deuxième diminution consécutive pour la première fois depuis trois ans.

Le découplage de l'Europe

En Europe, le découplage d'avec les taux américains constaté la semaine dernière s'est fort bien consolidé. Le lancement satisfaisant, mercredi, de l'*emprunt* d'Etat allemand de 3 milliards de marks, à 7,54 %, a *fait revenir* à 7,43 % *le rendement* des emprunts d'Etat fédéraux à dix ans à Francfort. A Paris, le rendement de l'OAT dix ans est revenu de 8,25 % à 8,13 %, soit un écart de 70 centimes avec Francfort.

Sur le MATIF, le cours du contrat dix ans est passé de 110,28 à 110,88, après une pointe à 111,20, jeudi 10 novembre, tout de suite après l'annonce de la baisse des prix de gros aux Etats-Unis. Un certain optimisme est donc revenu sur les marchés européens, confirmé par les analystes elliottistes. *Laurent* Faurie, de Finacor, cité la semaine dernière, confirme *le retournement observé sur* le MATIF à 109, avec pour objectif rapproché 112 à 112,20, et 1 980 sur indice CAC des actions. Après, on verra. Pour leur compte, les analystes de la Société générale évoquent un rebond de plu*sieurs mois, capable* de porter le cours du MATIF à 116-118, sans *éliminer, toutefois*, la *possibilité* d'une rechute à 108,50 avant un nouveau rebond.

Sur le marché obligataire, le sentiment est devenu nettement meilleur, grâce à la bonne tenue du cours sur le MATIF. Ainsi, la Caisse nationale des autoroutes (CNA) a-t-elle pu lever, assez *facilement, 1,3 milliard de francs à douze ans et 8,25 % nominal*, près de 8,40 % en rendement réel, sous l'égide de la BNP. De son côté, le Crédit local de France a obtenu, aisément, 2 milliards de francs, à six ans et 300 jours, à 8,203 nominal, à 12-13 centimes au-dessus de l'OAT, *sous la houlette de la* Société générale. Émis au-dessous du pair à 99,59 %, cet emprunt est rapidement passé au-dessus du pair, à 100,30 %, ce que certains investisseurs n'aiment pas, car cela entraine une décote immé*diate en comptes de bilan*. Si le redressement du marché se confirme, avec une baisse correspondante des rendements, les emprunteurs vont se faire plus nombreux.

Sur le front des sicav, on *constate*, en octobre, une nouvelle « décollecte » pour le cinquième mois *consécutif*, à *hauteur* de 15,8 milliards de francs, selon les statistiques d'Europerformance. Les SICAV de trésorerie ont subi des sorties à hauteur de 19 milliards de francs, ce qui porte à 79,4 milliards de francs les *rachats nets depuis le début* de l'année, sur un encours de 1 086,2 milliards de francs au 28 octobre. En revanche, les sicav obligataires, qui avaient essuyé sept mois consécutifs de rachats, ont bénéficié de 6,5 milliards de francs de souscriptions nettes, provoquées, sans doute, par l'élé*vation des rendements, au-dessus* de 8 % brut, qui les rendent à nouveau attrayantes, après la chute de leurs cours depuis le début de l'année. Mais, par solde, la décollecte sur le secteur est encore de 15,3 milliards de francs depuis le début de l'année, pour un encours de 469,3 milliards de francs. Les *retraits, enfin, ont atteint* 3,3 milliards de francs, ce qui laisse, tout de même, 24,2 milliards de francs de souscriptions nettes depuis le 1er janvier 1994.

F. R.

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

LES AVENTURES D'IVAN TCHONKINE. Film France-Grande-Bretagne-Italie-Tchécoslovaquie-Russie de Jiri Menzel, v.o. : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

CLERKS. Film américain de Kevin Smith, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; *La Bastille, 11e (43-07-48-60)* ; Escurial, 13e (47-07-28-04).

L'EXPERT . Film américain de Luis Llosa, v.o. : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; *Gaumont Marignan-Concorde*, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 , 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont *Convention*, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

MA SUR CHINOISE. Film français d'Alain Mazars : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LE ROI LION. Film américain de Roger Allers et Rob Minkoff, v.f. : Rex (le Grand Rex), 2e (36-68-70-23).

LA SÉPARATION. Film français de Christian Vincent : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; La Pagode, 7e (36-68-75-07) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 , 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) . UGC Maillot, 17e (36-68-31-34).

THE SEARCH FOR ONE-EYE-JIMMY. Film américain de Sam Henry Kass, v.o. : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 : 36-65-72-05)

TSAHAL. Film français de Claude Lanzmann, v.o. : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Festival d'automne : Alain Resnais, Tim Burton : Beetlejuice (1988, v.o. s.t.f.), de Tim Burton, 16 h 30 ; la Guerre est finie (1966), d'Alain Resnais, 19 h ; Je t'aime, je t'aime (1968), de Alain Resnais, 21 h 15.

LUNDI

Histoire permanente du cinéma - la disparition : *Obsession (1976, v.o. s.t.f.)*, de Brian De Palma, 20 h 30

MARDI

Séance spéciale : Cézanne (1989), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet ; Lothringen! (1994), de Jean-Marie Straub et Danièle Huillet, 21 h.

CINÉMATHÈQUE - SALLE RÉPUBLIQUE
(47-04-24-24)

DIMANCHE

Histoire permanente du cinéma - la disparition : Eldorado (1921), de Marcel L'Herbier, 17 h ; Orphée (1949), de Jean Cocteau, 19 h 30 ; Vertigo (v.o. s.t.f.), 21 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

DIMANCHE

Pathé, premier empire du cinéma : les Misérables (1957), de Jean-Paul Le Chanois, 14 h 30 ; le Roman d'une pauvre fille (1911), de Gérard Bourgeois ; les Ténèbres de l'âme féminine (1915), de E. Bauer, 18 h ; Pathé journal ; Une belle garce (1931), de Marco de Gastyne, 20 h 30.

LUNDI

Pathé, premier empire du cinéma : le Miracle des loups (1924), de Raymond Bernard, 14 h 30 ; Pathé journal ; Ces Messieurs de la santé (1933), de Pière Colombier, 17 h 30 ; Obsession d'or de Segundo de Chomon ; la Maison ensorcelée (1908), de Segundo de Chomon ; la Poule aux œufs d'or (1905), de Gaston Velle ; Pathé Around the World, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, grande galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

DIMANCHE

Portraits de Tokyo : le Carrefour ou Ombres à Yoshiwara (1928, v.o. s.t.f.), de Teinosuke Kinugasa ; Une femme de Tokyo (1933, v.o. s.t.f.), de Yasujiro Ozu, 14 h 30 ; Pauvres humains et ballons de papier (1937, v.o. s.t.f.), de Sadao Yamanaka, 16 h 30 ; Sans soleil (1982), de Chris Marker, 18 h 30 ; Eijanaika (1980, v.o. s.t.f.), de Shohei Imamura, 20 h 30.

MARDI

Portraits de Tokyo : la Femme insecte (1963, v.o. s.t.f.), de Shohei Imamura, 14 h 30 ; le Plan de ses dix-neuf ans (1980, v.o.), de Mitsuo Yanagimashi, 16 h 30 ; la Barrière de chair (1964, v.o.), de Seijun Suzuki, 18 h 30 ; Un chien enragé (1949, v.o. s.t.f.), d'Akira Kurosawa, 20 h 30.

GALERIE NATIONALE DU JEU DE PAUME

(47-03-12-50)

DIMANCHE

Le Champignon des Carpathes (1989), de Jean-Claude Biette, 15 h ; Cinéaste de notre temps : *Marcel Pagnol I et II d'André* S. Labarthe, 17 h.

MARDI

Enfants coureurs du temps (1983), d'André S. Labarthe, 15 h.

LES EXCLUSIVITÉS

A LA FOLIE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; UGC Biarritz, 8e *(36-68-48-56 ; 36-65-70-81)*.

ADIEU MA CONCUBINE (Chin., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

ALADDIN (A., v.f.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

ALPHA BRAVO (A., v.f.) : Cinaxe, 19e (42-09-34-00 ; réservation 40-30-20-10).

AMATEUR (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47).

AQUI NA TERRA (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LES AVENTURES D'HUCKLEBERRY FINN (A., v.f.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE BALLON D'OR (Fr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; v.f. : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33).

BARAKA (A.) : Grand Pavois, 15e *(45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10)*.

BEAUCOUP DE BRUIT POUR RIEN (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BÉBÉ PART EN VADROUILLE (A., v.o.) : *George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e* (36-68-70-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS (*) (Bel.) : Ciné Beaubourg, 3e *(36-68-69-23)* ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65).

LE CHEVAL VENU DE LA MER (irlandais, v.f.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; 14 Juillet Parnasse, 6e *(43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).

LE COLONEL CHABERT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; *Majestic Passy*, 16e (42-24-46-24) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

DANGER IMMÉDIAT (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Publicis Saint-Germain, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Sept Parnassiens, 14e *(43-20-32-20) ; UGC* Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10).

DÉLITS FLAGRANTS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; George V, 8e (36-68-43-47).

2 GARÇONS, 1 FILLE, 3 POSSIBILITÉS (**) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LES DIMANCHES DE PERMISSION (Fr.-Rou., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

L'ENFANT LION (Fr.) : Studio des Ursu*lines, 5e (43-26-19-09) ; 14 Juillet Par*nasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ÉPICES DE LA PASSION (Mex., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA FILLE DE D'ARTAGNAN (Fr.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10).

FORREST GUMP (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 : 36-68-81-09 ; *réservation* 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; *Montparnasse*, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

FRESA Y CHOCOLATE (cubain, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Latina, 4e (42-78-47-86) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; UGC Rotonde, 6e (36-65-70-73 ; 36-68-70-14) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47).

GARÇON D'HONNEUR (A.-taïwanais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LES GENS DE LA RIZIÈRE (Fr.-cambodgien, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; *14 Juillet Parnasse*, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; UGC Biarritz, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81).

GILBERT GRAPE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JAMBON JAMBON (*) *(Esp., v.o.)* : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

JOURNAL INTIME (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

KILLING Z (**) (A., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; v.f. : Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).

LADYBIRD (Brit., v.o.) : Forum Orient Express, 1er *(36-65-70-67) ; Le Saint-Germain-des-Prés*, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

LATCHO DROM (Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA LEÇON DE PIANO (Austr., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LÉON (*) (Fr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; *UGC Danton, 6e (36-68-34-21)* ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Miramar, 14e (36-65-70-39 ; réservation 40-30-20-10).

MADAME DOUBTFIRE (A., v.f.) : *Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68).

LE MANGEUR DE LUNE (Fr.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

MAVERICK (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

MURIEL (Austr., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; La Pagode, 7e *(36-68-75-07) ; Gaumont Champs-Elysées*, 8e (43-59-04-67 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation *40-30-20-10) ; Montparnasse*, 14e (36-68-75-55).

LES NOUVELLES AVENTURES DE CROC-BLANC (A., v.f.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; *36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10)* ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; UGC *Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta*, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

LA PARTIE D'ÉCHECS (Bel.-Fr.-Suis.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Reflet Républic, 11e (48-05-51-33).

PETER'S FRIENDS (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LE PETIT PRINCE A LA GÉODE (Fr.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30) ; La Géode, 19e (36-68-29-30).

PETITS ARRANGEMENTS AVEC LES MORTS (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e *(36-68-69-23) ; Racine Odéon, 6e* (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-13 ; réservation 40-30-20-10) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; réservation 40-30-20-10) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

POUCELINA (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; *Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68)*.

POUR L'AMOUR D'UNE FEMME (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; UGC Champs-Elysées, 8e (36-68-66-54) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; *Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ;* 36-65-71-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, *14e (36-68-75-55 ;* réservation 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation 40-30-20-10).

PULP FICTION (*) (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; *réservation 40-30-20-10) ; UGC Biarritz, 8e* (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Opéra, 9e (36-68-21-24) ; Le Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Gobelins Rodin, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79 ; 36-68-69-24) ; Gaumont Kinopanorama, 15e (43-06-50-50 ; 36-68-75-15 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; v.f. : Rex, 2e *(36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e* (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon *Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobe*lins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ; réservation* 40-30-20-10).

LES QUATRE DINOSAURES ET LE CIR-

QUE MAGIQUE (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

4 MARIAGES ET 1 ENTERREMENT (Brit., v.o.) : 14 Juillet Hautefeuille, 6e (46-33-79-38 ; 36-68-68-12) ; UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (36-68-21-24).

RAINING STONES (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).

REGARDE LES HOMMES TOMBER (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

LA REINE DE LA NUIT (Mex., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43).

LA REINE MARGOT (Fr.) : UGC Triomphe, 8e (36-68-45-47) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES ROSEAUX SAUVAGES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

SALÉ SUCRÉ (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Reflet Médicis, salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38 ; réservation 40-30-20-10).

SHORT CUTS (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e *(45-87-18-09)* ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

SI LOIN, SI PROCHE (All., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LES SILENCES DU PALAIS (Tun.-Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Le Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation *40-30-20-10)*.

SLEEP WITH ME (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

SOLEIL TROMPEUR (Fr.-russe, v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55).

SPEED (A., v.o.) : George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

SUTURE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TETSUO *(Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse,* 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

THAT'S ENTERTAINMENT III (A., v.o.) : Grand Action, 5e (43-29-44-40 ; 36-65-70-63) ; Mac-Mahon, 17e (43-29-79-89 ; 36-65-70-48).

THE MASK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; UGC Odéon, 6e (36-68-37-62) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55 ; *réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e* (36-68-49-56) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85 ; réservation 40-30-20-10) ; Majestic Passy, 16e (42-24-46-24) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon *Bastille, 12e (36-68-62-33)* ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20e *(46-36-10-96 ; 36-65-71-44 ;* réservation 40-30-20-10).

THE SHADOW (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; UGC Danton, 6e (36-68-34-21) ; Gaumont Marignan-*Concorde, 8e (36-68-75-55 ; réservation* 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; *réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bas*tille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41 ; *réservation* 40-30-20-10) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

THE SNAPPER (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

TIENS TON FOULARD, TATIANA (Fin., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e *(36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10)* ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

TROIS COULEURS-BLANC (Fr.-Pol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-BLEU (Fr.-helvético-*Pol.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23)* ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

TROIS COULEURS-ROUGE (Fr.-Suis.-Pol.) : Gaumont les Halles, 1er (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; Gaumont Opéra Impérial, 2e (36-68-75-55 ; *réservation* 40-30-20-10) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75 ; réservation 40-30-20-10) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55).

TROP DE BONHEUR (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e *(46-33-97-77 ;* 36-65-70-43).

TRUE LIES (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (36-68-51-25) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83 ; 36-68-68-12) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e *(36-68-75-55 ;* réservation 40-30-20-10) ; UGC Normandie, 8e (36-68-49-56) ; v.f. : Rex, 2e (36-68-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; *Paramount Opéra, 9e* (47-42-56-31 ; 36-68-81-09 ; réservation 40-30-20-10) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins Fauvette, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55 ; réservation 40-30-20-10) ; *Montparnasse*, 14e (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31).

TUEURS NÉS (**) (A., v.o.) : UGC Odéon 6e (36-68-37-62) ; George V, 8e (36-68-43-47).

VACAS (Esp., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

LES VESTIGES DU JOUR (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

VIBROBOY (**) (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00 ; 36-68-59-02).

VIVRE (Chin., v.o.) . Cinoches, 6e *(46-33-10-82)* ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

WOLF (A., v.f.) : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42 ; réservation 40-30-20-10).

LES SÉANCES SPÉCIALES

AFRICA, LE SÉRENGETI (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., film à 11 h, 13 h, 15 h, 18 h, 20 h.

ARISHA (All., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) mer., ven., dim., lun. à 19 h. Pl. : 30 F.

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e mer., ven., sam., dim. 14 h 15, 16 h 20, jeu. 16 h . Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 13 h 50, ven., dim. 14 h 50, sam. 13 h 30.

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., jeu., sam., *lun. 21 h 40, ven. 19 h 40*, dim. 18 h.

ASTÉRIX ET LA SURPRISE DE CÉSAR (Fr.-danois) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45.

BEETHOVEN 2 *(A., v.f.) : Saint-Lambert*, 15e (45-32-91-68) mer., sam. 16 h 45, ven. 13 h 30, dim. 15 h 10.

BLADE RUNNER-VERSION INÉDITE (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e *(45-32-91-68) mer. 21 h, mar. 16 h 15.*

BLUE VELVET (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 40, lun. 21 h.

LE BONHOMME DE NEIGE (Brit.) : Le *Quartier Latin (ex-Utopia), 5e (43-26-84-65)* mer., ven., sam., dim. 15 h 45.

DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer. 16 h.

L'EFFROYABLE SECRET DU PROFES-*SEUR HITCHCOCK* *, v.f.) : Brady, 10e* (47-70-08-86) mer., ven., dim., mar., avec.

L'ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR MORGAN (Brit., v.o.) : Reflet Logos I, 5e *(43-54-42-34) mer. 12 h 05.*

FEMMES AU BORD DE LA CRISE DE NERFS (Esp., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-26-94-08 ; 36-65-72-05) mer 20 h 30, dim. 18 h 30.

LE FLEUVE AUX GRANDES EAUX (Can.) : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33) avec les Pirates du caniveau mer. 13 h 50 T.U. : 20 F.

FULL METAL JACKET (*) (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 18 h 40.

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 45.

LISE ET HÉLÈNE *, v.f.) : Brady, 10e* (47-70-08-86) mer., ven., dim., mar. à 13 h 55, 15 h 25, 17 h, 18 h 30, 20 h 05, 21 h 35.

LA LOI DU COLLÈGE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer., sam. 16 h (1re partie), 17 h 40 (2e partie, suivie d'un débat sam. a avec l'équipe du film). Pl. : 45 F.

MEURTRE MYSTÉRIEUX A MANHATTAN (A., v.o.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 21 h, lun. 16 h 30.

LES MOTS PERDUS (Can.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63) mer. 20 h, jeu. 14 h, 20 h, sam., mar. 14 h, dim. 18 h (séance de mer. jeu. 20 h et dim. débat en présence *d'un représentant des aphasiques)*.

LA NATURE ET SES SECRETS (Can.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., film à 10 h, 12 h, 14 h, 16 h.

OPÉRATION SHAKESPEARE *(A., v.o.)* : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer. 19 h 40, dim. 22 h.

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) mer., ven., sam., lun. 13 h 35.

PERSONNE NE M'AIME (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 40.

PETIT PIERRE AU PAYS DES RÊVES (All., v.f.) : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33) mer., sam., dim. 14 h 40, ven. 14 h 10 (-de 14 ans : 25 F).

LA PLANÈTE SAUVAGE (Fr.-Tch.) : Accatone, 5e (46-33-86-86) mer. 14 h 30, sam. 14 h.

LE ROI ET L'OISEAU (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer. 17 h, dim. 10 h.

RUBY IN PARADISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) mer. 10 h 30.

SEX AND ZEN (**) (Hongkong, v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) mer., dim. 22 h.

TEMPS DIFFICILES (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) mer., jeu. 22 h.

THE FLINTSTONES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer., dim. 13 h 30, sam. 15 h 10.

TOUT LE MONDE N'A PAS EU LA CHANCE D'AVOIR DES PARENTS COMMUNISTES (Fr.) : Reflet Républic, 11e (48-05-51-33) mer. 16 h 30.

LES TROIS MOUSQUETAIRES (A., v.f.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) mer. 16 h 45, sam. 18 h 30.

UNE BRÈVE HISTOIRE DU TEMPS (Brit.-A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) mer., dim. 11 h 50.

VOILA (Fr.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30 ; 36-65-70-62) mer., ven., dim., lun., avec.

YELLOWSTONE (A.) : La Géode, 19e (36-68-29-30) mer., jeu., ven., sam., dim., mar., film à 17 h, 19 h, 21 h.

ZAZIE DANS LE MÉTRO (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) avec « la Bicyclette » mer. 18 h 30, ven., sam. 18 h.

RADIO-TÉLÉVISION

SAMEDI 12 NOVEMBRE

TF 1

13.15 **Magazine : Reportages.** Bigeard, retour à Dien-Bien-Phu, de Jean-Claude Criton.
13.50 **Série : Sydney Police.**
14.45 **Série : Cannon.**
15.45 **Série : Chips.**
16.40 **Série : Tarzan.**
17.05 **Magazine : Trente millions d'amis.**
17.35 **Série : 21, Jump Street.**
18.35 **Divertissement : Vidéo gag.**
19.05 **Série : Beverly Hills.**
20.00 **Journal, Spécial formule 1, Tiercé, La Minute hippique et Météo.**
20.45 **Variétés : Super nanas.** Emission présentée par Patrick Sébastien. Les nanas exceptionnelles.
22.45 **Magazine : Ushuaia.** Présenté par Nicolas Hulot. Les mystères du « Natal ». Le cerf-volant humain ; Au royaume de Maya ; Narmada, la longue marche.
23.45 **Magazine : Formule 1.** Grand Prix de formule 1 d'Australie à Adelaïde.
0.20 **Journal et Météo.**
0.30 **Série : Côté Cœur.**

FRANCE 2

13.35 **Magazine : Savoir plus santé.** Présenté par Martine Allain-Régnault et François de Closets. Sclérose en plaques : du nouveau. Invités : Michel Clanet, professeur de neurologie au CHU de Toulouse ; Olivier Lyon-Caen, *professeur de neurologie* au CHU Pitié-Salpêtrière ; Marie Dubois, comédienne.

SAMEDI • 13H35 — 2 France

SAVOIR PLUS SANTE
Sclérose en plaques : du nouveau

14.35 **Documentaire : Histoires sauvages.** *Le parc de Kalahari* ; Les animaux de la montagne.
15.25 **Magazine : Samedi sport.** Tiercé, en direct de Vincennes ; à 15.40, Rugby : championnat de France, *Toulon-Colomiers* ; à 17.45, Supercross de Paris-Bercy.
18.45 **INC.**
18.55 **Magazine : Chéri(e), j'ai un truc à te dire.** Thème : l'homme, la femme, les enfants. Invité : Lagaf'.
19.50 **Tirage du Loto** *(et à 20.45).*
19.59 **Journal et Météo.**
20.50 **Divertissement : N'oubliez pas votre brosse à dents.** Présenté par Nagui. Invitée : *Catherine Lara.*
23.05 **Magazine : Les Enfants de la télé.** Présenté par Arthur. Invités : Mimie Mathy, Michel Boujenah, Liane Foly, Pierre Tchernia.
0.20 **Journal, Météo et Journal des courses.**
0.30 ▶ **Magazine : La 25e Heure.** Le Fils de l'ami de la mère de Wadeck, d'Arnold Barkus.

FRANCE 3

13.00 **Samedi chez vous** (et à 14.50, 16.45).
14.00 **Série : New-York District.** L'Ecole du crime, de Daniel Sackheim.
17.45 **Magazine : *Montagne.*** Le Grec, de Jean Afanassieff. *Portrait de Georges Livanos, célèbre grimpeur des années 50-60.*
18.20 ***Expression directe.*** *FO.*
18.25 **Jeu : Questions pour un champion.**
18.50 **Un livre, un jour.** *Le Nouveau Dictionnaire des auteurs-Dictionnaire des personnages.*
18.55 **Le 19.20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Jeu : Fa si la chanter.**
20.40 **Tout le sport.**
20.50 **Téléfilm : Rendez-moi mon enfant.** De François Labonte.
22.20 **Magazine : Ah ! quels titres !** Présenté par Philippe Tesson et Patricia Martin. Débat : les intégrismes. Invités : Simone Veil *(Destin)* ; Pascale Froment *(René Bousquet)* ; Andreï Gratchev *(la Chute du Kremlin : l'empire du non-sens)* ; Bernard-Henri Lévy *(la Pureté dangereuse)* ; Jean-Christophe Ruffin *(l'Aventure humanitaire)* ; Dominique Schnapper *(la Communauté des citoyens)* ; Gilles Kepel *(A l'ouest d'Allah).*
23.20 **Météo et Journal.**
23.45 **Magazine : Ruban rouge.** Emission interactive sur le sida. Invitée : Line Renaud. Les *femmes et le sida.*
0.45 **Magazine : Musique et compagnie.** Présenté par Alain Duault. L'Œil écoute... l'Irlande (2e partie). Invité : James Galway, flûtiste.

CANAL +

14.00 **Sport : Basket.** Match de la NBA : New-York Knicks - Orlando Magic.
15.45 **Documentaire : Zakouma.** De Marie-Hélène Baconnet.
16.25 **Les Superstars du catch.**

En clair jusqu'à 20.30

17.15 **Décode pas Bunny.**
18.15 **Dessin animé : Les Simpson.**
18.40 **Magazine : Zérorama.** Les meilleures séquences.
18.55 **Flash d'informations.**
19.00 **Magazine : L'Hebdo.** *Présenté par Michel Field.* Thème : autour de l'illettrisme et la culture pour tous.
20.00 **Interview : Mike Tyson, matricule 922 335.** *Réalisée par Charles Biétry, à* Indianapolis.
20.30 **Sport : Boxe.** Réunion à Marseille, en direct. Full-contact : Rick Roufus (Etats-*Unis)-Ernest Hoost (Pays-Bas)* ; Kick-boxing : Rob Kaman (Pays-Bas)-Orlando Brainburg (Pays-Bas) ; Kick-boxing : Sébastien Farina (France)-Abel el Quandili *(France) ; Boxe thaï : Dida Diafat* (France)-Sai Maï (Thaïlande).
22.00 **Documentaire : Sylvie, sa vie.** De Gilles Verlant.
23.00 **Flash d'informations.**
23.05 ▶ **Documentaire : Troisième sexe à Istanbul.** De Brigitte Delpech.
0.05 **Le Journal du hard.**
0.10 **Cinéma : Obsessions cachées.** Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1993).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 **Magazine : Archimède.** Modèles. Modèle ? (rediff.).
17.50 **Magazine : Mégamix** (rediff.).
18.45 **Série : One-Reelers, comédies burlesques** (rediff.).
19.00 **Série : Hale and Pace.**
19.25 **Chronique : Le Dessous des cartes.** Le conflit soudanais et ses conséquences.
19.30 **Documentaire : Histoire parallèle.** Actualités soviétiques et japonaises de la semaine du 12 novembre 1944.
20.25 **Série : Reporter.**
20.30 ***8 1/2 Journal.***
20.40 **Documentaire : Joseph Roth 1894-1939.** De Hans Keller.
22.15 **Téléfilm : Trois semaines à Jérusalem.** D'Amos Kollek.
23.35 **Magazine : Snark.** *Wings for Fan, d'Alberto Noti* ; Ainsi vont les choses, de Peter Fischli ; Réanimations, d'Alexandre Périgot ; Sexy Girls, Sexy Appliances, d'Emma-Kate Croghan ; L'Objet, de Jacques-Louis Nyst.
0.05 **Concert : John Scofield and Pat Metheny Quartet** (40 min).

M 6

13.00 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
14.05 **Série : Tonnerre mécanique.**
15.10 ***Série : Les Champions.***
16.10 **Série : Le Joker.**
17.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
18.20 **Série : Agence Acapulco.**
19.10 **Magazine : Turbo.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.35 ***Magazine : Stars et couronnes.*** Gina Lollobrigida.
20.45 **Téléfilm : Le Complot de la haine.** De Paul Wendkos.
0.00 **Six minutes première heure.**
0.10 **Série : Hongkong Connection.**

FRANCE-CULTURE

20.00 **Musique : Le Temps de la danse.** Rencontre avec deux figures de la danse contemporaine : Dominique Boivin et Christine Bastin.
20.30 **Photo-portrait.** Lucien Hervé, photographe.
20.45 **Fiction.** Adam et Eve, retour sur les boulevards, de Jean-Claude Grumberg.
22.35 **Musique : Opus.** Michel Philippot, 50 ans de musique.
0.05 ***Clair de nuit.*** Rencontre avec Daniel Toursière, ingénieur du son.

FRANCE-MUSIQUE

20.00 **Opéra** (en direct de Covent Garden à Londres) : Roméo et Juliette, de Gounod, par le Chœur et l'Orchestre de l'Opéra *royal de Covent Garden, dir.* Charles Mackerras ; sol. : Leontina Vaduva, Roberto Alagna, François Le Roux, Robert Lloyd.
0.05 **Musique pluriel.** *Par Cécile Gilly.* Amies, de François ; Mi lirica sombra, de Solbiati, par Ensemble 2e2m, dir. Paul Mefano.

IMAGES

Rêves cybernétiques

SUR l'écran noir et blanc de nos nuits sans couleur, Gérard Philipe traversait le miroir et les époques pour rejoindre les femmes de ses rêves et atterrir sur une chaine de service public par une belle journée de 11 novembre. *Les Belles de nuit* de René Clair passent et repassent au gré des *après-midi en guise d'hom*mage au cinéma français pour combler les trous de la programmation. Peu importe, l'humour et l'élégance de René Clair font oublier bien des brosses à dents. Ça ne se discute pas.

Alors, régulièrement, Gérard Philipe vient à domicile donner ses leçons de musique et rêver *son opéra fabuleux et ses ren*contres nocturnes avec Gina Lollobrigida ou Martine Carol. On passe de la vie réelle à la vie onirique avec plus d'aisance que Gérard Philipe, qui n'arrive plus à faire la différence. Sa réalité devient rêve. Ses repères sont brouillés.

Ceux de Martin Tupper. C'est le héros d'une étonnante comé*die américaine diffusée sur* Canal Jimmy, *Dream on*, produit par le cinéaste John Landis. Martin Tupper naissait à peine quand le film de René Clair est sorti. Le générique est un morceau d'anthologie : une mère place un bébé devant l'étrange lucarne, l'enfant grandit, la vie continue. Les téléviseurs se transforment, lui reste rivé à son écran, absorbé par ses images noir et blanc. Elles défilent, se brouillent et se mélangent dans sa tête et ne le quitteront jamais. Tout devient flou autour de lui. C'est un enfant de la télé. Un petit Nemo cathodique.

Avant chaque décision, dans chaque situation, ses souvenirs *en noir et blanc resurgissent et* Ronald Reagan – quand il était acteur à Hollywood –, John Wayne ou Groucho Marx donnent à Martin Tupper des conseils comiques ou stratégiques pour résoudre un problème, draguer une fille, etc. Son rêve est allumé en permanence. C'est, sur Canal Jimmy, l'une des seules chaînes du câble qui prennent la peine de construire une grille de programmes sans se contenter d'ouvrir un robinet à images *pour déverser des séries, des* documentaires, des clips, des matches de football, des informations ou des débats...

Peut-être dans vingt ans un nouveau *Dream on* verra-t-il le jour. Les belles de nuit auront déserté les écrans, et les nostalgiques, rivés sur leur ordinateur, se souviendront à peine des films non colorisés. Tout le *monde sera « on line »*. Et Gérard Philipe, Martin Tupper, Martine Carol et Gina Lollobrigida se rencontreront au bord des autoroutes de l'*information* dans des rêves cybernétiques.

ALAIN SALLES

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté *dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le* Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■ ■ Ne pas manquer ; ■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique.

DIMANCHE 13 NOVEMBRE

TF 1

6.25 **Club mini Zig-Zag.** Pif et Hercule ; Gil et Julie ; Clyde.
7.10 **Club Dorothée.** Malicieuse Kiki ; Terre, attention danger ; Clip ; Jeu.
7.55 **Le Disney Club.** Super Baloo ; Myster Mask ; La Bande à Dingo ; Bonkers ; Dessin animé ; A vos rêves ; Reportages ; Invitées : Ariane Lefebvre et Eva Serrano ; Le Journal du Disney Club ; Caméra Reporter ; Variétés : Magic Affair.
10.20 **Magazine : Auto Moto.** Grand Prix de formule 1 d'Australie.
11.03 **Météo** (et à 12.18).
11.05 **Magazine : Téléfoot.** Invité : Michel Platini. Pologne-France avec Aimé Jacquet en duplex de Clairefontaine. *17e journée du championnat de* France de D1. Retour sur la D2 avec Gueugnon-Marseille, Guingamp-Laval, Angers-Nancy. Extraits de la cassette *vidéo les Années Platini.* Séquence souvenirs avec Francis Huster. Le oui-non. Onze d'or 94. Top buts.
11.55 **Jeu : Millionnaire.**
12.20 **Jeu : Le *Juste Prix.***
12.50 **Magazine : A vrai dire.**
12.55 **Météo et Journal.**
13.20 **Série : Hooker.**
14.15 ***Série : Arabesque.***
15.10 **Série : Le Rebelle.**
15.55 **Série : Les Dessous de Palm-Beach.**
16.55 **Disney Parade.** Donald le chanceux ; A travers les plaines sauvages.
18.00 **Des millions de copains.** Avec la série : Alerte à Malibu.
19.00 ***Magazine : 7 sur 7.*** Présenté par Anne Sinclair. Invités : Michel Rocard, Philippe Labro.
20.00 **Journal, Tiercé, La Minute *hippique* et Météo.**
20.45 **Cinéma : Inspecteur la Bavure.** ■ Film français de Claude Zidi (1980). Avec Coluche, Gérard Depardieu, *Dominique* Lavanant.
22.30 **Magazine : Ciné dimanche.**
22.40 **Cinéma : Portés disparus.** ■ Film américain de Joseph Zito (1984). Avec Chuck Norris, M. Emmet Walsh, Leonore Kasdorf.
0.35 **Journal et Météo.**
0.45 **Concert : Musique à Chambord.** Le Sinfonietta de Chambord, dir. : Amaury du Closel.
2.05 **TF 1 nuit** (et à 3.15, 3.50).
2.15 ***Feuilleton : Cités à la dérive.*** (1er épisode).
3.25 **Documentaire : L'Aventure des plantes.** Dis-moi où tu habites.
4.00 ***Documentaire :*** **Histoires naturelles** (et à 5.10). La chasse aux cerfs ou drôles de brames ; Natura in Corsica.
4.30 **Série : Côté cœur.**
4.55 **Musique.**

FRANCE 2

6.05 ***Cousteau à la redécouverte du monde.***
6.50 **Dessin animé.**
7.00 **Les Matins de Saturnin.** Le Prince et la Sirène ; Capitaine Planète ; Terry Toons ; Robert dans la bouteille ; James Bond Junior ; Les Aventures de Saturnin.
8.45 **Connaître l'islam.**
9.15 **A Bible ouverte.**
9.30 **Orthodoxie.** L'icône, du spirituel dans l'art (2e partie).
10.00 **Présence protestante.** Invité : Ka Mana, théologien.
10.30 **Le Jour du Seigneur.** Azimut 15 : Jésus ; Invité : Jean Delumeau; à 11.50, Midi moins sept, présenté par Noël Copin.
11.00 **Messe.** Célébrée en l'église Saint-Joseph à Villeneuve-la-Garenne (Seine-Saint-Denis).
12.00 **L'Heure de vérité** (et à 1.00). Magazine présenté par François-Henri de Virieu. Invité : Jean-Marie Le Pen.



12.55 **Météo** (et à 13.15).
12.57 **Loto, Journal et Point route.**
13.25 ***Dimanche Martin.*** Le monde est à vous, avec Patrick Bruel.
15.05 **Série : L'Homme à la Rolls.**
15.55 **Dimanche Martin** (suite). *L'Ecole des fans,* avec Henri Dès ; Ainsi font, font, font.
17.30 **Cousteau à la redécouverte du monde.** Les Requins dormeurs du Yucatan.
18.30 **Magazine : Stade 2** (et à 5.00). Football ; Rugby ; Automobile : formule 1 ; Magazine : Madiot Brother's Club ; Voile ; Supercross de Paris-Bercy ; Escrime; Canoë-kayak.
19.30 **Série : Maguy.**
19.59 **Journal, Journal des courses et Météo.**
20.50 **Cinéma : Netchaïev est de retour.** ■ Film français de Jacques Deray (1990). Avec Yves Montand, *Vincent* Lindon, Miou-Miou.
22.50 **Documentaire : Première ligne.** Adoption : les enfants noirs de la Creuse, d'Amélie Develay et *Vincent Liger.* *Dans les années 60, des orphelins réunionnais sont placés dans la Creuse.*
23.40 **Journal et Météo.**
23.50 **Magazine : Musiques au cœur.** Invitée : Jane Rhodes. Extraits de : *Carmen*, de Bizet, dir. : Roberto Benzi ; *le Couronnement de Poppée,* de Monteverdi ; *la Damnation de Faust,* de Berlioz ; *Symphonie n° 2,* de Mahler, dir. : Leonard Bernstein.
1.50 **Magazine : *Savoir plus santé*** (rediff.).
2.40 **Série : Les Belles Années.**
3.35 **Dessin animé** (et à 4.55).
3.45 **Documentaire : Falaise de l'océan.**
4.10 **La Revue de presse de Michèle Cotta** (rediff.).

FRANCE 3

6.00 **Euronews.**
7.00 **Voile : La Route du Rhum** (et à 13.00, 20.35).
7.05 **Bonjour Babar.** Les Moomins ; Calculin.
7.40 **Les Minikeums.** Widget ; Les Voyages de Corentin ; Jeu : les Mondes fantastiques ; Télétaz ; Microkid's.
10.25 **Magazine : C'est pas sorcier.** Présenté par Frédéric Courant et Jamy Gourmaud. Au feu les pompiers !
10.50 **Expression directe.** RPR.
11.00 **Magazine : Outremers.** La Route du Rhum.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 **Télévision régionale.**
12.45 **Journal.**
13.05 **Documentaire : Les Cinq Continents.** Présenté par Bernard Rapp. Les Fils de l'oubli, d'Alain de Sédouy et Eric Deroo (rediff. du 8 novembre).
14.05 **Série : New-York District.** Le Secret, d'E. W. Swackhamer, avec George Dzundza, Christopher Noth.
14.55 **Série : Magnum.**
15.45 **Magazine : Sports dimanche.** Tiercé ; A 16.00, Motocyclisme : Supercross de Paris-Bercy.
17.55 **Magazine : Lignes de mire.** Présenté par Jacques Chancel.
18.55 **Le 19-20 de l'information.** De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 **Divertissement : Benny Hill.**
20.50 **Série : Derrick.** La Femme d'un meurtrier, de Herbert Reinecker, avec Horst Tappert, Fritz Wepper. *Sur son lit de mort, un homme s'accuse d'un meurtre ; celui qui avait été condamné est libéré.*
21.55 **Série : En garde à vue.** *Journal intime, de Marco Pauly,* avec Serge Lama, Frédéric Deban. *Une femme est retrouvée morte. Dans son journal, elle accuse son mari.*
22.55 **Magazine : Dimanche soir.** Débat animé par Christine Ockrent et Gilles Leclerc, invité : Philippe de Villiers, député européen ; *suivi de : A la une sur la* trois, animé par Christine Ockrent, avec Serge July et Philippe Alexandre ; suivi de la météo et du journal.
23.55 **Cinéma : Intervista.** ■ ■ Film italien de Federico Fellini (1986). Avec Sergio Rubini, Maurizio Mein, Lara Vendel (v.o.).
1.45 **Musique : Cadran lunaire.** Airs d'opéras de Verdi, par Sylvie Valayre, soprano, et l'Orchestre symphonique français, dir. Jean-Yves Ossonce (15 min).

CANAL +

6.59 **Pin-up** (et à 12.29, 1.24).
7.00 **Cinéma : Marie-Chantal contre le docteur Kah.** ■ Film français de Claude Chabrol (1964). Avec Marie Laforêt, Akim Tamiroff, Francisco Rabal. *Abracadabrante histoire d'espionnage où les cadavres se ramassent à la pelle.*
8.45 **Surprises.**
9.10 **Cinéma : L'Œil public.** ■ ■ Film américain de Howard Franklin (1992). Avec Joe Pesci, Barbara Hershey, Richard Foronjy. *L'atmosphère retrouvée des « films noirs » d'autrefois.*
10.50 **Cinéma : Piège en haute mer.** ■ Film américain d'Andrew Davis (1992). Avec Steven Seagal, Tommy Lee Jones, Gary Busey. *Action, suspense, humour : c'est efficace.*

En clair jusqu'à 14.05

12.30 **Flash d'informations.**
12.35 **Magazine : Télés dimanche.** Présenté par Michel Denisot.
13.35 **Divertissement : La Semaine des Guignols.**
14.05 **Téléfilm : Eclats de famille.** De Didier Grousset, avec Emmanuelle Riva, Yves Robert.
15.35 **Magazine : 24 heures** (rediff.).
16.30 **Dessin animé : Les Simpson.**
16.55 **Documentaire : Sylvie, sa vie.** *De Gilles Verlant.*
18.00 **Cinéma : Les Aventures de Bernard et Bianca.** ■ ■ Film d'animation américain de Wolfgang Reitherman, John Lounsbery et Art Stevens (1977). *Un film-culte pour les jeunes spectateurs.*

En clair jusqu'à 20.30

19.10 **Flash d'informations.**
19.20 **Ça cartoon.**
20.30 **Cinéma : Chaplin.** □ Film américain de Richard Attenborough (1992). Avec *Robert Downey Jr., Dan* Aykroyd, Géraldine Chaplin.
22.45 **Flash d'informations.**
22.55 **Magazine : L'Equipe du dimanche.** Présenté par Pierre Sled. Football ; basket.
1.25 **Cinéma : Sables mortels.** □ Film américain de Roger Donaldson (1992). Avec Willem Dafoe, *Mickey* Rourke, Mary Elizabeth Mastrantonio (v.o.). *Polar sans originalité.*

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 ▶ **Téléfilm : La Page blanche.** D'Olivier Assayas (rediff.).
18.10 **Concert : John Scofield and Pat Metheny Quartet** (rediff.).
18.40 **Portraits d'Alain Cavalier.** La romancière (rediff.).
19.00 **Série : Slapstick.** *Le thème : petits métiers détournés.* Le film : Le Garçon boucher, avec Buster Keaton, Fatty Arbuckle, Al St John.
19.30 **Documentaire : Palettes.** Henri de Toulouse-Lautrec : *Décoration pour la baraque de la Goulue,* une légende fin de siècle, d'Alain Jaubert.
20.00 **Documentaire : Graph.** 2. Roland Topor, de Marie-Dominique Dhelsing ; Hans Hillmann, de Roland Portiche.
20.25 **Série : Reporter.**
20.30 ***1/2 Journal.***
20.40 **Soirée thématique : Les Inuit, peuple de l'Arctique.**
20.41 **Documentaire : Petite Histoire des Inuit** (et à 21.35, 22.40).
20.45 **Documentaire : Lutter pour vivre.** *La dernière migration des Inuit Netsilik dans l'Arctique canadien.*
21.45 **Documentaire : Entre deux mondes.** De Barry Greenwald. *Portrait de Joseph Idlout qui interpréta le rôle de Nanouk et finit par se suicider.*
22.50 **Documentaire : Les Petits-Enfants de Nanouk.**
23.20 **Cinéma : Nanouk, l'esquimau.** ■ ■ ■ Film américain de Robert Flaherty (1922). Avec des interprètes inuit non professionnels (muet, 60 min).

M 6

6.30 ***Musique :*** **Boulevard des clips** (et à 1.00, 6.00).
8.30 **Téléfilm : L'Amour sous garantie.**
10.00 **Magazine : Ciné 6.**
10.30 **Magazine : La Tête de l'emploi** (et à 5.40).
11.00 ***Magazine : Turbo.***
11.45 **Série : Loin de ce monde.**
12.15 **Série : Mariés, deux enfants.**
12.45 **Série : Les Rues de San-Francisco.**
13.45 **Série : Les Incorruptibles.**
14.40 **Série : L'Aventurier.**
15.10 **Culture rock** (et à 2.30). Madonna.
16.15 **Série : Chapeau melon et bottes de cuir.**
17.15 **Téléfilm : Sarah et Andrew, scandale à la cour.** De Michael Switzer, avec Pippa Hinchley, Sam Miller.
18.55 **Série : Robocop.**
19.54 **Six minutes d'informations, Météo.**
20.00 **Série : Classe mannequin.**
20.40 **Sport 6** (et à 0.55).
20.45 **Magazine : Capital.** Votre argent les intéresse. Votre banquier côté coulisse ; La face cachée de votre relevé de compte ; Crazy Lyonnais ; Recherche 20 000 F désespérément ; Logement : faut-il acheter ou louer ? OPA sur la retraite.
22.45 **Culture pub** (et à 5.15). Le business de l'eau de rose.
23.15 **Téléfilm : Onze jours, onze nuits.** *De Joe D'Amato, avec Jessica* Moore, Joshua McDonald. *Aventures érotiques sur un paquebot.*
0.45 **Six minutes première heure.**
3.25 **Rediffusions.** Fidae 1992, Chili ; Destination le monde (Ecosse-Shetland).

FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** Les Miroirs du jeu ; TGV 615 ; Visage-Fragment ; L'Œil écarlate.
22.25 **Poésie sur parole.** Poèmes de prisonniers (6).
22.35 **Concert** *(enregistré le 24 juillet* à l'abbaye de Grandmont) : Camerata byzantine.
0.05 **Clair de nuit.** Tentatives premières, par Stéphane Delphin ; Rub a dub dub ; Rémanences ; la durée du oui.

FRANCE-MUSIQUE

17.00 **Opéra** (en direct du Châtelet) : Le Crépuscule des dieux, de Wagner, par le Chœur du Châtelet et l'Orchestre national de *France, dir. Jeffrey Tate ; sol.* : Heinz Kruse, Eike Wilm Schulte, Franz Josef Kapellmann, Kurt Rydl, Gabriele Schnaut, Malmfrid Sand, Marilyn Schmiege.
23.00 ***Autoportrait.*** *Par Anne-Marie-*Réby. Marc-André Dalbavie.
23.30 **Le Pays du blues.** Par Lucien Malson.
0.05 **Les Greniers de la mémoire.** Par Karin Le Bail. Musique et littérature, de Jorge Luis Borges.

Les interventions à la radio

Dimanche 13 novembre :

France-Inter, 9 h 10 : « Talisma Nasreen » et « La vieille dame *de la Canebière* » *(« Le choix* d'Inter »).

Radio Shalom 94.8 FM, 18 h 30 : « Spécial Algérie » (« Nouvel Orient »).

RTL, 18 h 30 : Pierre Mauroy (« Grand Jury »).

Lundi 14 novembre :

Europe 1, 7 h 45 : l'invité de Franz Olivier Giesbert : Jacques Delors (sous reserve).

France-Inter, 8 h 20 : Jean-Louis Debré, porte-parole du RPR (« Questions par A + B »).

A la suite d'un attentat qui a tué trois soldats israéliens à Gaza

Yasser Arafat doit de nouveau sévir contre les islamistes

Yasser Arafat a ordonné une nouvelle rafle dans les milieux islamistes, après que trois soldats israéliens ont été tués dans un attentat-suicide, vendredi 11 novembre, dans la bande de Gaza *(notre dernière édition du 12 novembre)*.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Jeudi, devant une assemblée d'anciens combattants, Itzhak Rabin disait combien la protection des colonies juives dans les zones autonomes palestiniennes constituait *« un fardeau et un danger permanent »* pour ses soldats. Le premier ministre ne savait pas que le lendemain trois militaires allaient mourir à 200 mètres de l'une de ces implantations *« idéologiques »* qu'il fustige régulièrement sans jamais oser les démanteler.

L'auteur de l'attentat était un proche d'Hani Abed, professeur de sciences, journaliste et leader islamiste assassiné le 2 novembre lors d'un attentat à la bombe que tout Gaza, OLP comprise, porte au crédit des services israéliens (*le Monde* du 5 novembre). Une nouvelle fois tenu *« pour responsable »* de l'attentat de vendredi par le général Ehoud Barak, chef d'état-major des armées d'Israël, Yasser Arafat a réuni ses conseillers militaires et ordonné une *« enquête approfondie »*. La commission de sécurité israélo-palestinienne a été convoquée d'urgence.

Militant du Djihad islamique, une organisation à la fois plus ancienne et – bien que soutenue par l'Iran – beaucoup plus petite que le Mouvement de la résistance islamique Hamas, l'auteur de l'attentat était porteur d'environ 10kilos d'explosifs. C'est à bicyclette, une première dans la région, qu'il s'est faufilé vers sa cible, une position militaire israélienne entourée de blocs de béton armé.

L'attentat s'est produit au carrefour de la grand-route qui traverse la bande de Gaza du nord au sud et de la route dite des colons, qui mène notamment à Nétzarim, une implantation de vingt-huit familles juives située en plein cœur du territoire autonome de Gaza. Plusieurs ministres avaient demandé le démantèlement de cette colonie et d'autres, lors des accords signés il y a treize mois avec Yasser Arafat.

Les Palestiniens ne sont généralement pas autorisés à emprunter cette voie israélienne ni à s'approcher des vingt-trois colonies juives (pour 5 100 habitants environ) qui sont restées à l'intérieur de l'enclave. Le cinquième environ de la bande de Gaza, un territoire de 350 kilomètres carrés qui, avec plus de 900 000 habitants, souffre d'un des plus hauts niveaux de surpopulation au monde, est encore sous occupation.

Plusieurs milliers de soldats israéliens sont chargés de la protection des 5 000colons. La troupe patrouille certains sur grands axes de l'enclave – dont la route nord-sud –, en coopération avec la police de Yasser Arafat. Au moment de l'attentat, l'une de ces patrouilles mixtes passait tout près de la position israélienne, et certains soldats ont reçu des éclats. Face à ce genre d'attentats, que peut faire l'armée ? *« Pas grand-chose »*, reconnaissait le général Barak. *« Quand un terroriste est prêt à mourir, il n'y a rien à faire. »* La classe politique israélienne, l'œil sur les sondages d'opinion, qui ne sont guère favorables à la coalition au pouvoir, apportait dès vendredi ses réponses. *« Il faut arrêter le processus de paix avec Arafat immédiatement »*, répétait pour sa part Benyamin Netanyahu, chef de l'opposition des droites.

Une police sous-payée et sous-équipée

« Il faut briser le crâne de ces terroristes », commentait de son côté Nissim Zvili, secrétaire général – naguère modéré – du Parti travailliste au pouvoir. Et, *« s'il le faut, nous devrons faire le travail nous-mêmes, c'est-à-dire rentrer* [dans les villes palestiniennes] *dans Gaza »*. Oublieuse d'un passé récent et meurtrier où l'armée israélienne était seule chargée de maintenir l'ordre à Gaza, toute la classe politique rejette la faute sur M. Arafat.

Mais comment le chef de l'Autorité palestinienne réussirait-il avec neuf mille policiers sous-payés et sous-équipé, là où la superarmée israélienne a échoué ? *« Son effort doit porter sur le renseignement. il doit être capable de prévoir et de prévenir ce genre d'attentat »*, dit un ancien conseiller antiterroriste du premier ministre. Reste à savoir qui est en mesure d'infiltrer qui, à Gaza...

Parce que les accords entre Israël et l'OLP tardent à produire des dividendes, parce qu'un certain nombre de policiers disent de plus en plus ouvertement leur déception, parce qu'enfin une partie croissante de la population embrasse l'idée de retour à la lutte armée développée par les islamistes, ce sont ces derniers qui gagnent du terrain jusque dans les rangs du service d'ordre de l'autonomie.

Indice de cette montée en puissance et de l'impunité relative dont jouissent les islamistes dans l'enclave, plusieurs milliers d'entre eux s'étaient réunis vendredi, peu avant l'attentat, à Khan-Younès, dans le sud du territoire. Un podium, quelques discours incendiaires. On crie *« Mort à Israël ! Mort à l'Amérique ! »* On brûle les drapeaux de ces deux pays. Il est 14heures, la nouvelle de l'attentat se répand. *« Hani Abed, notre martyr assassiné par les sionistes est vengé ! »* La foule explose d'émotion. Les crépitements des pistolets mitrailleurs et des fusils d'assaut des militants ajoutent à l'excitation ambiante.

Israël n'a pas officiellement revendiqué le meurtre de Hani Abed. Mais les déclarations des responsables gouvernementaux ne laissaient guère de doute aux commentateurs israéliens. Vendredi encore, dans une tribune au *Jerusalem Post*, c'est l'ancien patron des renseignements militaires, Shlomo Gazit, qui louait *« la précision opérationnelle »* de cette liquidation tout en fustigeant *« une décision politiquement mauvaise »*.

PATRICE CLAUDE

Après le démantèlement d'un réseau français de soutien aux maquis algériens

Des mandats de dépôt sont requis contre soixante-dix-huit fondamentalistes

Par son ampleur sans précédent dans les archives de la section antiterroriste du parquet de Paris, le nombre de personnes mises en examen et écrouées dans le dossier conduit par le juge d'instruction Jean-Louis Bruguière atteste de l'importance du réseau d'islamistes démantelé, mardi 8 novembre, par les policiers français. Au terme des quatre jours de garde à vue autorisés en matière de terrorisme, soixante-dix-huit personnes soupçonnées de participation à un réseau d'aide au Groupe islamique armé (GIA) et aux maquis algériens (*le Monde* du 9 et du 10 novembre) ont défilé, samedi 12 novembre, dans le bureau du juge Bruguière et de trois de ses collègues spécialisés dans les dossiers terroristes qui ont été mobilisés pour l'épauler.

Une longue liste de chefs de mise en examen – *« association de malfaiteurs en vue de préparer des actes de terrorisme, vols, recels de vols, falsification de document administratif et usage, usurpation d'état civil, infractions à la législation sur les armes, les munitions et les explosifs, infractions à la législation sur les étrangers, toutes infractions en relation avec une entreprise terroriste »* – a été requise par le parquet de Paris à l'encontre de l'ensemble des prévenus. Les éléments pesant contre les soixante-dix-huit islamistes ont conduit le parquet à requérir la détention dans tous ces dossiers. Des débats contradictoires en présence de nombreux avocats devaient toutefois se poursuivre toute la journée de samedi au palais de justice de Paris. Il s'agira d'apprécier la part des charges retenues contre chacun des intéressés, au vu notamment des surveillances policières et des pièces (armes, faux-papiers) saisies lors des perquisitions. Une majorité des mis en examen sont nés au Maghreb, principalement en Algérie, ainsi qu'au Maroc et en Tunisie, et ont résidé plus ou moins *longuement en France*. Ces prévenus sont de nationalité étrangère ou disposent de la double nationalité (française et algérienne, le plus souvent). De *source policière*, trois personnes auraient ainsi joué un rôle moteur dans le réseau d'aide au GIA : Mohamed Chalabi, un Algérien âgé de trente-neuf ans, demeurait à Orly, où il animait l'Association éducative des musulmans de France (AEMF) qui servait de couverture au réseau ; au domicile d'Ahmed Djellal, un Français âgé de vingt-cinq ans et résidant à Paris, ont été découverts un pistolet-mitrailleur et trois armes de poing ; chez Mourad Adou, un Algérien de trente-quatre ans résidant à Paris, des faux papiers et des armes ont été saisies. Les quelques islamistes poursuivis qui ne sont pas d'origine maghrébine s'étaient dernièrement convertis à l'islam.

Problèmes de gestion pour l'appareil judiciaire

Le nombre des personnes poursuivies n'a pas manqué de poser des problèmes de gestion à l'appareil judiciaire. Le pool des quatre juges d'instruction a travaillé de concert, samedi 12 novembre, avec quatre magistrats du parquet de Paris (trois substituts de la quatorzième section dite antiterroriste et l'un de leurs collègues). Avec, en guise d'inquiétude, la poursuite du mouvement de protestation dans plusieurs établissements pénitentiaires de la région parisienne qui pourrait compliquer l'incarcération *des islamistes*.

ERICH INCIYAN

L'ESSENTIEL

DATES

Il y a dix ans, Léo Scheer *« invente »* Canal Plus : en novembre 1981, Léo Scheer, patron de la direction du développement d'Havas, propose à Pierre Nicolaï, son président, de travailler sur un projet de chaîne centrée sur la diffusion de films récents. La chaîne est conçue cryptée. Aujourd'hui, les origines de Canal Plus sont devenues sujet à controverse. Livres politiques, par André Laurens : *« Adresse au futur chef de l'Etat »*, de Henri de France ; *« Derniers jours avant la révolution »*, de Bertrand Renouvin *(page 2)*.

INTERNATIONAL

L'armée brésilienne à l'assaut des favelas

Pour combattre les trafiquants de drogue à Rio-de-Janeiro, le gouvernement fédéral a décidé de faire appel aux militaires, en prenant la décision, le 31 octobre, de lancer l'armée à l'assaut des favelas à une date encore indéterminée. Chaque matin, les *habitants des bidonvilles de* Rio s'attendent au déclenchement de l'action combinée des policiers et des militaires. Le 18 octobre, un raid spectaculaire de la police s'était soldé par la mort de dix-sept personnes, qui, selon les autorités, étaient tous des trafiquants *(page 5)*

POLITIQUE

M. Juppé fait l'éloge de M. Chirac

Jacques Chirac devait quitter, samedi 12 novembre, sa fonction de président du RPR, et prendre ainsi congé des militants de son parti, réunis sous *un chapiteau dressé sur la* pelouse de Reuilly, à Paris. La fonction de cette « réunion exceptionnelle » du RPR est fortement contestée par Charles *Pasqua et Philippe Séguin, qui y* voient une séance d'investiture du candidat Chirac. Alain Juppé a alors dénoncé le *« mauvais procès »* que certains, selon lui, *ont voulu intenter à la direction* du RPR, puis a poursuivi son intervention en faisant l'éloge des qualités du président du mouvement *(page 7)*.

SOCIÉTÉ

Cinq ans de prison requis contre le brigadier Labourdette

Dans le cadre du procès du trafic d'armes qui s'est prolongé de 1986 à 1990 entre le Liban et la France, ouvert le 8 novembre, devant le tribunal de Marseille, *le ministère public a demandé* une peine de cinq ans d'emprisonnement assortie d'un sursis partiel contre le brigadier Jean-Claude Labourdette. Pour les *vingt-huit autres prévenus*, les peines requises s'échelonnent de six mois à six ans de prison, assorties de sursis partiel ou total. Le jugement sera rendu le 15 *novembre* *(page 8)*.

CULTURE

L'armée des orgues mexicains

Le Mexique a longtemps *négligé sa période baroque* pour donner la priorité à son passé précolombien. Jusqu'aux années 60, les Mexicains ont vécu dans la défiance de leur *histoire coloniale. Aujourd'hui,* ils redécouvrent leur patrimoine et affrontent l'épineuse question de la conservation et de la restauration des instruments hérités de cette époque *(page 10)*.

SERVICES

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

PROCHAIN NUMÉRO

L'Economie

L'élargissement de l'Union européenne. L'entrée de l'Autriche et de la Finlande dans l'Union est aujourd'hui acquise. Suède et Norvège hésitent encore : *les citadins et les* industriels poussent à la roue, mais les agriculteurs craignent la concurrence. Pour les Douze, l'arrivée de pays riches et de *tradition démocratique n'est* pas négligeable, mais elle risque de déplacer l'axe de l'Europe vers le Nord et vers l'Est.

Ce numéro comporte un cahier « Heures locales » folioté de 11 à 16 et un cahier « Radio-Télévision » folioté de 1 à 40

Le numéro du « Monde » daté samedi 12 novembre 1994 a été tiré à 371 759 exemplaires

Au terme de trois semaines de conflit

Le dialogue s'est amorcé chez GEC-Alsthom à Belfort

BELFORT

de notre correspondant

Les premiers fils du dialogue ont été noués, vendredi 11 novembre, à Belfort où GEC-Alsthom connaît, depuis le 24 octobre pour l'atelier d'EGT-Bourogne et depuis le 2 novembre pour l'ensemble du site, le conflit le plus dur depuis la grande grève du centenaire de 1979. A 16 heures, suite à l'intervention du médiateur, Paul Julien, les premières négociations ont été engagées filiale par filiale, mais les avancées ont été jugées insatisfaisantes par les organisations syndicales qui, à leur sortie, ont estimé être toujours à la *« case départ »*.

Pour les syndicats, qu'il s'agisse de la CGT, de l'UFICT CGT, de la CFDT, de FO, ainsi que pour les piquets de grève qui ont été associés, aucune *« proposition concrète »* n'a été faite, et ils demandent aux différentes directions qu'elles *« revoient leur copie »*. Les dix points de revendication sont donc plus que jamais d'actualité ; à commencer par l'augmentation de salaire de 1 500 francs. *« Nous considérons que le processus n'a pas encore été enclenché »*, a déclaré Jacques Meyer, délégué FO. Un sentiment largement partagé.

Côté direction, en revanche, on considère avoir fait des *« avancées importantes »*. A EGT, il a été ainsi proposé la transformation de vingt contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée, une enveloppe supplémentaire pour les catégories de personnel bac + 2, maîtrise et dessinateurs, une évolution de la prime d'ancienneté, un intéressement complémentaire, en plus des propositions précédentes.

A la traction, les propositions se sont organisées autour de cinq thèmes : les bas salaires, la prime d'ancienneté, la valorisation des compétences, l'assouplissement des horaires personnalisés et les réajustements catégoriels. Quant à la division électromécanique, l'augmentation de 200 francs pour les salaires de moins de 7 000 francs et de 150 francs pour les salaires de 7 000 à 7 500 francs a provoqué la colère de FO et de la CGT qui ont quitté la séance. Pour autant, les contacts ne sont pas définitivement rompus. Une réunion de synthèse devait se tenir, samedi 12 novembre, dans les locaux de la direction départementale du travail. Rendez-vous a également été pris pour de nouvelles rencontres qui devraient intervenir dans l'après-midi avec les différentes directions. Avec l'espoir que celles-ci permettent d'entrevoir l'issue d'un conflit dont les retombées financières commencent à se faire sentir sur les budgets des salariés.

BERNARD PAYOT

Chez Christie's à New-York

Bill Gates achète le « Codex Hammer » de Léonard de Vinci 160 millions de francs

Le milliardaire américain Bill Gates, patron de la firme Microsoft, s'est porté acquéreur du seul manuscrit de Léonard de Vinci encore détenu par une personne privée, le 11 novembre, chez Christie's à New-York. Alors que le manuscrit avait été estimé entre 50 et 75 millions de francs, les enchères ont atteint 30,8 millions de dollars (160 millions de francs), le prix le plus élevé jamais payé pour un manuscrit.

Ce volume de soixante-douze pages est appelé *Codex Hammer*, nom du magnat du pétrole Armand Hammer qui l'avait acheté 5,6 millions de dollars (29 millions de francs), chez Christie's à Londres, en 1980. Il a été revendu par le Armand Hammer Museum de Los Angeles afin de financer la fusion de cette institution avec un autre musée californien.

Dans ce manuscrit, écrit entre 1508 et 1510 en *écriture inversée*, Léonard de Vinci aborde plusieurs sujets, dont la couleur du ciel, l'origine de la lumière émise par la lune, celle des fossiles, la construction des barrages et le principe de la machine à vapeur.

COMMUNICATION : le président d'Apple entre au conseil de surveillance de Bertelsmann AG. – Le président de la firme informatique américaine Apple Computer Inc., Michael Spindler, a été nommé au conseil de surveillance du géant allemand des médias Bertelsmann AG. Avec cette nomination, validée par l'assemblée générale, le conseil de surveillance de Bertelsmann est au complet. Michael Spindler, âgé de cinquante et un ans et de nationalité allemande, a pris la direction du groupe Apple en juin 1993. Cette nomination est un signe de la volonté de Bertelsmann de se développer dans la télévision numérique et les médias électroniques.

Trois policiers blessés, huit personnes interpellées

Aux Mureaux, de violents affrontements ont opposé des jeunes aux forces de l'ordre

De violents affrontements ont opposé, vendredi 11 novembre, *une centaine de jeunes des* Mureaux (Yvelines) aux forces de l'ordre durant une partie de la soirée. La fermeture plus tôt que d'habitude en ce jour férié du centre commercial Leclerc semble être à l'origine des incidents qui ont fait trois blessés du côté des policiers.

« Cela fait plus d'un an que ce genre d'incidents ne s'était pas produit dans le département », constatait le directeur départemental de la sécurité publique des Yvelines, Luc Rudolph, après avoir reconstitué tant bien que mal le scénario de cette soirée de violences.

Vers 19 heures, les agents de sécurité du centre Leclerc situé à l'entrée de la ville demandent à une trentaine de jeunes qui ont passé là une partie de l'après-midi de quitter les lieux, le centre étant sur le point de fermer. Devant leur hostilité, les vigiles appellent très vite la police. Une première voiture arrive, accueillie à coups de pierres. Les policiers apprécient d'un coup d'œil la situation : les jeunes sont à l'intérieur du centre commercial, ils peuvent tout casser si on ne les contient pas.

Des fusées lacrymogènes contre les émeutiers

Tant bien que mal, les gardiens de la paix des Mureaux font face en attendant des renforts qui arrivent très rapidement : la compagnie départementale d'intervention parvient à refouler les fauteurs de troubles jusqu'à l'avenue qui sépare le centre commercial des cités voisines, en faisant usage de gaz lacrymogènes. Deux sections de CRS, dont l'une était en *« sécurisation »* dans la ville, complètent le dispositif. *« Heureusement qu'ils sont arrivés très vite, nous étions débordés »*, témoigne un policier de la brigade anti-criminalité des Mureaux dont le véhicule a été mis hors d'usage.

Pendant plus de deux heures, une centaine de jeunes feront face aux policiers. Sur leur passage, entre le supermarché et le quartier de la Vigne-Blanche où ils ont trouvé refuge, ils répandent les poubelles sur la chaussée, détruisent les cabines téléphoniques et les feux tricolores et mettent le feu à deux véhicules. Quelques centaines de mètres plus loin, aux Bougimonts, ils s'en prennent à la vitrine d'un buraliste. Retranché dans une cour sombre, au pied d'un immeuble, caché derrière des voitures en stationnement et des arbustes, un groupe d'irréductibles bombarde les policiers de projectiles : pierres, outils et robinetterie prélevés dans la camionnette d'un plombier du quartier. Une voiture en flammes au milieu d'une allée interdit l'accès au square où ils se cachent. Huit policiers sont touchés de plein fouet par les projectiles, dont deux doivent être hospitalisés. Seule riposte possible, les fusées lacrymogènes qui finissent par faire éclater le noyau dur des émeutiers.

Huit personnes seront interpellées au cours de la nuit dont trois *seulement auraient participé* directement aux incidents. Les autres ont tenté de forcer le barrage de police qui déviait la circulation, les affrontements ayant eu lieu de chaque côté de la principale voie d'accès à la ville. Vers 23 heures, deux sections de CRS sont arrivées du Val-d'Oise, portant à 80 environ le nombre de policiers en poste dans la ville.

Samedi matin, une dizaine d'hommes devaient patrouiller dans le centre commercial, *« surtout pour rassurer les commerçants »*, précise le commissaire de la circonscription des Mureaux, Marc Caliaros. Les autres seront répartis dans la ville, en prévision d'éventuels incidents samedi soir. La police prend en effet très au sérieux les affrontemnts de vendredi soir, révélateurs d'un malaise entre les vigiles du centre commercial et les jeunes des cités.

PASCALE SAUVAGE

